

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - sciences de l'information et des bibliothèques

Spécialité - cultures de l'écrit et de l'image

Quand les Visitandines prennent la plume...

Écrit et écritures au sein de la Visitation sous l'Ancien Régime : parcours à travers les sources lyonnaises

Juliette Pinçon

Sous la direction de Fabienne Henryot et Philippe Martin
Chargée d'enseignement à l'Essib
Professeur des universités en histoire moderne – Université Lyon 2

Remerciements

Je remercie chaleureusement Fabienne Henryot et Philippe Martin, mes fidèles mentors.

Je remercie Pierre Crépel, qui m'a accueillie à la bibliothèque de l'Académie de Lyon.

Merci enfin à mes relecteurs.

Résumé :

Le croisement des sources lyonnaises de la Visitation permet d'apprécier la place de l'écrit dans cet univers monastique. Instrument de gestion et vecteur de la norme, l'écrit sert d'abord l'organisation quotidienne des communautés. Outil essentiel de communication, il occupe ensuite une place privilégiée dans la transmission des nouvelles et des biographies des défuntes. L'écrit est également mis au service de la mémoire et de l'histoire de l'ordre. Enfin, les monastères sont les réceptacles de pratiques individuelles ou collectives d'écriture, visant à la perfection spirituelle des religieuses.

Descripteurs :

Visitation – Ancien Régime – Pratiques d'écriture

Abstract :

Combining Lyon's sources about the Visitation makes it possible to assess the place of writing within this monastic universe. As a management instrument and as a vector of rules, writing serves the daily organization of the communities. As an essential communication tool, it occupies a privileged place in the transmission of the news and of the dead's biographies. Writing is also put at the service of memory and history. Finally, monasteries are the receptacles of individual or collective writing practices, which aim for nuns' ascent to spiritual perfection.

Keywords :

Visitation – Ancien Regime – Writing practices

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou
par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San
Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

INTRODUCTION.....	6
DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	10
L'ÉCRIT POUR ORGANISER LA VIE DES COMMUNAUTÉS.....	14
L'écrit au quotidien.....	14
« <i>Ecrire [et archiver] les affaires du monastère</i> ».....	14
<i>De la norme à la pratique.....</i>	22
L'écrit pour fixer les règles : les entreprises de publication.....	26
<i>Les Règles et Constitutions.....</i>	26
<i>Le Coutumier et le Directoire.....</i>	28
<i>Les Réponses de Jeanne de Chantal.....</i>	33
<i>Autres livres à l'usage des sœurs.....</i>	34
<i>De l'économie du livre : cadre juridique et coûts.....</i>	35
L'ÉCRIT POUR COMMUNIQUER.....	39
La correspondance en milieu visitandin.....	39
<i>Le cloître et la lettre.....</i>	39
<i>La correspondance des supérieures.....</i>	43
<i>La correspondance privée.....</i>	47
Typologie des abrégés de la vie et des vertus.....	50
<i>Les abrégés dans le livre du couvent : un document interne au monastère.....</i>	50
<i>Les abrégés envoyés avec les lettres circulaires.....</i>	50
<i>Les abrégés dans des ouvrages mémoriels.....</i>	50
<i>Les autres formes d'abrégés, à destination d'un public plus élargi.....</i>	51
Lettres circulaires et abrégés : de la production à la réception.....	53
<i>La rédaction.....</i>	53
<i>L'impression et l'envoi.....</i>	59
<i>La réception et l'archivage.....</i>	64
L'ÉCRIT POUR FAIRE ŒUVRE DE MÉMOIRE ET D'HISTOIRE.....	67
Publier les écrits salésiens.....	67
<i>L'entreprise de publication des Épîtres.....</i>	68
<i>L'entreprise de publication des Entretiens.....</i>	70
<i>La publication et la promotion d'ouvrages sur François de Sales.....</i>	76
Écrire l'histoire de l'ordre.....	80
<i>Les vies des premières sœurs.....</i>	80
<i>L'histoire des différentes maisons de l'ordre.....</i>	81
<i>Une démarche plus historique : l'Abbé Vachet et le Père Ménestrier.....</i>	85
L'ÉCRIT POUR S'ACCOMPLIR SPIRITUELLEMENT.....	89
L'écriture intime à travers les abrégés de la vie et des vertus.....	89
<i>Novices et jeunes professes prennent la plume.....</i>	89
<i>Écrire ses résolutions.....</i>	90
<i>Écrire à la demande d'un prescripteur.....</i>	93
<i>Des initiatives personnelles.....</i>	95
<i>Prendre une dernière fois la plume et brûler ses papiers.....</i>	96
Des initiatives individuelles à vocation communautaire.....	100
<i>Les écrits à visée utilitaire.....</i>	100
<i>Les écrits à visée récréative.....</i>	101

« Lire, écrire, réécrire » : la production de manuscrits.....	104
<i>Quatre exemples d'entreprises collectives.....</i>	<i>104</i>
<i>Deux exemples d'entreprises individuelles.....</i>	<i>108</i>
CONCLUSION.....	113
SOURCES.....	117
BIBLIOGRAPHIE.....	124
TABLE DES ENCADRÉS ET ILLUSTRATIONS.....	129
TABLE DES MATIÈRES.....	130

INTRODUCTION

[...] *estant entré au Nouvitiat, il y trouva sur une table du papier et une Ecri-toire [...], il prit la plume et n'écrivit autre chose sur le milieu de la feuille que ce mot **Humilité** [...]; l'on garde dans le monastère ce beau mot écrit de la main du fondateur, comme un souvenir immortel que c'est sur ce fonde-ment solide de l'humilité qu'il a estably son Institut*¹.

Cette anecdote, rapportée par le Père Ménestrier dans son histoire de la fondation du monastère lyonnais de Bellecour, nous donne à voir tant la dimension matérielle de l'écriture - à travers le papier, l'écri-toire, la plume, le tracé des lettres sur la feuille - que sa dimension symbolique : l'écrit autographe du fondateur de la Visitation prend valeur de relique et vient servir la mémoire de l'ordre.

Depuis le Moyen Âge, l'univers monastique est l'espace par excellence de production et de réception de l'écrit². Omniprésent dans les monastères, l'écrit s'y trouve investi d'une pluralité d'usages. La vie en religion est d'abord régie par un régime de droit écrit très codifié qui sert à transmettre l'autorité dans toutes les maisons. Les monastères sont ensuite des lieux d'intense production écrite (lettres, biographies, annales, chroniques...). La question de l'écriture étant étroitement liée à celle de la lecture, les historiens ont souvent traité ces deux aspects conjointement, en particulier dans le colloque sur les religieux et leurs livres à l'époque moderne³. Dans les années 2000, les chercheurs ont investi de nouveaux champs, celui de la correspondance en milieu monastique⁴ et celui de l'investigation mémorielle⁵. En 2004, Marie-Élisabeth Henneau dressait un bilan historiographique sur « la femme et le cloître à l'époque moderne » dans lequel elle revenait sur la place réservée aux femmes au sein de cette production scientifique :

Dans le domaine des lettres et des arts, les religieuses ont longtemps fait fi-gure de parentes pauvres face à l'immense production de leurs homologues masculins. [...] Si les règles exigent de la choriste qu'elle sache lire avant la profession, afin de célébrer l'office avec toute la 'décence' requise, il n'est pas exigé qu'elle sache écrire. Et pourtant, le couvent est souvent le théâtre d'une abondante production écrite, certes d'inégale qualité mais d'un intérêt indiscutable pour rejoindre ces femmes au plus près⁶.

¹ Ms 1426, *Histoire de la fondation du monastère de la Visitation Sainte-Marie de Lyon, dit de Bellecour, second de l'Institut*, XVII^e siècle.

² Fabienne HENRYOT, « Croire, savoir, se souvenir : Typologie des gestes de l'écrit dans l'univers régulier à l'époque moderne », dans *Lire Demain : Des manuscrits anciens à l'ère digitale. Reading Tomorrow : From Ancient Manuscripts to the Digital Area*, actes du colloque international de Lausanne, 23-25 août 2011, Suisse, 2011.

³ Bernard DOMPNIER, Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD (dir.), *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, Histoires croisées, 2000.

⁴ Daniel-Odon HUREL (dir.), *Érudition et commerce épistolaire : Jean Mabillon et la tradition monastique*, Paris, Vrin, 2003.

⁵ Nicole BOUTER (dir.), *Écrire son histoire : les communautés régulières face à leur passé*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2005.

Philippe MARTIN, Fabienne HENRYOT (dir.), *Dom Augustin Calmet : Un itinéraire intellectuel*, Paris, Éditions Riveneuve, Actes académiques, 2008.

⁶ Marie-Élisabeth HENNEAU, « La femme et le cloître à l'époque moderne : bilan historiographique et perspectives de recherches », dans Guyonne LEDUC (dir.), *Nouvelles sources et nouvelles méthodologies de recherche dans les études sur les femmes*, Paris, L'Harmattan, 2004, p.68-70.

Marie-Élisabeth Henneau⁷ et Renée Bons⁸, sont parmi les quelques auteurs à s'être lancés sur cette nouvelle voie. Citons aussi le travail de Linda Timmermans, portant sur l'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime⁹, qui fait une place à la vie intellectuelle des femmes en religion. Récemment, Agnès Cousson a quant à elle publié une étude littéraire et historique sur l'écriture de soi, à partir des lettres et récits autobiographiques des religieuses de Port-Royal¹⁰. Concernant la Visitation, les deux grands colloques de 1999 et 2010 ont donné lieu à quelques travaux sur les sources écrites de la congrégation : Marie-Élisabeth Henneau a dressé une « typologie sommaire des documents produits à des fins mémorielles¹¹ », Bernard Dompnier¹² et Bernadette Truchet¹³ ont étudié les lettres circulaires de l'ordre, Isabelle Brian s'est penchée sur la correspondance de Jeanne de Chantal¹⁴. Ce dernier thème a également intéressé, d'un point de vue plus littéraire, le chercheur Thomas M. Carr¹⁵. Enfin, dans un ouvrage collectif sur les *ephemera*, Jean-Marc Lejuste étudiait la nature des abrégés de la vie et des vertus¹⁶.

En nous proposant d'explorer le monde de l'écrit dans les monastères visitandins, nous avons souhaité d'une part nous inscrire dans la continuité des travaux sur les pratiques d'écriture en milieu monastique et d'autre part prolonger les études sur la Visitation, en tentant d'embrasser la vision la plus large possible. Nous avons ainsi été attentive à l'ensemble des manifestations écrites au monastère, nous plaçant dans les perspectives dessinées par Armando Petrucci et par Jacques Goody. Nous empruntons à l'historien italien la notion de « culture graphique¹⁷ », qui désigne en un temps et un espace donné, l'ensemble des productions et des pratiques d'écriture. La période que nous avons retenue court de la création de l'ordre, en 1610, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime ; l'espace est celui des monastères de la Visitation alors en place, avec Lyon comme observatoire privilégié. Nous nous référons ensuite à la notion de « literacy », développée par l'anthropologue britannique Jack Goody et reprise par Jean-Marie Privat, professeur de littérature et d'anthropologie de la culture :

⁷ Marie-Élisabeth HENNEAU, « Un livre sous les yeux, une plume à la main : De l'usage de la lecture et de l'écriture dans les couvents de femmes (XVII^e-XVIII^e siècles) », dans Isabelle BROUARD-ARENDS (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p.69-80.

⁸ Renée BONS, « Lire et écrire chez les religieuses de l'Ouest aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans Bernard DOMPNIER, Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD (dir.), *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne, op.cit.*, p.255-275.

⁹ Linda TIMMERMANS, *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Champion, Champion Classiques, 2005.

¹⁰ Agnès COUSSON, *L'écriture de soi : Lettres et récits autobiographiques des religieuses de Port Royal*, Paris, Honoré Champion, 2012.

¹¹ Marie-Élisabeth HENNEAU, « La Visitation au fil du temps : regard critique sur un processus d'écriture d'une histoire (XVIII^e-XIX^e siècles) », dans Bernard BARBICHE, Marie-Élisabeth HENNEAU, Paola VISMARA, [...], (dir.), *L'ordre de la Visitation, 1610-2010*, Annecy, Archives départementales de Haute-Savoie, Milan, Silvana Editoriale, 2012, p.27-42.

¹² Bernard DOMPNIER, « 'La cordiale communication de nos petites nouvelles' : les lettres circulaires, pratique d'union des monastères », dans Bernard DOMPNIER, Dominique JULIA, (dir.), *Visitation et Visitandines aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2001, p.277-300.

¹³ Bernadette TRUCHET, « Les circulaires, un miroir de la vie visitandine : l'exemple de Montluel (1820-1990) », dans Bernard BARBICHE, Marie-Élisabeth HENNEAU, Paola VISMARA, [...], (dir.), *L'ordre de la Visitation, 1610-2010, op.cit.*, p.65-76.

¹⁴ Isabelle BRIAN, « La Lettre et l'esprit : Jeanne de Chantal, directrice spirituelle », dans Bernard DOMPNIER, Dominique JULIA, (dir.), *Visitation et Visitandines aux XVII^e et XVIII^e siècles, op.cit.*, p.53-68.

¹⁵ Thomas M. CARR, « Les Épîtres spirituelles de Jeanne de Chantal et le commerce épistolaire conventuel : un secrétaire spirituel au féminin », dans *Œuvres et critiques*, vol.35, 2010, p.9-20.

¹⁶ Jean-Marc LEJUSTE, « Ephemera et vies exemplaires de Visitandines », dans MARTIN (Philippe) (dir.), *Ephemera catholiques : l'imprimé au service de la religion (XVI^e-XXI^e siècles)*, Paris, Beauchesne, Bibliothèque Beauchesne, 2012, p.207-239.

¹⁷ Armando PETRUCCI, *Jeux de lettres : Formes et usages de l'inscription en Italie (XI^e-XX^e siècles)*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1993.

On peut définir la *littératie* [...] comme l'ensemble des praxis et des représentations liées à l'écrit, depuis les conditions matérielles de sa réalisation effective (supports et outils techniques d'inscription) jusqu'aux objets intellectuels de sa production et aux habiletés cognitives et culturelles de sa réception, sans oublier les agents et institutions de sa conservation et de sa transmission¹⁸.

Nous sommes donc partie à la rencontre d'individus, de gestes et de pratiques, nous attachant à repérer les formes de production, d'encadrement, de diffusion et de conservation de l'écriture au monastère. Les interrogations étaient de fait multiples, portant à la fois sur les compétences, le rôle des « productrices d'écritures », les pouvoirs de l'écrit...

En préalable à cette enquête, il nous faut revenir sur la notion d'alphabetisation. Rappelons que tout le monde ne sait pas lire et/ou écrire au monastère. Alors que la charte du noviciat, édictée en 1608 par Urbain VIII, pose comme préalable à l'entrée au noviciat la maîtrise de la lecture et de l'écriture, on ne trouve pas de règle générale équivalente en milieu féminin. Le Directoire de la Visitation stipule que les sœurs prétendant au rang de choriste doivent savoir lire. Pour toutes, l'apprentissage de l'écriture se fait - ou se parfait - au noviciat. Le Directoire avise la Maîtresse des Novices qu'« elle leur apprendra aussi par elle-même, ou par son Assistante, à écrire, bien orthographe, chiffrer, jeter, coudre, filer, et tels autres exercices convenables à leur condition¹⁹. » La Petite coutume d'Annecy précise :

Celles qui ne savent pas écrire, on leur apprend la première année de leur Noviciat, employant à cela demi-heure, ou trois quarts d'heure par jour, la seconde année toutes les Fêtes. La Directrice leur fait écrire des lettres supposées à quelqu'un, leur en faisant par après voir les défauts. Et si elles se rendent négligentes, ou qu'elle voye en elles de la paresse d'esprit, tant à bien écrire, qu'à orthographe et dicter, elle les mortifiera, et leur donnera des pénitences, si elles ne s'amendent²⁰.

Il existe des différences importantes de compétences selon les sœurs, qui s'expliquent à la fois par les origines sociales des prétendantes et par l'éducation que chacune a reçue dans le siècle²¹. Rappelons que la majorité des visitandines est issue de l'élite sociale²². Ces jeunes filles de bonne famille ont souvent reçu une éducation plus poussée que le reste de la population, dans laquelle l'illettrisme est encore important²³. Certaines ont même bénéficié d'une formation éclectique. En

¹⁸ Cette définition est issue de la préface de Jean-Marie PRIVAT à l'ouvrage de Jack GOODY, *Pouvoirs et savoirs de l'écrit*, trad. Claire MANIEZ, Paris, La Dispute, 2007, p.10, note 2.

¹⁹ Article VI, *Directoire de la Maîtresse pour l'instruction des Novices*, dans *Costumier et Directoire pour les Sœurs Religieuses de la Visitation Sainte Marie*, Paris, Sébastien Huré, 1637, p.30.

²⁰ Carte où sont marquées quelques petites coutumes et menues observances de Sœurs du Noviciat, dans *Petite coutume de ce monastère de la Visitation Sainte Marie d'Annecy*, Paris, Claude Herissant, 1748, p.150.

²¹ *Livres et lectures des Visitandines à Lyon sous l'Ancien Régime*, p.105-108.

²² Roger DEVOS a montré que le recrutement des monastères de la Visitation s'exerçait essentiellement dans les milieux de la noblesse et de la bourgeoisie. Roger DEVOS, *Vie religieuse féminine et société : l'origine sociale des visitandines d'Annecy aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Annecy, Académie salésienne, 1973.

²³ Les travaux de l'historien Daniel ROCHE ont mis en évidence l'inégale répartition de la capacité à lire et à écrire dans la France du XVIII^e siècle, à la fois en fonction du lieu (ville ou campagne, Paris ou province) et en fonction de la place de chaque individu dans la hiérarchie sociale. Daniel ROCHE, « Les pratiques de l'écrit dans les villes françaises du XVIII^e siècle », dans Roger CHARTIER (dir.), *Pratiques de la lecture*, Paris, Payot et Rivages, 1993, p.201-263.

revanche, les sœurs d'origine plus modeste ne sont pas toutes alphabétisées. Les communautés s'en accommodent, les besoins n'étant pas les mêmes selon les charges exercées.

Apprécier la place de l'écrit dans l'univers monastique requiert également d'être attentif aux notions d'espace et de temps. Citons, en guise de préambule, deux règles en usage dans les monastères visitandins, qui témoignent du rôle central de l'écrit dans l'univers quotidien des religieuses. La première est notifiée dans le Coutumier, qui indique que « tous les Offices et Cellules du Monastere seront desdiez à quelques Saints ou Saintes, dont on escrira le nom en grosse lettre au dessus de la porte, avec une vertu qui luy conviendra le mieux [annexe 1]²⁴ ». Le Coutumier préconise ensuite de « mettr[e] des sentences de la Sainte Escriture, et d'autres livres devots, au Cloistre, Dortoir, Refectoire, Parloir, Infirmeries, Cellules, Chapitre, Noviciat, Chambre des Assemblees, et autres lieux, où elles seront convenables, et selon qu'elles seront propres à chacun²⁵ ». Adaptées à chaque pièce du monastère [annexe 2], les sentences sont destinées à stimuler la ferveur des religieuses. L'Écriture sainte s'incarne ainsi visuellement dans l'espace monastique, les maximes spirituelles étant offertes quotidiennement au regard des religieuses. Le deuxième exemple - lié au temps monastique - est tiré de la réponse de Jeanne de Chantal à la Constitution sur le silence. La fondatrice rappelle qu'« il ne faut point parler au grand silence, qui est dès le premier son des Matines jusqu'à Prime, que pour des nécessitez ou grandes utilitez²⁶ ». Jeanne de Chantal préconise ensuite : « J'aimerois mieux que l'on écrivît ce que l'on a besoin, s'il se peut faire facilement, que de parler en ce temps-là²⁷. » Le recours à l'écrit permet ainsi de ne pas enfreindre la règle du silence. Ces deux usages - outre qu'ils nous font pénétrer dans l'espace et le temps monastiques - laissent percevoir la variété des fonctions qui incombent à l'écrit.

Cette étude s'articule autour de quatre axes. Le premier axe concernera l'organisation des communautés visitandines. Nous partirons ainsi à la découverte des gestes scripturaux ordonnant le quotidien et assurant la continuité de l'institution, avant d'interroger la genèse de la norme écrite visitandine. Le second axe intéressera les pratiques de l'échange au sein de la Visitation. Nous étudierons les règles du commerce épistolaire, puis nous considérerons les biographies de religieuses et les lettres circulaires, à travers l'examen de leur circuit de production et de transmission. Le troisième axe interrogera la mémoire et l'histoire de l'ordre. Nous nous pencherons sur les entreprises de publication transmettant l'esprit et la mémoire du fondateur, puis nous considérerons l'écriture de l'histoire des communautés. Enfin, le quatrième axe portera sur les pratiques individuelles d'écriture et sur la production de manuscrits au sein des monastères. Nous parcourrons les abrégés de la vie et des vertus pour scruter ces pratiques, puis nous examinerons quelques manuscrits réalisés collectivement ou individuellement par des visitandines.

²⁴ Article XXXV, *Des cellules et autres offices de la Maison*, dans *Coutumier et Directoire* [...], 1637, p.140.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Réponse sur la Constitution sixième, septième et dixième ensemble*, dans *Responses de nostre Très-Honorée et digne Mere Jeanne Françoise Fremiot, sur les regles, constitutions, et coutumier de nostre Ordre de la Visitation sainte Marie*, Paris, 1665, p.156-157.

²⁷ *Ibid.*

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Explorer le monde de l'écrit au monastère : le projet était ambitieux. Car l'écrit est partout, et parfois difficile à saisir. Les risques étaient de fait multiples, le principal écueil étant sans doute celui de partir - au risque de s'y perdre - dans trop de directions. Mais l'enjeu ne résidait-il pas justement dans cette approche multidirectionnelle ? Nous avons relevé ce défi, tout en étant consciente des limites de notre travail ; il resterait par ailleurs bien d'autres pistes à explorer... L'une des difficultés provient de la nature même de certaines sources. Nous pensons en particulier aux manuscrits, qui constituent des documents complexes, à manier avec prudence. Qui prend la plume au monastère ? Quand ? Selon quelles modalités et dans quel but écrit-on ? Voici quelques-unes des questions qui ont guidé notre recherche, menée principalement aux Archives départementales du Rhône et à la Bibliothèque municipale de Lyon.

Notre étude se base sur l'exploitation de sources variées. Ces sources sont toutefois loin d'être représentatives du large spectre déployé par les activités quotidiennes d'écriture des visitandines. Dans un article intitulé « Les sources sont-elles "le pain de l'historien" ? », Joseph Morsel nous rappelle que les sources disponibles sont d'abord des objets produits par un milieu donné, puis des documents conservés à travers les aléas historiques, enfin un matériau sélectionné par l'historien²⁸. L'historien est donc tributaire - mais également bénéficiaire - des sources qui sont à sa disposition. Si certaines sources nous ont manqué, comme les Annales de la Visitation lyonnaise par exemple, d'autres, découvertes plus ou moins fortuitement, ont vivement suscité notre intérêt. Précisons que nous avons abordé certaines sources selon une double perspective. Par exemple, les textes normatifs nous ont permis de restituer le cadre réglementaire prescriptif ; mais nous avons également questionné la forme même de ces documents, nous intéressant à la genèse de leur publication. De même, si nous avons puisé dans les livres de comptes des informations concrètes liées aux dépenses des monastères, nous avons également considéré ces documents comme des exemples de livres servant à « écrire les affaires » de la communauté.

Cette enquête sur l'écrit et les pratiques d'écriture a été menée à plusieurs échelles. Nous avons souhaité articuler le global et le local, en présentant d'une part des éléments propres à tous les monastères de la Visitation - tout en recourant à Lyon comme terrain d'observation privilégié - et en traitant d'autre part d'aspects plus spécifiques aux monastères lyonnais. Il est bien évident que seule l'investigation des archives d'autres monastères visitandins permettrait d'affiner les choses et de dresser un panorama plus complet. En revanche, et notre enquête le démontre à plusieurs reprises, les pratiques étant extrêmement codifiées, et donc homogénéisées, nous pouvons estimer que certaines réalités observées sont un bon reflet des pratiques en cours à la Visitation. Concernant la dimension locale, nous voudrions souligner la place particulière de Lyon dans l'histoire de l'ordre. Rappelons que le monastère de Bellecour est la seconde fondation visitandine. Jusqu'à sa mort, Jeanne de Chantal entretiendra des relations privilégiées avec cette communauté, ainsi qu'avec ses deux petites sœurs, les communautés de l'Antiquaille et de Sainte-Marie-des-Chânes. Ces liens passent par une correspondance soutenue entre la fondatrice et la Visitation de Lyon. Nous verrons

²⁸ Joseph MORSEL, « Les sources sont-elles 'le pain de l'historien' ? », dans *Hypothèses*, vol.1, 2003, p.273-286.

que les visitandines lyonnaises ont également joué un rôle important dans les diverses entreprises de publication de l'ordre.

Dressons maintenant une petite typologie des sources étudiées et retraçons brièvement les directions empruntées. Un premier ensemble de sources est constitué par les textes normatifs de la Visitation. Nous avons consulté plusieurs types de documents : les Règles et Constitutions, le Coutumier et le Directoire, les Réponses de Jeanne de Chantal et la Petite coutume d'Annecy. Le fil rouge de notre investigation se résume à cette question : où est-il question d'écriture(s), au sens le plus large du terme, dans les textes qui réglementent la vie des communautés ? Plus encore que pour la lecture, les éléments rentrant dans la catégorie « pratiques d'écriture » se dissimulent dans des articles et chapitres divers. Nous avons ainsi collecté des renseignements dans les articles sur « la façon d'écrire » et sur « les livres qu'on doit avoir dans le Monastere, pour écrire les affaires dudit Monastere », mais également dans les directoires des officières, dans les articles sur les cellules et offices, sur la visite annuelle ou sur les élections... Notons qu'aucun article spécifique n'est consacré à l'écriture personnelle ou à la correspondance ; mais nous avons trouvé des éléments dans la constitution sur l'obéissance, dans les constitutions de la portière et de la tourière, ou encore dans l'article sur l'union entre les monastères. Comme dans notre investigation sur les pratiques de lecture, les Réponses et la Petite coutume nous ont été d'un précieux recours pour les exemples concrets qu'elles délivrent.

Les archives des trois monastères lyonnais - registres et documents papiers - forment un second ensemble. En 1970, René Lacour a classé ces documents par monastère et par grandes catégories. Les archives de la Visitation sont ainsi réparties en cinq ensembles : privilèges et droits honorifiques, statuts, spirituel, personnel et enfin temporel. Si tout n'a pas été conservé, ces archives représentent tout de même une masse importante de documentation. Elles recèlent une mine d'informations et offrent de nombreuses perspectives pour l'historien²⁹. Grâce à ces documents, nous avons d'abord pu confronter la norme et les usages. À cette fin, nous avons sélectionné un échantillon des différents types de registres et papiers à notre disposition. Les archives nous ont également permis d'apporter des compléments aux autres sources étudiées. Par exemple, nous avons recouru aux livres de comptes pour chercher la trace d'achats de matériel d'écriture ou de dépenses d'imprimerie. Les Archives départementales du Rhône étant fermées pour cause de déménagement entre décembre 2013 et septembre 2014, il nous a fallu opérer assez rapidement et sans retour possible aux sources, pour d'éventuelles vérifications, des recherches complémentaires ou de nouvelles prises de vues.

Nous avons ensuite travaillé à partir de l'édition critique de la correspondance de Jeanne de Chantal, réalisée par Marie-Patricia Burns³⁰. Lors de notre précédente recherche, nous avons repéré des éléments tout à fait intéressants dans les échanges de la fondatrice avec les communautés lyonnaises. Nous avons d'abord puisé dans ces lettres des informations sur la pratique même de l'échange épistolaire. Nous en avons ensuite extrait des éléments sur la production et la publication des textes normatifs de la Visitation, et enfin des données sur l'édition

²⁹ À titre d'exemple, Françoise BAYARD a examiné les textiles présents dans les trousseaux des visitandines alors que nous avons observé les livres apportés par les religieuses.

³⁰ Jeanne-Françoise Frémyot de CHANTAL, *Correspondance*, Édition critique établie et annotée par Marie-Patricia BURNS, Paris, Le Cerf, 1986-1996, 6 vol.

d'écrits salésiens. En parallèle, nous avons consulté des ouvrages conservés à la Bibliothèque municipale de Lyon. Une fois de plus, nous avons pu mesurer l'intérêt d'aller voir les livres eux-mêmes pour y regarder les annotations, les pièces pré-liminaires et post-liminaires... Ainsi, certains exemplaires des textes normatifs corroborent ou complètent les informations tirées de la correspondance de Jeanne de Chantal.

Les abrégés de la vie et des vertus et les lettres circulaires forment un quatrième ensemble. Les abrégés constituent une source particulièrement riche³¹ mais posant quelques problèmes au chercheur. En effet, tous les abrégés n'ont pas été conservés et ceux qui le sont ne sont pas toujours facilement accessibles³². De plus, l'ensemble des abrégés représentant une masse documentaire à la fois conséquente et éparse, il n'est pas évident de constituer un corpus³³. Les abrégés nous ont d'abord permis de documenter les pratiques d'écriture. Ils furent en particulier notre source principale pour la partie sur l'écriture intime. Mais nous avons également souhaité nous pencher sur la source elle-même. Les abrégés se présentant sous diverses formes - ils peuvent être manuscrits ou imprimés, en feuillet ou dans un livre - de nombreuses interrogations affleurent, à la fois sur leur contexte de rédaction et sur leur diffusion. Nous avons choisi de dresser une typologie sommaire, distinguant quatre catégories d'abrégés. Puis nous avons consacré une partie aux lettres circulaires et aux abrégés qui les accompagnent. Qui les écrit ? Selon quelles normes ? À qui sont-ils destinés ? Comment sont-ils diffusés puis conservés ? Voilà les principales questions auxquelles nous avons tenté de répondre, en croisant différentes sources.

Les manuscrits constituent le dernier type de documents que nous avons étudiés. Nous distinguons les manuscrits relatifs à l'histoire de l'ordre et à l'histoire des communautés lyonnaises, les manuscrits réalisés collectivement, et enfin les manuscrits relevant d'initiatives individuelles. L'étude de ces documents ne fut pas des plus aisées. L'identification même de ces ouvrages fut souvent complexe, un bon indice pour repérer la Visitation étant l'invocation liminaire habituelle de l'ordre - « Vive Jésus » - que l'on retrouve parfois inscrite en haut de page. Dans un autre cas, c'est une formule de renouvellement des vœux insérée au

³¹ L'étude des abrégés a permis de documenter des sujets aussi variés que la famille, la vocation, le recrutement, l'entrée au couvent, les pratiques artistiques, la spiritualité, la lecture, le sommeil ou encore le rapport à la mort.

Philippe BONNET, « La pratique des arts dans les couvents de femmes au XVII^e siècle », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, Paris Genève, Droz, 1989, vol. 147, p.433-472.

Étienne CATTA, *La vie d'un monastère sous l'Ancien Régime : la Visitation Sainte-Marie de Nantes (1630-1792)*, Paris, J. Vrin, Études de théologie et d'histoire de la spiritualité, 1954.

Dominique DINET, « Les entrées en religion à la visitation (XVII^e et XVIII^e siècles) », dans Bernard DOMPNIER, Dominique JULIA, (dir.), *Visitation et Visitandines aux XVII^e et XVIII^e siècles*, op.cit., p.177-194.

Jacques LE BRUN, « La Visitation et la spiritualité du pur amour au temps de la querelle du quietisme », dans Bernard DOMPNIER, Dominique JULIA, (dir.), *Visitation et Visitandines aux XVII^e et XVIII^e siècles*, op.cit., p.441-460.

Jean-Marc LEJUSTE, « Ephemera et vies exemplaires de Visitandines », dans MARTIN (Philippe) (dir.), *Ephemera catholiques : l'imprimé au service de la religion (XVI^e-XXI^e siècles)*, op.cit., p.207-239.

Estelle MARIDET, « Les visitandines et la mort. Analyse des lettres circulaires », dans Bernard DOMPNIER, Dominique JULIA, (dir.), *Visitation et Visitandines aux XVII^e et XVIII^e siècles*, op.cit., p.301-320.

Philippe MARTIN, « La nuit et le sommeil ou la place du corps dans l'expérience religieuse de la Visitation au XVII^e siècle », dans Bernard BARBICHE, Marie-Élisabeth HENNEAU, Paola VISMARA, [...] (dir.), *L'ordre de la Visitation, 1610-2010*, op.cit., p. 277-289.

Sonia ROUEZ, « Les pratiques de la lecture chez les visitandines aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans Bernard DOMPNIER, Dominique JULIA, (dir.), *Visitation et Visitandines aux XVII^e et XVIII^e siècles*, op.cit., p.321-334.

³² Souvent, les lettres circulaires et abrégés ne sont pas bien signalés. Le Musée de Moulins conserve par exemple des recueils de lettres et abrégés provenant de divers monastères qui ont été reliés dans l'ordre chronologique de leur réception. Le chercheur ne sait pas précisément quelles lettres composent chaque recueil.

³³ Jean-Marc LEJUSTE a par exemple travaillé à partir d'un registre de vingt-quatre abrégés imprimés au XVIII^e siècle.

sein de l'ouvrage qui a permis d'attribuer sa production à une visitandine. Nous avons travaillé à partir d'un corpus réduit, d'où certaines limites à notre étude. Par ailleurs, ces documents suscitent un certain nombre de questions auxquelles nous n'avons pas toujours de réponse... Nous avons ainsi souhaité livrer quelques pistes de réflexion, à travers des exemples sélectionnés dans le catalogue de la Bibliothèque municipale de Lyon. Notons que l'un de ces manuscrits, appartenant au fonds de la Bibliothèque du Palais des Arts³⁴, se trouve conservé à la bibliothèque de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

³⁴ La bibliothèque du Palais des Arts fut fondée en 1831. Elle constitue alors une seconde bibliothèque municipale, regroupant à la fois des collections municipales, les collections de l'Académie de Lyon et celles de diverses sociétés savantes. Ces collections rejoignent le Palais Saint-Jean en 1911. Le fonds est aujourd'hui partagé entre la Bibliothèque municipale de Lyon, la bibliothèque de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Lyon et la Bibliothèque nationale de France.

L'ÉCRIT POUR ORGANISER LA VIE DES COMMUNAUTÉS

Au monastère, les exigences institutionnelles et administratives sont les moteurs premiers de la production et de la conservation de documents écrits. Après une étude des gestes de l'écrit au quotidien, nous examinerons la genèse de la norme écrite visitandine.

L'ÉCRIT AU QUOTIDIEN

L'écrit est un outil essentiel pour la bonne gestion du monastère. Le croisement des textes normatifs, des registres et documents papiers (juridiques, administratifs, économiques) permet d'envisager les normes et usages en matière d'écriture et d'archivage.

« Écrire [et archiver] les affaires du monastère »

Le matériel

De quel matériel disposent les sœurs pour écrire ? La réponse se trouve dans les textes normatifs, les inventaires et les rôles de comptes.

Plumes et écriitoires sont à la disposition de toutes les sœurs. La Petite coutume énonce : « Il y a une sœur qui a en charge de tenir des écriitoires garnies au lieu destiné pour écrire, pour celles qui en ont besoin : et les sœurs, si elles veulent, peuvent toutes avoir quelque plume coupée en leur particulier ; et celles qui écrivent fréquemment, peuvent avoir des écriitoires, si la Supérieure le trouve bon³⁵. » Certaines charges nécessitent des outils spécifiques : les inventaires du mobilier du monastère de Sainte-Marie-des-Chânes en attestent. La Coadjutrice a ainsi en sa charge « trois escriitoires, un estuy garni, deux canifs p[ou]r couper les plumes, une bouteille de plomb p[ou]r tenir lancre, un chandelier de laiton » ; elle dispose également de trois cachets - « deux cachets de fer un g[ran]d et un petit p[ou]r marquer les tillets ou sont gravés nos armes et le nom du m[onaste]re, un petit cachet de cuivre iaune ou sont gravées nos armes, emmanché de buy, il sert a cacheter les lettres et les paquets » -, ainsi que d'une maliche de buy et d'un plot de noyer pour faire les cachets³⁶. Tout ce matériel est rangé dans une cassette. De son côté, la Portière a la charge d'« un écriitoire de marroquin, avec sa botte, et son canif³⁷. » Le monastère met aussi un écriitoire à la disposition des personnes de passage. Enfin, le matériel utilisé lors des élections - « un petit coffret, et une g[ran]de boite de bois peint, trouëe au milieu, quatre petites boites de cartons en ovale p[ou]r recevoir les voix » - est conservé à la bibliothèque. Un petit détour

³⁵ Sur l'Article vingt-quatrième, des documens fort utiles, et sur celui de la façon d'écrire, dans *Petite coutume* [...], 1748, p.91.

³⁶ 34H 182 [Sainte-Marie-des-Chânes], *Inventaire d'ustensiles, livres, meubles, tableaux, ornements* [...], 3^e Monastere de la Visitation Sainte Marie des Chaines, 1659.

³⁷ 34H 183 [Sainte-Marie-des-Chânes], *Inventaire d'Argenterie, ornements, meubles, ustanciles, etc* 3^e monastere de la Visitation dit des Chaines, 1716.

par les rôles de comptes³⁸ permet de retrouver des traces d'achat de papier, de plumes, d'encre et de bâtons de cire. Ces articles sont approvisionnés annuellement. En 1722, le monastère a par exemple acheté « une demi rame [de] papier a écrire » à 40 sols, « un carteron de plume » à 15 sols, « deux battons [de] cire d'Espagne » à 16 sols et « une chopine d'ancre » à 18 sols.

Les officières

Au sein du monastère, un certain nombre de sœurs sont amenées à écrire pour les besoins de leurs charges. La sœur Robière « écrira les habits qui se font chasque année [...] [et] ceux que l'on oster³⁹ » ; la sœur Infirmière « écrira les remedes que le Medecin ordonnera [...] [et] mettra en toutes les eaux, Sirops, et autres drogues, des billets escrits de leur nom⁴⁰ » ; l'Assistante « aura un rolle de tous les livres qui sont en la maison, et en fera un autre, où elle écrira ceux qu'on donnera, tant aux Sœurs, qu'à ceux de dehors⁴¹ » ; la Dépensière étiquettera le vin : « quand on entonnera le vin, ou que l'on en achetera, elle sera soigneuse de mettre des billets sur les tonneaux, pour marquer ceux qui sont bons pour garder, ou pour boire promptement, et combien ils tiennent, et de quel creu ils sont avec l'année⁴² » ; quant à la Portière « elle verra ce qui sort de la maison, et l'écrira si c'est chose d'importance⁴³ ».

La charge d'économe nécessite d'écrire davantage. La Constitution sur la pauvreté prévoit d'ailleurs que l'on fournisse davantage de matériel d'écriture à cette sœur⁴⁴. L'Économe est d'abord chargée de tenir les inventaires des meubles de chaque office ; elle doit également tenir le rôle de tout ce que les novices apportent au monastère. Cette officière a surtout la responsabilité des comptes, qu'elle doit systématiquement mettre par écrit. Elle tient un rôle de l'argent qui lui est donné pour la dépense⁴⁵ et un livre journalier dans lequel elle note chaque soir ce qu'elle a acheté⁴⁶. L'Économe reçoit aussi les paiements dus au monastère. Sur chaque quittance, elle mentionne le jour et le nom de la personne qui lui a donné l'argent. À la fin du mois, elle fait voir à la Supérieure ce qu'elle a reçu et ce qu'elle a dépensé⁴⁷. On demande également à l'Économe, qui est aidée pour cela de la Dépensière, de consigner les besoins de la communauté : « qu'elle dresse la carte des choses dont elle devra faire les provisions necessaires, selon les saisons propres [...] elle tiendra lesdictes Cartes sur des petits aix attachez en sa chambre en lieu où elle les puisse facilement voir⁴⁸. » L'officière est chargée de tenir un livre « dans lequel elle écrira toutes les choses qui luy peuvent donner lumiere et adresse en sa charge, tant à elle, qu'à celle qui luy succedera, comme seroit la quantité de bled, vin, huyle, beure, chandelles, sel, pois, et choses semblables,

³⁸ 34H 62 [Antiquaille], *Comptes généraux des dépenses 1767-1787*.

34H 191-192 [Sainte-Marie-des-Chânes], *Recettes et dépenses du couvent, 1715-1735*.

³⁹ *Directoire de la sœur Robierre*, dans *Coustumier et Directoire* [...], 1637, p.155.

⁴⁰ *Directoire de la sœur Infirmiere*, dans *Coustumier et Directoire* [...], 1637, p.152.

⁴¹ *Directoire de la Sœur Assistante*, dans *Coustumier et Directoire* [...], 1637, p.134-135.

⁴² *Directoire de la sœur Despensièrè*, dans *Coustumier et Directoire* [...], 1637, p.165.

⁴³ *Constitution XXXVII, De la Portiere*, dans *Règles de St Augustin et constitutions pour les sœurs Religieuses de la Visitation sainte Marie*, Lyon, Vincent de Cœursillys, 1645, p.278.

⁴⁴ « On excepte néanmoins, que la Superieure puisse pourvoir nonobstant le sort du billet aux Sœurs qui ont beaucoup à écrire, comme l'æconome [...] » *Constitution V De la Pauvreté*, dans *Règles* [...], 1645, p.154.

⁴⁵ *Constitution XXXVI, De l'Æconome*, dans *Règles* [...], 1645, p.273-275.

⁴⁶ *Directoire de la sœur Æconome*, dans *Coustumier et Directoire* [...], 1637, p.138.

⁴⁷ *Constitution XXXVI, De l'Æconome* dans *Règles* [...], 1645, p.273-275.

⁴⁸ *Directoire de la sœur Æconome*, dans *Coustumier et Directoire* [...], 1637, p.138.

qu'il faut pour la nourriture et entretien des Sœurs, comme aussi la quantité d'estoffes qu'il faut pour les habiller, tant pour l'esté que pour l'hyver, et combien elles coustent, et où s'en doit faire l'emploire⁴⁹. » La *directoire de la Dépensière* précise qu'elle « marquera sur sa carte le poids de la viande qu'il faut pour chasque sœur, et à proportion ce qu'il faudra toute la sepmaine⁵⁰. » L'Économe et la *Dépensière* confient leur liste de courses aux sœurs tourières, lorsque celles-ci vont à la ville⁵¹. Quand les sœurs ont des besoins particuliers, elles peuvent en faire la demande lors de la récréation du soir : « Celles qui auront beaucoup de choses à faire venir de la ville, elles l'escriront en un billet, qu'elles donneront à l'œconome⁵². »

La bonne gestion des affaires du monastère nécessite une collaboration étroite entre certaines officières, en particulier entre la sœur en charge des papiers (voir page 17) et la sœur Économe. Ainsi, en début d'année, la première est chargée de faire « un extract ou roolle de tout l'argent et rentes qui sont deuës au Monastere⁵³ », qu'elle remet à la seconde « pour solliciter, et faire payer ceux qui doivent⁵⁴ ». Elle « luy en baillera toute l'intelligence necessaire, afin que tousjours l'on se paye des fruicts escheus [...] et avant que de parler à ceux qui doivent, elle soit instruite de ce qu'ils sont redevables, afin de ne pas embrouïller, et que rien ne se perde par sa faute⁵⁵. » Les changements d'offices requièrent un passage de relais : « aussi tost qu'elle sera mise en ceste charge, [la sœur en charge des papiers] lira l'inventaire des papiers pour s'instruire des affaires du Monastere avec l'aide de la sœur qui sort de ceste charge, laquelle luy en doit donner toute l'intelligence possible⁵⁶. » Lors des changements de supérieure, la Supérieure déposée doit remettre le livre des fonds et revenus du monastère ainsi que le livre de l'inventaire général à la nouvelle Supérieure, qui les signe après vérification. Les fins de triannaux sont l'occasion de procéder à des remises à jour.

Le système des tables ou cartes facilite également l'organisation du quotidien. En plusieurs endroits du monastère sont en effet disposées des tables servant de « memo ». La première table est celle des offices :

Il y aura proche de la montée et du passage plus ordinaire des Sœurs, une carte ou table, ou les noms des Sœurs seront escrits, avec des petits cordons qu'elles yront tirer, quand elles voudront aller hors de leurs Cellules ou Offices, afin qu'on les puisse trouver plus aisément ; et a costé l'on escrira les noms de celles que l'on appellera avec la cloche, et le nombre des coups⁵⁷.

La *Petite coutume* précise : « Tous les ans on ne fait que changer les layettes selon les rangs des Sœurs, et leur charge⁵⁸. » Une autre table est installée au dortoir, qui sert à localiser les cellules de chaque sœur :

A l'entrée du Dortoir, il y a une table sur laquelle sont écrits les noms des Saints et Saintes ausquels sont dédiées les cellules ; et à l'endroit de chaque

⁴⁹ *Ibid.*, p.139.

⁵⁰ *Directoire de la sœur Despensièrè*, dans *Coustumier et Directoire* [...], 1637, p.165.

⁵¹ *Directoire de la sœur Econome*, dans *Coustumier et Directoire* [...], 1637, p.138.

Directoire de la sœur Despensièrè, dans *Coustumier et Directoire* [...], 1637, p.165.

⁵² *Article XVIII, De la recreation*, dans *Coustumier et Directoire* [...], 1637, p.80.

⁵³ *Directoire de celle qui aura charge des papiers*, dans *Coustumier et Directoire* [...], 1637, p.141.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*, p.142.

⁵⁷ *Article XXXV, Des cellules et autres offices de la Maison*, dans *Coustumier et Directoire* [...], 1637, p.143.

⁵⁸ *Sur l'article trente-cinquième, des Cellules et Offices*, dans *Petite coutume* [...], 1748, p.121-122.

Saint ou Sainte est posé une layette de bois, sur laquelle on écrit le nom de la sœur qui couche à la cellule⁵⁹.

On trouve également une carte près de la porte du réfectoire, « qui sert au Sœurs domestiques pour appeler les Sœurs qui doivent laver les écuelles⁶⁰ », et une autre « où l'on écrit les lieux qui se doivent balayer par les sœurs, et les autres petits offices [...]»⁶¹ ». Cette table est gérée par la sœur Économe. La chambre des assemblées est pourvue d'une table où « s'écrivent les noms des Villes et Provinces où il y a de nos Monasteres, avec les jours et l'an de leur établissement⁶² ». La sœur coadjutrice est chargée d'inscrire les noms des supérieures en charge sur des layettes, qui sont mises en regard des noms des monastères. Enfin, « il y aura une carte pour l'ordre des Confessions, qui sera attachée près du Confessionnaire [...]»⁶³ ».

Ainsi, toutes ces officières, lorsqu'elles écrivent, contribuent à la bonne orchestration de la vie communautaire. Une autre religieuse est amenée à jouer un rôle-clé dans la logistique de la maison, « celle qui aura charge des papiers⁶⁴ ».

La sœur archiviste

Chaque monastère a son archiviste. Le Coutumier énonce : « La Supérieure commettra le soing des papiers, et tiltres de la maison, à une Sœur, laquelle les serrera, et tiendra en bon ordre, prendra garde qu'ils ne se gastent ou esgarent, elle les tiendra au lieu qui sera destiné à cela dans le cabinet vouté⁶⁵. » Le plan-type d'un couvent de la Visitation, inséré dans le Coutumier et Directoire de 1637, présente effectivement un « cabinet des papiers » [annexe 3], situé dans l'aile droite du monastère, entre le noviciat et le cabinet des ouvrages. Rappelons que l'existence d'un dépôt d'archives est attesté dans la plupart des ordres. Cependant, celui-ci n'est pas toujours séparé de la bibliothèque⁶⁶. La distinction est bien opérée dans les monastères visitandins, qui comprennent un « cabinet des livres » et un « cabinet des papiers ».

Le Coutumier donne des consignes précises à destination de la sœur archiviste :

Elle mettra tous les papiers qui concernent une affaire ensemble, pour les trouver plus facilement, comme aussi les contracts seront à part, les quittances aussi, et ainsi des autres, le tout bien rangé, et avec des excriteaux pour les prendre plus à propos selon le besoin. [...] Quand il faudra donner quelque papier dehors le Monastere, elle l'écrira, marquant la datte du jour, et à qui elle l'a donné, et pour quel subject, et procurera qu'il luy soit rendu au plustost [...]»⁶⁷.

⁵⁹ Sur l'article trente-cinquième, des Cellules et Offices, dans *Petite coutume* [...], 1748, p.122.

⁶⁰ *Ibid.*, p.123.

⁶¹ *Ibid.*, p.123-124.

⁶² *Ibid.*, p.123.

⁶³ Article XXXV, Des cellules et autres offices de la Maison, dans *Coutumier et Directoire* [...], 1637, p.143.

⁶⁴ *Directoire de celle qui aura charge des papiers*, dans *Coutumier et Directoire* [...], 1637, p.140.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ Fabienne HENRYOT, « Croire, savoir, se souvenir : Typologie des gestes de l'écrit dans l'univers régulier à l'époque moderne », art.cité.

⁶⁷ *Directoire de celle qui aura charge des papiers*, dans *Coutumier et Directoire* [...], 1637, p.140.

Gestionnaire des papiers, la sœur archiviste est également responsable des livres servant à « écrire les affaires du monastère ». Le Coutumier consacre un article entier à ces documents⁶⁸. Le premier d'entre eux est le « Livre du Convent » [annexes 4 et 5], « un grand Livre fort espais pour écrire les fondations, elections des Superieures, Professions des Sœurs, renouvellement des vœux⁶⁹, et leurs deceds⁷⁰ ». Le Coutumier fournit le formulaire type que chaque sœur doit recopier et compléter avec ses nom et date de profession. La sœur doit indiquer en marge la date de son examen ainsi que le nom de la personne qui l'a examinée et a reçu ses vœux. Elle est ensuite invitée à signer sa déclaration. Le Coutumier précise que « la Superieure ou l'Assistante écrivent pour celles qui ne le savent faire⁷¹. » Chaque monastère possède également un livre pour inscrire les réceptions à l'habit. Un autre livre sert à notifier les noms des sœurs envoyées fonder de nouveaux monastères et les résolutions qui se prennent au Chapitre « pour vendre, changer, alienner des fonds, recevoir des Fondatrices, et semblables [...]»⁷².

Les monastères disposent ensuite de deux livres pour écrire les contrats, permanents et ordinaires. Les contrats permanents - signés par tout le Chapitre - concernent les achats de biens fonciers ou les traités passés avec les fondateurs et bienfaiteurs. La sœur en charge des papiers veille à ce que le notaire y recopie les contrats dûment signés. Le notaire prend soin de laisser quelques feuillets entre chaque contrat afin de pouvoir y inscrire la réception des pensions ou les intérêts, lorsque la sœur Économe remet à la sœur en charge des papiers le rôle de ce qu'elle a reçu, en fin d'année. Le livre des contrats permanents ne doit pas sortir du monastère : « Que s'il en faut produire quelque contract, elle en fera faire une coppie collationnée⁷³ ». Les contrats ordinaires, dits de simple obligation, sont liés aux constitutions de rentes et de pensions. Ils sont signés par la Supérieure et ses conseillères. C'est la sœur en charge des papiers - ou le notaire - qui les copie. Elle doit inscrire au fur et à mesure les sommes reçues, « afin de tenir meilleur compte à ceux qui doivent, et aussi pour les faire payer au temps marqué⁷⁴ ». L'archiviste - qui joue aussi un rôle de secrétaire - doit tout consigner minutieusement, « afin que par sa faute rien ne demeure à payer⁷⁵ ». Il est jugé bon qu'elle soit présente lorsque les contrats sont passés, ou du moins qu'elle soit tenue au courant. Si le notaire n'expédie pas le contrat, elle est chargée d'inscrire sur un petit rôle « le jour et les personnes avec qui l'on a contracté⁷⁶ ». Dans un autre livre, intitulé

⁶⁸ Article XXXIX, *Des livres qu'on doit avoir dans le Monastere, pour écrire les affaires dudit Monastere*, dans *Coutumier et Directoire* [...], 1637, p.159-164.

⁶⁹ Le renouvellement des vœux est observé en divers ordres religieux, masculins et féminins. Cette pratique prend la forme d'une cérémonie annuelle, organisée à des moments différents selon les ordres : les religieuses de la congrégation de Notre-Dame renouvellent leurs vœux le jour de l'Assomption, les religieuses de Port Royal le jour de la Nativité du Seigneur, les Annonciades célestes la veille de la Nativité de Notre-Dame... À la Visitation, il a lieu le jour de la Présentation de Notre-Dame. La cérémonie s'accompagne d'une inscription du renouvellement dans le livre du couvent.

Du renouvellement des vœux du baptême, et des vœux de religion, Paris, Guillaume Desprez, 1676, p.259-482.

Pierre GOUHIER, « Une source sérielle pour l'histoire religieuse : le renouvellement des vœux », dans *Cahier des Annales de Normandie*, n°26, 1995, p.515-518.

Constitution XLVI. Du renouvellement et Confirmation des Vœux dans Règles [...], 1645, p.310-311.

⁷⁰ Article XXXIX, *Des livres qu'on doit avoir dans le Monastere, pour écrire les affaires dudit Monastere*, dans *Coutumier et Directoire* [...], 1637, p.159.

Le Directoire de la sœur Assistante charge celle-ci de veiller à faire écrire les professions et renouvellements des sœurs. *Directoire de la Sœur Assistante*, dans *Coutumier et Directoire* [...], 1637, p.134-135.

⁷¹ *Ibid.*, p.160.

⁷² *Ibid.* p.164.

⁷³ *Directoire de celle qui aura charge des papiers*, dans *Coutumier et Directoire* [...], 1637, p.140.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ *Directoire de celle qui aura charge des papiers*, dans *Coutumier et Directoire* [...], 1637, p.140.

⁷⁶ *Ibid.*, p.141.

« Inventaire general de tous les Tiltres et papiers du Monastere », on récapitule l'ensemble des contrats « et autres actes qui se passent par main de Notaires⁷⁷ ».

La communauté doit enfin établir un livre recensant tous les fonds et revenus du monastère, ainsi qu'un livre de comptes. Toutes les sommes d'argent doivent y être consignées, « tant les tirées que les receuës, et cela fort exactement, afin de tenir fidele compte à chacun⁷⁸. » De ces deux livres, on fait un sommaire abrégé à la fin de chaque année.

Tous ces livres doivent être tenus avec soin. Le Coutumier impose de laisser une marge importante afin de consigner une éventuelle modification - par exemple le titre d'un nouveau contrat ou l'extinction d'un contrat - ainsi que son motif. La règle veut en effet qu'aucun livre ne soit biffé. Il est tout aussi essentiel que les livres et les papiers du monastère soient bien conservés. Par mesure de sûreté, le livre du couvent, le livre de comptes et le livre d'inventaire sont conservés dans un coffre à trois clefs. Notons que l'archivage répond à plusieurs nécessités. Les livres du monastère servent par exemple lors de la visite annuelle : la Supérieure fait voir le livre des comptes au prélat, qui contrôle les affaires de la communauté. Les supérieures doivent également pouvoir vérifier à tout moment que les conditions stipulées dans les contrats sont bien respectées. Le Coutumier précise :

Il est tres-important pour le bien et repos des Maisons, que les Superieures ayent un grand soin de faire retirer tous les Contracts qui se passent en faveur du Monastere, et de bien faire accomplir à ceux avec qui elle traite, toutes les conditions et promesses portées dans les mesmes Contracts ; le deffaut de cest article peut donner beaucoup d'inquietude, et causer de grandes pertes, tant par procès, que autrement⁷⁹.

On retrouve dans cet article du Coutumier la fonction première du contrat écrit, qui rappelle les droits de chaque partie et les contraintes qui leur incombent. Le soin mis à conserver ces documents montre l'importance attachée au texte écrit.

Toutes ces pratiques d'écriture du quotidien sont donc extrêmement codifiées. Remarquons qu'elles ne sont pas propres à la Visitation. Fabienne Henryot le rappelle :

Les communautés féminines, particulièrement, sont dotées de réglementations précises sur la tenue des registres et des justificatifs de gestion monastique. [...] Ces prescriptions suggèrent une pratique de l'écrit très formalisée, à l'aide de formules toutes faites et d'une présentation matérielle dans les pages du registre extrêmement normalisée. La comparaison de ces registres d'un couvent à l'autre à travers la France suggère que la sœur disposait de modèles⁸⁰.

À la Visitation, la Petite coutume livre effectivement des modèles (voir page 23).

Outil de gestion au quotidien, l'écrit occupe aussi une place importante en certains événements ritualisés : les élections et la visite annuelle.

⁷⁷ Article XXXIX, *Des livres qu'on doit avoir dans le Monastere, pour escrire les affaires dudit Monastere*, dans *Coutumier et Directoire* [...], 1637, p.162.

⁷⁸ *Ibid.*, p.161.

⁷⁹ *Ibid.*, p.164.

⁸⁰ Fabienne HENRYOT, « Croire, savoir, se souvenir : Typologie des gestes de l'écrit dans l'univers régulier à l'époque moderne », art.cité.

Les élections et la visite annuelle

Lors des scrutins, le recours à l'écrit est garant de la démocratie. Le Coutumier détaille les modalités et le déroulement de l'élection de la Supérieure, qui s'effectue sous le contrôle du Père spirituel [document 1]⁸¹. Remarquons que le texte normatif prend en compte la possibilité qu'une sœur ne sache pas écrire. La solution envisagée - un passage par le parloir où la sœur fait part de son choix au supérieur, qui l'écrit sur un billet - assure la confidentialité.

Document 1 : L'élection de la Supérieure

« Les sœurs escrivront tout au long dans des billets, le nom & le surnom de celle qu'elles veulent eslire, lesquels le Superieur despliera en la presence d'un Ecclesiastique qui y assistera de la part du Monastere, et qui pourra avoir une liste pour marquer toutes les voix que le Superieur lira dans les billets ; il y aura aussi deux sœur du costé des Religieuses qui en auront chacune une pour en faire autant, comme il est dit dans la Constitution, lesdites sœurs doivent estre choisies avec l'avis des Conseilleres, et tous ensemble se rendront fort attentifs pour oüyr celles qui seront nommées pour les marquer dans lesdites listes. »

Article XXIX Du chapitre ordinaire, Pour l'eslection de la Superieure, et autres Officieres, dans Coustumier et Directoire [...], 1637, p.120.

« [...] toutes les sœurs étans sorties du choeur, après qu'on aura mis une table au milieu d'icelui, avec du papier, de l'encre, et de la poussiere, l'Assistante rentrera la premiere, et s'étant mise à genoux, après avoir fait le signe de la Croix, elle écrira le nom de celle qu'elle voudra élire, puis l'ayant plié, elle sortira : et les autres, toutes l'une après l'autre, feront le même. A une heure après midi, le Pere spirituel étant revenu, s'il y a des sœurs malades, il ira prendre leurs voix, et les écrira en des billets, et les mettra dans la boîte où les autres seront mis. S'il y a des sœurs qui ne sçachent pas écrire, il les fera venir au Parloir, et lui-même écrira leurs billets : et puis toutes les voix étant écrites ; on ira au Choeur, comme le Samedi precedent, et après avoir dit le *Veni Creator Spiritus*, toutes les sœurs viendront les unes après les autres apporter leurs billets au Père Spirituel, qui les ayant tous reçus dans la boîte, les retirera et les lira l'un après l'autre : et deux des sœurs, qui auront une liste du nom de toutes les sœurs qui peuvent être élûes, avec des lignes tirées à l'endroit de chaque sœur, marqueront d'une traverse la ligne du nom qui se lira. Et enfin on verra laquelle des sœurs aura le plus de voix, et celle-là fera la Superieure, sans qu'il lui soit loisible ni de refuser, ni de s'excuser, ni de dire des belles paroles : ains s'étant agenouillée, elle fera la profession de foi. Le Pere spirituel confirmera l'élection au nom de l'Evêque [...].

Constitution XLVII De l'election de la Superieure et autres Officieres, dans Règles [...], 1645, p.314-319.

⁸¹ On observe le même type de pratiques dans les monastères de Port-Royal : « Les Sœurs écriront sur un petit billet le nom et le surnom de Religion de la sœur qu'elles veulent lire, sans rien abreger, le plieront et le porteront dans une boîte que le Superieur tiendra à la grille. Toutes les voix étant données, les Sœurs se retireront dans un lieu proche le Chœur, hormis la Prieure et deux autres Sœurs qu'elle prendra avec elle, ausquelle le Superieur communiquera les billets, afin qu'à l'avenir il ne vienne aucun doute dans l'esprit des Sœurs que l'Election ne soit canonique. [...] Pendant que les Sœurs chanteront le *Te Deum*, le Sacristin qui aura été hors de l'Eglise pendant l'Election, y rentrera, et apportera du feu pour brûler les billets. » *Chapitre XXVII De l'Election de la Mere Abbesse, dans Les constitutions du monastere de Port Royal du saint sacrement, Paris, 1721, p.163-166.*

Document 1 (suite)

Et cela fait, l'Assistante va écrire dans le livre le Jour de cette élection. S'il se trouvoit que deux sœurs eussent également des voix, il faudra alors que le Pere spirituel écrive leurs noms en une feuille, tirant une ligne à l'endroit de chacun d'iceux : puis les sœurs sortiront et viendront l'une après l'autre à lui, et diront laquelle des sœurs elles desirent, et il la marquera par la traverses, en sorte que nul ne puisse voir le papier où se font les marques, ni ouïr les voix sinon le Pere spirituel, et celui qui l'accompagne : et s'il y a des malades il ira prendre leurs voix comme dessus. Toutes les voix étant prises, le Pere spirituel brûlera tous les billets, afin qu'il n'en soit plus memoire, et que les voix demeurent secrettes. [...] »

Constitution XLVII De l'élection de la Superieure et autres Officieres, dans Règles [...], 1645, p.314-319.

Une autre occasion particulière est la visite annuelle [document 2]. Les sœurs sont invitées à prendre acte des conseils donnés par le prélat, qui sont mis par écrit : « La visite finie [...], on escrira succinctement sur le livre du Chapitre les choses principales que le Supérieur aura recommandé pour la plus parfaite observance et edification des Sœurs⁸². » Le Coutumier charge la sœur Assistante de faire « un petit extrait des choses plus utiles qui ont esté recommandées par le Superieure, lequel elle affiche au Chapitre⁸³. »

Document 2 : La visite annuelle

« Le Superieur pour ayder sa memoire pourra escrire ce qu'il jugera à propos, et apres l'examen fera rappeler s'il luy plaist celles ausquelles il voudra faire la correction ou admonition en particulier, et mesmes la Superieure s'il estoit requis [...] La Superieure baillera au Superieur un petit coffret pour enfermer ce qu'il escrira et la liste qui luy sera donnée des sœurs, et de leur charge et employ, dont il emportera la clef, laissant le coffret au Monastere, et apres la visite on luy donnera du feu pour brusler luy mesme les papiers. Sinon que le Prelat ou Visiteur en son absence, jugeast avec la Superieure que pour quelque grande utilité, il fut bon de garder quelques depositions. »

Article XXXVIII De la visite annuelle, dans Coustumier et Directoire [...], 1637, p.152-153.

Règles, Constitutions, Coutumier et Directoire expliquent de manière précise ce que chacune doit écrire, à quel endroit, à quel moment et dans quel but. Mais comment ces règles sont-elles mises en pratique ?

⁸² Article XXXVIII, De la visite annuelle, dans *Coustumier et Directoire* [...], 1637, p.156.

⁸³ Article XXXIX, Les livres qu'on doit avoir dans le Monastere, pour escrire les affaires dudit Monastere, dans *Coustumier et Directoire* [...], 1637, p.164.

De la norme à la pratique

La tenue des registres

Les Archives départementales du Rhône abritent des registres des trois monastères de la Visitation de Lyon. Ces registres (livre du couvent, livre de compte, registre des réceptions...) forment un échantillon des différents livres « pour écrire les affaires [du] Monastere » [annexe 6].

Bien lisibles, ces documents sont rédigés proprement et ne présentent aucune rature. L'ensemble témoigne de la rigueur et du soin mis à cet ouvrage. La norme est également bien respectée sur le plan du contenu. Pour autant, l'application des consignes ne va pas toujours de soi. Les Réponses de Jeanne de Chantal nous donnent une idée des questions qui se posent dans certaines maisons, en particulier cette réponse à la Constitution XXVII, intitulée « De la reception et distribution des moyens de la maison », qui atteste que l'alphabétisation n'est pas générale au monastère :

Puisque la Constitution dit : que les sommes seront écrites de la main de l'une de celles qui gardent les clefs ; il faut que ce soit de la Portiere ou de l'Æconome. Mais vous me dites : Si elle ne sçavoit pas bien écrire ? La Superieure le pourroit faire, ou l'ordonner à quelqu'autre⁸⁴.

Certaines supérieures semblent avoir rencontré des difficultés dans l'élaboration des livres de comptes. La fondatrice de la Visitation leur répond :

Je trouve notre maniere d'écrire fort simple, et bien aisée. Premièrement, la sœur Æconome reçoit tout l'argent, tant des dottes, pensions, qu'autres, duquel elle fait un mémoire à même temps qu'elle le reçoit, bien datté, spécifiant de qui, et pourquoi ; lequel mémoire elle porte à la fin du mois, quand elle va faire voir son compte de la dépense à la Superieure, laquelle écrit ou fait écrire à l'Æconome même, les reçûs simplement l'un après l'autre, comme ils sont marquez dans le mémoire. Nous ne nous servons que d'un Livre, tant pour les reçûs que pour les tirez. [...] ⁸⁵.

« Une manière d'écrire fort simple et bien aisée », la perception de Jeanne de Chantal ne semble pas être celle de toutes les visitandines. La dimension très descriptive des textes normatifs et la multiplicité des livres à tenir peuvent en effet perdre les religieuses. C'est vraisemblablement ce qui a motivé les rédactrices de la Petite coutume d'Annecy à présenter des exemples concrets. Cet ouvrage renferme plusieurs documents pratiques tels qu'une « méthode pour facilement et clairement dresser les comptes que rend la sœur Æconome à la fin de l'année » ou encore un point sur le « sommaire abregé de tout ce qui est dû au Monastere »

⁸⁴ Dans cette Constitution, on peut lire : «[...] l'argent sera deposé en un coffre à trois clefs, dont une sera gardée par la Superieure, l'autre par la Portiere, et la troisième par l'æconome, et sera tenu rôle des sommes qu'on recevra, avec les particularitez du jour, et des personnes qui les délivreront, et les causes pourquoi. Lorsque par le commandement de la Superieure, on prendra ce qui sera requis pour les necessités de la maison, et des Sœurs, l'on fera un autre rôle, qui contiendra les sommes tirées, écrit de la main de l'une de celles qui garderont les clefs, et les causes pourquoi elles ont été tirées : et sera signé de la main de la Superieure, et de l'autre qui garde les clefs ; [...] » *Constitution XXVII, De la reception et distribution des moyens de la maison*, dans *Règles [...]*, 1645, p.221-223.

⁸⁵ *Réponse sur la Constitution vingt-septième, de la réception, et distribution des moyens de la Maison*, dans *Responses [...]*, 1665, p.286-289.

accompagné d'une « méthode pour dresser en ce livre l'état des fonds et revenus du Monastere » [document 3].

Document 3 : Extraits de la Petite coutume d'Annecy : modèles pour le livre de compte et pour l'inventaire général

[...] on commence le rolle de ce qui est dû, en la manière suivante.

Etat des fonds et censes courantes dûes à ce Monastere d'Annessy, fait le 27. Mai 1637.

Premièrement Monsieur de N. doit 5000 francs, qui portent de censes annuelles 292 l. 10 s. terme au 8 Octobre.....5000 l. 292.1.

[...] L'inventaire général de tous les meubles se fait en cette sorte :

Inventaire général de tous les meubles de ce Monastere, revu en cette année mil six cent quarante, avant la déposition, lequel a été déchargé ou accru des meubles qui ont été augmentés ou diminués pendant ces trois années.

INVENTAIRE GENERAL

Premièrement.

Soixante chalits de noyer, dont il y en a cinquante dans le Monastere tous garnis de paillasse, matelas, tours de lit, chevets de plume, et de deux castelognes chacun.

Petite coutume de ce monastère de la Visitation Sainte Marie d'Annessy, Paris, Claude Herissant, 1748.

Les papiers

À côté de ces registres, les Archives départementales conservent un certain nombre de documents juridiques, administratifs et économiques des trois monastères lyonnais, qui présentent une valeur documentaire intéressante. Contrats, attestations de rentes, quittances, procès-verbaux et autres documents sont les témoins d'actions et de relations humaines.

L'ensemble des contrats de réception des religieuses sont parvenus jusqu'à nous [annexe 7]. Ces documents, rédigés par des notaires, ont un caractère très officiel. À mesure que l'on avance dans le temps, on observe une évolution des supports - les premiers contrats sont en parchemin, les autres en papier -, des graphies et des formulations. Les contrats font entrer en scène les familles des religieuses, nous livrant des indications économiques et socio-professionnelles. Des lettres ont quelquefois été archivées avec ces documents. Le motif de leur conservation est alors mentionné : « Cette promesse de cent livres n'a pas eu lieu a raison de quelques d'arrangemens d'affaire mais il faut toujours garder cette lettre, pour preuve des bonnes et généreuses dispositions de Mme Robin a l'égard de ma sœur Marie de Chantal. » ; « il faut garder cette lettre parce quelle contient l'adresse de ladite sœur ».

Les quittances [annexes 8 et 9] laissent entrevoir l'interaction entre les religieuses et les marchands ou artisans. Tout comme les livres de comptes, elles permettent une immersion dans le quotidien du monastère, puisque le moindre achat fait l'objet d'une trace écrite. Ces « document du quotidien », écrit Paul Bertrand, « sont l'incarnation en papier d'une transaction fugace. Ils codifient des actions et des relations humaines dont on n'aurait pas de trace jusque-là⁸⁶. » L'écrit a ainsi une fonction de validation - que renforcent les signatures - et de mémorisation : il sert à donner de la force à ces actions autant qu'à en garder le souvenir. Notons que certains fournisseurs utilisent des cartes à jouer pour inscrire leur note [annexe 9]. À l'époque, la carte à jouer se prête en effet à de multiples usages : son dos est employé à noter des listes, des rendez-vous, des maximes...

Ainsi, les registres comme les papiers laissent transparaître l'organisation très rigoureuse de la vie communautaire et l'importance de la trace écrite.

Les pratiques dans les abrégés de la vie et des vertus

Les abrégés de la vie et des vertus constituent une dernière source à laquelle puiser pour observer les pratiques. Ces récits nous livrent des exemples d'archivistes consciencieuses. Marie-Marguerite Rougeault⁸⁷ était ainsi « douée d'une grande raison et d'un bon jugement, elle l'a montré dans la charge des papiers⁸⁸. »

Les biographies nous permettent également d'aller à la rencontre des secrétaires, dont la charge n'est pas explicitement présentée dans les textes normatifs. On croise des secrétaires tout aussi consciencieuses que les archivistes, qui ont été choisies pour leurs compétences et leurs qualités : « Deux ans après sa profession, la Mère Françoise-Jacqueline de Musy [...] choisit notre sœur Françoise-Angélique [Brûlart]⁸⁹ pour sa secrétaire. Connaissant sa prudence, ses talents et sa discrétion, elle ne craignit point de lui confier les affaires les plus importantes⁹⁰. » Quant à Marie-Renée de Guéroust⁹¹, « son talent pour l'office de secrétaire était si remarquable qu'un grave Prélat, et plusieurs personnes de considération disaient : 'C'est chose impossible de trouver une fille qui s'exprime mieux par écrit ; elle surpasse les hommes qui s'étudient à le bien faire' ⁹² ». Ses biographes ajoutent : « C'était un pur don de Dieu, car elle ne s'y appliquait que par la nécessité, son esprit étant ennemi de tout ce qui sent l'étude et l'affectation⁹³. »

⁸⁶ Paul BERTRAND, « L'écrit du quotidien au bas Moyen Âge ou le 'degré zéro' de la diplomatique », dans *Le manuscrit dans tous ses états, cycle thématique 2005-2006 de l'IRHT*, Paris, IRHT, 2006 (Ædilis, Actes, 12), [en ligne], disponible sur : <<http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/13/99/48/PDF/ecrits-quotidien.pdf>>, p.2.

⁸⁷ Marie-Marguerite Rougeault a fait sa profession au monastère de Sainte-Marie-des-Chânes en 1685.

⁸⁸ Abrégé accompagnant une lettre circulaire du monastère de Sainte-Marie-des-Chânes.

⁸⁹ Françoise-Angélique Brûlart est née en 1660. Elle fait sa profession en 1676. Elle meurt en 1746, à l'âge de 86 ans, au monastère de Dijon.

⁹⁰ *Année sainte* [...], vol.2, p.179.

⁹¹ Marie-Renée de Guéroust est née en 1598. Elle fait sa profession en 1628. Elle meurt en 1663, à l'âge de 65 ans, au monastère d'Orléans.

⁹² *Année sainte* [...], vol.2, p.92.

⁹³ *Ibid.*

Certaines biographies témoignent enfin du passage de relais entre les officières et de la collaboration entre les sœurs. La Mère Louise-Catherine Vernat⁹⁴ a longtemps été en charge des affaires du troisième monastère lyonnais. À la veille de sa mort, la visitandine prépare sa succession :

Elle fit [...] mettre par écrit diverses remarques propres à faciliter le bon ordre du Monastère et à donner à la sœur économe l'intelligence des choses de sa charge, s'appliquant à communiquer, avec une bonté maternelle, tout ce que l'expérience lui avait appris touchant le bien spirituel et temporel d'une Communauté qu'elle avait gouvernée depuis si longtemps, et dont elle avait formé en grande partie les sujets, comme Supérieure ou Directrice⁹⁵.

Registrer l'acte de profession d'une sœur, établir le catalogue de la bibliothèque, consigner les comptes du mois : au quotidien, les occasions d'écrire sont nombreuses et variées au monastère. La grande précision des normes permet d'uniformiser les pratiques des différentes maisons de l'ordre. Nous nous proposons maintenant d'étudier la genèse même des documents normatifs.

⁹⁴ Louise-Catherine Vernat est née en 1605. Elle fait sa profession en 1633. Elle meurt en 1689, à l'âge de 84 ans, au monastère de Sainte-Marie-des-Chânes.

⁹⁵ *Année sainte* [...], vol.5, p.252.

L'ÉCRIT POUR FIXER LES RÈGLES : LES ENTREPRISES DE PUBLICATION

« Oui, je vous assure, ma sœur, que de la pratique de ce premier document [les Règles], dépend la conservation de l'esprit de la Visitation⁹⁶. » La norme écrite - à laquelle les religieuses se réfèrent en permanence - est essentielle pour le bon déroulement de la vie quotidienne des communautés. Dans quelles conditions les textes normatifs ont-ils vu le jour ?

Document 4 : Les textes normatifs : chronologie

1610-1618 : les règles de la Visitation circulent sous forme manuscrite

octobre 1618 : impression des Règles et Constitutions

juillet 1626 : approbation définitive des Constitutions

1628 : première publication du Coutumier et du Directoire

1632 : première parution des Réponses de Jeanne de Chantal

1637 : réimpression du Coutumier et du Directoire

1652 : nouvelle publication des Règles

1665 : deuxième édition des Réponses de Jeanne de Chantal

Les Règles et Constitutions

La correspondance de Jeanne de Chantal avec les supérieures lyonnaises constitue une source majeure pour suivre les étapes de rédaction et d'impression des textes normatifs de la Visitation. Nous pouvons ainsi remonter le fil de la chronologie de ces travaux, depuis les débuts de l'ordre jusqu'à la mort de sa fondatrice⁹⁷.

Dans les premières années, les Règles circulent dans les monastères sous la forme manuscrite. Les lettres de Jeanne de Chantal font allusion à ces exemplaires que les sœurs recopient à la main. En février 1616, la fondatrice de la Visitation commande à Marie-Jacqueline Favre : « envoyez [la lettre avec] la Règle que vous ferez pour cela copier en toute diligence⁹⁸. » Les visitandines sont également sollicitées par des personnes extérieures à l'ordre : « Nous sommes persécutés de

⁹⁶ Réponse sur l'article vingt-neuvième, des documents fort utiles, dans *Responses* [...], 1665, p.526.

⁹⁷ Nous avons travaillé à partir des lettres écrites par Jeanne de Chantal. Les lettres adressées par les supérieures lyonnaises apparaissent en filigrane à travers les réponses de la fondatrice.

⁹⁸ Lettre 68 A Mère Marie-Jacqueline Favre, à Lyon, [Annecy], 14 avril [1616], dans *Correspondance* [...], vol.1, p.152-154.

gens qui demandent nos Règles⁹⁹ », écrit Jeanne de Chantal. La fondatrice prend des précautions quant à la circulation de l'ouvrage : « envoyez la Règle que vous ferez pour cela copier en toute diligence [...]. Si donc ces gens d'Auvergne vous la demande[nt], envoyez-la leur avec conjuration qu'ils n'en fassent aucune copie à cause que la dernière main du maître n'y a pas passé, mais rien pourtant ne s'y changera de l'essentiel ni de tous les exercices¹⁰⁰ », recommande-t-elle à la supérieure lyonnaise.

« Ce sera un livre admirable¹⁰¹ » : Jeanne de Chantal envisage l'impression des Règles dès octobre 1618. La fondatrice règle des détails pratiques avec les supérieures de Lyon : « Demandez à notre très cher père Monseigneur s'il ne faut pas mettre un titre au fin premier chapitre de nos Constitutions¹⁰². » Le 16 octobre 1618, les Constitutions sont approuvées à Rome, par le pape Paul V. Jeanne de Chantal espère alors que « nous aurons [...] nos Règles imprimées dans trois semaines¹⁰³ ». Le manuscrit ne sera porté à l'imprimeur qu'à la fin de l'année et l'ouvrage sera prêt en janvier 1619¹⁰⁴. La fondatrice prévient la Supérieure de Grenoble que son monastère devra participer aux frais : « il faudra que vous y contribuiez votre part. J'ai dit qu'il vous en fallait cinquante copies - aux amis et amies très confidents, vous en pourrez donner, ou à quelques grandes personnes de piété qui désira les voir, - elles coûteront vingt écus pour l'impression et dix écus pour la reliure, car nous en tirons tout et il y aura six cents copies¹⁰⁵. »

Dans les années 1620, Jeanne de Chantal poursuit l'approbation définitive des Constitutions. Le 27 juin 1626, la bulle du Pape Urbain VIII stabilise le statut juridique de la Visitation. Cet écrit a d'abord une valeur de protection - le pape déclare les visitandines « absoutes de toutes excommunications, suspensions, interdits [...] » et confère aux Constitutions « la force de l'inviolabilité Apostolique » - mais il est également une injonction au respect des Règles et Constitutions : le pape ordonne que celles-ci soient « à perpétuité et inviolablement observées [...] par toutes et chacune [d]es Religieuses de ladite Congregation presentes et à venir ». La bulle pontificale est insérée dans les Règles à l'usage des sœurs. Elle est traduite en français, afin que chaque visitandine soit à même de la lire. Une fois l'ouvrage imprimé, les sœurs lyonnaises sont chargées des envois vers les différents monastères : « Envoyez donc ces bénites Règles [...] C'est par un marchand d'ici que nous écrivons qui pourrait les apporter et de vos nouvelles¹⁰⁶ .»

⁹⁹ Lettre 62 A Mère Marie-Jacqueline Favre, à Lyon, [Annecy, 2 février 1616], dans *Correspondance* [...], vol.1, p.138-141.

¹⁰⁰ Lettre 68 A Mère Marie-Jacqueline Favre, à Lyon, [Annecy], 14 avril [1616], dans *Correspondance* [...], vol.1, p.152-154.

¹⁰¹ Lettre 186 A Mère Marie-Jacqueline Favre, à Lyon, [Annecy], 4 octobre [1618], dans *Correspondance* [...], vol.1, p.315-316.

¹⁰² Lettre 188 A Mère Marie-Jacqueline Favre, à Lyon, [Annecy], 17 octobre [1618], dans *Correspondance* [...], vol.1, p.318-319.

¹⁰³ Lettre 189 A Mère Péronne-Marie de Châtel, à Grenoble, [fin octobre 1618] dans *Correspondance* [...], vol.1, p.319-320.

¹⁰⁴ *Règles de Saint Augustin et Constitutions pour le sœurs Religieuses de la Visitation*, Lyon, Jacques Roussin, 1619 (approbation des 8 et 16 décembre 1618).

¹⁰⁵ Lettre 189 A Mère Péronne-Marie de Châtel, à Grenoble, [fin octobre 1618] dans *Correspondance* [...], vol.1, p.319-320.

¹⁰⁶ Lettre 205 A Mère Marie-Jacqueline Favre, à Lyon, [Bourges], 8 janvier 1619, dans *Correspondance* [...], vol.1, p.339-340.

Les Règles et Constitutions ne sont que la première pierre de l'édifice de la Visitation. Au fur et à mesure du temps, d'autres textes normatifs viennent s'ajouter pour préciser les choses.

Le Coutumier et le Directoire

Une fois les Règles imprimées, les visitandines se lancent dans une deuxième entreprise de taille : la rédaction et la publication du Coutumier et du Directoire. Il en est question dès le début des années 1620. En novembre 1620, Jeanne de Chantal écrit à propos des Directoires des cérémonies : « la dernière mains y est, nous [les] allons faire imprimer¹⁰⁷. » La fondatrice déplore les fautes qui s'y sont glissées : « nos pauvres Sœurs qui les ont écrits y avaient tant fait de fautes que je suis contrainte de les revoir¹⁰⁸ », explique-t-elle à Marie-Aimée de Blonay. « Je les écrirai moi-même quand j'en aurai le loisir¹⁰⁹ », ajoute-t-elle.

Entre 1623 et 1628, les manuscrits du Coutumier circulent beaucoup dans les monastères de la Visitation. Le texte est lu et commenté¹¹⁰, abondamment recopié et souvent corrigé. Jeanne de Chantal échange avec Marie-Aimée de Blonay sur les corrections à apporter. Dans cette lettre datée de mai-juin 1623, elle reprend point par point les remarques que lui a adressées la supérieure lyonnaise :

C'est une faute au directoire car ce n'a pas été mon intention que la Supérieure ne puisse pas lire ce qu'elle voudra et la Règle le dit.

Ç'a toujours été la coutume et, même, il a toujours été marqué dans le directoire que les anciennes professes assistent la Supérieure quand elle fait l'office.

L'on avait pris cette coutume que l'économe parlât seule à la grille couverte, néanmoins je trouve qu'il sera mieux de suivre la Règle : je n'y avais pas fait attention.

Notre Bienheureux Père a lui-même montré d'écrire le décès des Sœurs comme il est au directoire. L'on éclaircira le directoire pour l'office des Morts, afin que vous l'entendiez.

Pour les actes capitulaires, ils ne se doivent pas retrancher, M. le Prévôt me le dit encore hier : c'est une chose qui se fait si simplement qu'il n'y a rien à craindre ; nous reverrons l'article pour l'éclaircir.

Pour les coupes, c'est bien mon sentiment que personne ne les voie, sinon les professes, et même les anciennes. Mais où les mettra-t-on, quand l'on les

¹⁰⁷ Lettre 347 A Mère Marie-Jacqueline Favre, à Montferrand, [Paris], 6 novembre 1620, dans *Correspondance* [...], vol.1, p.531-533.

¹⁰⁸ Lettre 557 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 22 mai [1623], dans *Correspondance* [...], vol.2, p.198-200.

¹⁰⁹ Lettre 567 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 21 juin [1623], dans *Correspondance* [...], vol.2, p.216-217.

¹¹⁰ Dans une lettre datant de 1624, la fondatrice écrit : « Je vous assure, ma très chère fille, que j'en suis comme vous, je prends un très singulier contentement de lire et d'ouïr lire le Coutumier. Et je vois que toutes nos Sœurs en sont comme cela. » Lettre 724 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Chambéry, début octobre 1624], dans *Correspondance* [...], vol.2, p.446-449.

fera imprimer ? car ce qui ne sera pas imprimé ne se conservera pas : considérez-le.

C'est la coutume de faire des tuniques de frise d'Angleterre. [...] Pour la qualité de l'étoffe, il importe peu, pourvu qu'elle soit bonne ; [...]

Notre Bienheureux Père ordonna que les Sœurs s'entretiennent tous les mois.

C'est le Concile qui ordonne la lampe, à ce que l'on dit et par tous les monastères réformés et cela s'observe. La dépense n'est que de quatre pots d'huile.

Vous m'avez fait un très grand plaisir de m'envoyer toutes vos remarques ; faites-le encore, comme je vous ai mandé tout simplement¹¹¹.

On le voit à travers cette lettre, la rédaction du Coutumier est l'occasion de s'interroger sur les pratiques et de préciser au maximum les choses : plus les règles seront détaillées, plus les pratiques seront homogènes au sein des différents monastères de l'ordre. « Ce qui ne sera pas imprimé ne se conservera pas » : cette remarque de la fondatrice de la Visitation rappelle le célèbre adage selon lequel « les paroles s'envolent et les écrits restent ». Il est en effet essentiel de veiller à la transmission de la norme, que l'écrit fige durablement.

En octobre 1623, un nouvel exemplaire manuscrit du Coutumier arrive au monastère de Lyon : « Voici le directoire des officières et le Coutumier qui doit être gardé par la Supérieure : je fais recopier l'autre, qui est fort court ; peut-être ne sera-t-il pas achevé pour ce soir. Vous verrez si j'y ai oublié quelque chose¹¹². » Jeanne de Chantal charge Marie-Aimée de Blonay de transmettre le manuscrit : « Je voudrais que nos monastères vissent cette copie, que vous fissiez qu'ils se l'envoyassent de main en main, s'entend Moulins, Nevers, Bourges, Orléans et Paris, sans toutefois les copier jusqu'à ce que je les aie fait voir au Père Fourier ou au Père Antoine Suffren que j'espère voir vers la Toussaint¹¹³ ». On remarquera au passage la nécessité de montrer le manuscrit à une autorité ecclésiastique masculine. Les deux pères jésuites servent aux visitandines de garants. La fondatrice estime en revanche « qu'il ne faudra pas montrer au P. Fourier l'article qui parle des Pères jésuites¹¹⁴. »

La réponse de Marie-Aimée de Blonay ne tarde pas à arriver. Une lettre de Jeanne de Chantal se fait l'écho de sa réaction : « Je suis bien aise, ma très chère fille, que vous trouviez tous les Coutumiers et directoires à votre gré¹¹⁵. » Jeanne de Chantal relève encore un manque dans le Coutumier : « Je m'aperçois que l'on a oublié d'écrire la longueur des bouts de nos ceintures, qui ne doivent avoir qu'un quartier au plus. Mettez-le, ma fille, car cela étant de l'habit, il faut qu'il soit conforme¹¹⁶. » Cet exemple témoigne de la minutie des rédactrices et de l'extrême degré de précision de la règle.

¹¹¹ Lettre 562 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy, mai-juin 1623], dans *Correspondance* [...], vol.2, p.206-209.

¹¹² Lettre 600 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 4 octobre [1623], dans *Correspondance* [...], vol.2, p.265-268.

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ Lettre 608 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy, vers le 25 octobre 1623], dans *Correspondance* [...], vol.2, p.278-281.

¹¹⁶ *Ibid.*

À travers les lettres de la fondatrice, on peut suivre le cheminement du Coutumier, qui parfois s'égaré : « Notre sœur de Riom se plaint de n'avoir pas reçu son Coutumier, je l'ai envoyé il y a longtemps¹¹⁷. » Ces échanges demandent toute une organisation : « J'attends de vos nouvelles et le retour du Coutumier, pour le faire copier pour nos Sœurs qui iront en Lorraine¹¹⁸. » Au monastère de l'Antiquaille, Louise-Gasparde de Saint-Paul se charge de recopier le Coutumier : « Outre les charges qu'elle exerçait, à l'édification générale, son talent pour l'écriture la rendait fort précieuse. Avant que le Coutumier fût imprimé, elle en fit plusieurs copies pour nos Monastères¹¹⁹ », rapportent ses biographes.

Jeanne de Chantal souhaite que le texte final soit le meilleur possible, tant du point de vue du contenu que de la forme. À cet effet, elle sollicite très régulièrement l'avis de Marie-Aimée de Blonay, en qui elle a toute confiance : « Je suis après notre Coutumier. Quand je l'aurai revu, je vous l'enverrai afin [que vous voyiez] comme j'ai accomodé ce chapitre du supérieur. [...] J'ai refait aussi la Préface. [...] Voyez-là et me marquez franchement les défauts¹²⁰. » Jeanne de Chantal déplore régulièrement les erreurs de copie :

[...] je vous envoie notre Coutumier, lequel j'ai pris soin de faire copier le mieux que j'ai pu et non sans beaucoup de fautes encore, car les filles ne sauraient transcrire sans cela, au moins les nôtres ; mais aussi notre original est bien tellement brouillé à cause de la précipitation avec laquelle il fut écrit, que l'on a peine de le bien copier. Je l'ai lu et éclairci mieux que j'ai pu, mais non avec tel loisir que je désirais¹²¹.

Dès 1627, il est question de faire imprimer le Coutumier : « [...] sachez du bon libraire quand il pourra imprimer le Coutumier et les Règles¹²². » L'ouvrage n'est cependant pas terminé. En janvier 1628, Claude-Agnès Joly de la Roche écrit à Marie-Aimée de Blonay : « Note chère Mère [Jeanne de Chantal] m'a commandé de vous dire que vous fassiez achever le Coutumier et que Votre Charité le lui envoie, après l'on y fera bien ajuster ce que l'on voudra¹²³. ». L'ouvrage est imprimé à Lyon par Vincent de Cœursilly. Jeanne de Chantal est très mécontente de la qualité de l'impression, comme en témoignent plusieurs de ses lettres : « Au reste, si M Cœursilly imprime nos Règles d'un si méchant papier qu'il a fait le Coutumier, il nous désobligerait tout à fait¹²⁴ », écrit-elle à Marie-Aimée de Blonay ; « Je vous supplie, à tout hasard, d'accorder ou faire accorder avec le sieur Cœursilly pour l'impression de nos Règles, qui sont fort bien, et du Coutumier, qui est fort mal¹²⁵ », écrit-elle à Catherine-Charlotte de Crémeaux de la Grange. La Mère de Chantal trouve également « fâcheux de voir la quantité de fautes qui sont

¹¹⁷ Lettre 768 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Chambéry], 16 février [1625], dans *Correspondance* [...], vol.2, p.512-514.

¹¹⁸ Lettre 893 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 29 février [1626], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.55-57.

¹¹⁹ *Abrégé de la vie et des vertus de notre Sœur Louise-Gasparde de Saint-Paul, décédée en notre Monastère de Langres, le 15 mai 1695, âgée de 88 ans, dont 72 de profession*, dans *Année sainte* [...], vol.5, p.336-346.

¹²⁰ Lettre 879 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 18 janvier [1626], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.36-38.

¹²¹ Lettre 888 A Mère Marie-Aimée de Blonay, [Annecy], 5 février 1626, dans *Correspondance* [...], vol.3, p.48-50.

¹²² Lettre 1007 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 22 avril [1627], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.221-222.

¹²³ Lettre 1075 De Sœur Claude-Agnès Joly de la Roche à Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon [Orléans, 16 janvier 1628], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.316-318.

¹²⁴ Lettre 1085 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Paris, vers le 10 avril 1628], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.330-331.

à notre Coutumier¹²⁶. » Le Coutumier est sans cesse recorrecté. À l'été 1629, Jeanne de Chantal s'adresse à Marie-Aimée de Blonay : « Voilà la parfaite correction du Coutumier et directoire. [...] Je vous envoie le rôle pour la distribution, retirez-en l'argent avec ce que vous en avez reçu. Le tout montera bien aux 400 livres que l'on a promis au Sieur Derobert¹²⁷. »

L'ouvrage ayant été imprimé à Lyon, ce sont les visitandines lyonnaises qui gèrent la distribution. En mars 1629, Péronne-Marie de Châtel s'adresse à Marie-Aimée de Blonay de la part de Jeanne de Chantal :

Notre Mère vient de me commander de vous écrire qu'elle vous prie d'écrire en nos maisons où vous avez déjà donné des Coutumiers, Règles et Formulaires, comme aussi aux maisons qui n'en ont point encore, et leur dire que l'on est sur le point de faire les distributions de tout ce qui en est imprimé, et partant qu'elles disent toutes ce qu'elles désirent d'en avoir, outre ce qu'elles en ont déjà reçu ; et puis vous enverrez le mémoire de tout à Sa Charité. Puis elle vous écrira comme quoi vous les distribuerez, et combien en chaque maison ; et le prix qu'il faudra tirer, elle vous l'écrira aussi. Dites-nous qui vous a donné l'argent que vous dites avoir reçu de nous pour tout ce que vous nous en avez envoyé.¹²⁸

En 1630, Jeanne de Chantal songe à réimprimer le Coutumier. Le problème de la qualité du papier se pose à nouveau. La fondatrice déplore :

Nous recevons de grands reproches de la mauvaise impression de notre Coutumier. De vrai, le sieur Cœursilly ne pense qu'à gagner, ce qu'il fait authentiquement et j'en suis bien aise, mais marrie de ce qu'il nous a si mal servies en l'impression de l'Institut, que même le papier des Règles est si chétif, qu'elles ne durent rien ; il faut avoir patience¹²⁹.

La fondatrice échange avec Marie-Aimée de Blonay : « Puisque vous jugez qu'il faudra payer l'impression du Coutumier, j'aime mieux que nous employons l'argent de cette impression à Paris, que non pas vers M de Cœursilly, car là ils font leur impression fort nette et dans du fort bon papier. [...] ¹³⁰ » ; « Ce papier sur lequel Mr Cœursilly veut imprimer le Coutumier est assez bon ; mais je n'ai pas le loisir à cette heure de penser à cela¹³¹. »

Il faut encore et toujours corriger les erreurs et actualiser les versions :

Ma chère fille, nous avons ces jours passés fait lire le Coutumier à table, mais je trouve ces fautes que vous m'avez fait marquer si désagréables que je

¹²⁵ Lettre 1126 A Mère Catherine-Charlotte de Crémaux de la Grange, à Lyon, [Moulins], 30 juillet [1628], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.388.

¹²⁶ Lettre 1103 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, Paris, 8 mai 1628, dans *Correspondance* [...], vol.3, p.353-355.

¹²⁷ Lettre 1221 A Sœur Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy, juillet-août 1629], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.516-517.

Pierre Drobot est un imprimeur-libraire en activité à Lyon jusqu'en 1637.

¹²⁸ Lettre 1194 A Sœur Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy, mars 1629], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.476-477.

¹²⁹ Lettre 1312 A Sœur Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 12 juin [1630], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.687-688.

¹³⁰ Lettre 1325 A Sœur Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, Annecy, 28 juillet [1630], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.709-713.

¹³¹ Lettre 1723 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 7 avril 1634, dans *Correspondance* [...], vol.4, p.623-624.

vous prie de les bien faire corriger et demander les feuilles que l'on en a ré-imprimées par tous les monastères et leur bien donner l'intelligence où il les faut mettre et de tout ce qui sera nécessaire¹³².

Jeanne de Chantal écrit encore :

Quant à ce qui est des fautes et omissions du Coutumier, c'est la vérité que je ne revis pas l'original après qu'il fut transcrit, et que, possible les manquements peuvent venir de là ; car les écrivains, encore qu'ils vendent fort cher, n'écrivent pas bien souvent avec tout le soin qu'ils doivent. Mais je vous prie, ma chère fille, de tenir main que ledit sieur de Cœursilly réimprime cette feuille du Coutumier que j'avais marquée avec les corrections que je vous envoyai il y a près d'un an, et qu'il me semble que j'ai déjà vues en un Coutumier que vous m'envoyâtes, que j'envoyai à nos Sœurs de Thonon.¹³³.

Le Coutumier est réimprimé en 1637, par l'imprimeur parisien Sébastien Huré¹³⁴. Jeanne de Chantal s'en félicite, dans une lettre du 4 juillet 1638 adressée à la communauté de Lyon : « Je bénis Dieu qui me donne le contentement, avant mon départ de cette vie selon le grand désir que j'en avais, de distribuer à nos monastères le Coutumier nouvellement réimprimé, et qui est augmenté de plusieurs éclaircissements¹³⁵. » Le Coutumier sera ensuite réimprimé par l'imprimeur parisien François Muguet, en 1667¹³⁶.

Certains coutumiers conservés à la Bibliothèque municipale de Lyon portent les traces des corrections effectuées par les visitandines. Deux exemplaires - l'un de 1628 et l'autre de 1637 - contiennent par exemple des annotations manuscrites¹³⁷. On constate que les corrections ne remontent pas toujours : les modifications apportées dans l'exemplaire de 1637 n'ont pas été reprises dans l'édition de 1667. Jeanne de Chantal signale certains manques par le biais de ses Réponses. La voici prenant en considération un oubli signalé par une communauté : « Dites-vous, ma chère fille, qu'il n'est pas marqué au Coutumier, que les Sœurs mourantes demanderont pardon à la Supérieure et aux Sœurs, quand on leur donne le S. Sacrement pour viatique ? C'a été une faute de l'Imprimeur, car cela se doit toujours faire¹³⁸. »

Le Coutumier s'enrichit progressivement, notamment avec les chants de la Visitation. L'Année sainte de la Visitation rapporte que c'est François de Sales qui a composé les parties qui se chantent dans l'Office des visitandines : « Voulant que les visitandines eussent un chant aussi simple que tout le reste de leur forme de

¹³² Lettre 1283 A Sœur Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy, janvier 1630], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.645-646.

¹³³ Lettre 1283 A Sœur Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy, janvier 1630], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.645-646.

¹³⁴ *Coutumier et Directoire pour les Sœurs Religieuses de la Visitation de Sainte Marie*, Paris, Sébastien Huré, 1637.

¹³⁵ Lettre 2106 A la communauté de Lyon I, [Annecy], 4 juillet [1638], dans *Correspondance* [...], vol.5, p.577-579.

¹³⁶ *Coutumier et Directoire pour les Sœurs Religieuses de la Visitation de Sainte Marie*, Paris, François Muguet, 1667.

¹³⁷ SJ HO 001/152, *Coutumier et Directoire pour les Sœurs Religieuses de la Visitation de Sainte Marie*, Lyon, Vincent Cœursilly, 1628.

SJ HO 001/36, *Coutumier et Directoire pour les Sœurs Religieuses de la Visitation de Sainte Marie*, Paris, Sébastien Huré, 1637.

¹³⁸ *Réponse sur la Constitution cinquantième, De l'enterrement de sœurs*, dans *Responses* [...], 1665, p.445.

vie, il prit lui-même un bréviaire et une plume, se mit à chanter et à marquer par de petites notes, et ainsi composa avec notre Unique Mère, le chant que nous tenons aujourd'hui¹³⁹. » Le Coutumier de 1628 contient une version courte de ce chant. En 1637, c'est à Pierre Ballard¹⁴⁰, Imprimeur du Roy pour la musique, qu'est confiée la tâche d'imprimer les partitions des chants visitandins¹⁴¹. Cette musique est réimprimée en 1667 par Robert III Ballard, pour l'édition du Coutumier réalisée par Pierre Muguet¹⁴².

Les Réponses de Jeanne de Chantal

Pour éclaircir certains points des Règles, puis du Coutumier, Jeanne de Chantal entreprend d'écrire des Réponses, à partir de 1626. Elle répond alors aux questions des visitandines¹⁴³. La fondatrice évoque cette entreprise en cours au sein de ses lettres : « Je grossis bien ici mes Réponses, car l'on m'y fait bien des questions¹⁴⁴ », informe-t-elle Marie-Aimée de Blonay en 1628. Au cours des années 1629 et 1630, Jeanne de Chantal peaufine son texte, qu'elle soumet au regard des supérieures. Dans cette lettre à Marie-Aimée de Blonay, la fondatrice répond à une interrogation suscitée par l'une de ses Réponses : « Toutes nos Sœurs les Supérieures sont de votre sentiment touchant les bains. C'est pourquoi je rayerai sur mes Réponses ce que l'on m'y a fait ajouter, par conseil de conscience, d'y aller si les carmélites et celles de sainte Claire y allaient¹⁴⁵. »

En décembre 1630, la Mère de Chantal informe la supérieure lyonnaise : « je veux achever ces Réponses, notre sœur Supérieure du faubourg les veut faire imprimer [...]»¹⁴⁶. Les Réponses paraissent finalement en 1632, à Paris¹⁴⁷. Sur la page de titre d'un exemplaire conservé à Lyon, une annotation manuscrite précise que le livre a été publié sans l'autorisation de la sainte¹⁴⁸. On apprend qu'il a été imprimé à peu d'exemplaires, réservés à l'usage des couvents de la Visitation. La lettre introductive des Réponses de 1632, signée par Marie-Jacqueline Favre, revient sur la genèse de l'ouvrage :

Mes tres-cheres et bien-aimées Sœurs, Ces Responses nous estant tombées entre les mains, [...], nous avons pensé de ne vous pouvoir jamais rendre au-

¹³⁹ Cette citation est rapportée par Étienne CATTÀ dans *La vie d'un monastère sous l'Ancien Régime : la Visitation Sainte-Marie de Nantes (1630-1792)*, op.cit., p.109.

¹⁴⁰ La famille Ballard est un grand nom de l'édition musicale en France, du XVI^e au XVIII^e siècle : « C'est elle qui assure l'édition et la diffusion de l'essentiel de la musique spirituelle, aussi bien catholique que protestante, et de la musique profane baroque. » Pierre Ballard a le monopole d'imprimerie de la musique. *La musique dans le livre, brève histoire graphique et typographique de la notation musicale*, Bibliothèque Sainte-Geneviève, exposition du 21 septembre au 13 décembre 2003, [en ligne], disponible sur :

<<http://www-bsg.univ-paris1.fr/ExposVirtuelles/exposvirtuellesreserves/musique/intro.htm>>

¹⁴¹ *Chants de l'office des religieuses de la Visitation de Sainte Marie*, Paris, Pierre Ballard, dans *Coutumier et Directoire pour les sœurs religieuses de la Visitation Sainte Marie*, Paris, Sébastien Huré, 1637.

¹⁴² *Chants de l'office des religieuses de la Visitation de Sainte Marie*, Paris, Robert III Ballard, dans *Coutumier et Directoire pour les Sœurs Religieuses de la Visitation de Sainte Marie*, Paris, François Muguet, 1667.

¹⁴³ Le texte commence sur ce titre : *Recueil de ce que nostre tres-unique Mere nous a dit aux recreations en ce Monastere d'Annessy, respondant aux questions que nous luy avons faites sur nos regles, constitutions, et costumes. Reveu et augmenté par sa Charité, sur plusieurs questions qui luy ont esté faites de nos maisons cette année 1631.*

¹⁴⁴ Lettre 1082 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Paris], 30 mars [1628], dans *Correspondance [...]*, vol.3, p.326

¹⁴⁵ Lettre 1325 A Sœur Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, Annecy, 28 juillet [1630], dans *Correspondance [...]*, vol.3, p.709-713.

¹⁴⁶ Lettre 1370 A Sœur Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 24 décembre [1630], dans *Correspondance [...]*, vol.4, p.50-54.

¹⁴⁷ *Responses de nostre Très-Honorée et digne Mere Jeanne Françoise Fremiot, sur les regles, constitutions, et costumier de nostre Ordre de la Visitation sainte Marie*, Paris, 1632.

¹⁴⁸ SJ A 335/350, *Responses de nostre Très-Honorée et digne Mere Jeanne Françoise Fremiot, sur les regles, constitutions, et costumier de nostre Ordre de la Visitation sainte Marie*, Paris, 1632.

cun service qui vous fust plus agreable, que celui de procurer qu'elles fussent en estat de pouvoir estre leuës avecque plus de facilité que si elles n'estoient qu'écrites à la main. Et quant à nostre tres-honorée Mere, nous avons cru qu'elle ne trouveroit mauvaise la liberté que nous avons prise de faire imprimer ce livre, puisqu'il l'a esté avecque tant de fidelité, que personne du monde ne l'a veu, et qu'il ne s'en est pas égaré une seule fueille. C'est aussi la tres-humble priere que nous avons à vous faire, mes tres-cheres Sœurs, qu'il vous plaise de les garder si exactement dans nos Monasteres, qu'il n'en sorte aucun exemplaire pour le faire voir à qui que ce soit. Car outre que ce sont des enseignements qui ne sont propres qu'à nous, je suis assurée que l'humilité de nostre tres-digne Mere la feroit extraordinairement souffrir, si l'on voyait ce livre imprimé pendant sa vie. [...] ¹⁴⁹.

Les Réponses sont rééditées en 1665.

Autres livres à l'usage des sœurs

En complément des textes normatifs, il existe d'autres ouvrages à l'usage spécifique des visitandines. Il s'agit de livres pratiques, destinés à expliquer le déroulement des cérémonies ou à guider les religieuses dans l'exercice de leurs règles et coutumes.

La Bibliothèque municipale de Lyon conserve quatre exemplaires d'un ouvrage décrivant le rituel de la prise d'habit, intitulé *La Manière de donner l'habit aux sœurs de la Visitation de Sainte Marie* ¹⁵⁰. Ces exemplaires ont tous été imprimés à Lyon. L'un d'eux, sorti des presses de Charles Mathevet en 1666 [annexe 10], contient une permission qui nous permet de visualiser une étape supplémentaire dans le processus de production et de publication. Cette permission précise en effet que le texte a été remis à l'imprimeur par les visitandines de Bellecour ¹⁵¹. On a donc là un témoignage concret des liens entre une communauté lyonnaise et un imprimeur-libraire de la ville. Les quatre exemplaires de la *Manière de donner l'habit* portent par ailleurs les traces d'un usage actif. L'exemplaire datant de 1634 contient l'*ex-libris* manuscrit suivant : « Ce livre est du 3^{me} monastère de la visitation ste marie ». L'ouvrage ayant été imprimé à Lyon, il est fort probable qu'il ait appartenu au monastère de Sainte-Marie-des-Chânes, Lyon et Paris étant les seules villes à avoir accueilli trois communautés. L'exemplaire imprimé en 1643 par Vincent de Cœursilly comporte deux *ex-libris* manuscrits de la Visitation de Saint-Amour - dont l'un a été biffé - et un de la Visitation de Dijon. L'exemplaire de 1666 contient un *ex-libris* manuscrit biffé de

¹⁴⁹ *A nos trescheres Sœurs, les Sœurs de la Visitation*, dans *Responses* [...], 1632.

¹⁵⁰ 314061, *La manière de donner l'habit aux sœurs de la visitation de Ste Marie*, Lyon, 1634.

B 511796, *La Maniere de donner l'habit aux sœurs de la Visitation de sainte Marie*, Lyon, Pour Vincent de Cœursilly, 1643.

B 509355, *La Manière de donner l'habit aux sœurs de la Visitation de Sainte Marie*, Lyon, Charles Mathevet, 1666.

Chomarat A 5139, *La manière de Donner l'Habit et de recevoir à la Profession les Sœurs de la Visitation Sainte Marie*, Lyon, Librairie de Sauvignet et Cie, 1836.

¹⁵¹ Permission

Je n'empesche pour le Roy que le Livre intitulé La maniere de donner l'habit aus sœurs de la Visitation de Sainte Marie, soit imprimé et mis en lumiere par Charles Mathevet, qui luy a esté remis par les Dames Religieuses deladite Visitation de Sainte Marie de belle-Cour, avec que les deffenses en tel cas requises et accoûtumé, fait à Lyon ce 22. Janvier 1666.

Bollioud-Mermet.

Veu le consentement du Procureur du Roy, soit fait comme il est requis, ce 23. Janvier 1666.

De Seve.

la Visitation de Bruxelles et un autre de la Visitation de Montpellier [annexe 10]. Quant à l'exemplaire imprimé en 1836, il renferme un *ex-libris* du monastère de Montluel. L'exemplaire de 1643 renferme d'autres indices intéressants : sa reliure - en parchemin souple XVII^e siècle - comporte des portées musicales vierges tracées à la main ; un *ephemera*, imprimé à l'occasion du troisième centenaire de la fondation de la Visitation en 1910, a été glissé entre les pages du livre ; l'ouvrage a également été annoté : le texte est ponctué par des virgules et des croix et quelques précisions ont été ajoutées. La *Manière de donner l'habit* a donc voyagé à travers les communautés et à travers les siècles, par la circulation des exemplaires entre les monastères et par le biais des rééditions. *Ex-libris*, *ephemera* et annotations sont autant de traces d'appropriation de l'objet-livre et de son contenu.

La Bibliothèque municipale de Lyon conserve un autre ouvrage à l'usage des sœurs, intitulé *La journée spirituelle, pour faciliter la pratique du directoire, à l'usage des religieuses de la Visitation sainte Marie*¹⁵². Ce livre s'adresse aux visitandines, mais également aux « Personnes, qui veulent vivre d'une Vie véritablement Chrétienne », proposant des « dévotions pratiques ». La préface explique qu'il est « fort à propos de renouveler [...] dans les Ames la dévotion sur leurs Exercices de Pieté, leur représentant de nouvelles Méthodes, pour s'en acquitter comme il faut¹⁵³. » L'auteur espère « que celles, qui voudront se servir de ce Livre, avec piété et attention, y trouveront tous les moyens nécessaires, pour remplir dignement les devoirs de leur état¹⁵⁴ ». La permission, datée de 1725, nous apprend que Léonard Viallanes, imprimeur-libraire à Aurillac, a été autorisé à publier *La Journée spirituelle*, mais également deux autres titres liés à la Visitation : *La Dévotion au sacré Cœur de Notre-Seigneur Jesus-Christ*¹⁵⁵ et *L'Abrégé de la Vie de Sœur Marguerite-Marie Alacoque*. Cet exemple atteste qu'il existe un réseau d'imprimeurs-libraires affiliés à la Visitation. Cela nous est confirmé dans une lettre circulaire des sœurs de la communauté de Bellecour, datant de 1733. Les visitandines lyonnaises y font la promotion d'un autre ouvrage sur le Sacré-Cœur, écrit par le père Jean Galisset et imprimé par l'imprimeur-libraire lyonnais Pierre Valfray en 1733. Les sœurs écrivent à leurs compagnes : « Il se vendra à Lyon, chés Valfray. A Paris, chés Chipier, Rue du Foin. A Toulouse, chés Caranove. A Bourdeaux, chés Labottieu. A Marseille, chés Cary, qui sont les Correspondans de Valfray¹⁵⁶. »

De l'économie du livre : cadre juridique et coûts

Parmi les nombreux intérêts que présente la correspondance de Jeanne de Chantal, on compte l'immersion dans le monde de l'imprimerie du XVII^e siècle. Nous avons déjà eu un aperçu des tractations avec certains imprimeurs-libraires lyonnais. Les lettres de la fondatrice nous renseignent aussi sur le cadre juridique

¹⁵² SJ A 338/360, *La journée spirituelle, pour faciliter la pratique du directoire, à l'usage des religieuses de la Visitation sainte Marie*, Aurillac, J.J. Viallanes, 1727.

¹⁵³ Préface, dans *La journée spirituelle* [...], 1727., p.iii.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p.iv et v.

¹⁵⁵ L'ouvrage, écrit par le père jésuite Jean Croiset, paraît pour la première fois à Lyon en 1691. Les visitandines lyonnaises ont activement contribué à diffuser la dévotion au Sacré-Cœur, comme le rapport E. LETIERCE, dans une étude consacrée au Sacré-Cœur, en 1890 : « Lorsque le Père Croiset eut publié en 1691 son grand ouvrage sur la dévotion au Sacré Cœur, le Monastère de Bellecour s'intéressa vivement à sa propagande et le fit pénétrer dans toutes les provinces de France. Nous le trouvons vers le même temps (1692-1694) à Grenoble, à Aurillac, à Valence, au Puy, à Bordeaux, partout attisant le feu sacré ou suscitant de nouveaux foyers d'amour. » E. LETIERCE, *Étude sur le Sacré-Cœur*, Paris, 1890, p.310.

¹⁵⁶ Lettre circulaire du 12 mars 1733.

qui régit l'impression et la diffusion de ces textes, tout en nous livrant quelques indices matériels concrets.

Cadre juridique

En France sous l'Ancien Régime, l'édition est très réglementée. Permissions, approbations et privilèges sont les principales composantes du régime d'autorisation et de protection.

Les Constitutions de la Visitation sont approuvées par le pape Paul V le 16 octobre 1618. Dans les années suivantes, Jeanne de Chantal poursuit leur approbation définitive. En 1626, elle informe Marie-Aimée de Blonay que « nos Constitutions sont en train d'être approuvées¹⁵⁷. » La bulle du pape Urbain VIII est datée du 27 juin 1626. Le statut juridique de la Visitation est ainsi stabilisé. L'année suivante, en juin 1627, Jeanne de Chantal informe la supérieure lyonnaise que « M. Michel copie tout ce qu'il peut la bulle de nos Constitutions [...]. Dans quatre jours les Constitutions seront copiées et par le premier [ordinaire] vous les aurez¹⁵⁸. » Jeanne de Chantal lui envoie « les brefs du saint petit office et de l'approbation des Constitutions¹⁵⁹ », afin qu'elle les fasse imprimer : « Faites-en tirer seulement cent cinquante ou deux cents copies [...] vous nous renverrez toutes les copies pour les faire collationner sur l'original et authentifier par des notaires comme il le faut, puis nous les distribuerons à nos maisons¹⁶⁰. »

Une bulle papale est également requise pour l'impression du Coutumier. Dans une lettre en date du 31 mars 1637, Jeanne de Chantal informe Marie-Jacqueline Favre que la bulle papale pour le Coutumier s'est perdue : « La bulle de Rome pour le Coutumier s'est égarée, il a fallu lever un autre extrait, et c'est nouvelle dépense pour nous¹⁶¹. »

En 1650, les visitandines parisiennes obtiennent un privilège général. L'édition des Règles de 1760 contient la « Copie des Lettres portant permission de réimprimer les Regles et autres Livres des Religieuses de sainte Marie » [document 5]. Notons que les ursulines parisiennes bénéficient du même type de privilège, accordé en 1636 pour vingt ans puis renouvelé à plusieurs reprises. Ce privilège couvre « tous les livres propres à l'usage de leur ordre »¹⁶².

¹⁵⁷ Lettre 879 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 18 janvier [1626], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.36-38.

¹⁵⁸ Lettre 1017 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy, vers le 19 juin 1627], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.237-238.

¹⁵⁹ Lettre 1019 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 25 juin [1627], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.240-241.

¹⁶⁰ *Ibid.*

¹⁶¹ Lettre 1953 A Marie-Jacqueline Favre, 31 mars 1637.

¹⁶² Emmanuelle CHAPRON, « Écoles charitables et économie du livre au XVIII^e siècle : les livres à l'usage des élèves des ursulines », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°59-4, 2012, p.33-50.

Document 5 : Copie des *Lettres portant permission de réimprimer les Regles et autres Livres des Religieuses de sainte Marie (1650)*

« [...] Nostre chere et amée la Mere Superieure et les Religieuses du second Monastere de la Visitation sainte Marie établi au fauxbourg saint Jacques-lés-Paris, nous ont fait remontrer que pour beaucoup de considerations, il importoit à tout leur Ordre et Congregation, que les petits livres qui ne sont qu'à leur propre usage, appartenant à leur Institut, comme sont, leurs *Regles, Constitutions, Coûtumiers, Ceremoniaux, Meditations des retraites, petites coûtumes, Réponses, Heures, Livres de Choeur, et*

semblables pratiques qui ne sont que pour elles ; ne fussent reimprimées que par leur ordre et conduite, pour estre les exemplaires desdits livres distribuez et debitez pour elles et par leur ordre, à leurs seuls Monasteres, et non rendus communs et publics à tous venans, comme estant chose particuliere ausdites Exposantes [...] et même empêcher que les Imprimeurs et Libraires qu'elles employent pour ladite Impression, n'en retiennent aucune copies pour les débiter furtivement au préjudice des Exposantes, comme il est arrivé ci-devant [...] il nous plaît leur permettre pour le bien et l'utilité de leur Institut, de faire reimprimer les susdits Livres et Pratiques propres et particulieres à leur usage, par tel Imprimeur et Libraire qu'il leur plaira, en tel volume, marge, caractere, et autant de fois que bon leur semblera [...] Faisant deffence aussi à l'Imprimeur, dont elles se seront servies pour réimprimer lesdits Livres, d'en retenir, contrefaire, vendre, ni debiter aucunes copies, sous quelques prétexte, et en quelque maniere que ce soit, contre la volonté et intention desdites Exposantes, à peine de dix mille livres d'amende [...] »

Extrait de privilège inséré dans les *Règles de S. Augustin, constitutions et directoire pour les Soeurs Religieuses de la Visitation*, Paris, Claude Herissant, 1760.

Exemplaires et coûts

Régulièrement, Jeanne de Chantal passe commande d'ouvrages auprès des visitandines de Lyon et échange avec les autres communautés à propos d'envois de livres. Dans ces lettres, il est question de nombres d'exemplaires et de coûts.

Fin octobre 1618, la Mère de Chantal écrit à la Supérieure de Grenoble : « J'ai dit qu'il vous en fallait cinquante copies [des Règles] - aux amis et amies très confidants, vous en pourrez donner, ou à quelques grandes personnes de piété qui désira les voir, - elles coûteront vingt écus pour l'impression et dix écus pour la reliure, car nous en tirons tout et il y aura six cents copies¹⁶³. » En 1631, Jeanne de Chantal envisage l'acquisition de plusieurs livres d'heures : « Aussitôt que nous aurons de l'argent, nous en ferons venir six à huit paires pour nos Sœurs et lui [à l'imprimeur Vincent de Cœursilly] en donneront quarante sols de roi ou quatre florins ; je pense que cela est juste¹⁶⁴. » Nous pouvons relever dans ce passage la restriction budgétaire, qui diffère la commande, et la proposition de prix, qui laisse la porte ouverte à une négociation avec l'imprimeur-libraire.

¹⁶³ Lettre 189 A Mère Péronne-Marie de Châtel, à Grenoble, [fin octobre 1618] dans *Correspondance* [...], vol.1, p.319-320.

¹⁶⁴ Lettre 1484 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy, 30 novembre 1631], dans *Correspondance* [...], vol.4, p.240-242.

En 1633, Jeanne de Chantal envoie de l'argent pour un exemplaire d'heures : « Voilà quarante sols pour une paire d'Heures que nos Sœurs ont fait venir, mais c'est à condition que vous réduirez ce bon homme-là [Cœursilly] à n'en prendre que trente. Car certes, elles n'en valent pas davantage, à cause qu'elles sont si mal imprimées et de si mauvais papier ; et les dix sols restant vous demeureront pour arrhes, jusqu'à ce que nous en achetions d'autres ; car quand nous saurons qu'elles seront à trente sols, nous en prendrons davantage¹⁶⁵. » La fondatrice de la Visitation fait ici preuve d'un bon sens des affaires et d'un regard critique quant à la qualité de l'ouvrage. En 1634, Jeanne de Chantal commande à Marie-Aimée de Blonay six exemplaires : « Vous nous enverrez les six paires d'Heures par quelques voitures, quand la commodité s'en présentera¹⁶⁶. » Les négociations continuent : « Vous nous enverrez encore, s'il-vous-plaît, par lui [Bernard], les six paires d'Heures que votre libraire vous a promis de nous donner pour trente sols. [...] Ces chères Sœurs de la petite maison vous prient de leur envoyer douze paires d'Heures, avec les six paires que nous enverrez pour nous ; si vous les pouviez avoir toutes pour trente sols, cela serait fort conforme à leur pauvreté¹⁶⁷ ». L'accord avec Vincent de Cœursilly semble donc avoir été conclu.

Si désireuses soient-elles de se détacher des contingences matérielles, les visitandines, lorsqu'elles font affaire avec les imprimeurs-libraires, sont donc confrontées à la réalité économique du siècle. Cependant, au détour d'une lettre de Jeanne de Chantal, transparait l'humilité de la fondatrice qui refuse un ouvrage trop luxueux à son goût : « Je vous prie de remercier M. Cœursilly des belles Heures qu'il nous a envoyées ; mais je les trouve trop belles pour moi. [...] vous nous les fassiez changer en une autre paire de toutes simples, qui ne soient pas historiées et qui aient deux petits fermails de laiton¹⁶⁸. »

Les étapes sont longues du premier trait de plume au dernier coup de presse. La production des textes normatifs est un travail de longue haleine qui mobilise beaucoup de personnes. Les Règles, les Réponses, le Coutumier sont par ailleurs des documents très précis : la moindre observance est couchée sur le papier, décrite avec force détails. On voit ici la force du règlement écrit, instrument puissant de régulation dans les communautés. En témoigne cette prescription du Coutumier : « que la Superieure mesme ne change ny qu'elle n'invente rien qui soit contraire aux Reglements escrits, ains qu'elle le suive et fasse exactement les choses comme elles sont marquées¹⁶⁹. »

Ce cadre institutionnel précis conditionne également un autre champ des littératies au monastère, celui de la communication. Nous nous proposons maintenant d'investir le terrain de l'échange écrit en milieu visitandin.

¹⁶⁵ Lettre 1720 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 16 mars [1633], dans *Correspondance* [...], vol.4, p.450-452.

¹⁶⁶ Lettre 1723 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 7 avril 1634, dans *Correspondance* [...], vol.4, p.623-624.

¹⁶⁷ Lettre 1730 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 19 juin [1634], dans *Correspondance* [...], vol.4, p.634-636.

¹⁶⁸ Lettre 1471 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 28 octobre [1631], dans *Correspondance* [...], vol.4, p.218-220.

¹⁶⁹ Article XXIV, *Documens fort utils*, dans *Coustumier et Directoire* [...], 1637, p.95.

L'ÉCRIT POUR COMMUNIQUER

Comment s'organise l'échange au sein de la Visitation ? Après avoir dessiné les contours de la communication écrite au monastère, nous étudierons plus particulièrement deux types de documents, les abrégés de la vie et des vertus et les lettres circulaires.

LA CORRESPONDANCE EN MILIEU VISITANDIN

« Comme pour d'autres domaines de la vie quotidienne monastique, il semble que la codification de l'échange épistolaire se fait plus précise et détaillée au cours de la période moderne : la lettre devient un des éléments constitutifs de la communication interne d'une congrégation plus ou moins centralisée¹⁷⁰. » La correspondance dans les monastères de la Visitation n'échappe pas à cette réglementation : l'examen des textes normatifs permet d'en rendre compte.

Le cloître et la lettre

Les règles de l'échange épistolaire

Plusieurs articles des Règles et Constitutions révèlent que les échanges de lettres sont très surveillés au monastère. La troisième Constitution *De l'obéissance* met en évidence le rôle central de la Supérieure dans l'exercice de ce contrôle : « Tous les messages et toutes les lettres qui seront apportées dedans la Maison, ou qui devront estre envoyées dehors, seront premièrement représentées à la Supérieure, qui en ordonnera selon qu'elle jugera pour le mieux¹⁷¹. » Au cœur de cette règle apparaît un élément clé de la vie monastique : la correspondance renvoie en effet à la question fondamentale de la spatialité, que souligne le contraste entre « dedans » et « dehors ». La lettre institue un pont entre le siècle et la clôture, nécessitant d'encadrer précisément les échanges.

Tourières et portières sont les actrices du rituel de transmission du courrier : les Constitutions *De la portière*¹⁷² et *Des Sœurs tourières*¹⁷³ rappellent le rôle qui incombent à ces officières. La Portière « rendra toutes les lettres qui arriveront à la Supérieure, et n'en fera point sortir, sans son ordre¹⁷⁴. » Quant aux tourières, on exige « qu'elles n'apportent nulle sorte de nouvelles de la ville, ny messages, lettres ou recommandations, sinon à la seule Supérieure¹⁷⁵. » Dans ses Réponses, Jeanne de Chantal précise que cette règle s'applique également au parloir :

¹⁷⁰ Daniel-Odon HUREL, « L'étude des correspondances et l'histoire du monachisme : Méthodes et enjeux historiographiques », dans Daniel-Odon HUREL (dir.) *Érudition et commerce épistolaire : Jean Mabillon et la tradition monastique, op.cit.*, p. 301-342.

¹⁷¹ *Constitution III, De l'Obeissance*, dans *Règles [...]*, 1645, p.144-145.

¹⁷² La portière a en charge toutes les clés de la clôture : « La Portiere doit être grandement discrete, pour faire sagement les réponses et messages, qui viennent en la maison, et en sortent ; [...] elle ne fera aucun message de dehors aux Sœurs. [...] Elle ne laissera point les clefs à la porte, et les rendra tous les soirs à la Supérieure, comme aussi celles du Parloir et Tournoir. » *Constitution XXXVII, De la Portiere*, dans *Règles [...]*, 1645, p.277.

¹⁷³ Les sœurs tourières ne font pas de profession. Vivant dans le tournoir, elles assurent toutes les fonctions que la règle interdit aux sœurs cloîtrées.

¹⁷⁴ *Constitution XXXVII, De la Portiere*, dans *Règles [...]*, 1645, p.277.

¹⁷⁵ *Constitution XLII, Des Sœurs Tourieres*, dans *Règles [...]*, 1645, p.300.

« Quand on apporte des lettres, ou autre chose, à celle qui parle, il les faut faire recevoir par la sœur Portiere, ou par l'Assistante du parloir, qui les doit présenter à la Supérieure avant que de les donner à la Sœur¹⁷⁶. » Le tournoir et le parloir apparaissent donc comme des lieux-clés. C'est à travers ces espaces de perméabilité, à mi-chemin entre dehors et dedans, que les lettres transitent. Le parcours qui permet aux lettres de franchir l'enceinte du monastère est conditionné par un passage obligé : chaque lettre est soumise au regard de la Supérieure, qui doit donc exercer un « filtrage », autorisant ou non la poursuite de son chemin. Les conditions qui sous-tendent cette autorisation ne sont cependant pas explicitées. Si une sœur trouve des lettres ou papiers écrits dans la maison, nous dit la Petite coutume, elle doit les porter à la Supérieure sans les ouvrir¹⁷⁷. En interceptant les lettres, la Supérieure peut ainsi choisir le moment où elle les communique aux sœurs. La remise du courrier obéit à un rituel gestuel qui manifeste le respect et la soumission envers la Supérieure : « Lorsqu'elles donneront ou prendront quelque chose de la main de la Supérieure, soit lettres, livres, ouvrages et choses semblables, [les sœurs] mettront un genou en terre, et baisseront sa main, sauf dans le Chœur¹⁷⁸. »

Ce rôle central dévolu aux tourières, aux portières et à la Supérieure, dans le contrôle des échanges épistolaires, n'est pas propre à la Visitation. Daniel-Odon Hurel l'a mis en évidence chez les clarisses et les bénédictines¹⁷⁹, Agnès Cousson chez les religieuses de Port-Royal¹⁸⁰. Au sein de ces ordres, supérieures, abbesses et prieures se voient confier la surveillance et l'organisation du courrier. Un exemple suffit pour témoigner de la grande proximité des règles monastiques féminines en matière de communication. Dans les Constitutions colettines de 1434, le chapitre sur la clôture signale qu'aucune sœur ne peut « mettre ou faire mettre de quelque manière que ce soit, au parloir, au tour, à la grille ou à la porte ou autre part, aucune lettre de recommandation ou missive fermée ou ouverte, pour être envoyée ou portée hors du couvent¹⁸¹ ». La règle édicte ensuite : « qu'elle ne puisse ne plus, en recevoir au dedans ni en faire recevoir, ouvrir ou faire ouvrir, lire ou faire lire, [...] si ces lettres n'ont pas été présentées d'abord à l'Abesse, ou à sa Vicaire en son absence [...]¹⁸². »

Si l'activité épistolaire risque de rompre la règle de la clôture, elle est également une transgression possible de la règle du silence. Agnès Cousson rappelle que dans l'univers religieux la langue est liée au péché et à la tentation. La chercheuse analyse : « Il n'est pas permis au couvent de parler ou d'écrire selon son envie et ses sentiments. Toute communication, pour être légitime et ne pas rompre inutilement la règle du silence, doit être motivée par la nécessité ou par une finalité spirituelle ou morale¹⁸³. » Ainsi les visitandines sont-elles autorisées à

¹⁷⁶ Réponse sur la Constitution quinziesme, de la façon de parler aux étrangers, dans *Responses* [...], 1665, p.189.

¹⁷⁷ Sur l'Article vingt-quatrieme, des documens fort utiles, et sur celui de la façon d'écrire, dans *Petite coutume* [...], 1748, p.92.

¹⁷⁸ Article XIV, Du devoir des Sœurs envers la Supérieure, dans *Règles* [...], 1645, p.431-432.

¹⁷⁹ Daniel-Odon HUREL, « Échange épistolaire et vie monastique : le cas des moniales et des religieuses », dans Daniel-Odon HUREL (dir.), *Érudition et commerce épistolaire : Jean Mabillon et la tradition monastique*, op.cit., p.331-340.

¹⁸⁰ Agnès COUSSON, « Les Tentations de la Correspondance : l'exemple d'Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly », *XVII^e Siècle*, n° 244, vol.61, 2009, p.493-509.

Agnès COUSSON, *L'écriture de soi : Lettres et récits autobiographiques des religieuses de Port Royal*, op.cit.

¹⁸¹ Daniel-Odon HUREL, « Échange épistolaire et vie monastique : le cas des moniales et des religieuses », dans Daniel-Odon HUREL (dir.), *Érudition et commerce épistolaire : Jean Mabillon et la tradition monastique*, op.cit., p.331-340.

¹⁸² *Ibid.*

¹⁸³ Agnès COUSSON, *L'écriture de soi : Lettres et récits autobiographiques des religieuses de Port Royal*, op.cit.

écrire dans des conditions bien spécifiques. Nous distinguons les lettres collectives, écrites au nom de la communauté et adressées aux autres maisons de l'ordre (voir page 53), les lettres écrites par des supérieures (voir page 43) et les lettres individuelles (voir page 47).

Enfin, la confidentialité est de mise, comme en témoigne cette Réponse de Jeanne de Chantal :

Je voudrais encore prier nos cheres Sœurs les Superieures, et aussi nos autres Sœurs, de brûler plutôt les Lettres qu'on leur écrit, que de les employer à des usages où elles puissent être vûës, comme seroit de plier des besognes de la Sacristie, des doubleures de voile de Calice, ou envelopper des paquets qu'on envoie dehors, et semblables choses, si ce ne sont des Lettres tout à fait inutiles, ou de sujets indifferens. Ceci est important, et encore nécessaire pour la consolation et la plus grande liberté de celles qui écrivent avec beaucoup de confiance et de simplicité¹⁸⁴.

Les règles formelles de la communication écrite

La correspondance des visitandines revêt un caractère formel et doit satisfaire à des règles de présentation précises. Au commencement de leurs lettres, les sœurs doivent systématiquement inscrire la formule liminaire de la Visitation, « Vive Jesus », et « Dieu soit beny ». Le Coutumier donne des consignes très claires en matière d'adresse et de signature, qui dépendent du rang social du destinataire. On s'adresse par exemple d'une manière spécifique aux supérieures : « la suscription aux Superieures sera en cette sorte, A ma tres-chere sœur en nostre Seigneur, la Mere N. Superieure du Monastere de la Visitation sainte Marie de N. » Dans leurs lettres aux supérieures, les sœurs doivent user du mot « Mere » tandis que les supérieures s'écrivant entre elles s'appellent « sœurs ». On s'adresse également d'une manière spécifique au confesseur. Dans ses Réponses, Jeanne de Chantal indique : « Quand nous écrivons au Confesseur, il faut faire l'adresse avec les titres les plus honorables que l'on peut leur donner¹⁸⁵. »

Le choix de la formule de signature se décide de même en fonction de « la qualité des personnes ». Les sœurs signent avec « [I]es mots d'humbles, plus humbles, et tres-humbles servantes », et lorsqu'elles écrivent à des prêtres ou des religieux, elles ajoutent le mot « filles ». La Petite coutume énonce aussi les dispositions à prendre lorsque les sœurs écrivent au séculiers : « on n'use point en la souscription du mot d'indigne, sinon à des personnes Ecclésiastiques et de grand respect, que l'on s'en peut servir ; mais après celui d'humble et très-humble, on peut ajoûter obéissante, obligée, affectionnée et fidelle servante, et semblables¹⁸⁶ ». Enfin, lorsqu'elles s'écrivent entre elles, les sœurs signent « Vostre tres-humble et indigne sœur et servante en nostre Seigneur, sœur Anne, Therese, de N. de la Visitation sainte Marie. » Toutes ces pratiques témoignent d'un souci de respecter la hiérarchie sociale.

¹⁸⁴ Réponse sur l'article trentième, De la façon d'écrire, dans *Responses* [...], 1665, p.552.

¹⁸⁵ Réponse sur la Constitution dix-neuvième, du Confesseur ordinaire, dans *Responses* [...], 1665, p.220.

¹⁸⁶ Sur l'Article vingt-quatrième, des documens fort utiles, et sur celui de la façon d'écrire, dans *Petite coutume* [...], 1748, p.90.

Les sœurs doivent dater leur lettre, indiquer le nom de leur monastère et signer. Craignant la contamination avec le siècle, Jeanne de Chantal signale dans ses Réponses :

Je voudrois seulement que nos Sœurs en signant, écrivissent tout au long leurs noms de Religion, comme sont quasi tous les Religieux et Religieuses ; et qu'on fît de même sur le dessus des Lettres : car n'écrivant que par deux lettres, le nom de Religion, et celui de nos Maisons tout au long, je pense que c'est de là que nous appelle Madame, au lieu de Mere ou sœur. Ces titres de Dame mortifient, outre qu'ils nous sont défendus¹⁸⁷.

Les lettres sont signées de la main de l'expéditrice. La Petite coutume précise : « Les lettres que la Supérieure ne peut pas écrire elle-même, la sœur qui écrit pour elle, a le soin de les lui faire signer¹⁸⁸. »

Certaines lettres sont cachetées. L'article *De la façon d'écrire* décrit le sceau de la Visitation [document 6] :

Le sceau de tous les Monastères sera gravé d'un cœur, au milieu duquel il y aura le tres-saint nom de Jesus, et de Marie ensemble, environné d'une couronne d'épines, et traversé de deux flesches, avec une petite croix, dont le bout d'en bas sera dans l'encaveure du cœur, et le croizon au dedans de la couronne¹⁸⁹

L'Aide de la Supérieure « aura le seau pour cacheter toutes les lettres des Sœurs, après que la Superieure les aura vûës sans qu'il lui soit loisible à elle de les voir, sinon que la Superieure lui en donne la charge¹⁹⁰. » Les lettres que les sœurs s'écrivent les unes aux autres ne sont pas cachetées : « on ne les ferme guères qu'avec des petits tillets quand on les met dans des paquets¹⁹¹ », signale la Petite coutume.



Document 6 : Sceau de la Visitation (Coutumier, 1637)

¹⁸⁷ Réponse sur l'article trentième, *De la façon d'écrire*, dans *Responses* [...], 1665, p.549-550.

¹⁸⁸ Sur l'Article vingt-quatrième, *des documens fort utiles, et sur celui de la façon d'écrire*, dans *Petite coutume* [...], 1748, p.90.

¹⁸⁹ Article XXIV, *De la façon d'écrire*, dans *Coutumier et Directoire* [...], 1637, p.100.

¹⁹⁰ Constitution XXXV, *De l'Ayde de la Superieure*, dans *Règles* [...], 1645, p.270-271.

¹⁹¹ Sur l'Article vingt-quatrième, *des documens fort utiles, et sur celui de la façon d'écrire*, dans *Petite coutume* [...], 1748, p.91.

La correspondance des supérieures

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, les supérieures sont amenées à rédiger toutes sortes de lettres - lettres d'affaires, lettres administratives, lettres de direction, etc. Cette activité est chronophage, comme en témoignent certaines biographies. La supérieure lyonnaise Catherine-Aimée de Vauzelles¹⁹² se voit ainsi obligée « de veiller une partie de la nuit pour écrire ou s'acquitter de ses exercices spirituels, que ses occupations multipliées ne lui [ont] pas permis de faire dans la journée¹⁹³ ». Pour pourvoir à cette ample correspondance, la Supérieure requiert souvent l'aide d'une religieuse :

Pendant neuf ans consécutifs, [Geneviève-Thérèse Cousinot¹⁹⁴] fut employée à écrire pour ses Supérieures. Loin d'en paraître fatiguée, elle se donnait de grandes peines pour entretenir la correspondance avec nos Monastères et pour s'occuper de leur affaires. Sa présence d'esprit lui fournissait bien des moyens d'y réussir¹⁹⁵.

Très prise par ses nombreuses charges, Marie-Renée de Guéroust se voit également obligée de « veill[er] une partie de la nuit afin d'écrire pour sa Supérieure¹⁹⁶. » La déposition peut être l'occasion pour les supérieures de renoncer à la correspondance et de pratiquer une « ascèse épistolaire » : lorsqu'elle fut déchargée de la supériorité, Marthe-Séraphique d'Apchon de Ponsein¹⁹⁷ « ne voulut s'occuper que du soin de se sanctifier dans la retraite, ne se mêlant d'aucune affaire, et cessant tout commerce de lettres avec les personnes de considération qui l'honoraient de leur bienveillance¹⁹⁸. »

Plus encore que les supérieures, la fondatrice de la Visitation a une correspondance particulièrement abondante¹⁹⁹. Ses lettres nous livrent des indices concrets permettant d'envisager les conditions matérielles de l'échange épistolaire entre les monastères.

On trouve tout d'abord des indications sur le rythme des envois. On remarque que Jeanne de Chantal échange très fréquemment avec les supérieures lyonnaises Marie-Aimée de Blonay et Marie-Jacqueline Favre. À certaines périodes, elles s'écrivent presque quotidiennement. Le manque de temps est un argument récurrent dans les lettres de la fondatrice, qui s'excuse auprès de ses correspondantes : « Le temps m'était bien long de trouver occasion de vous écrire : il y aura demain trois semaines qu'il ne s'en était présenté²⁰⁰. » ; « J'ai une multitude de lettres à répondre de toutes parts, qui la plupart sont encore

¹⁹² Catherine-Aimée de Vauzelles est née en 1623. Elle fait sa profession en 1642. Elle meurt en 1679, à l'âge de 56 ans, au monastère de Bellecour.

¹⁹³ *Année sainte* [...], vol.9, p.233.

¹⁹⁴ Geneviève-Thérèse Cousinot est née en 1637. Elle fait sa profession en 1653. Elle meurt en 1697, à l'âge de 60 ans, au second monastère de Paris.

¹⁹⁵ *Année sainte* [...], vol.7, p.487.

¹⁹⁶ *Année sainte* [...], vol.2, p.92.

¹⁹⁷ Marthe-Séraphique d'Apchon de Ponsein est née en 1618. Elle fait sa profession en 1634. Elle meurt en 1703, à l'âge de 85 ans, au monastère de Bellecour.

¹⁹⁸ *Année sainte* [...], vol.3, p.560.

¹⁹⁹ Thomas M. CARR écrit : « On estime que les 2 600 lettres qui nous sont parvenues ne représentent qu'un fragment de sa correspondance. Jeanne de Chantal avait plusieurs secrétaires. Elle a écrit toute une gamme de lettres que n'aurait pas écrites une simple religieuse. » Thomas M. CARR, « Les Épîtres spirituelles de Jeanne de Chantal et le commerce épistolaire conventuel : un secrétaire spirituel au féminin », art.cit., p.17.

²⁰⁰ Lettre 65 A Mère Marie-Jacqueline Favre, à Lyon, [Annecy], 29 février [1616], dans *Correspondance* [...], vol.1, p.146-148.

fermées²⁰¹. » ; « [...] dès dix jours que j'ai reçu une fort grande quantité de lettres, à peine en ai-je vu le quart et n'ai su ouvrir de celles que vous m'avez envoyées que les vôtres et celles de notre sœur de Moulins²⁰². » Jeanne de Chantal est cependant très attachée à ces liens épistolaires qui entretiennent l'union entre les monastères. L'utilité l'emporte sur le reste : « ne vous peinez nullement pour ma charge d'écrire, ce m'est honneur et consolation, pourvu qu'il en réussisse quelque petit service à nos Sœurs²⁰³. »

Lorsque les nouvelles tardent à arriver, les épistolières manifestent leur impatience : « Il me tarde déjà d'avoir de vos nouvelles, car il me semble qu'il y a longtemps que nous n'en avons reçu²⁰⁴ », écrit la fondatrice à Marie-Jacqueline Favre. En 1633, elle s'adresse ainsi à Marie-Aimée de Blonay : « J'attends de bon cœur des nouvelles de votre fondation²⁰⁵. » Dans une lettre datée de 1632, Jeanne de Chantal s'amuse de l'insatiabilité de sa correspondante Marie-Aimée de Blonay : « J'ai ri de bon cœur en la lecture de votre lettre, où vous me dites au commencement que vous venez d'en recevoir une des miennes - et cinq ou six lignes plus bas - vous me dites qu'il vous tarde de recevoir de mes nouvelles. [...]»²⁰⁶. La fondatrice entretient des relations particulières avec Marie-Aimée de Blonay. Leur correspondance révèle une profonde amitié et justifie des écarts à la règle de sobriété épistolaire : « Au reste, je vous prie de ne vous [point] retrancher de m'écrire tant amplement que vous voudrez ; car vos lettres [me] délassent de la peine que les autres me donnent [...]»²⁰⁷, encourage Jeanne de Chantal.

Le courrier circule par l'intermédiaire de messagers. Dans ses Réponses, Jeanne de Chantal précise qu'« il les faut nourrir, et faire en sorte que tous ceux qui viennent à nous, s'en retournent contents, tant qu'il se pourra²⁰⁸. » Souvent, Jeanne de Chantal saisit les opportunités de départs pour écrire : « Il n'y a que trois ou quatre jours que je vous ai écrit ; mais je le fais encore maintenant à l'avantage, afin que cette lettre soit prête quand il se présentera une commodité pour Lyon [...]»²⁰⁹. Les lettres sont parfois accompagnées de paquets : « J'ai enfin reçu le livre de la vie de notre Bienheureux Père et la lettre, le tout bien empaqueté²¹⁰. » ; « Prenez garde à ne pas laisser perdre les reliques que j'ai mises dans l'une de mes lettres²¹¹. » Jeanne de Chantal se trouve fréquemment contrainte d'abrégé ses courriers en raison du départ imminent d'un messager : « Un mot seulement, car, ma pauvre très chère fille, il n'y a pas moyen d'écrire à souhait, il faut donner les

²⁰¹ Lettre 742 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Chambéry], 22 décembre [1624], dans *Correspondance* [...], vol.2, p.475-476.

²⁰² Lettre 896 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Chambéry], 12 mars [1626], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.59-60.

²⁰³ Lettre 608 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy, vers le 25 octobre 1623], dans *Correspondance* [...], vol.2, p.278-281.

²⁰⁴ Lettre 59 A Mère Marie-Jacqueline Favre à Lyon, [Annecy], 17 janvier [1616], dans *Correspondance* [...], vol.1, p.133-134.

²⁰⁵ Lettre 1658 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 17 août [1633], dans *Correspondance* [...], vol.4, p.518-519.

²⁰⁶ Lettre 1555 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 15 juillet [1632], dans *Correspondance* [...], vol.4, p.356-358.

²⁰⁷ Lettre 1525 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 21 mars 1632, dans *Correspondance* [...], vol.4, p.306-308.

²⁰⁸ *Réponse sur l'article trente huitième, De l'union entre les Monasteres*, dans *Responses* [...], 1665, p.566.

²⁰⁹ Lettre 1532 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 1er avril 1632, dans *Correspondance* [...], vol.4, p.322-325.

²¹⁰ Lettre 856 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 4 novembre [1625], dans *Correspondance* [...], vol.2, p.635-636.

²¹¹ Lettre 876 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 3 janvier [1626], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.31-32.

lettres aussitôt que l'on sait qu'il faut écrire²¹². » On profite également du passage de divers visiteurs pour leur confier des missives : « Donnez au Père nos lettres pour [la] Provence²¹³ », demande Jeanne de Chantal à la Mère de Blonay.

Les visitandines sont donc tributaires des contingences matérielles. L'acheminement des lettres dépend ensuite des aléas du transport. Il n'est pas rare qu'un courrier s'égaré, ce que regrette vivement Jeanne de Chantal : « Je ne suis pas sans déplaisir de voir que nos lettres ne vont pas jusqu'à vous²¹⁴ », « j'admire comme nos lettres se perdent !²¹⁵ », déplore-t-elle. Par souci d'économie de temps et d'argent, Jeanne de Chantal écrit parfois une seule lettre pour les deux monastères lyonnais : « Je vous prie que cette lettre soit commune [avec la Supérieure de l'Antiquaille] », presse-t-elle Marie-Aimée de Blonay²¹⁶ ; « Vous verrez ce que je réponds à notre sœur de l'Antiquaille, mais refermez bien sa lettre avant que l'envoyer²¹⁷ », écrit-elle à la même.

Les frais de port constituent un autre frein à l'échange. Le sujet revient de manière récurrente sous la plume de Jeanne de Chantal. L'affranchissement des lettres et paquets occasionne des dépenses importantes qui nécessitent de limiter la correspondance des maisons. En 1632, la fondatrice répond à l'alerte de Marie-Aimée de Blonay :

Vous aviez raison de nous écrire ce qui regarde ces ports de lettres [...] Nous avons déjà écrit en quelques unes de nos maisons et le ferons encore aux autres [...] afin que l'on n'écrive plus tant [...] Il y a telle fille qui m'écrira des lettres de seize pages et je veux retrancher cela désormais ; car je ne veux plus que les filles m'écrivent, si ce n'est qu'il y ait une vraie nécessité. Elles se doivent contenter que les Mères m'écrivent, autrement je leur déclare que je brûlerai leurs lettres sans les décacheter, car je ne puis plus fournir à tant d'écritures. Et pour les autres maisons, je manderai que l'on se tienne au Coutumier tant qu'il se pourra, excepté une fois l'année aux communautés ; et pour les Sœurs entre elles, qu'elles s'écrivent rarement et courtement²¹⁸.

La supérieure lyonnaise est chargée du contrôle des échanges. Le 16 mars 1633, Jeanne de Chantal lui fait cette demande : « à cette heure, que presque tous les monastères s'écrivent en ce commencement d'année [...] je voudrais que vous remarquiez s'il y a quelques maisons qui écrivent trop souvent et que vous me les nommassiez²¹⁹. » Jeanne de Chantal met également en garde plusieurs supérieures contre les agissements malhonnêtes de certains messagers : « Ne payez point de

²¹² Lettre 56 A Mère Marie-Jacqueline Favre, à Lyon, [Annecy], 4 janvier 1616, dans *Correspondance* [...], vol.1, p.127-129.

²¹³ Lettre 789 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 25 avril [1625], dans *Correspondance* [...], vol.2, p.540-541.

²¹⁴ Lettre 1448 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, Annecy, 4 août 1631, dans *Correspondance* [...], vol.4, p.175-177.

²¹⁵ Lettre 1456 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 6 septembre [1631], dans *Correspondance* [...], vol.4, p.191-193.

²¹⁶ Lettre 1615 A Mère Marie-Jacqueline Favre, à Paris, Annecy, 19 mars 1633, dans *Correspondance* [...], vol.4, p.452-454.

²¹⁷ Lettre 1575 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy, 30 septembre-22 octobre 1632], dans *Correspondance* [...], vol.4, p.387-389.

²¹⁸ Lettre 1525 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 21 mars 1632, dans *Correspondance* [...], vol.4, p.306-308.

²¹⁹ Lettre 1614 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 16 mars [1633], dans *Correspondance* [...], vol.4, p.450-452.

port à ce porteur, parce que nous le payons ici²²⁰ », prévient-elle les Sœurs lyonnaises le 1^{er} avril 1632. Le 2 juin suivant, elle adresse cette recommandation à la Supérieure de Montpellier : « Quand vous nous écrirez par Lyon, adressez votre paquet chez nos Sœurs de Bellecour et y mettez le port, autrement ils les mettent à leur fantaisie, et courent fortune de se perdre²²¹. » Quatre jours plus tard, Jeanne de Chantal, méfiante vis-à-vis du messenger, se voit obligée d'écrire à Marie-Aimée de Blonay pour vérifier la somme que cette dernière a réellement payée :

Obligez-nous de vous mander si ma sœur la Supérieure de Montpellier vous a adressé le paquet que ce messenger nous a apporté avec le vôtre, car il nous a fait entendre qu'il en avait donné un quart d'écu à la poste et ne voulait faire payer un florin du vôtre. C'est pourquoi nous vous supplions de n'en plus donner à ce dit messenger, qui s'appelle Carrière, parce qu'il nous fait toujours payer les ports cruellement cher. L'on dit qu'il y a maintenant une poste à Lyon pour Montpellier. Nous vous supplions de vous en faire enquérir et d'y envoyer le paquet ci-joint²²².

Certains abrégés de la vie et des vertus relatent des épisodes dans lesquels l'échange épistolaire a une place importante. Par exemple, à l'approche de la canonisation du fondateur de la Visitation, les monastères italiens multiplient les courriers à destination des autres maisons. Catherine-Louise Beccario est la secrétaire du monastère de Turin :

Les talents de son esprit la firent employer à écrire pour le service de nos Monastères ; car, pendant qu'on traitait les affaires de la Canonisation de notre Père saint François de Sales, ils avaient un recours continuel à celui de Turin pour le courrier de Rome. Alors, afin de rien relâcher de ses dévotions, elle passait les nuits à expédier les écritures, sans jamais manquer d'être la première à l'oraison du matin²²³.

La biographie de Marie-Éléonore de Ponsein²²⁴ nous offre un autre exemple. Cette visitandine lyonnaise nourrit dans son cœur une dévotion intime pour le Sacré-Cœur de Jésus. Ses biographes racontent :

Elle était alors Supérieure et son dernier triennal fut embaumé par le doux parfum qui s'exhalait de la pieuse correspondance entretenue avec la favorite du divin cœur [Marguerite-Marie Alacoque]. On a conservé, au premier Monastère de Lyon, une lettre où notre Bienheureuse sœur lui mandait que Dieu se servirait d'elle pour procurer l'établissement de cette sainte dévotion, ce que la suite a vérifié ; car, aussitôt que cette fervente Mère eut écrit à nos Maison pour cela, toutes nos Sœurs se portèrent avec zèle à honorer le sacré cœur de Jésus. [...]²²⁵

²²⁰ Lettre 1532 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 1^{er} avril 1632, dans *Correspondance* [...], vol.4, p.322-325.

²²¹ Lettre 1543 A Mère Louise-Dorothée de Marigny, à Montpellier, [Annecy], 2 juin [1632], dans *Correspondance* [...], vol.4, p.338-340.

²²² Lettre 1545 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 6 juin [1632], dans *Correspondance* [...], vol.4, p.341-343.

²²³ *Année sainte* [...], vol.2, p.61.

²²⁴ Marie-Éléonore de Ponsein est née en 1620. Elle fait sa profession en 1636. Elle meurt en 1696, à l'âge de 76 ans, au monastère de Bellecour.

²²⁵ *Année sainte* [...], vol.8, p.604.

La correspondance privée

Les visitandines peuvent recevoir des lettres ou écrire en leur particulier, dans un cadre restreint et étroitement surveillé. Certaines règles s'appliquent à tous les échanges épistolaires : c'est le cas de la règle stipulant que toutes les lettres entrant au monastère doivent d'abord être présentées à la Supérieure. Pour le reste, les textes normatifs de la Visitation s'étendent peu sur la correspondance privée.

Il faut ouvrir la Petite coutume pour trouver des recommandations au sujet des courriers envoyés à la famille : « Les Sœurs n'écrivent guères en leur particulier, même à leurs parents, sinon qu'il soit nécessaire ; bien qu'aux Peres et Meres, l'on doit rendre ce devoir au moins une fois l'année²²⁶. » Suit cette prescription, qui manifeste à nouveau la crainte de la contamination avec le monde : « L'on ne se sert jamais de papier doré, ni de poudre de senteur, ayant soin de tenir le papier en lieu qui ne se parfume point²²⁷. » Le Coutumier livre quelques recommandations spécifiques en direction des novices : « Si quelqu'une se plaisoit un peu trop à escrire des lettres, la Directrice pourra prendre occasion de la mortifier, lors qu'elle escriroit à quelque personne qu'elle affectionneroit fort, ou que la lettre seroit pressée, luy commandant de la jeter au feu²²⁸. »

L'édition des Règles de 1700 apporte quelques précisions supplémentaires. Le texte comporte en effet un ajout concernant le style des lettres : les Sœurs « seront humbles de cœur et d'effet, honorant un chacun humblement et simplement²²⁹. ». La Règle préconise : « que l'on prenne garde que l'on n'écrive point de lettres de compliment. Sur tout les Novices, si ce n'est pour des occasions grandement legitimes, comme de condoleances avec les parens, et que ce doit d'un stile pieux et devot²³⁰. » Dans les lettres adressées à leurs parents, les sœurs ne doivent pas user de titres. Ainsi la sœur Françoise-Angélique Brûlart se fait-elle sévèrement tancer :

La Mère de Musy la reprit en public, comme d'une vanité insupportable, d'avoir écrit sur les adresses les titres de Messieurs ses parents, qui, portant tous le même nom, ne pouvaient être distingués que par leurs charges de premier Président, Maître des requêtes, Commandeur de Malte, etc. Elle lui ordonna d'écrire de nouveaux billets, où elle ne lui permit d'indiquer que le nom de Brûlart ; toutefois elle fit partir les premiers et laissa croire qu'elle n'envoyait que les seconds²³¹.

Il est une autre occasion pour les sœurs d'écrire des lettres personnelles, lorsqu'elles souhaitent s'adresser à leur directeur spirituel. Si toutes les autres lettres doivent passer sous le regard de la Supérieure, celles échangées avec le directeur spirituel échappent à la règle :

²²⁶ Sur l'Article vingt-quatrième, des documens fort utiles, et sur celui de la façon d'écrire, dans *Petite coutume* [...], 1748, p.90.

²²⁷ *Ibid.*

²²⁸ Article VII, *Des mortifications esquelles il faut exercer les Novices*, dans *Coutumier et Directoire* [...], 1637, p.36-37.

²²⁹ *De la Constitution de l'humilité*, dans *Règles de St Augustin et constitutions et directoire pour les sœurs religieuses de la Visitation*, Langlois, 1700, p.9. Il est à noter que cet ajout se trouve à la fin des règles ; il fait partie des « quelques points qui ont été omis des Constitutions ».

²³⁰ *Ibid.*

²³¹ *Année sainte* [...], vol.2, p.179.

On excepte néanmoins les lettres du Père spirituel, lesquelles estans receuës par la Supérieure, seront remises à celles à qui elles seront adressées sans estre ouvertes, comme de mesmes celles que les Sœurs écriront au Pere spirituel, ne seront point veuës par la Supérieure ; ainsi elle les remettront à celle qui en a le soin pour estre cachetées, et les faire rendre audit Pere spirituel²³².

Cela ne signifie pas que les visitandines puissent écrire librement à leur directeur, comme en témoigne cette Réponse de Jeanne de Chantal : « Non, il ne faut pas écrire au Pere spirituel sans le congé de la Superieure : car il ne doit point sortir de lettres de nos Maisons, sans son ordre, dit cette Regle²³³. » La fondatrice répond ensuite à une interrogation des sœurs :

Mais si l'on vous empêchoit de recourir à lui ? Cela ne sera pas, s'il plaît à Dieu : bien qu'il se pourroit faire que la Superieure, qui connoît l'esprit de ses Sœurs, jugeroit qu'il feroit bon de differer de le faire venir. Car quelquefois avec le tems la fantaisie des filles se passe, et sont marries d'avoir dit ce qui les faisoit désirer parler. C'est prudence de ne le leur permettre, quand elles sont émeuës de quelque passion. [...]

On sent là une certaine réticence de la part de Jeanne de Chantal, qui entoure la correspondance avec le directeur de beaucoup de suspicion. La fondatrice manifeste à nouveau sa circonspection dans sa réponse sur la Constitution Du Pere spirituel : « Quand les Sœurs ont envie de parler au Pere spirituel, j'aimerois mieux qu'on le fît venir, que de lui écrire, car les filles n'écrivent jamais gueres bien comme il faut, et il est dangereux que les lettres ne soient vûes²³⁴. »

Les visitandines peuvent également correspondre avec la fondatrice : on en trouve des témoignages dans la correspondance de Jeanne de Chantal, qui répond à des sollicitations de religieuses. Au demeurant, la correspondance privée n'est pas franchement encouragée. L'abstinence est même admirée, comme dans le cas de Françoise-Geneviève Bourcier²³⁵. Soulignant son grand dépouillement, les rédactrices de sa vie rapportent : « Notre-Seigneur lui étant toutes choses, depuis plus de vingt-cinq ans elle avait renoncé à toute correspondance²³⁶. » Et les visitandines de citer les propos de leur compagne : 'Je suis morte et inutile au monde, disait-elle, et, d'ailleurs, écrire aux créatures, c'est un temps dérobé au Créateur²³⁷.' On retrouve là un des dangers de la correspondance : se détourner de Dieu et de la prière.

En résumé, la correspondance des visitandines est soumise à des impératifs précis qui délimitent étroitement les contours de l'échange. Les modalités comme la finalité de l'écriture épistolaire sont finement réglées. Ces codes sont très proches de ceux des Constitutions de Port-Royal, examinés par Agnès Cousson :

Les règles sur la communication visent à permettre aux sœurs d'échanger sans sortir de l'esprit de solitude et d'oraison dans lesquels elles doivent

²³² *Constitution III, De l'Obeissance*, dans *Règles [...]*, 1645, p.144-145.

²³³ *Réponse sur la Constitution troisième, De l'obéissance*, dans *Responses [...]*, 1665, p.134-136.

²³⁴ *Réponse sur la Constitution 28me, Du Pere spirituel*, dans *Responses [...]*, 1665, p.298.

²³⁵ Françoise-Geneviève Bourcier est née en 1634. Elle fait sa profession en 1653. Elle meurt en 1689, à l'âge de 55 ans, au monastère de Saint-Denis.

²³⁶ *Année sainte [...]*, vol.7, p.379.

²³⁷ *Ibid.*

s'entretenir. La finalité, le contenu des propos et la manière de s'exprimer sont envisagés. La spontanéité est proscrite. Au critère de l'utilité s'ajoute celui de la mesure. Aucune émotion naturelle particulière ne doit apparaître dans l'échange verbal ou épistolaire.

Nous nous proposons maintenant d'étudier deux outils essentiels de communication entre les différentes communautés de l'ordre : les abrégés de la vie et des vertus et les lettres circulaires.

TYPLOGIE DES ABRÉGÉS DE LA VIE ET DES VERTUS

« Cette prose est destinée en priorité à l'édification des survivantes et d'abord des novices pour leur fournir des modèles de comportement, des leçons aussi et les aider dans leur propre chemin vers le ciel²³⁸. » Les abrégés de la vie et des vertus sont des biographies rédigées à l'occasion des décès des sœurs. Ces écrits se présentent sous de multiples formes, se destinant à un lectorat plus ou moins élargi. Dressons une petite typologie des différentes catégories d'abrégés.

Les abrégés dans le livre du couvent : un document interne au monastère

Lorsqu'une sœur vient à mourir, son décès est d'abord consigné dans le livre du couvent. Le Cérémonial de la Visitation énonce :

Quand les Sœurs sont mortes, on met au bas du feuillet ou leurs vœux sont écrits, l'année, le jour, et le lieu où elles sont decedées, et l'endroit où elles sont enterrées, avec un abregé des principales vertus qui ont reluit en elles²³⁹.

Le livre du couvent sert à la fois à enregistrer les décès, à la suite du dernier acte de renouvellement, et à conserver la mémoire des défuntées, par le biais de l'abrégé de la vie et des vertus. Au monastère de Sainte-Marie-des-Chânes, les abrégés sont écrits à la main et signés par la supérieure alors en charge au moment du décès [annexe 11]²⁴⁰.

Les abrégés écrits dans le livre du couvent se limitent à l'usage restreint de la communauté. Sous d'autres formes, ils se destinent à l'ensemble des monastères de l'ordre.

Les abrégés envoyés avec les lettres circulaires

Les abrégés prennent aussi la forme de notices imprimées qui sont envoyées à tous les monastères de la Visitation, en accompagnement des lettres circulaires (voir page 53).

Les abrégés dans des ouvrages mémoriels

Les biographies des visitandines sont également intégrées dans des ouvrages mémoriels. En 1659, la Mère Françoise-Madeleine de Chaugy publie ainsi un ensemble de recueils contenant les vies des premières mères et sœurs de l'ordre. En 1689 paraît *L'année sainte des Religieuses de la Visitation de Sainte-Marie*, initiée par la Mère de Chaugy puis achevée par d'autres visitandines (voir page

²³⁸ Dominique DINET, *Religion et société : les réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI^e - fin XVII^e siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, vol.2, p.604.

²³⁹ *Ceremonial*, dans *Costumier et Directoire* [...], 1637. p.72.

²⁴⁰ Jean-Marc LEJUSTE a également retrouvé des abrégés de la vie et des vertus dans le livre du couvent de Metz, mais sous une forme différente : il s'agit de feuillets imprimés, qui ont été insérés dans le registre.

Jean-Marc LEJUSTE, « Ephemera et vies exemplaires de Visitandines », dans MARTIN (Philippe) (dir.), *Ephemera catholiques : l'imprimé au service de la religion (XVI^e-XXI^e siècles)*, op.cit., p.207-239.

80). L'Année sainte fera l'objet d'une réédition en douze volumes au XIX^e siècle²⁴¹.

Les notices accompagnant les lettres circulaires et celles intégrées dans des ouvrages mémoriels ont vocation à être diffusées au sein de l'ordre. Les vies des visitandines connaissent également d'autres modes de diffusion, vers un public extérieur.

Les autres formes d'abrégés, à destination d'un public plus élargi

Dominique Dinet rappelle que les abrégés « débordent largement la clôture [puisqu'ils] sont distribués aux parents des religieuses, aux amis de la maison, aux dévots de l'endroit ou même vendus par des libraires, tels Brident à Chaumont au XVIII^e siècle²⁴². » Les abrégés imprimés sous forme de livres vont en effet connaître une vie éditoriale en-dehors de la Visitation.

À l'origine, les ouvrages mémoriels entrepris par la Mère de Chaugy n'étaient pas destinés à être imprimés, et encore moins à être lus par un public extérieur - la préface de l'Année sainte précise que « ce Livre n'est fait que pour les Religieuses de la Visitation ». Une fois publiés, ils vont être diffusés auprès d'un lectorat élargi. Certaines biographies d'ampleur font par ailleurs l'objet d'un livre à part entière, vendu en librairie. C'est le cas des vies des lyonnaises Marie-Catherine Vernat, Anne-Marie Pillet et Suzanne-Marie de Riants de Villerey²⁴³. La vie de la Mère de Riants de Villerey [annexe 12] a été imprimée à Lyon en 1726²⁴⁴. L'ouvrage est sorti des presses de Pierre Valfray, avec approbation et privilège du roi. L'avis du libraire au lecteur éclaire le contexte de son édition. Pierre Valfray y rappelle la vocation première de cet écrit et explicite les raisons de sa publication :

Quoique la Vie de la venerable Mere de Riants, n'ait été d'abord écrite que pour la satisfaction de quelques Maisons des Dames Religieuses de la Visitation, et particulièrement de celle qui a eu l'avantage d'être édifiée pendant nombre d'années, par la conduite et les exemples de cette pieuse Mere. Cependant l'empressement qu'ont témoigné plusieurs autres Communautés et personnes Seculieres, d'avoir des copies de ce petit Ouvrage, m'a déterminé à le mettre sous presse, quoique ce ne soit qu'un abregé très-simple de la Vie de cette bonne Religieuse, et que l'Autheur en ait supprimé quantité de fa-veurs que cette sainte Fille a reçûes de Dieu, qui quoique bien prouvées par les écrits qui restent entre les mains des Dames Religieuses de l'Anticaille de Lyon, seroient peut-être critiquées dans le siècle où nous sommes ; mais si dans la suite le Public désire en sçavoir plus en détail les circonstances, on pourra les lui donner, sitôt qu'on en aura obtenu la permission des Superieurs²⁴⁵.

On remarquera au passage que l'initiative ne revient pas aux visitandines : la demande vient de réguliers et de séculiers. Notons aussi que le lecteur n'a pas

²⁴¹ *Année Sainte des religieuses de la Visitation Sainte Marie*, Ancecy, Burdet, 1867-1871, 12 vol.

²⁴² Dominique DINET, *Religion et société : les réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI^e - fin XVII^e siècles)*, op.cit., p.605.

²⁴³ *La vie de la vénérable Mère Suzanne-Marie de Riants de Villerey, religieuse de l'ordre de la Visitation dans la maison de l'Antiquaille de Lyon (1639-1724)*, Lyon, Pierre Valfray, 1726.

²⁴⁴ La famille Valfray est une puissante dynastie d'imprimeur du roi lyonnais au XVIII^e siècle, spécialisée dans le livre religieux. Charlene BEZIAT, *L'imprimeur du roi à Lyon au XVIII^e siècle*, septembre 2011, p.92-109.

²⁴⁵ Le Libraire au Lecteur dans *La vie de la vénérable Mère Suzanne-Marie de Riants de Villerey*, [...], 1726.

l'intégralité du texte. La crainte - fréquente chez les religieuses - d'une mauvaise réception de leurs écrits dans le siècle justifie l'amputation du texte original.

Les vies de visitandines ont ensuite voyagé à travers les bibliothèques et à travers les siècles. Un exemplaire de la vie de la Mère de Riants de Villerey a par exemple appartenu aux « demoiselle[s] de Laroüe et de Cantarelle demeurant dans le quartier de st just » comme en témoigne un *ex-libris* manuscrit²⁴⁶. Plus surprenant, la vie d'une autre visitandine lyonnaise, Marie-Aymée de Bullioud, a été reliée par un bibliophile lyonnais, Antoine Péricaud (1782-1867), avec d'autres documents de natures très différentes. La Bibliothèque municipale de Lyon conserve ainsi un recueil factice constitué par des jésuites dans lequel la vie de la Mère de Bullioud²⁴⁷ voisine avec un *Règlement pour les selliers de Lyon*²⁴⁸ et *La Sibylle lyonnaise*²⁴⁹. Les biographies de visitandines ont pu connaître plusieurs vies. Ainsi, en 1922, le *Bulletin historique du diocèse de Lyon* reprend la biographie de la visitandine lyonnaise Anne-Marie Pillet²⁵⁰. L'Abbé Mollière est très critique envers ces écrits :

Nous possédons un nombre considérable de biographies de religieuses lyonnaises du XVII^e et du XVIII^e siècle. La plupart de leurs auteurs sont des contemporains, amis ou directeurs de ceux ou de celles dont ils écrivent la vie. Elles offrent donc une valeur historique réelle. Mais, à de glorieuses exceptions près, ces volumes sont devenus illisibles pour nos contemporains. Le récit en est sans cesse interrompu par des réflexions multiples et des digressions infinies, le style est souvent rude, le mauvais goût et la préciosité y sévissent presque toujours. Il faut tourner bien des feuillets pour glaner de lumineuses anecdotes ou des traits saisis sur le vif et vraiment évocateurs. Les notes qui suivent ne sont que le résultat de lectures faites avec cette unique préoccupation de voir ces vieilles figures de notre passé lyonnais qui fleurirent dans les anciens couvents et les anciennes abbayes que les tendances mystiques de nos ancêtres avaient multiplié dans notre ville²⁵¹.

L'Abbé se contente ensuite de reproduire des passages de l'abrégé de la vie et des vertus d'Anne-Marie Pillet.

Nous pouvons tisser le fil jusqu'à nos jours, où les abrégés connaissent une nouvelle vie, à travers les travaux des historiens de la Visitation²⁵².

Cette rapide typologie esquissée, nous nous proposons maintenant d'examiner les modalités de production, d'envoi et de réception des abrégés qui sont adressés avec les lettres circulaires.

²⁴⁶ 355632, *La vie de la vénérable Mère Susanne-Marie de Riants de Villerey, Religieuse de l'Ordre de la Visitation dans la Maison de l'Anticaille de Lyon*, Lyon, Pierre Valfray, 1726.

²⁴⁷ Rés 363329, *Recueil de la vie et des vertus de Sœur Marie Aymée de Bullioud, religieuse de l'Ordre de la Visitation Ste Marie...*, Lyon, Pour Vincent de Cœursillys, 1633.

²⁴⁸ Rés 363328, *Règlement pour les selliers de Lyon*, Lyon ?, s.n., 1630.

²⁴⁹ Rés 363330, Basile Du Laurier, *La Sibylle lyonnaise, rendant ses oracles...*, Lyon, de l'imprimerie de feu Jonas Gautherin, [1638].

²⁵⁰ Humbert MOLLIERE, « Quelques mystiques lyonnaises. I. Anne-Marie Pillet, visitandine ; II. Françoise Monnet (1589-1669) », *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, n°12, 1922, p.15-18, p.193-197.

²⁵¹ *Ibid.*

²⁵² Nous renvoyons aux travaux précédemment cités.

LETTRES CIRCULAIRES ET ABRÉGÉS : DE LA PRODUCTION À LA RÉCEPTION

« Pour le bonheur des historiens en tous genres, la lettre, jusqu'à une époque encore récente, a constitué le meilleur moyen de communication à distance entre les individus²⁵³. » Au sein de l'ordre de la Visitation, la circulation des nouvelles se fait par le biais des lettres circulaires.

Dans ses Réponses, Jeanne de Chantal explicite le contenu de ces lettres : les visitandines sont tenues de communiquer « [leurs] petits biens et [leurs] petits maux, tant spirituels que temporels, par le menu, et particulièrement du progrès des Sœurs, le nombre que l'on est, combien l'on en a reçu cette année-là, les bons talents et dispositions de leur esprit, et semblables choses, qui donnent connoissance de l'estat des Maisons²⁵⁴ ». Les textes normatifs de l'ordre rappellent l'obligation d'en envoyer régulièrement :

Les Superieures doivent avoir un tres grand soin, et affection de conserver, et entretenir la sainte amitié, et charitable communication entre les Monasteres, et pour cela elles se doivent escrire au moins une fois ou deux l'année, mesme plus souvent entre les maisons proches, pour s'encourager a la parfaite observance, et se communiquer cordialement les benedictions extraordinaires dont Dieu gratifie la communauté²⁵⁵.

Les lettres circulaires servent ainsi de « trait d'union » entre les différentes communautés de l'ordre, qui doivent régulièrement rendre compte des événements survenus dans leurs maisons respectives²⁵⁶. Les visitandines joignent à ces lettres les abrégés de la vie et des vertus de leurs compagnes.

De la rédaction de la lettre circulaire et de l'abrégé jusqu'à la réception et à la conservation de ces documents par les autres communautés, il existe tout un rituel, scandé par différentes étapes, que nous nous proposons d'étudier.

La rédaction

La rédaction des lettres circulaires et abrégés incombe normalement à la Supérieure, mais celle-ci peut se décharger sur sa secrétaire. Les vies de Marie-Marthe Bérardier²⁵⁷ et de Marie-Catherine de Saint-Marcel²⁵⁸ en portent le témoignage : « Depuis plusieurs années, les Supérieures se reposaient sur Sa

²⁵³ Christian ALBERTAN, « De la correspondance chez les Jésuites au XVIII^e siècle », dans Daniel-Odon HUREL (dir.), *Érudition et commerce épistolaire : Jean Mabillon et la tradition monastique*, op.cit., p.535.

²⁵⁴ *Réponse sur l'article trente huitième, De l'union entre les Monasteres*, dans *Responses* [...], 1665, p.567.

²⁵⁵ Cité d'après Bernard DOMPNIER, *Coustumier et Directoire pour les sœurs Religieuses de la Visitation de Sainte Marie*, Lyon, Vincent de Cœursilly, 1628, p.118..

²⁵⁶ Les lettres circulaires ont été étudiées par Bernard DOMPNIER pour l'époque moderne et par Bernadette Truchet pour la période contemporaine. Bernard DOMPNIER écrit : « [...] les lettres [circulaires] peuvent apporter beaucoup à l'histoire de l'ordre. Elles disent d'abord comment chaque maison se perçoit, comment elle construit le récit de sa fidélité à l'idéal de l'ordre dans des domaines tels que le fonctionnement des institutions internes, la spiritualité ou le rapport au monde, sans oublier évidemment celui de l'union entre les monastères ».

Bernard DOMPNIER, « 'La cordiale communication de nos petites nouvelles' : les lettres circulaires, pratique d'union des monastères », dans Bernard DOMPNIER, Dominique JULIA, (dir.), *Visitation et Visitandines aux XVII^e et XVIII^e siècles*, op.cit., p.278.

Bernadette TRUCHET, « Les circulaires, un miroir de la vie visitandine : l'exemple de Montluel (1820-1990) », dans Bernard BARBICHE, Marie-Élisabeth HENNEAU, Paola VISMARA, [...] , (dir.), *L'ordre de la Visitation, 1610-2010*, op.cit., p.65-76.

Charité du soin d'écrire les circulaires et les vies de Sœurs défuntés. Elle le faisait parfaitement bien et avec une grande facilité²⁵⁹. » ; « Malgré toutes ses occupations, cette très-honorée sœur, chargée de la correspondance des Supérieures, écrivait habituellement les lettres circulaires, les notices sur nos Sœurs défuntés [...] »²⁶⁰.

La rédaction de l'abrégé obéit à des règles précises, qui en font un genre littéraire codifié. L'article *De la façon d'écrire* du Coutumier consacre un paragraphe à cette question. Cet article énonce des consignes relatives à la fois au style et au contenu des lettres :

Les Sœurs s'essayeront d'estre succinctes, naïfves, simples et devotes en leurs lettres, sans abonder en paroles d'affection et compliments : elles n'useront point du mot de baise-mains, ny de semblables qui sentent la façon seculiere, prenant bien garde de ne rien mettre en celle de Communauté, ny aux particuliers, qui puisse causer de la risée aux seculiers, si elles leurs tomboient entre les mains²⁶¹.

Ces quelques lignes énoncent les règles classiques de la correspondance et rappellent la célèbre formule de Mattei de la Barre dans *L'Art d'écrire en français*, selon laquelle « la lettre doit être simple, courte, agréable²⁶² ». Elles laissent également transparaître un des risques de la correspondance, à savoir la contamination avec le monde. Dans son article sur les Épîtres de Jeanne de Chantal, Thomas M. Carr évoque ce danger potentiel que présente la correspondance : « [...] en tant que prolongement de la conversation, [elle] risque en effet de porter atteinte à la clôture physique et intériorisée qui doit isoler les moniales du monde²⁶³. » La tentation peut être grande pour les sœurs d'emprunter à des pratiques séculières, notamment chez celles qui ont été éduquées dans le siècle. Les visitandines doivent donc limiter les « paroles d'affection et compliments » et bannir les mots « qui sentent la façon séculière ». Ces recommandations du Coutumier manifestent la volonté de préserver l'image de la vie en religion ; on cherche à éviter tout ce qui pourrait « causer de la risée aux séculiers ». On relève par ailleurs une grande proximité entre l'article sur « la façon d'écrire » et cette recommandation du Directoire, relative au parler : « Les Sœurs s'essayeront d'estre courtes et retenues au Parloir, mesmes avec des personnes spirituelles²⁶⁴ ». La même exigence de sobriété est ainsi de mise dans les échanges verbaux et dans les échanges écrits.

Les lettres circulaires et les abrégés peuvent ensuite contenir de « petits contes de récréation », à condition qu'ils « soient de devotion et edification » : ces histoires illustreront la pratique d'une vertu ou donneront un exemple d'obéissance à la règle. Le Coutumier précise qu'elles doivent être courtes : « Que les Superieures soient fort attentives, pour ne permettre aux Sœurs d'écrire des

²⁵⁷ Marie-Marthe Bérardier est née en 1651. Elle fait sa profession en 1667. Elle meurt en 1710, à l'âge de 59 ans, au monastère de Beaune.

²⁵⁸ Marie-Catherine de Saint-Marcel est née en 1666. Elle fait sa profession en 1685. Elle meurt en 1748, à l'âge de 82 ans, au monastère de Grenoble.

²⁵⁹ *Année sainte* [...], vol.2, p.345.

²⁶⁰ *Année sainte* [...], vol.7, p.583.

²⁶¹ *Article XXIV, De la façon d'écrire*, dans *Coutumier et Directoire* [...], 1637, p.98.

²⁶² Cité par Thomas M. CARR d'après Geneviève HAROCHE-BOUZINAC dans *L'Épistolaire*, Paris, Hachette, 1995, p. 54.

²⁶³ Thomas M. CARR, « Les Épîtres spirituelles de Jeanne de Chantal et le commerce épistolaire conventuel : un secrétaire spirituel au féminin », art.cit., p.10.

²⁶⁴ *Article XXIV, Documens fort utiles*, dans *Coutumier et Directoire* [...], 1637, p.97.

inutilitez, car ce sont autant de paroles oyseuses, desquelles il faudra rendre conte à Dieu, et qui ne servent qu'à alentir les esprits qui les entendent, et à surcharger les Maisons²⁶⁵. »

Enfin, les lettres ne doivent en aucun cas nuire à la réputation d'une sœur ou d'un monastère :

On ne permettra jamais aussi aux Communautéz, ny à nulle particulières, d'écrire rien qui ne soit conforme à l'Observance, ny aucune chose des Maisons, ny de quelque sœur en particulier, qui puisse diminuer l'estime des unes, des autres, ny de qui que ce soit : car la charité doit estre gardée en ce point, et non pas destruite par défaut de consideration, ou par une inutile ou apparente confiance²⁶⁶.

La rédaction des abrégés n'est pas un exercice évident. Les visitandines semblent avoir demandé davantage de précisions, comme en témoigne cette Réponse de Jeanne de Chantal :

Comme faut-il écrire les vertus des Sœurs défuntes ? Il le faut faire naïvement, fidèlement, sans exagérations ni redites, s'il se peut, mais véritablement, simplement, ne se contentant pas de dire les vertus en général, mais les actes les plus remarquables qu'elles en auront pratiqués ; et cela succinctement, tant qu'il se pourra bonnement faire²⁶⁷.

On retrouve là les exigences énoncées par le Coutumier - la concision, la naïveté et la simplicité - auxquelles s'ajoutent de nouveaux éléments : Jeanne de Chantal met en avant les notions de fidélité et de vérité et pointe la nécessité de décrire « les actes les plus remarquables » afin de personnaliser les abrégés. Jeanne de Chantal livre ensuite le plan à suivre :

On peut marquer dans lesdites Lettres, les trois noms de la sœur, Si elle étoit fille ou veuve ; si elle étoit sœur domestique, associée, ou Choriste, Novice ou Professe ; combien d'années de profession, mettre sa dernière maladie brièvement, et comme elle s'y est comportée ; dire si elle a reçu les saints Sacrements, ce qu'elle fit, ou dit, ou qui advint de remarquable en sa maladie et trépas, ou après icelui, ou bien durant sa vie, ou en sa vocation, s'il y en a ; si elle a excellé en quelques vertus ; s'il lui est arrivé quelques grâces ou faveurs extraordinaires de Dieu ; car pour les choses ordinaires, il les faut mettre brièvement. Il ne faut point exagérer, ni user de ce mot d'excellence et semblables, que pour des actions de vertu extraordinaire, afin de faire distinction des unes d'avec les autres²⁶⁸.

Ces quelques lignes manifestent à nouveau l'exigence de brièveté et de sobriété, associée à la volonté de singulariser chaque parcours de vie. On remarque

²⁶⁵ Article XXIV, *De la façon d'écrire*, dans *Coutumier et Directoire* [...], 1637, p.98

²⁶⁶ La Constitution sur l'humilité insiste également sur ce point. Voici ce qu'on peut lire dans l'édition de 1700 : « Que les jeunes honorent les vieilles, bien qu'elles soient depuis peu en la congregation, et que les vieilles n'usent d'aucun mépris ou autorité sur les jeunes, mais toutes s'aimeront et honoreront cordialement, et tant en leurs écrits qu'en leur langage et maintien. » *De la Constitution de l'humilité*, dans *Règles* [...], 1700, p.9. Il est à noter que cet ajout se trouve à la fin des règles ; il fait partie des « quelques points qui ont été omis des Constitutions ».

²⁶⁷ *Réponse sur l'article trentième, De la façon d'écrire*, dans *Responses* [...], 1665, p.548.

²⁶⁸ *Ibid.*, p.548-549.

qu'une hiérarchisation des mérites semble s'exercer, puisque l'on réserve les termes d'excellence aux biographies des visitandines les plus exemplaires.

L'observation des abrégés eux-mêmes permet de confronter la règle et sa mise en pratique. Ces documents se caractérisent d'abord par leurs volumes. On constate en effet des différences très nettes de longueur, liées à différents facteurs. Selon que la sœur est une simple domestique ou une choriste, selon qu'elle soit morte précocement ou qu'elle ait vécu longtemps, selon enfin qu'elle ait exercé de petites charges ou qu'elle ait eu beaucoup de responsabilités, le texte sera plus ou moins long.

Chaque abrégé est chronologique. Les rédactrices suivent un plan type : elles commencent par donner quelques informations sur la famille, l'enfance et l'éducation, puis elles évoquent la naissance de la vocation et l'entrée au couvent. Vient ensuite le récit de la vie de religieuse, jalonné par l'énumération des différentes charges exercées au monastère. En parallèle, ou bien à la suite, sont exposées les vertus de la religieuse. L'abrégé se termine par une description de la période de maladie et/ou du décès de la sœur. On retrouve là les éléments essentiels préconisés par Jeanne de Chantal²⁶⁹.

L'examen des abrégés révèle toutefois une apparente contradiction entre les consignes préconisées et leur mise en œuvre. En effet, le contraste est de taille entre les exigences de concision et de simplicité commandées par le Coutumier et la réalité de l'exercice. Certains abrégés se perdent en longueur pour mieux vanter les vertus de la défunte. L'écriture des abrégés est en effet un exercice très normé, avec ses codes et ses nombreux *topoi*, plus ou moins récurrents. Par exemple, la quasi-totalité des biographies commencent par mettre en avant le prestige et la bonne réputation de la famille ; le thème de la vocation par la lecture apparaît de manière moins systématique, mais il reste fréquent. Rappelons que l'abrégé de la vie et des vertus se rapproche d'un genre littéraire, la vie édifiante. La lecture de ces récits peut donc donner l'impression d'un très grand conformisme.

Pourtant, en y regardant de plus près, ces récits laissent transparaître des sensibilités personnelles. Pour tenter de cerner la part d'hagiographie et la part de réalité, il faut nous interroger sur les sources utilisées par les religieuses biographes, tant sur le plan du contenu que du style.

Pour l'essentiel, les récits s'appuient sur le vécu partagé avec la défunte. Certaines vies sont cependant bien documentées sur la période avant l'entrée au monastère. Nous pouvons alors nous demander d'où les sœurs tiennent ces informations. Nous voyons mal en effet à quel moment - en-dehors des récréations - les sœurs peuvent échanger sur leurs biographies respectives²⁷⁰. Les textes normatifs nous renseignent d'une manière indirecte sur la source de ces informations. La Petite coutume prescrit cette règle : « Il faut que la Directrice fasse entendre aux prétendantes comme se doit pratiquer cet abrégé de l'histoire de leur vie, qu'elles doivent faire à la Supérieure²⁷¹. » Cet exercice consiste à « lui déclarer sincèrement quelles ont été leurs passions et humeurs qui ont le plus

²⁶⁹ Ce plan est calqué sur la forme canonique des vies de saints.

²⁷⁰ Les règles de 1700 précisent par exemple que les sœurs « s'abstiendront tant qu'il leur sera possible de parler de leur maison, race, famille, ny des honneurs qu'elles ont eues au monde, de leur païs et noblesse. » (*Des recreations et conversations*, dans *Règles [...]*, 1700, p.12. Il est à noter que cet ajout se trouve à la fin des règles ; il fait partie des « quelques points qui ont été obmis des Constitutions ».)

²⁷¹ *Pour la Directrice*, dans *Petite coutume [...]*, 1748, p.139-147.

dominé en elles, ainsi que dit la Constitution : par exemple, si elles étoient colères, vaines, paresseuses, etc. comme aussi elles doivent dire leurs bonnes inclinations ; sçavoir, si elles étoient portées à la compassion et douceur vers le prochain, etc. » La maîtresse des novices doit faire entendre à ses ouailles « qu'elles ne sont nullement obligées de dire les pechés qu'elles pourroient avoir commis ensuite de leurs passions et inclinations²⁷². » Lors de l'entretien avec la Supérieure, celle-ci prend probablement des notes qui lui servent à rédiger les abrégés de la vie et des vertus de chaque sœur.

Certaines biographies s'appuient sur des témoignages recueillis auprès de religieuses qui ont bien connu la défunte. Ainsi, les biographes de Françoise-Agnès Flocard²⁷³ terminent l'abrégé de sa vie et de ses vertus « par le tableau de son état intérieur, que nous avons appris des Supérieures et Maîtresses qui l'ont dirigée²⁷⁴. » On interroge aussi les anciennes novices : « « quand nous avions à lui parler au sortir du chœur (dit une de ses premières novices) nous la [Marie-Marthe Bérardier] trouvions si pénétrée de Dieu, qu'elle pouvait à peine nous entendre [...]»²⁷⁵. » D'autres abrégés font parler le directeur ou le confesseur : « M. Canavey nôtre digne et ancien Confesseur [...], en parle dans les même termes, dans une lettre, où il répond à ce qu'on lui demandoit sur ce qu'il connoissoit de cette Ame privilégiée. Voici de mot-à-mot ce qu'il écrit de Carcassonne, où il est à présent official, et Vicaire Général de Monseigneur l'Evêque²⁷⁶. » Le recours à des témoins oculaires confère davantage de poids et de véracité à la biographie.

Les rédactrices des abrégés ont aussi recours aux histoires des fondations, qui viennent étoffer leurs récits. Les exemples sont nombreux : « Les annales du monastère de Dijon disent que les six années du gouvernement de la Mère Françoise-Jéronyme furent des années de bénédictions²⁷⁷ » ; « Écoutons nos anciennes Sœurs faire le récit de plusieurs autres événements non moins intéressants²⁷⁸. » ; « Nous en empruntons le récit à l'histoire de la fondation de Varsovie²⁷⁹. » ; « C'est avec une joie extrême (dit un vieux manuscrit du Monastère de Pont-à-Mousson) que la digne fondatrice vit arriver les chères voyageuses²⁸⁰. » Les visitandines citent alors des passages, parfois des paragraphes entiers, de ces documents mémoriels. Ces morceaux choisis apportent un autre éclairage ; ils permettent d'attester certains faits et agrémentent les récits.

On n'hésite pas à recourir aux annales du monastère pour relater un épisode important auquel la défunte a été associée. C'est l'occasion de partager l'histoire du monastère avec les autres communautés visitandines. Les sœurs lyonnaises rapportent ainsi une visite royale qui marqua le gouvernement de Gabrielle-

²⁷² *Ibid.*

²⁷³ Françoise-Agnès Flocard est née en 1618. Elle fait sa profession en 1635. Elle meurt en 1664, à l'âge de 46 ans, au monastère de Mâcon.

²⁷⁴ *Année sainte* [...], vol.6, p.442.

²⁷⁵ *Année sainte* [...], vol.2, p.341.

²⁷⁶ *Abrege de la vie et des vertus de notre très-chere sœur Anne-Marie Pillet, dite Simplicienne* [...], [s.l.n.d].

²⁷⁷ *Année sainte* [...], vol.8, p.121.

²⁷⁸ Claude-Séraphique Pellot est née en 1641. Elle fait sa profession en 1658. Elle meurt en 1717, à l'âge de 76 ans, au monastère de Bellecour.

Année sainte [...], vol.11, p.577.

²⁷⁹ *Année sainte* [...], vol.8, p.601.

²⁸⁰ Paule-Jéronyme Favrot est née en 1591. Elle fait sa profession en 1622. Elle meurt en 1672, à l'âge de 81 ans, au monastère de Nancy.

Année sainte [...], vol.5, p.74.

Henriette Clermont-Montoison²⁸¹ : « Lors du passage de la cour à Lyon en l'année 1660, la Reine Anne d'Autriche honora le Monastère d'une royale visite et la Mère Gabrielle-Henriette d'une spéciale bienveillance. 'Le Roi Louis XIV avec la Reine-Mère, disent nos anciennes Sœurs, vinrent entendre la messe dans notre chapelle, puis se rendirent dans notre salle de Communauté. [...]'²⁸² ». Les auteurs des vies font preuve d'une certaine rigueur en citant systématiquement leurs sources et en rapportant leurs citations entre guillemets.

Régulièrement, les biographes s'emparent d'un autre type de productions : il s'agit des écrits autographes des défuntes. Ils sont généralement cités textuellement : « Vous permettez, dit-elle à Notre-Seigneur dans un écrit qu'on a trouvé après sa mort, vous permettez qu'on s'aveugle sur mes défauts, et que, sans avoir égard à mon incapacité, on me charge d'emplois importants pour lesquels je n'ai pas une seule des qualités nécessaires !²⁸³ » ; « Quelques lignes de cet écrit nous montrent que cette âme fervente s'étudiait avec soin à l'humilité et à la douce condescendance, traits caractéristiques des filles de Sainte-Marie : [les biographes citent ensuite les propos de la sœur Marie-Julienne La Fontaine²⁸⁴] »²⁸⁵ ; « De tous ses écrits, il ne nous reste que la règle de conduite qu'elle se traça lors de son entrée dans la maison du Seigneur et dont elle ne se départit jamais. On ne la lira pas sans édification : [les biographes citent ensuite les propos de la sœur]²⁸⁶ ». Tout ce qui peut édifier est bon à prendre. Le seul frein est parfois la longueur de ces écrits : « Cet exercice, qu'elle avait écrit, respire la plus tendre piété, mais sa longueur ne nous permet pas de l'insérer ici²⁸⁷. »

Souvenirs de la communauté et témoignages de la sœur permettent de personnaliser le récit : les sœurs n'ont pas les mêmes potentialités physiques et intellectuelles, elles ont une vie plus ou moins longue, elles n'exercent pas les mêmes charges... La trame des abrégés reste néanmoins toujours la même. En effet, le cadre rigide du monastère tend à uniformiser les parcours. Si les abrégés sont très proches, c'est aussi parce que les sœurs s'inspirent des vies qu'elles reçoivent des autres monastères. Jeanne de Chantal voit d'ailleurs l'utilité de conserver les meilleurs exemples d'abrégés. Dans ses Réponses, elle encourage les communautés à les archiver : « Je trouve qu'il seroit bon qu'on écrivît les Lettres qu'on reçoit sur ce sujet, dans un Livre, au moins celles qui peuvent servir de lumière et encouragement. J'estime que cela seroit fort utile.²⁸⁸ » À force de se lire les unes les autres, les visitandines intègrent inévitablement les codes du genre. Lorsqu'elles sont elles-mêmes amenées à rédiger un abrégé, elles adoptent alors ce style dont elles sont imprégnées. Les biographes de Marie-Agnès Bout de Saint-Didier²⁸⁹ rapportent d'ailleurs que la visitandine prenait des notes à la lecture des abrégés : « [...] Rien ne lui coûtait pour allumer autour d'elle le feu de la ferveur. Elle y contribuait par ses pieux entretiens et par le soin de recueillir, en écrit, ce qu'il y avait d'édifiant dans les vies des Sœurs défuntes²⁹⁰. »

²⁸¹ Gabrielle-Henriette de Clermont-Montoison est née en 1614. Elle fait sa profession en 1631. Elle meurt en 1681, à l'âge de 67 ans, au monastère de l'Antiquaille.

²⁸² *Année sainte* [...], vol.6, p.250.

²⁸³ *Année sainte* [...], vol.2, p.341.

²⁸⁴ Marie-Julienne La Fontaine est née en 1676. Elle fait sa profession en 1703. Elle meurt en 1734, à l'âge de 58 ans, au monastère de Vienne (Autriche).

²⁸⁵ *Année sainte* [...], vol.5, p.125.

²⁸⁶ *Année sainte* [...], vol.7, p.447.

²⁸⁷ *Année sainte* [...], vol.8, p.166.

²⁸⁸ *Réponse sur l'article trentième, De la façon d'écrire*, dans *Responses* [...], 1665, p.548.

²⁸⁹ Marie-Agnès Bout de Saint-Didier est née en 1625. Elle fait sa profession en 1641. Elle meurt en 1690, à l'âge de 65 ans, au monastère de Grenoble.

²⁹⁰ *Année sainte* [...], vol.7, p.105.

Une autre source provient des lectures des religieuses. Les rayonnages des bibliothèques visitandines contiennent beaucoup de vies de saints, et notamment de mystiques féminines²⁹¹. Ces biographies servent ainsi de références. Les abrégés sont parfois enrichis de citations qui permettent d'illustrer une vertu et d'appuyer le propos : « Et tout ainsi qu'on lit dans la vie de sainte Liduvine, qu'à la fin de sa vie il ne lui manquait plus qu'une fleur pour achever sa couronne [...], de même peut-on dire qu'il n'en manquait plus qu'une aussi à notre vertueuse sœur [Marie-Françoise de Saint-Chamond²⁹²] [...]»²⁹³ ; « Quand nous lisons dans la Vie des plus grands saints [...] nous pouvons avec la même confiance rapporter ces sortes d'événements qui ne nous paroissent pas moins admirables²⁹⁴ ». Certaines vies sont truffées de citations de l'Écriture sainte. La moindre vertu est prétexte à amener une comparaison avec un personnage biblique ou un saint. D'autres font référence à des auteurs précis. Ainsi les abrégés invitent-ils sans cesse les religieuses à se projeter dans des modèles, soit de saints personnages soit d'autres visitandines. Cette pratique n'est pas isolée. Écoutons Jacques Le Brun analyser la filiation entre les biographies spirituelles de l'âge classique et l'hagiographie médiévale :

Si cette continuité est si évidente, c'est que les religieuses ont lu les vies des Pères du Désert, les vies de saints anciens, la Légende Dorée et les échos de ces sources dans mainte œuvre spirituelle moderne ; c'est aussi que, consciemment ou non, elles ont reproduit en leur propre vie les expériences et les traits marquants que transmettent les vies qu'elles ont lues²⁹⁵.

En résumé, les abrégés de la vie et des vertus ont d'abord une vocation édifiante, d'où leurs nombreuses affinités avec le genre hagiographique et leurs grandes similitudes entre eux. Mais ces documents constituent une source unique, en ce qu'ils conservent la trace d'individus et d'individualités.

Une fois les abrégés rédigés, il faut les imprimer puis les envoyer. L'impression et l'envoi des lettres circulaires et des abrégés demandent toute une logistique.

L'impression et l'envoi

« Quand il decedera quelque sœur, la Superieure en advertira les autres Monasteres, afin qu'on fasse faire les prieres ordinaires : elle adjoudera en sa lettre un abregé des principales vertus qui ont reluy en la defuncte. [...] elles adjouderont le souhait de quelque benediction²⁹⁶. » La lettre est le seul moyen de communication entre les communautés, qui sont parfois très éloignées les unes les autres. Les visitandines recommandant la défunte aux prières de leurs compagnes, les lettres d'avis doivent arriver rapidement : « la charité dictera assez que l'on doit faire tenir promptement pour le soulagement des defunctes²⁹⁷. »

²⁹¹ *Livres et lectures des Visitandines à Lyon sous l'Ancien Régime*, p.84-87.

²⁹² Marie-Françoise de Saint-Chamond est née en 1620. Elle fait sa profession en 1636. Elle meurt en 1667, à l'âge de 47 ans, au monastère de Bellecour.

²⁹³ *Année sainte* [...], vol.2, p.555.

²⁹⁴ *Abregé de la vie et des vertus de notre très-chere sœur Anne-Marie Pillet, dite Simplicienne* [...], [s.l.n.d].

²⁹⁵ Jacques LE BRUN, *Sœur et amante : les biographies spirituelles féminines au XVII^e siècle*, Genève, Droz, 2013, p.15.

²⁹⁶ *Article XXIV, De la façon d'écrire*, dans *Coustumier et Directoire* [...], 1637, p.98.

²⁹⁷ *Ibid.*

Normalement, les lettres circulaires et abrégés sont envoyés à tous les monastères de l'ordre. Le Coutumier précise qu'une lettre peut être destinée à plusieurs monastères²⁹⁸. À cet effet, la Petite coutume livre une liste qui donne à voir le cheminement des différents exemplaires d'une même lettre²⁹⁹. On compte au total une soixantaine d'ensembles géographiques. À la tête de chaque ensemble est inscrit le nom du destinataire principal (exemple : le premier monastère d'Aix). Ces monastères « référents » reçoivent chacun une lettre qu'ils se chargent ensuite d'envoyer vers un autre monastère (exemple : Grasse) ; ce dernier sert lui-même de relais vers une autre destination (exemple : Castellane). Une même lettre sert en général à deux ou trois monastères différents.

D'après Bernard Dompnier, la transmission des lettres circulaires à tous les monastères de l'ordre ne s'est imposée que très lentement, dans le premier tiers du XVIII^e siècle³⁰⁰. À Lyon, nous avons la chance d'avoir retrouvé, dans les archives de deux des trois monastères visitandins, des données relatives au tirage des lettres circulaires et abrégés : les rôles de comptes lyonnais mentionnent à plusieurs reprises des dépenses liées à l'impression de lettres circulaires et de « billets d'avis » [de décès] ou « billets de mort » [document 7]. Dans les factures du monastère de Sainte-Marie-des-Chânes figure notamment cette quittance, relative à l'impression d'une lettre circulaire [annexe 13] :

J'ay receu de Madame la Superieure des Dames religieuses du troisiéme Monastere de Sainte Marie de ceste ville, la somme de huit livres, suivant l'accord fait pour le papier et l'Impression de soixante copies d'une lettre circulaire contenant chaque copie Trois feuilles d'impression. A Lyon, ce 2 may 1704 signature : F Barbier³⁰¹.

Le troisième monastère lyonnais adresse donc bien ses lettres circulaires à tous les monastères de la Visitation, dès les premières années du XVIII^e siècle³⁰². Ces soixante lettres sont destinées à être lues par 146 communautés à travers le monde [annexes 14, 15 et 16]³⁰³.

²⁹⁸ Le Coutumier énonce : « et pour ne pas se surcharger de lettres, [la Supérieure] priera les Superieures à qui elle escrira, d'envoyer aux Monasteres voisins qu'elle nommera sur la lettre, celles qu'elle leur escrit : car une peut servir pour trois ou quatre Monasteres ». (*Ibid.*)

²⁹⁹ *Petite liste pour les billets de nos Sœurs décedées, et pour les lettres circulaires*, dans *Petite coutume* [...], 1748, p. 188-190.

³⁰⁰ Bernard DOMPNIER, « 'La cordiale communication de nos petites nouvelles' : les lettres circulaires, pratique d'union des monastères », dans Bernard DOMPNIER, Dominique JULIA, (dir.), *Visitation et Visitandines aux XVII^e et XVIII^e siècles*, *op.cit.*, p.277-300.

³⁰¹ 34H 187 [Sainte-Marie-des-Chânes], *Factures de fournisseurs ; honoraires d'hommes d'affaires, 1645-1745*.

³⁰² La *Petite liste pour les billets de nos Sœurs décedées, et pour les lettres circulaires* de 1748 répertorie soixante-cinq ensembles. Quatre des ces ensembles concernent des monastères fondés après 1704. Ainsi, en 1704, on compte soixante-et-un ensembles. Une communauté doit donc envoyer soixante exemplaires.

³⁰³ Dans la quittance datée de 1704, il est indiqué que la lettre contient trois feuillets. Pour soixante exemplaires, le tirage s'élève donc à 180 feuillets, ce qui représente un coût de 8 livres. Si la lettre avait été envoyée à toutes les communautés, il aurait fallu imprimer 441 feuillets, pour un coût deux fois et demi supérieur. Cette pratique permet donc aux monastères de faire des économies non négligeables.

Document 7 : Les frais d'impression des lettres circulaires et abrégés**Antiquaille, 1776-1787**

34H 62 [Antiquaille], *Comptes généraux des dépenses 1767-1787*.

- frais d'enterrement de deux sœurs 152 livres 11 sols
- impression de la lettre circulaire de notre communauté et billet d'avis 21 livres
- frais de l'enterrement d'une de nos sœurs du voile noire et de billet circulaire 53 livres 12 sols
- frais funéraires d'une de nos sœurs du voile noir, trentain de messe et impression du billet circulaire 78 livres 18 sols
- l'impression de la lettre circulaire et vies de nos sœurs que la communauté a écrit à l'institut 72 livres

Sainte-Marie-des-Chânes, 1717-1753

34H 191 [Sainte-Marie-des-Chânes], *Recettes et dépenses du couvent, 1715-1735*.

34H 192 [Sainte-Marie-des-Chânes], *Recettes et dépenses du couvent, 1736-1753*.

1717 : impression de 60 lettres de communauté : 8 francs

1719 : les lettres de communauté 18 francs

1720 : lettre de la communauté 8 francs

Entre 1736 et 1753 : l'impression d'une lettre de communauté et d'un billet d'avis 36 livres

Entre 1736 et 1753 : l'impression d'un billet de mort 6 livres

Malgré cette mesure d'économie, les envois de lettres occasionnent des frais de port importants. En témoigne cette note inscrite en bas d'une lettre circulaire du monastère de Bellecour, en date du 9 mai 1725 : « Nous prions très-humblement nos cheres Sœurs les Coadjutrices, de vouloir bien faire quelque attention sur les voyes d'amis dont elles se servent pour nous faire tenir les billets d'avis, et les Lettres Circulaires, parce qu'il en est grand nombre, qui les mettent à la poste, ce qui n'est pas d'une petite dépense, dans ce tems-ci que les port son fort augmentez³⁰⁴. » Ce problème est récurrent. Déjà en 1667, les sœurs de Bellecour mettaient en garde les communautés, à la fin de leur lettre circulaire :

Ma tres-honorée sœur, je suis obligée de dire à vôtre charité qu'a cause de tous les Reglements d'où l'on parle, Mrs nos Superieurs ont voulu voir l'estat

³⁰⁴ Lettre circulaire Bellecour 9 mai 1725.

de nôtre temporal un peu plus exactement ayant trouvé sur nos contes la des-
pence pour les ports de lettres assés grosses, ils nous ont ordonné qu'excepté
les lettres qui feront pour ceans nous tenion conte à chaque Monastere de ce
que nous peryerons des lettrres et pacquets qui viendront de leur part ; ils
nous avoient bien dé ja fait la même ordonnance il y a quelques années : mais
nous nous en excusames sur l'affaire de la Canonization de nôtre S. Fonda-
teur, pour la contribution de laquelle nous aurions voulu employer nos vies,
nous pensions qu'apres qu'elle seroit faite le nombre des lettres ne seroit pas
si grand, au moins celles qui viendroient par les postes ou messagers : mais
c'est la même chose qu'aparavant et ce qui est un peu fâcheux c'est que
bien souvant ce ne sont que des lettres circulaires ; il est vray qu'assurement
l'on ne les mets pas aux postes, mais ce sont ceux à qui l'ont les remet qui les
y mettent, peut estre seroit il a propos pour éviter cela de marquer sur les
lettres et pacquets que cét par la poste, le messenger, ou par voye d'amy, vôtre
charité en usera comme elle verra à propos [...] ³⁰⁵.

Avec chaque lettre circulaire, on envoie les vies des sœurs décédées depuis la
précédente lettre. Il arrive qu'une vie soit ajoutée à la dernière minute, lorsqu'une
sœur vient de décéder [annexe 17]. Les visitandines de Bellecour complètent ainsi
leur lettre de juillet 1750 :

On travailloit à l'impression de notre Lettre Circulaire quand Dieu nous a en-
levé notre chère sœur Marie-André Thivot. Nous joindrons ici un petit détail
de ses vertus, en demandant pour elle à vos Charités les suffrages de Notre
saint Ordre. Sa maladie a été une fièvre continuë, dont elle est morte au dix-
neufvième jour, le 6. Septembre à 9 heures du matin. Elle étoit âgée de 86.
ans, et elle en avoit 54. depuis sa Profession, au rang des Sœurs domes-
tiques ³⁰⁶. [Suit l'abrégé de la vie et des vertus de Marie-André Thivot.]

Quand la lettre est déjà imprimée, les sœurs ajoutent une note manuscrite.
En 1733, les visitandines de Saint-Marie-des-Chânes font cet ajout :

Cette lettre netant pas envoyée nous venons demander a vôtre charitée les
prieres de notre saint ordre pour le repos de lame de louise arnaud agregée a
nôtre monastere en qualité de fille de service elle est décédée le 31 janvier,
son mal a été une apoplexie qui luy a laissée la presence desprit, dont on a
profitée, pour luy faire recevoir les sacrement, elle etoit agée de quatre vingt
ans, nous luy avons promis de procurer les prieres commes pour une de nos
sœur, jespere ma tres honorée sœur, que vous luy accorderez cette grace,
elle sest toujours comporté avec beaucoup d'humilité, une grande douceur et
charité, de sy bonne dispositions luy auron sans doute permis de jouïr bien tot
de la gloire eternelle aidé des suffrage de nôtre st institut ³⁰⁷.

En 1737, les visitandines du troisième monastère lyonnais ajoutent cette
note manuscrite : « Le libraire ayant retardé l'impression de cette lettre il ne nous la
remise qu'au tems que nous venions de perdre Notre precieuse Mere ce qui nous
oblige dy joindre son billet davis [ledit billet est imprimé à part] ³⁰⁸. » Dans cet

³⁰⁵ Lettre circulaire Bellecour mars 1667.

³⁰⁶ De nôtre premier Monastere de Lyon Place de Loüis le Grand ce 23. Juillet 1750. Autre exemple : la vie de
Marie Xavier De Levi de Chateaurand, décédée le 21 novembre 1742 est ajoutée à la lettre de Bellecour du 15 mai
1743.

³⁰⁷ Lettre de Sainte-Marie-des-Chânes datée du 16 décembre 1733.

³⁰⁸ Lettre de Sainte-Marie-des-Chânes, 15 décembre 1737.

autre exemple, les sœurs de Bellecour relaient la nouvelle d'un décès survenu dans une autre communauté. Elles écrivent cette note à l'intention de leurs compagnes : « nous venons d'apprendre la mort d'une de nos s[œu]r de n[ot]r[e] mon[aste]re de cracovie que nous recommandons à vos s[ain]te[s] prieres p[ou]r luy appliquer les prieres ordinaire³⁰⁹. »

En l'absence de corpus complet, nous ne pouvons mesurer de manière sûre la fréquence d'envoi des lettres circulaires des monastères lyonnais. Il est néanmoins fort probable que le rythme annuel ne soit pas toujours respecté. Deux indices tendent à le prouver : lorsqu'une lettre est accompagnée des abrégés de sœurs décédées dans les deux ou trois années précédentes, on peut supposer qu'il n'y a pas eu d'envoi de lettre circulaire sur cette période. Par exemple, on trouve une lettre de l'Antiquaille datée de 1754 et accompagnée des vies de sœurs décédées entre 1750 et 1754. On peut donc supposer qu'il n'y a pas eu de lettre circulaire entre 1749 et 1754. Déjà en 1632, Jeanne Chantal pointait dans ses Réponses le manque de ponctualité de certaines maisons :

Il y a des Superieures qui m'ont dit, qu'elles ne savent presque point de nouvelles de plusieurs de nos Monasteres. J'en suis étonnée, d'autant que notre Bienheureux Pere a grandement désiré, que cette pratique de la communication fût cultivée ; et si maintenant nous y manquons, que ferons-nous d'ici à cinquante ans ? Je voudrois au moins, que l'une des deux fois que l'on doit écrire, ou si l'on n'en écrit qu'une chaque année aux monasteres plus éloignez, l'on le fit amplement ; [...] Et même il sera bon, que les Communautés s'écrivent les unes aux autres tous les ans une fois, un peu distante du temps que les Superieures écrivent, pour entretenir la suave et cordiale charité et union entr'elles, se communiquant leurs petites dévotions, et ce qui arrive parmi leurs saintes et innocentes récréations. Et par ce moyen, les Monasteres ne seront que quatre ou six mois sans sçavoir des nouvelles les uns des autres³¹⁰.

On a là un nouveau témoignage de l'attachement que porte la fondatrice à la communication entre les maisons.

Enfin, les visitandines joignent parfois des documents à leurs lettres circulaires. Ainsi, en 1667, les sœurs de Bellecour proposent d'envoyer des chants : « Si vôtre Charité desire de ces feuilles de cœurs, pour en faire present à vos amis vous n'avez qu'à nous le mander et le nombre que vous en voudrez, l'Imprimeur vous en fournira et vous en fera bon prix c'est un present fort honorable³¹¹. » En 1698, les sœurs de l'Antiquaille envoient aux autres communautés une messe imprimée³¹² :

Nous voulons vous faire part, ma tres-honorée sœur, d'une belle Prose que Messieurs les Chanoines de l'illustre Chapitre de Saint Just nôtre Paroisse, chantent tous les ans dans nôtre Eglise, le jour de la Fête de nôtre Saint Patriarche à la grande Messe, qu'ils viennent dire à l'honneur de ce Grand Saint, elle a été composée par Monsieur Tourton, Docteur en Theologie, et

³⁰⁹ Lettre de Bellecour, 9 juillet 1682.

³¹⁰ *Réponse sur l'article trente huitième, De l'union entre les Monasteres*, dans *Responses* [...], 1665, p.567.

³¹¹ Lettre circulaire Bellecour mars 1667.

³¹² Lettre circulaire Antiquaille novembre 1698.

Devot de nôtre Saint Fondateur, Chanoine de cet illustre Corps, elle a l'approbation de tous les Savans.

Cette messe est un cadeau utile et amical :

Et comme nous avons remarqué dans vos Lettres Circulaires, qu'à pareil jour l'on dit dans nos Maisons une Grande Messe de ce Glorieux Saint, nous avons crû de vous faire plaisir en vous l'envoyant toute notée, voulant partager nos biens spirituels avec vos charitez, comme à d'autres nous-mêmes.

Les sœurs lyonnaises font un deuxième cadeau à leurs correspondantes :

Nous vous envoyons les beaux Vers que cet illustre Auteur a fait encore sur la même Prose à nôtre Priere, sur lesquels vous pourrez faire mettre des airs pour les chanter.

Pour finir, elles recommandent l'auteur et l'imprimeur de ces textes aux prières de leurs compagnes :

Nous vous prions en reconnoissance de prier pour cet illustre Chanoine, et pour Monsieur nôtre Imprimeur et Libraire, qui les a bien voulu Imprimer gratis, et la Prose et la Note à l'honneur de Saint François de Sales, dont il porte le nom, obtenez luy de Dieu, et pour toute sa famille toutes les graces qui leur sont necessaires pour leur Salut.

Une lettre circulaire peut également donner l'occasion de faire de la publicité. À la fin d'une lettre, les visitandines de Clermont-Ferrand donnent par exemple les références des ouvrages disponibles chez leur imprimeur [document 8].

Document 8 : « Encart publicitaire » à la fin d'une lettre circulaire du monastère de Clermont-Ferrand

On trouvera chez Pierre Viallane, notre Imprimeur à Clermont-Ferrand, la *Retraite du Monde de sainte Mere Chantal, Poëme Dramatique*, in-8°. 12 sols.
Instructions et Prieres Chrétiennes, à l'usage des Dames Religieuses de la Visitation Sainte Marie, nouvelle édition considérablement augmentée, gros in-12, 3 liv.
Journée spirituelle pour faciliter la pratique du Directoire, à l'usage des Religieuses, in-18, 28 sols.
Dévotion au sacré cœur de Jesus, avec l'abrégé de la Vie de sœur Marie Alacoque, in-12, 35 sols.
Idem, in-18, 16 sols.

La réception et l'archivage

Nous disposons de peu d'éléments sur la réception des lettres circulaires et abrégés. Les lettres sont lues le soir collectivement : « A la récréation du soir, l'on ne ressouvient plus de notre Seigneur, dès qu'il est huit heures ; parce qu'on s'entretient des choses utiles, ou bien on lit les lettres de Communauté, ou du trépas de quelques Sœurs³¹³. »

³¹³ Sur l'Article 18. des Récréations, dans *Petite coutume* [...], 1748, p.79.

L'un des objectifs des abrégés, on l'a vu, est d'informer les communautés des décès afin qu'elles recommandent à leurs prières les sœurs défuntes. L'Office des morts est dit deux fois par mois : une fois au début du mois pour les défuntes du monastère, une fois à la fin du mois pour les défuntes des autres monastères³¹⁴. La Petite coutume précise que si le monastère ne « reç[oit] la nouvelle du trépas d'aucune sœur, depuis le commencement du mois jusques au quinzième », il n'y a bien sûr pas de deuxième office des morts ; mais si le monastère apprend le décès d'une sœur dans la seconde quinzaine du mois, on dit un Office des morts pour elle, « bien qu'il ne restât que quatre ou cinq jours du mois³¹⁵ ».

La biographie de la Mère Claude-Agnès Daloz³¹⁶, visitandine de Crémieu, nous offre un témoignage précieux de réception d'un « billet d'avis » au monastère de Bourg. Les biographes de la sœur Daloz racontent que la visitandine est apparue à une sœur bressane dans son sommeil, après que cette dernière eut appris le décès de sa consœur. Les visitandines crémolanes signalent :

Il existe dans notre saint Ordre des copies fort anciennes d'un écrit adressé à nos Maisons par la Mère Marie-Hélène de Châtelux, Supérieure de Bourg à cette époque. Elle y rapporte plusieurs apparitions de notre sœur Claude-Agnès Daloz à une sœur de ce Monastère. Nous allons transcrire sa lettre, sans y attacher d'autre importance que celle d'une pieuse édification.

Les premières lignes de cette lettre sont pour nous fort intéressantes :

Ce trépas eut lieu le 8 février [1634], et, quatre jours après, dit la Mère Marie-Hélène de Châtelux, nous reçumes de nos Sœurs de Crémieux la lettre qui nous l'annonçait. Le lendemain nous communiâmes pour notre très-honorée sœur Claude-Agnès et dîmes l'Office des morts, toute notre Communauté se montrant fort affectionnée à prier pour cette chère défunte, en reconnaissance des services que nous en avons reçus. Nous ordonnâmes de plus à chacune de dire trente-trois *Pater* et autant de *Requiem* pour le repos de son âme³¹⁷.

Remarquons la rapidité de la communication, puisque la lettre arrive quatre jours seulement après le décès de la sœur Claude-Agnès. Il est vrai que les monastères de Bourg et de Crémieu ne sont distants que d'une soixantaine de kilomètres. Le courrier mettait nécessairement beaucoup plus de temps pour atteindre le monastère de Rennes, de Nancy ou encore de Pignerol en Italie. Notons qu'il ne s'agit ni d'une lettre circulaire ni d'un abrégé de la vie et des vertus de la sœur Daloz, mais d'« un écrit adressé à nos Maisons par la Mère Marie-Hélène de Châtelux, Supérieure de Bourg à cette époque ». La lettre de la Mère de Châtelux sert à avertir promptement les monastères afin qu'ils prient pour la défunte. Ce témoignage nous montre la rapidité de réaction du monastère de Bourg-en-Bresse - la communauté dit un office des Morts dès le lendemain - et nous offre un exemple de personnalisation des prières - la Supérieure bressane ordonnant à chacune de dire 33 *Pater* et 33 *Requiem*. Notons que les abrégés sont parfois rédigés bien après les décès des sœurs, comme dans le cas suivant : « Il paraît, d'après une circulaire de la très-honorée Mère Marie-Hyacinthe Bally, datée du 13 mars 1724,

³¹⁴ *Cérémonial dans Coustumier et Directoire pour les Sœurs Religieuses de la Visitation de Sainte Marie*, Paris, François Muguet, 1667, p.93-95.

³¹⁵ *Sur l'Article vingt-quatrième, des documens fort utiles, et sur celui de la façon d'écrire*, dans *Petite coutume* [...], 1748, p.91-92.

³¹⁶ Claude-Agnès Daloz est née en 1600. Elle fait sa profession en 1623. Elle meurt en 1634, à l'âge de 34 ans, au monastère de Crémieux.

³¹⁷ *Année sainte* [...], vol.2, p.213.

que la vie de notre sœur Marie-Marguerite ne fut écrite que fort longtemps après son décès³¹⁸. »

La dernière étape est celle de l'archivage des lettres et vies. La plupart du temps, les monastères les font relier ensemble. Le Musée de la Visitation de Moulins dispose ainsi d'un important fonds de lettres circulaires reliées dans l'ordre chronologique de leur réception. Le musée conserve également des lettres circulaires et des vies qui ont été recopiées à la main³¹⁹. Le monastère d'Annecy, précise la Petite coutume, dispose d'un livre dans lequel « on écrit ce qui est de plus utile des lettres qu'on reçoit du décès des Sœurs de notre Congrégation, avec la vie des Sœurs de ce Monastere³²⁰ ». Cet archivage répond à plusieurs intérêts : faire œuvre de mémoire, renforcer l'unité morale et spirituelle des communautés, édifier les lectrices et inspirer les futures rédactrices.

En résumé, le champ de l'échange épistolaire est un espace où interfèrent des éléments cardinaux des règles et coutumes visitandines : la clôture, le silence, l'humilité, la sobriété... La correspondance ne doit pas rompre l'esprit d'oraison et de solitude, ni nuire à l'exercice de la perfection religieuse. Les *Instructions et exhortations à l'usage des monastères de la Visitation* le rappellent : « Si nous voulons faire un grand progrès dans la perfection, attachons-nous à l'exercice de la présence de Dieu [...]. Le premier moyen consiste à retrancher toutes les affaires, lectures, visites, lettres et conversations inutiles³²¹. » Les visitandines ont pourtant été de grandes productrices de lettres, comme en témoigne leur remarquable collection de circulaires. L'importance accordée à l'union et à la charité entre les communautés explique ce dynamisme de l'échange qui, nous l'avons vu, est savamment organisé. La nécessité de l'édification spirituelle des religieuses constitue également un moteur essentiel de l'écriture. Ces obligations morales ont ainsi offert aux visitandines l'occasion de déployer leurs talents littéraires, en particulier à travers les biographies de leurs compagnes.

Il est maintenant temps d'envisager une autre fonction de l'écrit, mémorielle et historique.

³¹⁸ *Année sainte* [...], vol.7, p.452.

³¹⁹ D'autres circulaires : AP Visitation Vaugneray. Circulaires du 2ème monastère de Lyon, 2 vol., 1633-1718 et 1715-1789, lettres originales imprimées et copies, t. 1, 18 décembre 1708, t. 2, 28 mars 1729 (copies manuscrites).

³²⁰ *Sur quelques articles des Constitutions*, dans *Petite coutume* [...], 1748, p.133.

³²¹ *Instruction sur la présence de Dieu*, dans *Instructions et exhortations à l'usage des monastères de la Visitation, Tome I*, Toul, Louis et Etienne Rolin, 1747, p.151.

L'ÉCRIT POUR FAIRE ŒUVRE DE MÉMOIRE ET D'HISTOIRE

Creuset de l'identité de tout groupe (religieux, professionnel, familial...), la mémoire des origines est particulièrement cultivée par les communautés religieuses régulières, et ce depuis le Moyen Âge³²². Ce travail de mémoire passe par la valorisation des fondateurs et de leurs écrits, par la diffusion des vies des membres de l'ordre ou encore par les récits sur l'histoire des communautés. À Lyon, les trois monastères visitandins jouent un rôle actif dans l'entreprise mémorielle et historique de l'ordre.

PUBLIER LES ÉCRITS SALÉSIENS



Document 9 : Gravure sans titre illustrant le *Traité de l'amour de Dieu...*, Tome premier, Lyon, Placide Jacquenos, 1738.

« Si ce fut à Annessy que le saint fondateur composa ces ouvrages de l'Introduction de l'amour de Dieu et ses Constitutions, ce fut à Lyon que ces ouvrages s'imprimèrent la première fois, aussy bien que ses entretiens, ses lettres et celles de la Mère de Chantal, il ne faut donc pas séparer ces deux monastères que Dieu a si bien unis³²³. » C'est par ces mots que le Père Ménéstrier introduit son

³²² Nicole BOUTER (dir.), *Écrire son histoire : les communautés régulières face à leur passé*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2005.

³²³ Ms 1426, *Histoire de la fondation du monastère de la Visitation Sainte-Marie de Lyon, dit de Bellecourt, second de l'Institut*, XVII^e siècle.

Histoire de la Fondation de la Visitation Ste Marie de Bellecour de Lyon, rappelant ainsi les nombreux liens qui unissent la Sainte Source et la ville de Lyon.

Il est significatif que François de Sales ait choisi Lyon, capitale de l'imprimerie, pour publier ses travaux. Ses deux œuvres majeures, l'*Introduction à la vie dévote* et le *Traité de l'amour de Dieu*, paraissent pour la première fois chez l'imprimeur Pierre Rigaud, en 1609 et en 1616. Cette tradition se perpétue après la mort du fondateur : *Épîtres*, *Entretiens* et divers ouvrages salésiens sont imprimés dans cette ville. Les visitandines lyonnaises prennent une part active dans ces entreprises éditoriales. La correspondance de Jeanne de Chantal nous permet de restituer la chronologie de ces projets.

L'entreprise de publication des *Épîtres*

Le 28 décembre 1622 est une date qui marque l'histoire de la Visitation : ce jour-là, François de Sales est rappelé à Dieu, lors d'un voyage à Lyon. Dès janvier 1623, Jeanne de Chantal et les visitandines commencent à collecter des lettres du bienheureux fondateur en vue de les éditer ; elles travaillent aussi à rassembler ses entretiens. Le 30 janvier 1623, la fondatrice informe Marie-Aimée de Blonay : « Nous n'avons point reçu les lettres que vous dites où sont les Règles et le recueil des paroles de ce très saint et bienheureux qui jouit de notre bon Dieu³²⁴. » Jeanne de Chantal ajoute : « Je travaille [...] à ramasser les saintes paroles et lettres de mon Bienheureux vrai Père. [...] Envoyez-moi aussi des copies des [écrits et] lettres de Monseigneur [...], [et] toutes les petites choses qui regardent l'institut que l'on a ramassées [...]. »

En 1625, les visitandines sont à la recherche d'un imprimeur. Début mars, Jeanne de Chantal écrit à Marie-Aimée de Blonay : « Je suis après à procurer que ce bon libraire qui m'a écrit imprime les *Epîtres* ; mais considérez bien si c'est chose qu'il puisse bien faire, et s'il aura de bons caractères pour cela, et moyen d'imprimer tout ce qui sera de notre Institut, car j'entends que celui qui imprimera les *Epîtres* imprime tout le reste pour rien³²⁵. » À travers cette lettre, on perçoit l'importance accordée par la Mère de Chantal à cette publication, qui ne pourrait souffrir d'une impression de piètre qualité. La fondatrice a conscience du succès garanti de cet ouvrage et du généreux profit qu'en tirera son imprimeur. C'est pourquoi elle entend bien négocier avec lui une impression gratuite des ouvrages de l'ordre. « Informez-vous-en secrètement, écrit-elle à Marie-Aimée de Blonay, car ce livre est capable de rendre un homme très riche, et si Monsieur Rigaud sait que je veuille que l'autre le fasse il sera après nous importuner, et je voudrais faire la charité à ce pauvre homme³²⁶. » : ce passage nous introduit dans le monde de la librairie, marqué par la concurrence et les rivalités. Les bénéficiers financiers importants peuvent en effet attiser la jalousie ou les rancœurs. Craignant les ennuis avec Pierre Rigaud, qui a déjà travaillé pour François de Sales, Jeanne de Chantal recommande à sa consœur de faire preuve de discrétion. La fondatrice prône également la diplomatie lorsqu'elle souhaite « faire la charité à ce pauvre homme ». On voit là un souci de ne pas se mettre mal avec Pierre Rigaud et

³²⁴ Lettre 524 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Anecy], 30 janvier [1623], dans *Correspondance* [...], vol.2, p.148-150.

³²⁵ Lettre 773 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Chambéry, 4-18 mars 1625], dans *Correspondance* [...], vol.2, p.520-521.

³²⁶ *Ibid.*

d'entretenir son commerce. Jeanne de Chantal semble tenir à la relation de fidélité nouée avec l'imprimeur.

Quelques jours plus tard, Jeanne de Chantal écrit à la même : « J'ai parlé à Monseigneur de Genève, lequel a laissé à ma liberté de choisir le libraire de sorte que me voilà inclinée, si vous le trouvez bon, de donner occasion à ce pauvre libraire [Jean Charvet] de ce pays de s'enrichir³²⁷. » La Mère de Chantal s'en réfère donc à l'autorité de Jean-François de Sales (évêque de Genève et frère du saint) pour le choix de l'imprimeur-libraire. Elle invite également sa correspondante à se tourner vers les jésuites, rompus à cet exercice : « Mais il faut que vous vous conseilliez vers les Pères jésuites et autres amis pour savoir s'il a des bons caractères, et tout ce qui est requis pour bien faire une telle besogne et de telle importance³²⁸. » Auteurs prolifiques, les pères jésuites sont supposés bien connaître le milieu. Jeanne de Chantal conclut en rappelant ces recommandations : « Enfin, je remets cela à votre prudence et discrétion. Je vous pris de vous bien conseiller, car la chose le mérite. Or, qui que ce soit qui fasse cette impression, il faut traiter avec lui, ce sera à condition qu'il imprimera gratis tout ce qui est de notre Institut : les Constitutions, le Coutumier, Directoire et tout ce que vous savez qu'il faut imprimer, et quantité de livres des mêmes *Épîtres*³²⁹. »

Le 20 mars 1625, on apprend qu'« il y a bien deux mois qu'elles [les *Épîtres*] sont entre les mains des Pères jésuites, mais la grande multitude de leurs affaires est cause qu'ils ne les ont pas encore vues. Ils m'ont promis de me les rendre le second jour de Pâques et je les porterai à Nisy et le plus tôt qu'il me sera possible, [...]»³³⁰. En avril, Jeanne de Chantal rapporte à Marie-Aimée de Blonay les inquiétudes de l'évêque : « Monseigneur de Genève est en crainte que notre libraire ne fasse pas bien les *épîtres* et qu'il ne les fasse traîner longuement³³¹. » Elle prie alors la supérieure lyonnaise « de le faire parler à notre R. Père recteur de Chambéry³³² ». En juin, l'édition des lettres de François de Sales est toujours en préparation. Les visitandines continuent à sélectionner les lettres à publier. La Visitation lyonnaise relaie les propositions, comme en témoigne cette réponse de Jeanne de Chantal : « Vraiment non, ma très chère fille, je ne trouverai nullement bien de faire imprimer les lettres de ce bon M. Feydeau, et même vous ferez bien de retrancher les lettres de compliments, s'il y en a trop³³³. »

Finalement, c'est l'imprimeur-libraire lyonnais Vincent Cœursilly qui est chargé de l'impression des *Épîtres*. *Les Epistres spirituelles du bien-heureux François de Sales...* paraissent à l'automne 1625³³⁴. Dans les semaines qui suivent, les exemplaires circulent entre Lyon et les monastères de la Visitation : « Il me tarde que les *Epîtres* soient venues ; retenez-en trois ou quatre livres, dont il y en

³²⁷ *Ibid.*

³²⁸ Lettre 774 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Chambéry, vers le 18-19 mars 1625], dans *Correspondance* [...], vol.2, p.521-522.

³²⁹ *Ibid.*

³³⁰ Lettre 777 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Chambéry], 20 mars [1625], dans *Correspondance* [...], vol.2, p.524-527.

³³¹ Lettre 787 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 18 avril [1625], dans *Correspondance* [...], vol.2, p.537-538.

³³² *Ibid.*

³³³ Lettre 807 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 7 juin [1625], dans *Correspondance* [...], vol.2, p.564-565.

³³⁴ Le privilège est daté du 24 août 1625, l'achevé d'imprimer du 10 novembre 1625.

ait deux bien reliés. A loisir, je vous dirai où il faut les envoyer³³⁵. » ; « Il nous faudrait davantage d'*Epîtres*³³⁶. » ; « Le libraire me doit donner soixante livres de cette première impression [des Epîtres]. Il en a fourni trente-trois, savoir : vingt-trois aux monastères, et les dix que l'on a adressés à Monseigneur. Reste vingt-sept qui nous sont tout à fait nécessaires, et je vous prie, ma très chère fille, de les retirer pour les distribuer selon que je vais vous dire : [...] ³³⁷ » ; « Nous attendons des Epîtres de bon cœur : ceux de cette ville ne voulaient faire venir ; mais ils trouvent le prix excessif, qui est de cinq livres, cela empêchera la débite³³⁸. »

Dès décembre 1625, Jeanne de Chantal pointe les manques et les erreurs de cette première édition, envisageant déjà une nouvelle parution : « Ma fille, il se faut bien garder de réimprimer les *Epîtres* sans qu'elles soient corrigées³³⁹. » ; « On a trop laissé dans les *Epîtres* des paroles d'affection. [...] ³⁴⁰. » En mai 1626, Jeanne de Chantal, en voyage à Pont-à-Mousson, répond à une lettre de Marie-Aimée de Blonay : « Je suis bien aise, ma très chère fille, de quoi l'on ne fera pas si tôt la seconde édition des *Epîtres*, et de ce que le bon libraire en amoindrit le prix l'on les désire ici grandement, et partout où nous sommes passées ; mais l'on a peine de savoir chez qui elles sont imprimées, parce que l'on avait accoutumé M. Rigaud³⁴¹. » La seconde édition des *Épîtres* paraît bientôt³⁴². Elle sort à nouveau des presses de Vincent de Cœursilly. Une troisième puis une quatrième édition paraissent en 1628 et en 1629, chez le même imprimeur³⁴³. Jeanne de Chantal tente de se procurer un exemplaire à Paris : « Envoyez-moi aussi un livre des *Epîtres* dernière impression, ou plutôt me mandez où elles se vendent ici [la troisième édition des *Épîtres* se vendait à Paris, chez Sébastien Huré, rue Saint-Jacques], M Cœursilly le vous dira, car elle ne coûteront pas tant que le port³⁴⁴. » En 1630, elle passe à nouveau commande à Marie-Aimée de Blonay : « Faites-nous aussi tenir nos livres, car je suis lasse de les attendre. Si le libraire veut bien faire cette permutation que je vous ai écrite des cinquante livres des *Épîtres*, nous nous contenterons d'en avoir une douzaine [...] ³⁴⁵. »

L'entreprise de publication des Entretien

L'édition des lettres de François de Sales est concomitante d'un autre projet : la deuxième grande entreprise après la mort du bienheureux fondateur

³³⁵ Lettre 861 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 19 décembre [1625], dans *Correspondance* [...], vol.2, p.643-645.

³³⁶ Lettre 863 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy, vers le 21 décembre 1625], dans *Correspondance* [...], vol.2, p.647-648.

³³⁷ Lettre 876 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 3 janvier [1626], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.31-32.

³³⁸ Lettre 879 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 18 janvier [1626], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.36-38.

³³⁹ Lettre 861 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 19 décembre [1625], dans *Correspondance* [...], vol.2, p.643-645.

³⁴⁰ Lettre 863 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy, vers le 21 décembre 1625], dans *Correspondance* [...], vol.2, p.647-648.

³⁴¹ Lettre 917 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Pont-à-Mousson], 14 mai [1626], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.97-98.

³⁴² *Les Epistres spirituelles du bien-heureux messire François de Sales...*, Lyon, Pour Vincent de Cœursilly, 1626.

³⁴³ *Les Epistres spirituelles du bien-heureux François de Sales...*, Lyon, Pour Vincent de Cœursilly, en ruë Tupin, à l'enseigne de la Fleur de Lis, 1628. *Les Epistres spirituelles du bien-heureux François de Sales...*, A Lyon, Par Vincent de Cœursilly, Et se vendent, A Paris, Chez Sébastien Huré, ruë S. Jacques, au Cœur-bon, 1629.

³⁴⁴ Lettre 1082 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Paris], 30 mars [1628], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.326.

³⁴⁵ Lettre 1286 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 6 février [1630], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.649-651.

consiste en la préparation d'une édition de ses entretiens. Dans l'avis aux religieuses introduisant l'ouvrage, les visitandines d'Annecy indiquent :

Voicy les vrais Entretiens que N.B.P nous a fait en divers temps, et en diverses occasions ; Nous les recueillions syncerement, et redignons par escrit apres qu'il les avoit achevé de faire, et comme nous en avons alors la memoire toute fraiche, et que chacune de nos Sœurs en rapportoit une partie, nous taschions, en assemblant toutes les pieces, de les ajuster le mieux qu'il nous estoit possible, pour en former un corps³⁴⁶.

Revenons aux débuts de cette entreprise. Un texte circule dans les communautés dès 1623, sous forme manuscrite. Les Entretiens sont copiés et recopiés par les visitandines de très nombreuses fois. Le texte évolue au fil du temps. « Voilà votre entretien puisque vous en êtes si pressée³⁴⁷ », écrit Jeanne de Chantal à la Mère de Blonay en mars 1623. Elle poursuit : « si vous l'envoyez à Paris ou à Orléans, ils le pourront accomoder, si mieux vous ne voulez prendre la patience de le faire vous-même. Faites-y ajouter de la même main ce que Monseigneur a dit : qu'il ne fallait nullement quitter les offices pour les ouvrages, quoiqu'ils fussent pour l'église ; pour faire lire aux Sœurs quelquefois, il le tolérait, mais il faut excepter les absolues nécessités³⁴⁸. » Au fur et à mesure que le texte est recopié, les fautes de transcription se multiplient. Il faut donc en permanence veiller à corriger les manuscrits. « Vous pouvez envoyer l'entretien dans nos Maisons après que vous l'aurez raccomodé³⁴⁹ », précise la fondatrice.

Dans les années 1628-1631, une affaire va secouer la Visitation : le manuscrit des Entretiens de François de Sales est subtilisé et arrive dans les mains d'un imprimeur qui en publie une édition clandestine. Jeanne de Chantal s'en émeut vivement et décide de prendre une mesure de protection, en demandant un privilège. Cette affaire des « faux entretiens » occupe une place importante dans la correspondance de la fondatrice avec la supérieure de Lyon.

Cet épisode est relaté dans deux travaux anciens. On en trouve d'abord témoignage dans *le Journal des Sçavans combiné avec les Mémoires de Trévoux* datant de juillet 1758³⁵⁰. Les auteurs estiment en effet « nécessaire d'exécuter le projet d'une Edition nouvelle des œuvres de S. François de Sales selon le plan du feu Pere de Tournemine³⁵¹. » En montrant « qu'il y a des Editions très-dangereuses des Ouvrages du saint Evêque de Geneve³⁵² », les jésuites entendent prouver l'utilité de leur projet. Un autre témoignage provient d'une édition des œuvres de François de Sales datant de 1895³⁵³. Dans la préface de cet ouvrage, un moine bénédictin anglais Dom B. Mackey (Henry Benedict Mackey, 1846-1906) revient

³⁴⁶ *A nos cheres Sœurs en nostre Seigneur, Nos Sœurs Religieuses de la Visitation Sainte Marie*, dans *Les Vrais Entretiens spirituels du bien-heureux François de Sales, Evêque et Prince de Genève, Instituteur, et Fondateur de l'Ordre des Religieuses de la Visitation Ste Marie*, Lyon, Pour Vincent de Cœurssilly, 1630.

³⁴⁷ Lettre 537 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 3 mars [1623], dans *Correspondance [...]*, vol.2, p.167-169.

³⁴⁸ *Ibid.*

³⁴⁹ Lettre 540 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 31 mars [1623], dans *Correspondance [...]*, vol.2, p.172-173.

³⁵⁰ *Journal des sçavans, combiné avec les Mémoires de Trévoux, Suite des CLXX Volumes du Journal des sçavans, Juillet 1758*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1758, p.446-456.

³⁵¹ *Ibid.*, p.455.

³⁵² *Ibid.*, p.447.

³⁵³ *Œuvres de François de Sales Evêque et Prince de Genève et Docteur de l'Église, Édition complète..., Tome sixième, Les Vrais entretiens spirituels*, Annecy, J. Niérat, 1895.

sur l'origine et la publication des *Entretiens*. Il n'est pas anodin que ce travail critique soit l'œuvre d'un bénédictin : on connaît la réputation de cet ordre en matière d'érudition, de travail critique sur les sources et de comparaison des éditions.

Il nous est apparu intéressant de confronter ces différentes sources (la correspondance de Jeanne de Chantal, les *Mémoires de Trévoux* et la préface de Dom B. Mackey), en association avec un examen des livres eux-mêmes, afin de faire la lumière sur cet épisode. L'affaire des faux *Entretiens* nous immerge à nouveau dans le monde de l'imprimerie et de la librairie de l'époque. Grâce à cet incident, les sources nous offrent de nombreux détails sur l'entreprise de publication de l'ouvrage. Elles nous fournissent notamment un témoignage inédit sur le processus d'obtention d'un privilège par les visitandines.

Déroulons la chronologie. L'affaire démarre avec le vol du manuscrit. Selon les *Mémoires de Trévoux*, la fondatrice apprend en 1628 « qu'un inconnu a soustrait les Manuscrits, précieusement gardés dans le secret du cloître comme un trésor de famille, et qu'il se propose de les livrer à la publicité ». L'auteur des *Mémoires* raconte : « d'abord on crut à une fausse alerte, mais bientôt il fut évident que ces alarmes n'étaient que trop fondées, et que les *Entretiens* étaient sous presse. » Dans une lettre de Jeanne de Chantal du 14 avril 1628, on apprend que « les *Entretiens* sont imprimés avec permission du parlement de Grenoble³⁵⁴ ». La fondatrice écrit à Marie-Aimée de Blonay : « Je vous ai écrit le nom du Cordelier duquel le frère libraire les a imprimés³⁵⁵. »

Le 25 avril, la Mère de Chantal écrit depuis Paris à l'évêque Jean-François de Sales : « Nous sommes ici après à faire une diligente enquête des *Entretiens*, que l'on dit être imprimés ; car, de Lyon, l'on nous écrit qu'il en a été envoyé six cents exemplaires en cette ville et six cents à Toulouse, où l'on a aussi écrit pour les faire arrêter partout s'il se peut. S'il est vrai, nous en aurons des nouvelles dans peu de jours ! On dit qu'il est requis, Monseigneur, que nous envoyions promptement une procuration, comme héritières de notre Bienheureux Père, pour les faire saisir. Il faudra laisser le nom du procureur en blanc : cependant nous ne perdrons pas le temps ; car nous présenterons requête pour les faire arrêter ; attendant que vous soyez averti³⁵⁶. » Dom B. Mackey note que Jeanne de Chantal avait sans doute été mal informée : « assurément le livre en question n'avait pu être expédié à Paris le 25 avril, puisqu'il ne fut 'achevé d'imprimer' que le 7 mai³⁵⁷. »

L'impression clandestine des *Entretiens* est réalisée à Tournon, par Alexandre de la Clostre, imprimeur de l'Université de Valence³⁵⁸. La page de titre porte la mention suivante : « Pour Pierre Drobet, Marchand Libraire à Lyon ». Les différentes pièces liminaires nous apprennent qu'Alexandre de la Clostre a obtenu une approbation de la Faculté de théologie de Valence, ainsi qu'un privilège d'une durée de six ans, qu'il a cédé pour moitié à Pierre Drobet³⁵⁹.

³⁵⁴ Lettre 1089 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Paris], 4 avril [1628], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.334-335.

³⁵⁵ *Ibid.*

³⁵⁶ Lettre 1094 A Mgr Jean-François de Sales, à Annecy, [Paris], 25 avril [1628], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.342-344.

³⁵⁷ *Œuvres de François de Sales...*, op.cit., p.XVIII.

³⁵⁸ *Les Entretiens et Colloques spirituels du Bien-Heureux François de Sales Evêque et Prince de Genève, Fondateur des dames de la Visitation*, Tournon, Pour Pierre Drobet, Marchand Libraire à Lyon.

³⁵⁹ La Bibliothèque nationale de France conserve un exemplaire de cet ouvrage : *Les Entretiens et colloques spirituels du bienheureux François de Sales...*, Tournon, A. de La Clostre, 1628. Cet ouvrage comporte un titre gravé

Dès qu'elle apprend l'existence de cette fausse édition, Jeanne de Chantal déploie toute son énergie pour éditer le texte authentique, en contrôlant étroitement sa diffusion. Elle s'emploie également à faire détruire les exemplaires en circulation de l'édition clandestine. Rapidement, la fondatrice prend la décision de demander un privilège. Dès le 8 mai 1628, elle écrit à Marie-Aimée de Blonay :

L'on tient ici que l'impression de ces *Entretiens* est une chose d'importance, c'est pourquoi je les fais voir pour obtenir un privilège du roi de les faire imprimer, qui portera défense à tous autres libraires de les imprimer, et que ceux-ci se trouveront seront cassés. Je désire tenir promesse à M. Cœursilly de lui bailler à imprimer, pourvu qu'il fournisse de bon papier, de beaux caractères, et un bon correcteur³⁶⁰.

La Mère de Chantal souhaite imprimer une édition de qualité, qui soit protégée de toute tentative de copie. Ces quelques lignes nous montrent combien cette entreprise lui tient à cœur.

Durant les mois qui suivent, les échanges épistolaires entre Jeanne de Chantal et la Visitation de Lyon nous donnent à voir les étapes de la procédure, de la demande jusqu'à la réception du privilège. Le 5 juin, Jeanne de Chantal presse Marie-Aimée de Blonay :

L'on voit toujours plus clairement combien ce livre [les *Entretiens*] doit être tenu à couvert [...] Je vous ai priée aussi de procurer, vers Mgr de Genève, une procure, afin d'obtenir un nouveau privilège qui fasse casser celui de Derobert. Faites un peu diligence pour cela, et cependant ne laissez d'essayer de traiter avec lui, pour le dédommager de son impression³⁶¹.

Jeanne de Chantal délègue le travail aux supérieures lyonnaises : « J'écris à M. Brun pour les *Entretiens*, certes, ma très chère fille, j'en laisse la conduite à Votre Charité et à notre sœur Marie-Aimée³⁶² », confie-t-elle à Catherine-Charlotte de Crémeaux de la Grange. Elle ajoute : « J'en écris à Monseigneur de Genève, afin qu'il nous fasse savoir s'il veut que l'on donne la bonne copie au sieur Derobert. »

Le 4 août, la Mère de Chantal annonce à Marie-Aimée de Blonay l'obtention du privilège : « Nous avons enfin reçu le privilège pour les *Entretiens*, autant favorable que nous pouvions désirer, sinon qu'il est pour peu d'années, mais c'est tout un [...]»³⁶³. » La fondatrice charge la supérieure de « retirer tous les exemplaires [que Derobert] a faits des *Entretiens*, tant les huit cents qu'il a, que les huit cents du Père Cordelier ». Elle prévient la Mère de Blonay qu'elle recevra bientôt « tant ledit privilège qu'*Entretiens* » et lui indique la procédure à suivre : « Ayant reçu ledit privilège, vous en pourrez conférer avec le R.P. Binet, provincial, et lui mettre ès main tous lesdits *Entretiens* [...] Vous retirerez le

avec encadrement et l'adresse de Pierre Drobot, marchand-libraire à Lyon.

³⁶⁰ Lettre 1103 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, Paris, 8 mai 1628, dans *Correspondance* [...], vol.3, p.353-355.

³⁶¹ Lettre 1108 A Sœur Marie-Aimée de Blonay, Supérieure de Lyon, Orléans, 5 juin [1628], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.361.

³⁶² Lettre 1126 A Mère Catherine-Charlotte de Crémeaux de la Grange, à Lyon, [Moulins], 30 juillet [1628], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.388.

³⁶³ Lettre 1130, A Sœur Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, Riom, 4 août [1628], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.391-393.

premier Entretien qu'il aura vu pour le faire mettre sous presse. [...] Bref, [...] je remets entre vos mains le tout. » Jeanne de Chantal commande cent exemplaires pour Annecy et douze pour Paris.

Le privilège et le livre sont envoyés dix jours plus tard, depuis Riom : « Voilà le privilège pour faire imprimer nos *Entretiens* avec une lettre de commission du roi adressante à messieurs les gens du roi de Lyon, comme vous verrez en la lisant³⁶⁴. » Le 20 août, Jeanne de Chantal s'enquiert de savoir si le privilège est arrivé à destination : « Il me tardera de savoir si vous aurez reçu le privilège du roi pour l'impression des *Entretiens*, que je vous envoyai lundi dernier par un marchand de Riom³⁶⁵. » Elle ajoute : « qui [que ce soit] qui imprime nos *Entretiens*, j'entends d'en avoir deux cents ou cent exemplaires. »

En décembre 1628, Jeanne de Chantal est à Chambéry, où se vendent de « faux Entretiens ». La fondatrice s'offusque auprès de Catherine-Charlotte de Crémaux de la Grange : « Je vous ai écrit très souvent ; en l'une, je vous priaï [..] de faire brûler cette impression des *Entretiens*. Ils sont en vente ici, cela est fort fâcheux, car il y a de grandes impertinences³⁶⁶. » Quelques jours plus tard, Jeanne de Chantal fait à nouveau part de sa contrariété aux deux mères de Lyon et à la sœur de Blonay [la Supérieure a été déposée], les chargeant de remédier à la situation : « Il y a en cette ville plusieurs livres des *Entretiens* imprimés, dont l'on parle bien. Pensez si j'en suis mortifiée comme il faut, et je vois tous les jours la nécessité de supprimer cette misérable impression. Pour Dieu, mes très chères filles, travaillez pour cela³⁶⁷. » Elle les informe par ailleurs qu'elle a reçu « les vrais Entretiens que vous m'avez envoyés, mais non les privilèges et approbations », et leur demande « si Cœursilly et Derobert sont amis³⁶⁸. »

Ainsi, malgré l'obtention d'un privilège, les faux Entretiens circulent toujours. Le 15 septembre 1629, Jeanne de Chantal explique sa réticence à imprimer les prédications de François de Sales. C'est la première fois que la fondatrice mentionne le vol du manuscrit des Entretiens :

Pour les prédications, nous ne les voulons point faire imprimer [...] car le privilège que Mgr de Genève et nous, avons obtenu du roi, défend à tout libraire d'imprimer ni débiter aucun écrit sous le nom du Bienheureux, sans la permission du mondit seigneur de Genève. Et j'admire que ce privilège et la commission qui est si authentique et si bien faite, que nous avons obtenus avec tant de peines et de soins, ne servent de rien, puisque, comme vous dites, l'on vend la fausse copie qui nous a été soustraite, à Valence³⁶⁹.

Jeanne de Chantal ne cesse le combat pour mettre fin à la diffusion illicite des Entretiens. Dans cette lettre à Marie-Aimée de Blonay, la fondatrice avance des noms de suspects... :

³⁶⁴ Lettre 1331 A sœur Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Riom, 14 août 1628], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.393-395.

³⁶⁵ Lettre 1132 A Sœur Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, 20 août [1628], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.395-396.

³⁶⁶ Lettre 1165 A Mère Catherine-Charlotte de Crémaux de la Grange, à Lyon, Chambéry, 8 décembre [1628], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.435-437.

³⁶⁷ Lettre 1167 Aux deux Mères de Lyon et à la sœur de Blonay, Grenoble, 16 décembre [1628], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.438-440.

³⁶⁸ *Ibid.*

³⁶⁹ Lettre 1229 A Sœur Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 15 septembre [1629], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.527-531.

[...] ma très chère fille, il faut que vous en parliez à M. Brun, et que vous aviez, avec le conseil de quelqu'un des amis, d'envoyer une copie du privilège et commission bien collationnés à nos Sœurs de Valence, et qu'elles le fassent signifier à celui qui vend les *Entretiens*, et qu'elles fassent saisir toutes les copies qu'il a, s'il se peut. Je n'ai pas eu doute que cette copie ne fût venue du sieur Chapet, qui l'a assurément tirée de Belley³⁷⁰.

L'impression des « vrais Entretiens » ne se fait qu'en 1629. Les *Vrais Entretiens* - le titre se devait de différencier l'œuvre originale de l'œuvre piratée - sont imprimés durant l'été par Vincent de Cœursilly³⁷¹. Jeanne de Chantal passe commande auprès de Catherine-Charlotte de Crémaux de la Grange : « Je vous en prie, retirez de lui [le libraire lyonnais] jusqu'aux cent exemplaires qu'il me doit donner et en envoyez aux deux maisons de Paris [...] Envoyez-nous les nôtres sans les relier car nous les ferons bien relier³⁷². » En 1630, elle écrit à Marie-Aimée de Blonay : « M. Cœursilly ne se foulera en rien quand il nous donnera vingt exemplaires des *Entretiens*, pour satisfaire aux cent exemplaires qu'il nous avait promis³⁷³. »

En février 1631, Jeanne de Chantal partage une nouvelle fois avec la Mère de Crémaux son indignation à propos des faux Entretiens. Jusqu'alors, la Mère de Chantal ne semblait pas avoir eu le livre maudit en main propre ; elle se basait sur les rumeurs et les témoignages de certaines communautés. Cette fois, elle rapporte cette scène de lecture au monastère d'Annecy :

Nous avons fait lire à table le livre des faux *Entretiens* pour voir [ce] que c'était ; mais nous en avons été toutes scandalisées, voyant la hardiesse de renverser tout à fait l'esprit de notre saint Fondateur et les demandes qu'on lui a faites, de sorte que je vous prie de les brûler tous, ou bien de vous en servir à plier des paquets ou coller les châssis, car c'est un livre qui ne mérite pas, et qui ne doit jamais être lu³⁷⁴.

La fondatrice de la Visitation a de quoi s'irriter de l'inefficacité du privilège : en dehors des rééditions effectuées par Vincent de Cœursilly, les *Entretiens* connaissent de très nombreuses impressions. Dom B. Mackey rapporte :

Le Privilège royal qui assurait à Cœursilly la propriété des *Entretiens* pour six ans ne fut jamais respecté. [...] Il serait fastidieux d'énumérer toutes les éditions qui en furent faites pendant le XVII^e siècle, et presque impossible de

³⁷⁰ *Ibid.*

³⁷¹ *Les Vrais Entretiens spirituels du bien-heureux François de Sales, Evêque et Prince de Genève, Instituteur, et Fondateur de l'Ordre des Religieuses de la Visitation S. Marie*, Lyon, Vincent de Cœursilly, 1629.

Dom B. Mackey apporte quelques précisions sur les modifications apportées au texte original dans cette nouvelle version : « On a eu soin d'en retrancher les allusions directes, les détails trop intimes, et certaines questions qui eussent pu sembler inutiles à quiconque n'est pas initié aux usages monastiques et surtout aux Règles de la Visitation. Il en résulte que le ton est moins familier, les enseignements plus concis, mais non moins onctueux, lumineux et pratiques. » Le moine bénédictin ajoute : « On constate en comparant l'imprimé avec les Manuscrits, que la distribution des matières est très différente. [...] A travers un désordre apparent, on démêle une idée rationnelle qui a groupé les sujets en cinq séries distinctes. » (*Œuvres de François de Sales...*, *op.cit.*, p.XXII.)

³⁷² Lettre 1244 A Mère Catherine-Charlotte de Crémaux de la Grange, à Lyon, [Annecy, octobre 1629], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.558-560.

³⁷³ Lettre 1286 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 6 février [1630], dans *Correspondance* [...], vol.3, p.649-651.

³⁷⁴ Lettre 1402 A Mère Catherine-Charlotte de Crémaux de la Grange, à Lyon, Annecy, 23 février 1631, dans *Correspondance* [...], vol.4, p.108-109.

n'en oublier aucune, tant elles sont nombreuses. Nombreuses aussi sont les versions qui en ont été données dans les principales langues de l'Europe³⁷⁵.

Pour conclure sur cette affaire, regardons les pièces liminaires des *Vrais Entretiens* publiés par Vincent de Cœursilly. Dans l'Épître à Alphonse de Louys du Plessis de Richelieu, on peut lire, sous la plume de l'imprimeur :

Monseigneur [...] je trouve que ce petit travail [...] doit porter votre Nom, puisque c'est par votre autorité qu'il a esté arraché des mains de certains esprits, qui l'avoyent défiguré, qu'il n'estoit plus reconnoissable pour Enfant legitime de son Pere³⁷⁶. [...]

Puis, dans une lettre adressée à leurs coreligionnaires, les visitandines d'Annecy expliquent toute la démarche qui a prélué à cette publication, nous offrant un parfait résumé de « l'affaire des faux et des vrais Entretiens ». Nous en reproduisons ici un extrait :

Voicy les vrais *Entretiens* [...] Aussi n'estoit-ce pas nostre resolution de les communiquer au public, [...] mais estant arrivé (nous ne sçavons dire par quels moyens) qu'ils ont esté imprimez à nostre insceu, avec un grand nombre de fort notables manquemens, et en un tres-mauvais estat ; ce qu'ayant veu Monseigneur de Geneve, tres-digne frere, et successeur de ce bien-heureus Prelat, a obtenu le Privilege mis cy après ; et voyant qu'il y alloit de la reputation de son saint Frere, nous a commandé d'en donner promptement une veritable copie, pour remedier au mal de ceste mauvaise impression, et faire voir au vray ce qui en a esté recueilly dans ce Monastere. [...]³⁷⁷.

Document 10 : Chronologie de « l'affaire des faux et des vrais Entretiens »

1628 : impression clandestine des Entretiens, réalisée à Lyon par Pierre Drobet

1628 : Jeanne de Chantal et Jean-François de Sales demandent un privilège pour les Entretiens ; les lettres patentes sont expédiées le 20 juillet

1629 : nouvelle édition des Entretiens, imprimés à Lyon par Vincent de Coeursilly ; pour les distinguer de l'édition clandestine, le nouveau recueil est intitulé *Les vrais Entretiens...*

1631-1632 : Vincent de Coeursilly donne deux autres éditions des vrais Entretiens

suite du XVII^e siècle : très nombreuses éditions des Entretiens

³⁷⁵ *Œuvres de François de Sales...*, op.cit., p.XXV et XXVI.

³⁷⁶ *A Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Alphonse Louis du Plessis-de Richelieu...*, dans *Les Vrais Entretiens spirituels du bien-heureux François de Sales...*, Lyon, Pour Vincent de Cœursilly, 1630.

³⁷⁷ *A nos cheres Sœurs en nostre Seigneur, Nos Sœurs Religieuses de la Visitation Sainte Marie*, dans *Les Vrais Entretiens spirituels du bien-heureux François de Sales [...]*, 1630.

La publication et la promotion d'ouvrages sur François de Sales

Dans les années 1633-1637, divers ouvrages sur François de Sales sont publiés. En 1632, Jeanne de Chantal écrit à la Mère de Blonay : « L'on nous a dit que Monseigneur de Belley avait fait imprimer un petit livre de tout ce qui s'était passé à l'ouverture du tombeau de notre Bienheureux Père³⁷⁸ ». Certains libraires sont demandeurs d'ouvrages sur le bienheureux fondateur : « Un certain libraire de Lyon [Vincent de Cœursilly] nous a envoyé des livres de M. de Longuetterre [La vie de très illustre Messire François de Sales, Evêque et Prince de Genève, dédiée à sa sainteté, 1624.] qu'il a imprimés, et demande des écrits de notre Bienheureux Père pour imprimer. Faites-le remercier de ses livres, et que je parlerai à Monseigneur de Genève de son désir³⁷⁹. »

En novembre 1633, Charles-Auguste de Sales est à Lyon, où il surveille l'impression de la biographie de son oncle, qu'il vient d'écrire³⁸⁰, tandis que le commandeur de Sillery prépare un ouvrage de spiritualité salésienne, qui paraîtra en 1637 sous le nom de Nicolas Caussin³⁸¹. Jeanne de Chantal s'adresse à Charles-Auguste de Sales en ces termes :

Travaillez de plus en plus, mon cher cousin, pour ce cher et Bienheureux Père qui a tant travaillé pour vous. [...] M. le commandeur de Sillery a de grands desseins tout le monde est avide de voir ce qui porte le nom ou seulement la marque de l'esprit du bienheureux François de Sales. Quelques personnes de grand mérite m'ont dit que je devrais prier de mettre en latin les Epîtres de ce Bienheureux ; qu'il n'y a personne au monde qui fît mieux cela que vous, que ce serait rendre un service signalé à l'Église et aux bonnes âmes³⁸².

Jeanne de Chantal échange à plusieurs reprises avec le commandeur de Sillery. En 1637, elle lui écrit : « Vous avez donc fini l'ouvrage de notre incomparable dilection pour notre Bienheureux Père, Dieu en soit béni ! [...]»³⁸³. Un peu plus tôt, la fondatrice informait Marie-Jacqueline Favre : « M le commandeur m'a écrit qu'il a fait mettre sous la presse un livre tiré des œuvres du Bienheureux, fait par le père Caussin [*Traité de la conduite spirituelle...*].³⁸⁴ ».

L'ouvrage du commandeur de Sillery connaît un vif succès, jusqu'en Allemagne. On trouve en effet ce témoignage dans une lettre de Jeanne de Chantal : « [...] Nous avons ici vu quelques Allemands et une très brave dame allemande qui dit qu'en leurs quartiers ils révèrent les œuvres de ce Bienheureux. Je leur donnai l'un des livres que vous m'aviez envoyés [...] de la Conduite

³⁷⁸ Lettre 1580 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy], 2 novembre [1632], dans *Correspondance* [...], vol.4, p.397-399.

³⁷⁹ Lettre 725 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Chambéry], 15 octobre [1624], dans *Correspondance* [...], vol.2, p.449-450.

³⁸⁰ Note accompagnant la Lettre 1683 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy, avant le 24 novembre 1633], dans *Correspondance* [...], vol.4, p.551-554.

³⁸¹ Note accompagnant la Lettre 1685 A Charles-Auguste de Sales, à Lyon, Annecy, 24 novembre 1633, dans *Correspondance* [...], vol.4, p.557-558.

³⁸² Lettre 1683 A Mère Marie-Aimée de Blonay, à Lyon, [Annecy, avant le 24 novembre 1633], dans *Correspondance* [...], vol.4, p.551-554.

³⁸³ Lettre 1964 Au commandeur de Sillery, [Annecy, avril-mai 1637], dans *Correspondance* [...], vol.5, p.312-314.

³⁸⁴ Lettre 1953 A Mère Marie-Jacqueline Favre, 31 mars 1637, à Lyon, dans *Correspondance* [...], vol.5.

intérieure. [...]»³⁸⁵ » Jeanne de Chantal suggère à son correspondant : « la pensée qu'il m'est venue [...] : c'est qu'il vous plût [...] d'envoyer par l'entremise de notre chère sœur la Supérieure à chaque monastère, un livre de la Conduite intérieure de notre Bienheureux, dans chacun desquels vous écrieriez de votre main un souhait de bénédiction et une parole d'affection.³⁸⁶ » Le 17 juin 1637, la fondatrice annonce l'arrivée de l'ouvrage aux supérieures de la Visitation :

Je crois q[ue le commandeur] Sillery vous fera part d'un nouveau livre intitulé la conduite intérieure du Bienheureux François de Sales, lequel est excellent. Il n'a su où en avoir de la première édition, parce qu'elle fut aussitôt débiter. Il va aussi faire imprimer toutes les œuvres de de Bienheureux ensemble, où l'on ajoutera quantité de très beaux sermons qui se sont trouvés écrits de sa propre main, et environ quarante-neuf épîtres que ce bon seigneur a ramassées, qui sont fort utiles [...]»³⁸⁷.

Le succès des ouvrages salésiens ne faiblit pas. Un siècle plus tard, on continue de rééditer François de Sales. Dans une lettre circulaire datée du 3 décembre 1738, les sœurs du monastère de Bellecour se font les promotrices d'une « nouveauté littéraire », une nouvelle édition du *Traité de l'Amour de Dieu* :

C'est ici le lieu, nos très-honorées Sœurs, de donner place à l'excellent Ouvrage qui vient de sortir de la plume d'un de ses sçavans Ecrivains, et de parler à vos charités de la nouvelle édition du *Traité de l'Amour de Dieu* de notre Bienheureux Pere, par le Reverend Pere Fellon de la Compagnie de JESUS, que ses écrits de piété ont déjà rendu celebre³⁸⁸.

Les visitandines lyonnaises sont aux premières loges de cet « événement littéraire » :

Nous nous reprocherions de ne pas vous annoncer un Ouvrage si intéressant qui a été composé et imprimé sous nos yeux, nous avons été les premières à le lire.

Elles se font ensuite philologues :

Notre principal soin fut de faire la comparaison de la nouvelle édition avec l'ancienne, la conformité nous parut entière ; nous n'avons pas été surprises d'y voir l'ordre des matières fidèlement observé ; les points de la Doctrine les plus difficiles à comprendre devenus sensibles aux personnes les moins intelligentes ; les pensées de notre Saint, rendues avec une exactitude qu'on pourroit appeler scrupuleuse.

Puis les sœurs vantent la clarté et l'orthodoxie de l'ouvrage :

Ce qui nous a surpris agréablement (quoique nous eussions sujet de nous y attendre) est de retrouver dans la nouvelle édition non seulement l'esprit en general, et le caractère de notre aimable Patriarche ; mais encore sa manière

³⁸⁵ Lettre 1977 Au commandeur de Sillery, [Annecy, 11 juin 1637], dans *Correspondance* [...], vol.5, p.335-338.

³⁸⁶ *Ibid.*

³⁸⁷ Lettre 1980 Aux Supérieures de la Visitation, Annecy, 17 juin 1637, dans *Correspondance* [...], vol.5, p.343-350.

³⁸⁸ Thomas Bernard Fellon (1672-1759), *Traité de l'amour de Dieu, divisé en XII. livres ; avec un discours préliminaire à la tête de chaque livre ; et à la fin de chaque tome, un Recueil de maximes spirituelles, de sentences, et de pieuses affections tirées du corps de l'ouvrage. Selon la doctrine, l'esprit et la méthode de saint François de Sales. Tome premier* [-troisième], Lyon, Placide Jacquenod, 1738.

de penser, de s'exprimer, son incomparable onction, en un mot de reconnoître notre Fondateur en tout ; il faut même avouër qu'on ne sçauroit lire la preface et les discours préliminaires de l'Editeur, sans concevoir une grande idée de cet Ouvrage, dont peu de gens auroit connu tout le prix sans cela.

Les visitandines de Bellecour relaient enfin les premiers avis sur cette nouvelle édition et encouragent leurs compagnes à la lire :

Ce qui nous est revenu de Paris et de ceux de nos Monasteres qui ont lu cet Ouvrage, a confirmé notre jugement, et la voix du Public y a mis le sçeau, toutes les personnes de pieté temoignant beaucoup d'empressement pour cette nouvelle édition du Traité de l'Amour de Dieu. Il est avantageux pour vos charités et pour nous que les soins, l'érudition, et surtout la pieté éclairée de ce Reverend Pere, nous ayent délivrées de la crainte que ce chef-d'œuvre (qui avoit souffert du changement de notre Langue) ne tombat en des mains infideles ou peu habiles qui le defigurassent en voulant lui rendre sa premiere beauté.

La Visitation lyonnaise a donc été un point de relais essentiel entre Jeanne de Chantal et le monde de l'imprimerie. Ces diverses entreprises de publication s'inscrivent dans un projet plus vaste qui vise à faire connaître le fondateur de la Visitation, notamment en vue de sa canonisation, obtenue en 1666. L'objectif mémoriel qui est au cœur de ce projet est celui-là même qui guide les différentes initiatives d'écriture relatives à l'histoire de l'ordre.

ÉCRIRE L'HISTOIRE DE L'ORDRE

L'écriture de l'histoire de la Visitation se fait en plusieurs étapes. Les prémices de l'« entreprise historiographique » sont à chercher dans les premiers temps de l'ordre.

Les vies des premières sœurs

Dans un premier temps, l'écriture biographique joue un rôle essentiel dans la transmission de l'histoire de la communauté.

Au premier rang se trouvent les biographies de Jeanne de Chantal. Les diverses entreprises de publication des *Vies* de la fondatrice ont été examinées par Bernard Dompnier³⁸⁹ et Sonia Rouez³⁹⁰. Cette dernière a mis en lumière le rôle des visitandines dans la conduite de ces projets éditoriaux, menés en vue de la béatification de leur Bienheureuse Mère. Bernard Dompnier retrace ainsi la genèse des *Mémoires sur la vie et les vertus* de Jeanne de Chantal, publiés en 1642 par la Mère de Chaugy (1611-1680) :

Déjà, depuis 1635, la Mère de Châtel, alors supérieure du premier monastère d'Annecy, l'avait chargée [la Mère de Chaugy] de consigner le souvenir des origines, à partir des récits de la Mère de Chantal et des siens propres [...]. À la mort de la Mère de Châtel, en octobre 1637, Jeanne de Chantal [...] choisit Françoise-Madeleine de Chaugy pour confidente. Aussi, lorsque la Mère de Blonay, supérieure du premier monastère, invite les différents monastères à adresser des mémoires 'authentiques et bien assurés' sur la vie de la fondatrice et demande à la Mère de Chaugy de mettre en forme la totalité des témoignages collectés à diverses dates, cette dernière peut aisément rédiger en quelques mois, au cours de l'année 1642, ses *Mémoires sur la vie et les vertus* de Jeanne de Chantal³⁹¹.

La biographie de la fondatrice se confond avec l'histoire des premiers temps de l'ordre et les différents projets mis en œuvre ont assurément un objectif mémoriel. Ce travail mémoriel a commencé du vivant de la fondatrice. Dès 1629, celle-ci avait en effet commencé à réunir les notices biographiques des premières visitandines. La correspondance de Jeanne de Chantal nous introduit au travail de préparation qui préside à la publication de ces biographies. En 1641, elle écrit ainsi à la Supérieure parisienne Anne-Marie Bollain : « Vous ne m'avez point dit, ma chère fille, si vous avez reçu nos livres, avec les mémoires des corrections sur icelles. Il me tarde aussi un peu de savoir si vous avez lu les Vies de nos Sœurs, et de savoir les remarques que vous et vos Sœurs y aurez faites, parce que je n'attends que cela pour y raccommo-der encore quelque chose³⁹². » À la mort de la

³⁸⁹ Bernard DOMPNIER « Les visitandines, les monastères et la Visitation, Parcours dans les sources et l'historiographie », dans Bernard DOMPNIER, Dominique JULIA, (dir.), *Visitation et Visitandines aux XVII^e et XVIII^e siècles*, *op.cit.*, p.9-29.

³⁹⁰ Sonia ROUEZ, « La Visitation et la diffusion de la dévotion à sa fondatrice : la publication et la circulation des *Vies* de Jeanne de Chantal », dans *Religieux, saints et dévotions : France et Pologne, XIII^e-XVIII^e siècles*, Cahiers du Centre d'Histoire « Espaces et Cultures », n°16, Université Blaise-Pascal / Clermont-Ferrand II, Presses Universitaire Blaise-Pascal, 2003, p.103-118.

³⁹¹ Ernestine LE COUTURIER, *Françoise-Madeleine de Chaugy et la tradition salésienne au XVII^e siècle, Françoise-Madeleine de Chaugy et la Visitation après la mort de Jeanne de Chantal*, Paris, Bloud et Gay, Études et documents pour servir à l'histoire du sentiment religieux, 1933.

³⁹² Lettre 2384 A Sœur Anne-Marie Bollain, à Paris, Annecy, 18 février 1641, dans *Correspondance* [...], vol.6, p.202-205.

fondatrice, la Mère de Chaugy est chargée de poursuivre ce travail. En 1659, elle publie plusieurs recueils, dans lesquels elle raconte les vies des premières religieuses de l'ordre³⁹³. La Mère de Chaugy est également à l'origine d'une autre publication, l'*Année sainte*. Au départ, il s'agissait d'un recueil de pensées destiné à son usage personnel. Face à l'empressement des autres monastères de voir ce recueil publié, la Mère de Chaugy y ajouta les abrégés de la vie et des vertus des visitandines envoyées avec les lettres circulaires. À sa mort, des visitandines achevèrent son travail, qui prit le titre de l'*Année sainte des religieuses de la Visitation de Sainte Marie*. L'ouvrage paraît pour la première fois en 1689³⁹⁴.

Cette initiative n'est pas propre à la Visitation. Au même moment, des initiatives similaires sont entreprises au sein d'autres ordres féminins. La Mère bénédictine Marie-Jacqueline Bouette de Blémur (1618-1696) rédige une *Année bénédictine* qui rassemble les vies des saints bénédictins³⁹⁵ ainsi qu'une série d'éloges de grandes abesses bénédictines. Citons aussi l'œuvre de la Mère de Pommereu, pour les ursulines. Ces religieuses mettent leurs talents d'écriture au service de leur congrégation. La Mère de Blémur, la Mère de Pommereu ou la Mère de Chaugy sont plus biographes qu'historiennes et leurs œuvres ont d'abord un but d'édification. Leur intention première est de faire connaître les vies de bénédictines, d'ursulines ou de visitandines, et de proposer leurs vertus pour modèle. Mais ces religieuses écrivains posent les premières pierres d'un travail mémoriel. En publiant les biographies de religieuses incarnant l'identité de l'ordre, elles contribuent à la construction d'une mémoire collective, mémoire qui conduira à l'histoire.

L'histoire des différentes maisons de l'ordre

Les intentions de la fondatrice

Jeanne de Chantal a très tôt le sentiment qu'il est important de garder des traces écrites des étapes essentielles de la chronologie de l'ordre. Ses Réponses témoignent d'une volonté de constituer une mémoire collective de la Visitation :

Je voudrais qu'au moins le Monastere d'Annessy fît écrire soigneusement dans un grand Livre non seulement les Maisons qui se fondent par l'ordre de leur établissement, et de quels Monasteres sont les Sœurs qui les font, mais encore les choses principales qui arrivent aux Maisons [...]³⁹⁶.

Jeanne de Chantal encourage également les autres communautés à écrire :

³⁹³ Françoise-Madeleine de Chaugy, *Les Vies des IV des premières Mères de l'Ordre de la Visitation Sainte Marie*, Annecy, 1659 ; *Les Vies de VII Religieuses de l'Ordre de la Visitation Sainte-Marie*, Annecy, 1659 ; *Les Vies de VIII vénérables Veuves Religieuses de l'Ordre de la Visitation Sainte Marie*, Annecy, 1659 ; *Les Vies de IX Religieuses de l'Ordre de la Visitation Sainte Marie*, Annecy, 1659. Un cinquième volume paraît en 1693, revu et corrigé par le Père Ménestrier : *Les Vies de plusieurs Supérieures de l'Ordre de la Visitation Sainte Marie*, Annecy, 1693.

³⁹⁴ *Année sainte des religieuses de la Visitation de Sainte Marie*, Annecy, 1689. La préface est riche d'enseignements sur la genèse de l'ouvrage.

³⁹⁵ Marie de l'Incarnation écrit à propos de l'*Année bénédictine* : « Si vous ne m'aviez assuré que c'est l'ouvrage d'une fille, je ne l'aurais jamais cru, ni mes sœurs non plus que moi. Cette brave Mère est très éclairée... ». Cité d'après Linda TIMMERMANS, *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, op.cit., p.513.

³⁹⁶ *Réponse sur l'article trente huitième, De l'union entre les Monasteres*, dans *Responses* [...], 1665, p.569.

Les autres Monasteres qui auront la commodité, et qui voudront faire le même, le pourront. Ce ne seroit pas sans fruit, ce me semble³⁹⁷.

La fondatrice donne quelques exemples d'événements dont on peut garder les traces, comme l'épidémie de peste qui a touché les monastères de Nevers et de Lyon. Les Sœurs sont invitées à raconter la manière dont les communautés ont affronté l'épreuve. Jeanne de Chantal mentionne en exemple « la charité que le premier Monastere fit de retirer seize Sœurs de la Maison infectée ; l'assistance qu'elles ont reçûë et de qui ; le grand courage et vertu qu'elles ont témoignée, demeurant constantes joyeuses dans une parfaite résignation et soumission au bon plaisir de Dieu³⁹⁸ ». L'objectif est donc double : il s'agit de conserver la mémoire de l'événement mais aussi de renforcer l'union entre les monastères. Cet exemple témoigne de « l'assistance charitable » qui doit être pratiquée entre les maisons.

La fondatrice incite les sœurs à prendre la plume dans les cas où « il nous arrivoit quelques grands bienfaits, ou secours spirituel ou temporel, où l'on voit une spéciale providence de Dieu, et semblables choses [...]»³⁹⁹. Elle précise que « ces livres-là doivent être tenus au Chapitre, où les Sœurs les puissent lire pour leur consolation⁴⁰⁰ ». Tous ces écrits édifiants participent de la cohésion interne au sein de la congrégation.

Quelques exemples rencontrés dans les abrégés de la vie et des vertus

Les intentions de la fondatrice semblent avoir porté leurs fruits : un certain nombre d'abrégés de la vie et des vertus font en effet référence à des récits de fondation⁴⁰¹. Au détour des vies, on rencontre aussi des visitandines qui se lancent dans ce type d'entreprise.

À Grenoble [monastère fondé en 1618], l'initiative revient à Marie-Catherine de Saint-Marcel : « à l'occasion du centenaire de l'établissement de sa Communauté, elle rédigea l'histoire de sa fondation et les vertus des saintes Religieuses qui avaient vécu sous les quatre premières Supérieures pendant un espace de vingt-quatre ans⁴⁰². »

À Beaune [monastère fondé en 1632], c'est la sœur Marie-Marthe Bérardier qui tient la plume : « Après avoir écrit l'histoire de la fondation du Monastère de Beaune, elle l'envoya à la très-honorée Mère de notre Maison de Saint-Denis qui lui répondit aussitôt : 'Je souhaiterais bien le bonheur de vous posséder dans notre Communauté pour continuer les annales de l'Ordre, qui ne pourraient être mises en de plus habiles mains que les vôtres.'⁴⁰³ » Ses biographes ajoutent : « Modeste au milieu de ces marques de considération, jamais cette humble Mère ne fit valoir son travail, qui cependant était grand ; elle n'aimait pas qu'on lui en parlât et détournait promptement ces discours dans les occasions⁴⁰⁴ ».

³⁹⁷ *Ibid.*

³⁹⁸ *Ibid.*

³⁹⁹ *Ibid.*

⁴⁰⁰ *Ibid.*, p.570.

⁴⁰¹ On a vu que ces récits constituent l'un des documents dans lesquelles les biographes puisent leurs sources.

⁴⁰² *Année sainte* [...], vol.7, p.583.

⁴⁰³ *Année sainte* [...], vol.2, p.346.

⁴⁰⁴ *Ibid.*

Anne-Thérèse Denizot⁴⁰⁵ engage le même type de démarche à Dijon [monastère fondé en 1622]. Son abrégé rapporte : « Ce fut pendant ce temps qu'elle écrivit, par ordre de l'obéissance, les mémoires du Monastère de Dijon, pour servir à l'histoire de l'Ordre, selon la demande qui en avait été faite par les Supérieures de notre premier Monastère d'Annecy. Son travail est admirable et subsiste encore écrit de sa main⁴⁰⁶ ; » Ce troisième exemple est le plus riche. Les biographes d'Anne-Thérèse Denizot insèrent en effet dans leur récit un passage du travail de leur compagne, expliquant les circonstances de l'écriture. Les sœurs rapportent :

Voici comment elle rend compte, en commençant les annales de Dijon, du dessein qui a motivé cet ouvrage : 'Dans les recherches que nous avons été obligées de faire de ce qui s'est passé dans notre Communauté pour contribuer aux annales de l'Ordre, nous avons trouvé des choses si édifiantes qui n'avaient pas encore vu le jour, surtout dans les commencements, que nous nous sommes étendues plus qu'il ne paraît convenable à ce sujet. L'Annaliste que nos très-honorées Sœurs d'Annecy choisiront retranchera ce qu'il jugera à propos, ayant continué sur le même plan pour l'édification de celles qui nous succéderont et pour la nôtre propre, afin qu'en nous remettant devant les yeux les grands exemples des saintes Religieuses qui nous ont précédées, nous ne dégénérons point de leurs vertus.'⁴⁰⁷

L'entreprise locale est destinée à enrichir une histoire générale de l'ordre. Les auteurs de l'abrégé d'Anne-Thérèse Denizot poursuivent :

Cet ouvrage a deux cent quarante pages in-octavo et contient des choses tellement propres à notre Institut, qu'en le rendant public par l'impression on a dû y faire beaucoup de retranchements. Le style en est remarquablement correct et religieux, et prouve que notre chère sœur possédait à fond l'esprit de la Visitation. Elle conduit son travail depuis l'année 1622, époque de la fondation du Monastère, jusqu'en 1754. Trois ans après l'avoir terminé, elle quitta cette terre d'exil pour aller se réunir aux saintes âmes dont elle avait si bien décrit la vie⁴⁰⁸.

Anne-Thérèse Denizot est en quelque sorte l'historiographe de la Visitation dijonnaise, puisqu'elle a conduit son travail depuis la fondation du monastère jusqu'à son époque, s'arrêtant d'écrire peu de temps avant sa mort.

Ainsi, à Grenoble, à Beaune, à Dijon et ailleurs, on rencontre des visitandines mémorialistes et historiennes. Nous voudrions maintenant mettre la focale sur quelques témoignages retrouvés à Lyon.

⁴⁰⁵ Anne-Thérèse Denizot est née en 1702. Elle fait sa profession en 1719. Elle meurt en 1755, à l'âge de 53 ans, au monastère de Dijon.

⁴⁰⁶ *Année sainte* [...], vol.5, p.658.

⁴⁰⁷ *Ibid.*

⁴⁰⁸ *Ibid.*, p.658-659.

Louise-Gasparde de Saint-Paul, « historiographe » lyonnaise

L'histoire d'une communauté s'écrit dans un premier temps dans le livre du couvent. Les premières pages de celui de Sainte-Marie-des-Chânes gardent la mémoire de sa fondation. Quelques lignes y retracent l'établissement du troisième monastère de Lyon. Les biographies consignées à chaque décès confèrent au livre du couvent une fonction de livre-mémorial : les trois imposants registres de Sainte-Marie-des-Chânes gardent la trace des parcours de l'ensemble des religieuses passées par le monastère.

L'histoire des monastères s'écrit également dans le livre des Annales, rarement conservé. Les Annales sont absentes des archives des trois monastères lyonnais. On conserve en revanche les traces de l'initiative d'une visitandine lyonnaise, Louise-Gasparde de Saint-Paul. Religieuse au monastère de Bellecour de 1624 à 1627 [annexe 18 : contrat de réception de la religieuse], elle est envoyée pour la fondation du monastère de l'Antiquaille. La sœur de Saint-Paul part ensuite à Langres (monastère fondé en 1653) avant de revenir à Lyon, où elle est nommée Supérieure des filles pénitentes⁴⁰⁹. À 74 ans, elle est rappelée à Langres, où elle meurt en 1695⁴¹⁰. Louise-Gasparde de Saint-Paul a produit un écrit sur les fondations des deux premiers monastères lyonnais. Le manuscrit a aujourd'hui disparu, mais plusieurs écrits ultérieurs s'inspirent de ce travail, nous en livrant une connaissance indirecte.

L'écrit de la sœur de Saint-Paul a d'abord servi de source à l'une de ses compagnes du monastère de l'Antiquaille, Jeanne-Marie Boton⁴¹¹. Les Archives départementales conservent quelques feuillets intitulés *Extraits d'un manuscrit sur la fondation du second couvent de la visitation écrit par une religieuse de ce couvent*. Il s'agit de deux passages pris en 1693 dans le manuscrit de sœur Jeanne-Marie Boton, qui s'est basée « tant sur ce qu'elle a vu elle meme que sur ce qu'elle a appris de feue Sœur gasparde de s Paul ».

Le premier passage établit la chronologie de la fondation de l'Antiquaille ; le second relate les fouilles effectuées à l'emplacement du second monastère [annexe 19]. La visitandine révèle une soi-disant découverte archéologique, majeure pour sa communauté : le monastère de l'Antiquaille serait élevé à l'endroit du palais des empereurs romains et au-dessus des cachots des martyrs chrétiens⁴¹². Jeanne-Marie Boton apporte les preuves de cette allégation :

Les aqueducs souterrains, les fontaines, les routes, les caves, les salles, les prisons, la quantité de marbre, de jaspe, de porphyre et les fourneaux qui nous restent, les médailles, les morceaux de figures dont notre clos est parsemé, sont la preuve de ce que les histoires en rapportent [...].

⁴⁰⁹ Cette communauté religieuse à but charitable est créée à Lyon en 1654, à l'initiative de la Compagnie du Saint-Sacrement. Installée à Bellecour, elle reçoit des filles de bonne famille qui ont été dérégulées dans leur conduite. Ses supérieures sont des religieuses de la Visitation.

⁴¹⁰ On trouve sa biographie dans l'*Année sainte* de la Visitation : *Abrégé de la vie et des vertus de notre Sœur Louise-Gasparde de Saint-Paul, décédée en notre Monastère de Langres, le 15 mai 1695, âgée de 88 ans, dont 72 de profession*, dans *Année sainte* [...], vol.5, p.336-346.

⁴¹¹ Le manuscrit original de Jeanne-Marie Boton - ainsi qu'une copie - sont conservés à la Visitation de Vaugneray. AP Visitation Vaugneray J 20 *Fondation du deuxième Monastère de la Visitation Ste-Marie de Lyon appelé l'Antiquaille* [...]; AP Visitation Vaugneray J 21 *Fondation du deuxième Monastère de la Visitation Ste-Marie de Lyon appelé l'Antiquaille* [...] / par Jeanne-Marie Boton, 1695, ms, copie.

⁴¹² La personne qui a recopié cet extrait a ajouté en marge « curiosité ».

Cette histoire est en fait le produit de l'imagination des religieuses. La colline de Fourvière étant un lieu chargé de mémoire et riche de vestiges antiques, l'extrapolation était facile⁴¹³. La découverte de vestiges, d'objets et d'inscriptions anciennes amène les visitandines à se réapproprier le passé antique de la ville et à faire de leur monastère un lieu renommé. Les religieuses ne sont d'ailleurs pas peu fières d'avoir reçu la visite de personnages prestigieux⁴¹⁴. À en croire Jeanne-Marie Boton, les visitandines lyonnaises semblent avoir été victimes de leur succès : « De toutes les antiquités romaines, nous ne nous sommes réservé que les nécessaires, et nous avons enfoui dans la terre toutes les autres, parce quelles nous attiraient la visite de toutes les personnes de considération et des curieux qui passaient par cette ville. » L'identification des cachots de saints martyrs dans les sous-sols du monastère permet de faire de cet endroit un lieu saint, de mémoire et de vénération, « que nous honorons infiniment ».

Après être passé entre les mains de Jeanne-Marie Boton, le manuscrit de Louise-Gasparde de Saint-Paul a ensuite circulé au-delà du cercle visitandin, puisqu'il a inspiré les travaux de deux ecclésiastiques lyonnais, le Père Ménestrier au XVII^e, puis l'Abbé Vachet au XIX^e siècle.

Une démarche plus historique : l'Abbé Vachet et le Père Ménestrier

Dès les premiers temps de l'ordre, Jeanne de Chantal et ses compagnes ouvrent les prémices de l'entreprise mémorielle et historique de la Visitation. Une nouvelle étape est franchie avec les travaux du Père Ménestrier. Claude-François Ménestrier (1631-1705) est connu pour ses travaux d'histoire, notamment sur la ville de Lyon⁴¹⁵. Ce père jésuite est en quelque sorte l'historiographe de la Visitation.

La Bibliothèque municipale de Lyon conserve plusieurs manuscrits liés au Père Ménestrier, notamment une *Histoire de l'ordre de la Visitation de Sainte Marie...*⁴¹⁶ [annexe 20]. Ce manuscrit est très volumineux : d'un format in-folio, il contient 361 feuillets. Sa présentation est particulièrement soignée. Cette histoire de l'ordre est le résultat d'un projet d'ampleur et d'une recherche minutieuse. Au cours de son récit, l'auteur cite notamment beaucoup de lettres de François de Sales. La première mention de Lyon apparaît au folio 214 :

L'odeur de leurs vertus [des premières visitandines] ne laissa pas de se répandre non seulement dans annessi et dans la Savoye mais elle alla aussitôt jusqu'à Lion ou quelques jeunes et quelques damoiselles ayant pris le pro-

⁴¹³ Jeanne-Marie Boton a cependant raison lorsqu'elle affirme que « c'est à cause des antiquités romaines dont ce lieu est rempli qu'il porte le nom de l'antiquaille. »

⁴¹⁴ La reine mère et Louis XIV sont effectivement venus à l'Antiquaille lors d'un voyage à Lyon en 1658.

⁴¹⁵ Gérard BRUYÈRE « Ménestrier et l'écriture de l'histoire », dans SABATIER (Gérard) (dir.), *Claude-François Ménestrier : Les Jésuites et le monde des images*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, La Pierre et l'Écrit, 2009, p.219-239.

Un jésuite lyonnais, Claude-François Menestrier (1631-1705) : Histoire, image et érudition, exposition du 17 septembre au 31 décembre 2005 à la Bibliothèque municipale de Lyon, [exposition virtuelle], disponible sur : <<http://www.bm-lyon.fr/expo/virtuelles/menestrier>>

⁴¹⁶ Ms 857, *Histoire de l'ordre de la Visitation de Sainte Marie, institué par St François de Sales, évêque et prince de Genève*, XVII^e siècle, 361 feuillets, 36,3 × 24 cm.

grés que faisait cette nouvelle congrégation se sentirent touchées d'une sainte emulation d'embrasser un pareil genre de vie.

Dans la suite du manuscrit, il est question à plusieurs reprises de la fondation lyonnaise. Le Père de Ménestrier mentionne notamment un voyage du fondateur de la Visitation à Lyon en 1614. Le manuscrit contient également la transcription des *Lettres patentes du Roy sur l'Etablissement des Dames Religieuses d'un Monastere dans le ville de lion*, qui occupe les folio 226 à 244.

Les collections lyonnaises recèlent également un manuscrit autographe du Père Ménestrier, intitulé *Histoire du monastère de la Visitation d'Annecy*⁴¹⁷ [annexe 21]. Dans une lettre circulaire datée de novembre 1698, les visitandines évoquent cette entreprise en cours :

Avant que de faire imprimer cette Lettre, nous avons eu l'honneur de voir le Reverend Pere Menestrier, qui est toûjours tres-affectionné et rempli de zele pour le grand Ouvrage qu'il a entrepris des Fondations de nôtre Ordre, nous avons toutes sujet de prier Dieu pour sa conservation, nous faisons tous les mois une Communion generale à cette intention avec d'autres Prieres, il nous promet le premier Tome au mois de Juin prochain [...] ⁴¹⁸.

L'ouvrage paraîtra à Annecy en 1701⁴¹⁹. Le manuscrit conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon est l'exemplaire de travail du père jésuite : le manuscrit comporte des corrections, des additions et des suppressions. De nombreux passages ont notamment été raturés.

Ces deux manuscrits sur l'histoire de l'ordre et sur l'histoire de la Visitation d'Annecy comportent des ajouts d'une main autre que celle du Père Ménestrier. Le second manuscrit contient en particulier plusieurs feuillets avec des indications sur le premier monastère lyonnais, entre autres quelques éléments biographiques sur la mère Louise-Catherine Vernat.

Le Père Ménestrier s'est aussi attelé à rédiger une *Histoire de la Fondation du Monastère de la Visitation Sainte Marie de Bellecour de Lyon*. La Bibliothèque municipale de Lyon conserve un manuscrit qui lui est attribué⁴²⁰ [annexe 21], ainsi qu'une copie⁴²¹ réalisée par un « homme de lettres », Louis-Marie Perenon (1742-1820). Le premier manuscrit est l'original du Père Ménestrier. Il contient de nombreux ajouts et rectifications, ainsi que quelques interventions opérées par la main identifiée dans les deux manuscrits précédents.

Il serait sans doute instructif de se pencher plus en avant sur ces manuscrits afin d'observer le processus d'écriture. Il pourrait par exemple être intéressant de recenser les sources utilisées par le Père Ménestrier. Celui-ci semble s'appuyer en priorité sur les documents officiels de l'ordre (lettres patentes, procès de canonisation de François de Sales...) et sur les écrits du fondateur. En ce qui concerne le récit de la fondation du monastère de Bellecour, la copie réalisée par

⁴¹⁷ Ms 858 *Histoire du monastère de la Visitation* d'Annecy, XVII^e siècle, 193 feuillets, 22,8 × 17 cm.

⁴¹⁸ Lettre circulaire Antiquaille novembre 1698.

⁴¹⁹ *Projet de l'histoire de l'ordre de la Visitation-de-Sainte-Marie, présenté aux religieuses de cet ordre*, Annecy, Fontaine, 1701.

⁴²⁰ Ms 1426, *Histoire de la fondation du monastère de la Visitation Sainte-Marie de Lyon, dit de Bellecour, second de l'Institut*, XVII^e siècle, 91 feuillets, 22,8 × 17 cm.

⁴²¹ Ms Coste 305, *Histoire De la fondation du Monastère De la Visitation ste Marie De la Ville de Lyon dit de Bellecour Second de l'Institut*.

Louis-Marie Perenon nous livre une clé nouvelle : l'homme a en effet précisé en amont de sa copie « Travail fait d'après les notes de Sœur Louise Gasparde de Saint Paul ». Le travail de la visitandine lyonnaise semble ainsi avoir servi de matériau de première main au père jésuite.

En 1895, le chanoine Adolphe Vachet (1845-1912) publie une histoire des anciens couvents de Lyon, dans laquelle il consacre une trentaine de pages à la Visitation⁴²². L'auteur cite ses sources, parmi lesquelles figure le manuscrit de Jeanne-Marie Botton. En préambule de sa notice sur l'Antiquaille, l'auteur explique : « Une religieuse de cette maison nouvelle, sœur Jeanne-Marie Botton, nous a laissé une relation de cette fondation, à laquelle nous allons faire de nombreux larcins. » Cet ouvrage de l'Abbé Vachet touche un public beaucoup plus large. Il s'adresse en particulier aux lyonnais qui souhaitent se documenter sur le passé religieux de la ville.

Le Père Ménestrier et l'Abbé Vachet font tous deux un sort au « mythe des origines » forgé par les visitandines de l'Antiquaille. L'Abbé Vachet écrit :

Ce sont les religieuses de la Visitation de l'Antiquaille qui persuadées qu'elles habitaient le palais des empereurs et qu'elles possédaient le cachot des premiers martyrs lyonnais, remirent en honneur la dévotion à saint Pothin, premier évêque et premier martyr de Lyon. [...] Cette histoire abrégée du passé de l'Antiquaille constitue les traditions avec lesquelles nous avons été bercés, avec lesquelles nous avons grandi ; nous les respectons, nous les aimons. Si nous avons eu tort, l'avenir le dira sans doute. En attendant, M. Steyert, dans son récent ouvrage, les nie impitoyablement. [...] ⁴²³.

L'Abbé Vachet tente de faire la lumière sur cette affaire :

Pierre Sala avait, à l'Antiquaille, rassemblé tout ce qu'il avait pu trouver d'ancien à Lyon. Louis XIV vint un jour visiter cette curieuse collection. Il était accompagné par l'abbé Le Camus qui se piquait d'être épigraphiste. Il lut les épitaphes de particuliers qui s'appelaient Justin, Trajan, etc., et en fit des épitaphes d'empereurs⁴²⁴.

L'abbé cite M. Steyert :

'De là naquit l'idée que l'Antiquaille avait été le palais des empereurs, et que Claude y était né. Les Visitandines l'adoptèrent. Le P. Ménestrier, qui le premier signala cette opinion jusqu'alors inconnue, n'y croyait guère⁴²⁵'.

Le récit relevait désormais de la légende.

Une religieuse écrivain racontant les vies des premières visitandines, une sœur lyonnaise relatant la fondation du monastère de l'Antiquaille, un ecclésiastique lyonnais se lançant dans une histoire de l'ordre : chacun à sa manière apporte sa contribution à l'écriture de l'histoire de la Visitation. Ce

⁴²² L'Abbé VACHET, *Les anciens couvents de Lyon*, Lyon, Vitte, 1895, p.575-612.

⁴²³ *Ibid.*, p.598 et page 600.

⁴²⁴ *Ibid.*, p.601-602.

⁴²⁵ *Ibid.*, p.602.

réflexe est assez précoce. À partir de la fin du XVII^e siècle, de nombreux moines bénédictins travaillent à l'histoire de leur ordre. Certains produisent des écrits très savants, tel le moine lorrain dom Calmet⁴²⁶. À première vue, la grande entreprise historiographique bénédictine et les petites initiatives visitandines n'ont rien de comparable. Les bénédictins engagent un véritable travail historique d'ampleur, avec une réflexion poussée sur leurs sources. Mais dans les deux cas, on a bien une écriture d'appropriation. L'écriture - puis la lecture - des vies de religieuses et de documents sur l'histoire des monastères de l'ordre participe à la constitution de l'identité collective. Il faut d'ailleurs souligner la place accordée à ces biographies dans les bibliothèques visitandines. À Lyon, le troisième monastère ouvre en 1704 une nouvelle catégorie dans l'inventaire de sa bibliothèque⁴²⁷, destinée à accueillir les vies des mères et sœurs de la Visitation. La création de cette nouvelle entrée répond sans nul doute à un besoin pratique (le rayon s'est enrichi notablement, passant d'un titre en 1659 à 26 titres en 1704) ; mais nous pouvons aussi y voir une manifestation du sentiment d'appartenance à l'ordre de la Visitation, dont l'histoire est en train de s'écrire.

Nous pouvons maintenant investir le champ de l'écriture individuelle à travers la lecture des abrégés, avant d'examiner quelques manuscrits réalisés par des visitandines.

⁴²⁶ Certaines règles monastiques, telles les règles de la congrégation de Saint-Maur, incitent les prieurs à rédiger l'histoire de leur maison. Le moine lorrain Dom Calmet (1672-1757) est l'un de ces érudits. Dans ses écrits, il raconte l'histoire des abbayes et prieurés où il est passé. Philippe MARTIN, Fabienne HENRYOT (dir.), *Dom Augustin Calmet : Un itinéraire intellectuel*, *op.cit.*

⁴²⁷ 34H 184 [Sainte-Marie-des-Chânes], *Inventaire des livres*, 1704.

L'ÉCRIT POUR S'ACCOMPLIR SPIRITUELLEMENT

L'écriture administrative ou épistolaire est précisément décrite dans les textes normatifs de la Visitation. Mais qu'en est-il des autres pratiques d'écriture ? Une place est-elle dévolue à l'écriture personnelle au quotidien ? Si la Constitution sur l'emploi du temps des sœurs réserve plusieurs plages à la lecture, il n'y est nullement question d'écriture. Un seul moment dans la journée peut être consacré à cette activité, comme en témoigne cette Réponse de Jeanne de Chantal : « L'on peut écrire à l'assemblée d'après Vêpres, comme l'on fait un autre ouvrage, et vérifier des écritures⁴²⁸ ; » La fondatrice amène deux restrictions : « il faut demander congé qu'une sœur nous aide, parce qu'il faut être deux. Néanmoins, je ne voudrais qu'on le fît sans vraie nécessité ; car cela empêche l'attention au rapport des lectures. » L'écriture n'est donc qu'une activité optionnelle. Elle n'apparaît nullement essentielle, quand elle n'est pas considérée comme néfaste, puisqu'« empêch[ant] l'attention ». Il existe tout de même, dans le parcours des religieuses, des moments propices à l'écriture. Les abrégés de la vie et des vertus nous en apportent le témoignage. Les manuscrits sont eux aussi les témoins de pratiques d'écriture variées.

L'ÉCRITURE INTIME À TRAVERS LES ABRÉGÉS DE LA VIE ET DES VERTUS

À la lecture des abrégés, on découvre que l'écriture accompagne la visitandine tout au long de sa vie de religieuse.

Novices et jeunes professes prennent la plume

Les réflexions sur la vocation offrent une première occasion de prendre la plume. Ainsi, Jeanne-Françoise Le Vayer⁴²⁹ « résolut[-elle] d'écrire, d'une part, les motifs qui l'engageaient à embrasser la vie religieuse, et, d'autre part, les raisons et les difficultés qui la détournaient de ce dessein⁴³⁰. » La mise par écrit de ces réflexions constitue une aide au discernement. Elle permet à la religieuse d'interroger son choix, voire de le confirmer, comme dans le cas d'Anne-Marie de Thélis⁴³¹ qui écrit « Je suis affermie dans ma vocation [...]»⁴³². Citons aussi l'exemple de cette novice qui prend des résolutions par écrit au moment de sa prise d'habit :

Le 29 octobre de l'année 1702, la postulante reçut le saint habit avec le nom de Marie-Anne-Sophie [de Rottembourg⁴³³], que ses vertus et son mérite devaient rendre illustre dans l'Institut. Digne émule de la vénérable Mère Anne-Séraphine Boulier, elle prit à son exemple les résolutions suivantes, qu'elle exécuta aussi religieusement que cette grande servante de Dieu : 'Pour jamais, mes sens seront fermés à tous les plaisirs ; pour jamais, mon esprit mourra à sa propre vie ; pour jamais, mon cœur aura Dieu pour son tout ; plus

⁴²⁸ *Réponse sur la Constitution douzième*, des Assemblées dans *Responses* [...], 1665, p.167.

⁴²⁹ Jeanne-Françoise Le Vayer est née en 1683. Elle fait sa profession en 1706. Elle meurt en 1725, à l'âge de 42 ans, au monastère de Chaillot.

⁴³⁰ *Année sainte* [...], vol.6, p.74.

⁴³¹ Anne-Marie de Thélis est née en 1645. Elle fait sa profession en 1664. Elle meurt en 1701, à l'âge de 56 ans, au monastère de Bellecour.

⁴³² *Année sainte* [...], vol.10, p.259.

⁴³³ Marie-Anne-Sophie de Rottembourg est née en 1686. Elle fait sa profession en 1703. Elle meurt en 1775, à l'âge de 89 ans, au monastère de Nancy.

de monde, plus de terre, plus de créature, plus rien de ce qui peut plaire hors de Dieu.’ Cet écrit était signé de son sang. Cette héroïque novice n’avait que dix-sept ans, lorsque, ainsi lancée dans l’impulsion de la grâce, elle entreprit sa course dans la carrière de la perfection⁴³⁴.

Étape essentielle dans le parcours d’une religieuse, la profession peut également être prétexte à l’écriture d’une résolution. L’abrégé de la vie et des vertus de Marie-Anne-Thérèse Girard⁴³⁵ nous en livre un exemple :

Après un noviciat très-fervent, notre jeune sœur eut le bonheur de prononcer les vœux sacrés. En ce jour de perdurable mémoire, elle fit avec son divin Epoux des conventions d’amour qu’elle exécuta fidèlement. ‘O Jésus, mon amour : écrivait-elle alors je me livre tout de bon à votre divin Esprit pour en suivre toutes les lumières ;’⁴³⁶

Dans cet écrit très personnel, la jeune professe prend des résolutions qu’elle s’engage à suivre dans sa nouvelle vie de religieuse :

‘Je commencerai le travail de ma sanctification par l’humilité d’esprit et de cœur [...] Je me soumettrai à toutes comme m’étant fort supérieures ; je les servirai avec empressement et respect, je ne parlerai jamais de moi et ne dirai jamais mon sentiment sur chose aucune [...]’⁴³⁷.

Marie-Anne-Thérèse Girard est consciente de ses faiblesses :

‘De toutes les souffrances, les plus pénibles pour moi sont les sécheresses, les ténèbres intérieures et les craintes excessives ; toutefois, connaissant le mérite de cet état et la valeur d’un seul acte d’amour parmi ces angoisses, non-seulement je les accepte, ô mon Dieu, mais je les désire en tant que vous voulez me les départir.’⁴³⁸

La visitandine couche cette promesse sur le papier :

‘J’adore tous les desseins que vous avez sur moi et je consens d’être toute ma vie dans ce pénible combat, si telle est votre volonté.’⁴³⁹

Écrire ses résolutions

L’écriture individuelle semble loin d’être une priorité au quotidien. En revanche, dans certains moments bien particuliers, on autorise, on recommande, voire on prescrit aux visitandines de prendre la plume.

Il en est ainsi des retraites, durant lesquelles « il leur sera loisible de marquer par écrit brièvement, leurs principales affections et résolutions, pour s’en servir au besoin⁴⁴⁰. » Les abrégés de la vie et des vertus conservent de

⁴³⁴ *Année sainte* [...], vol.6, p.153-154.

⁴³⁵ Marie-Anne-Thérèse Girard est née en 1720. Elle fait sa profession en 1736. Elle meurt en 1751, à l’âge de 31 ans, au monastère de Bellecour.

⁴³⁶ *Année sainte* [...], vol.7, p.519.

⁴³⁷ *Ibid.*

⁴³⁸ *Ibid.*

⁴³⁹ *Ibid.*

⁴⁴⁰ *Article XXV, Des retraites*, dans *Coustumier et Directoire* [...], 1637, p.102.

nombreux témoignages de cette pratique, qui semble bien appliquée par les sœurs : « Pendant ses retraites mêmes, elle consacrait si bien son temps à ces vénérables Sœurs [les sœurs âgées], qu'il lui arriva une fois de ne pas trouver, dans les moments libres, les quelques minutes nécessaires pour écrire ses propres résolutions⁴⁴¹. », lit-on dans l'abrégé de Marie-Constance de Cornulier⁴⁴².

On ne compte plus les biographies qui citent des écrits rédigés à l'occasion d'une retraite. Deux exemples de sœurs lyonnaises écrivant pendant leur dernière retraite éclairent cette pratique. L'abrégé de la vie et des vertus de Françoise-Madeleine de Lancin⁴⁴³ rapporte :

A la fin de ces exercices, elle écrivait ses paroles : 'Je désire sortir de ma solitude, en union de cette sortie que le Verbe éternel fit du sein de son Père, pour accomplir sa volonté. J'en cueillerai le fruit dans le Jardin des olives, m'éloignant de la consolation des créatures et me jetant entre les bras de mon Dieu, pour me livrer à son Bon plaisir. Je recevrai toutes les croix qu'il lui plaira m'envoyer avec joie, allant même à leur rencontre avec ces paroles : *Ma nourriture est de faire la volonté de mon Père.*'⁴⁴⁴

Les rédactrices de l'abrégé commentent : « Le Seigneur lui donna bientôt occasion de pratiquer ces généreuses résolutions : il lui envoya un ensemble de maux aussi affligeants pour le corps que pour l'âme, qui la retinrent près d'une année au lit⁴⁴⁵. »

L'écriture des résolutions pourrait être un exercice très normé, stéréotypé. Or, les témoignages que nous offrent les abrégés de la vie et des vertus montrent qu'il s'agit d'un acte profondément individuel. Gabrielle-Henriette de Clermont-Montoison prend elle aussi le soin de noter ses résolutions personnelles, conservées par ses compagnes :

Dans sa dernière retraite, Notre-Seigneur, achevant de l'éclairer sur le chemin qui lui restait à parcourir, notre respectable sœur dit avec le Prophète : *C'est aujourd'hui que je commence*, et marqua quatre points particuliers, qui furent, jusqu'à son dernier instant, le but de tous ses efforts : '1° Je travaillerai avec plus d'ardeur à mortifier en moi tout ce qui peut retarder ma perfection, ne souffrant aucune inutilité dans mon esprit et, dans mon cœur, aucune affection des créatures ; 2° J'aimerai tout ce qui pourra me rendre méprisable, acceptant les abjections de mon état et déposant mes sensibilités au pied de la croix, en laquelle seule je dois me glorifier ; 3° Je ne négligerai aucun point de ma sainte Règle, me souvenant de ces paroles : *Qui sera fidèle en peu de choses, je l'établirai sur beaucoup* ; 4° Enfin, je conserverai mon âme dans une perpétuelle paix et, pour cela, je regarderai Notre-Seigneur dans mon cœur, où je lui ferai sans cesse un entier sacrifice de moi-même. Oui, mon Seigneur, je suis toute vôtre ; traitez-moi comme une chose qui vous est entièrement dédiée : je ne veux en ce monde que l'accomplissement de votre volonté ; je suis prête, avec votre sainte grâce, à supporter toutes les

⁴⁴¹ *Année sainte* [...], vol.8, p.435.

⁴⁴² Marie-Constance de Cornulier est née en 1691. Elle fait sa profession en 1708. Elle meurt en 1730, à l'âge de 39 ans, au second monastère de Rennes.

⁴⁴³ Françoise-Madeleine de Lancin est née en 1636. Elle fait sa profession en 1659. Elle meurt en 1674, à l'âge de 38 ans, au monastère de Bellecour.

⁴⁴⁴ *Année sainte* [...], vol.2, p.670-671.

⁴⁴⁵ *Ibid.*, p.671.

peines qu'il vous plaira m'envoyer. Mon Dieu, tout ce que vous voulez, je le veux ; faites, défaites, anéantissez, agissez en souverain Maître, menez-moi par telle voie qu'il vous plaira : je me sou mets à tout et m'abandonne à votre sainte conduite.⁴⁴⁶

Chaque écrit recopié dans ces biographies laisse transparaître un peu de la personnalité de son auteur. Dans l'exemple qui précède, la visitandine semble s'investir pleinement dans son projet de perfectionnement. L'écrit constitue alors le support de l'engagement. Parfois, l'écriture de l'engagement se charge d'une dimension très symbolique :

Elle [Marie-Péronne de Gerbais⁴⁴⁷] avait écrit de son sang un vœu qu'elle avait fait à Dieu en ces termes : 'Je promets à votre Bonté, et m'y engage pour toute ma vie, de ne rien dire ni faire au désavantage du prochain, et, si on me fait du mal, mon application sera de prier et faire du bien, n'usant d'autre vengeance.'⁴⁴⁸

Écrire avec son sang, c'est écrire avec son corps : l'engagement moral se double d'un engagement physique de la religieuse. Dans un article sur l'hagiographie, Jean-Pierre Albert considère l'écriture intime comme lieu principal de l'épreuve et de la souffrance. L'ethnologue écrit :

Une symbolique analogue est à l'œuvre dans l'usage, également bien attesté, d'écrire avec son sang un vœu ou une profession de foi : Thérèse de Lisieux recopie de la sorte le *Credo*, Raphaëlle-Marie du Sacré-Cœur (une fondatrice de congrégation) signe de son sang en 1890 un 'acte d'abandon à la volonté de Dieu'... Autant de figures d'un engagement rendu irréversible tant par la force de l'écriture que par celle du sang⁴⁴⁹.

La vie de Claude-Agnès Barrin⁴⁵⁰ nous offre un autre exemple : « La sainte vie du Sauveur était son modèle. Elle portait sur son cœur un acte de consécration à la divine Sagesse écrit de son sang, et le renouvelait ordinairement à l'heure de minuit par des actes fervents d'amour, d'adoration et d'abandon⁴⁵¹. » Cet extrait fait valoir une autre dimension symbolique, qui se manifeste dans le fait de garder l'écrit sur soi. Jean-Pierre Albert évoque le même type de pratiques :

Devenu portion d'elle-même, l'écrit peut aussi rester attaché physiquement à la personne, comme pour la maintenir, sans risque de retombée, au plus haut de l'élan mystique. On connaît le célèbre Mémorial que Pascal conservait dans la doublure de son manteau, mais il s'agit là d'une pratique relativement courante. Marie-Eustelle, une sorte de béguine poitevine des années 1830, portait, enfermée dans un médaillon en forme de croix, la traduction latine du vœu de virginité qu'elle avait fait dans sa jeunesse. De même, Josefa Menéndez ne se sépara jamais du papier où était inscrit un vœu semblable, prononcé lors de sa première communion⁴⁵².

⁴⁴⁶ *Année sainte* [...], vol.6, p.251-252.

⁴⁴⁷ Marie-Péronne de Gerbais fait sa profession en 1616. Elle meurt en 1648 au monastère de Nevers.

⁴⁴⁸ *Année sainte* [...], vol.2, p.631.

⁴⁴⁹ Jean-Pierre ALBERT, « Hagio-graphiques », dans *Terrain*, n°24, 1995, mis en ligne le 7 juin 2007, [en ligne], disponible sur : <<http://terrain.revues.org/3115>>.

⁴⁵⁰ Claude-Agnès Barrin est née en 1617. Elle fait sa profession en 1633. Elle meurt en 1698, à l'âge de 81 ans, au monastère de Rouen.

⁴⁵¹ *Année sainte* [...], vol.7, p.63.

⁴⁵² Jean-Pierre ALBERT, art.cité.

Écrire à la demande d'un prescripteur

Il est d'autres occasions de coucher sur le papier des considérations personnelles. Cet acte n'est pas systématique et intervient à la demande de prescripteurs, que sont la Maîtresse des novices, la Supérieure et le Directeur spirituel. Les supérieures peuvent demander à leurs religieuses de consigner les gratifications divines dont elles bénéficient. Ainsi, « au commencement de son noviciat, [Françoise-Gillonne de Bréauté⁴⁵³] reçut une grâce très-particulière ; sa Supérieure l'obligea de s'en expliquer par écrit⁴⁵⁴ ». De même, « la Mère Jeanne-Marie [...] pria [Françoise-Jérôme de Villette⁴⁵⁵] de mettre par écrit les grâces les plus particulières qu'elle avait reçues de Dieu dans le cours de sa vie de religieuse⁴⁵⁶ ».

Lorsque les directeurs spirituels incitent leurs pénitentes à prendre la plume, c'est pour décrire « ce qui se passe dans leurs âmes ». La mise en écriture est alors un vecteur d'introspection. Elle doit contribuer à une meilleure connaissance de la religieuse, pour son directeur comme pour elle-même, et favoriser son perfectionnement. Marie-Dorothée de Beaumont de Monthaud⁴⁵⁷ dut se plier à cet exercice : « Pour examiner plus mûrement l'esprit qui la faisait agir et la conduire selon les desseins de Dieu, M. Groussin, archiprêtre de Saint-Marcellin, révérend pour sa sainte vie et très-versé dans les voies spirituelles, lui ordonna d'écrire tout ce qui se passait en elle⁴⁵⁸. » La vie de Suzanne-Angélique Masson⁴⁵⁹ nous apprend qu'« elle dut, par obéissance, écrire ce qui se passait en son âme pour en faire le sujet de ses lectures et de ses méditations⁴⁶⁰ ». Voici un exemple de production écrite, en réponse à une injonction de directeur :

Obligée par l'obéissance d'écrire quelque chose de l'état de son âme, notre chère sœur [Claude-Agnès Anjorant⁴⁶¹] s'exprime ainsi : 'Je suis fort portée à consulter la divine Sagesse, Jésus-Christ mon Seigneur et mon Dieu, et à la prendre pour ma directrice ; effectivement, elle en fait toutes les fonctions, et bien au-delà. Comme elle voit tout et prévoit tout, elle me paraît toujours occupée et tournée vers moi avec une bonté qui me charme et me cause quelquefois une douleur très-vive qui me ferait verser d'abondantes larmes, si je ne les retenais, en voyant que je ne réponds pas à tant de divines et nombreuses assiduités [...].'⁴⁶²

Si certaines visitandines semblent se prêter facilement à l'exercice, les prescripteurs se heurtent parfois aux réticences de leurs obligées. Ainsi, Françoise-Jérôme de Villette éprouve des difficultés notoires à parler des grâces qu'elle a

⁴⁵³ Françoise-Gillonne de Bréauté est née en 1660. Elle fait sa profession en 1675. Elle meurt en 1693, à l'âge de 33 ans, au second monastère de Paris.

⁴⁵⁴ *Année sainte* [...], vol.6, p.142.

⁴⁵⁵ Françoise-Jérôme de Villette est née en 1594. Elle fait sa profession en 1617. Elle meurt en 1665, à l'âge de 71 ans, au monastère de Chalon-sur-Saône.

⁴⁵⁶ *Année sainte* [...], vol.8, p.140.

⁴⁵⁷ Marie-Dorothée de Beaumont de Monthaud est née en 1703. Elle fait sa profession en 1725. Elle meurt en 1776, à l'âge de 73 ans, au monastère de Saint-Marcellin.

⁴⁵⁸ *Année sainte* [...], vol.2, p.4.

⁴⁵⁹ Suzanne-Angélique Masson est née en 1664. Elle fait sa profession en 1685. Elle meurt en 1695, à l'âge de 31 ans, au monastère d'Orléans.

⁴⁶⁰ *Année sainte* [...], vol.7, p.440.

⁴⁶¹ Claude-Agnès Anjorant est née en 1655. Elle fait sa profession en 1671. Elle meurt en 1720, à l'âge de 65 ans, au monastère de Bourges.

⁴⁶² *Année sainte* [...], vol.6, p.126.

reçues, craignant pour son humilité : « notre vénérable sœur conçut tant de douleur de cette proposition, qu'elle se prosterna incontinent devant sa Supérieure, la suppliant de lui commander d'écrire plutôt ses pêchés, ce qu'elle ferait volontiers⁴⁶³. ». De même, alors que son directeur lui avait ordonné de « lui écrire l'état de son intérieur », Marie-Alphonsine Gambin « s'en excusa modestement, disant : 'Monseigneur, je crois que Votre Éminence le dit pour rire et pour m'éprouver ; si je le faisais, chacun me devrait blâmer de témérité, n'ayant rien à faire qu'à me fonder dans l'humilité religieuse.'⁴⁶⁴ » Ses biographes ajoutent : « Ce Prélat en fut beaucoup édifié et augmenta l'estime qu'il avait pour elle⁴⁶⁵. » On voit là la tension qui s'exerce entre d'une part la non obéissance aux injonctions des supérieur(e)s et d'autre part le risque de faillir à la contrainte d'humilité. L'épanchement et l'acte de vanité font en effet partie des nombreux dangers de l'écriture de soi. En témoigne cette inconséquence d'une novice inexpérimentée [Marie-Élisabeth de Valpergue⁴⁶⁶] :

Sa Maîtresse lui ayant alors ordonné d'écrire ses bons sentiments, elle satisfait à cette obéissance en rédigeant toutes ses méditations dans de fort beaux termes, car elle s'imaginait qu'on s'en servirait pour sujets d'oraison, puis elle porta ce travail à la Mère Madeleine-Élisabeth de Lucinge. 'Jésus, ma sœur, s'écria cette digne Supérieure en apercevant le volumineux cahier, pouvez-vous bien avoir perdu votre temps à écrire cette légende ? Fallait-il employer ainsi des jours si précieux ? Allez brûler votre papier et apprenez à vous mieux humilier.' Notre obéissante sœur fit sans réplique ce sacrifice, s'anéantit fortement, et, suivant le conseil de sa sainte conductrice, ne s'appliqua plus qu'à lire les points d'humilité⁴⁶⁷.

L'exercice est périlleux, mais pas impossible. Ainsi, Marie-Dorothee de Beaumont de Monthaud obéit-elle à la demande de son directeur « avec une simplicité qui a toujours été inconnue à l'amour-propre⁴⁶⁸ ». Un autre danger pour la sœur qui écrit est celui de verser dans les excès de la mystique et de perdre la raison dans la folie de la croix. Ainsi, « découvrant en sa pénitente de grandes dispositions à entrer dans ces voies de mort, d'abandon et de dénuement de tout appui sensible qu'ont parcourues les saints, [le directeur de la sœur Suzanne-Angélique Masson] lui ordonna de brûler ses écrits⁴⁶⁹ ».

Que ce soit dans le cadre d'une retraite ou à la demande d'un supérieur, l'écriture est un acte personnel visant à se perfectionner spirituellement. Si la pratique d'écriture est parfois imposée, il est également des cas où elle est spontanée.

Des initiatives personnelles

Quelques récits nous livrent des exemples d'initiatives personnelles. Par exemple, Marie-Angélique Lagrave⁴⁷⁰ « avait écrit des réflexions sur le Cantique des Cantiques et sur les attributs divins qui faisaient le sujet ordinaire de ses

⁴⁶³ *Année sainte* [...], vol.8, p.140-141.

⁴⁶⁴ *Année sainte* [...], vol.9, p.753.

⁴⁶⁵ *Ibid.*

⁴⁶⁶ Madeleine-Élisabeth de Valpergue est née en 1610. Elle fait sa profession en 1651. Elle meurt en 1673, à l'âge de 63 ans, au monastère de Turin.

⁴⁶⁷ *Année sainte* [...], vol.6, p.556.

⁴⁶⁸ *Année sainte* [...], vol.2, p.4.

⁴⁶⁹ *Année sainte* [...], vol.7, p.440.

méditations⁴⁷¹ ». L'exercice d'écriture est pleinement bénéfique à la sœur puisqu'elle puise dans sa production des ressources pour la méditation.

Les lyonnaises Jacqueline-Élisabeth Daniel⁴⁷² et Marie-Geneviève de Pradel⁴⁷³ ont composé des oraisons en rapport avec leur dévotion de prédilection. L'abrégé de la vie et des vertus de la sœur Daniel rapporte : « On trouva, après sa mort, un petit papier écrit de sa main, où était une oraison d'actions de grâces à Jésus-Christ de l'avoir destinée à l'adoration et à l'imitation de son état caché et inconnu aux hommes. Elle la redit un peu avant son agonie, après avoir reçu l'arrêt de sa mort de la bouche des médecins⁴⁷⁴. » Quant à la sœur de Pradel, « elle avait composé différentes oraisons aux sacrées Plaies, qu'elle récitait chaque jour devant un crucifix placé dans le cachot de saint Pothin, premier Evêque de Lyon⁴⁷⁵ ». Le thème n'est pas choisi au hasard : les biographes de Marie-Geneviève de Pradel rapportent que « son occupation intérieure la plus habituelle était la personne sacrée de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; les actions et les souffrances de cet Homme-Dieu faisaient la nourriture de son esprit. ». De même, le lieu choisi pour réciter ses oraisons est hautement symbolique. La religieuse de l'Antiquaille participe au mouvement de vénération des saints martyrs de l'Antiquité.

Quelques sœurs ont composé leur propre florilège de citations bibliques, tirées de leurs lectures. Ainsi, à la fin de sa vie, Marie-Marthe Bérardier, qui avait toujours aimé la lecture, « en fit sa grande consolation et s'attacha à l'étude de l'Écriture-Sainte. [...] Elle fit un recueil des plus beaux passages des saints Livres⁴⁷⁶ ». Ses biographes précisent qu'« un seul [de ces passages] lui servait de sujet d'oraison pendant des mois entiers. » Françoise-Agnès Flocard tient également un cahier de citations. La Mère de Chaugy, qui l'a dirigée, raconte : « En tout elle avait recours à l'oraison, et singulièrement depuis l'année 1652, que, lui ayant trouvé dans sa cellule un petit cahier écrit de sa main, où elle avait ramassé plusieurs paroles de l'Écriture, par lesquelles Dieu menace les pécheurs, et, voyant qu'elle prenait souvent cela pour point d'oraison, nous le lui ôtâmes pour le voir plus à loisir⁴⁷⁷. ». Madeleine-Élisabeth de Lucinge⁴⁷⁸ recopie elle aussi un passage des Écritures, qui lui permet d'illustrer un de ces écrits. Voici ce que l'on peut lire dans l'abrégé de sa vie et de ses vertus :

Recevoir, loger, entretenir et récréer son céleste Époux au dedans de son cœur, a été son perpétuel travail et son unique prétention, ainsi que nous l'avons trouvé écrit de sa main en ces termes : 'Dieu est charité. Comme celui qui demeure en Dieu demeure en charité, l'habitation de mon Dieu n'étant que dans la charité, je dois toute ma vie travailler à établir en moi cette vertu, dont je ferai le sujet de mon attention et de mes examens particuliers.' Ensuite de quoi, elle avait copié de sa main une partie du chapitre XIII de saint

⁴⁷⁰ Marie-Angélique de Lagrave, est née en 1607. Elle fait sa profession en 1623. Elle meurt en 1689, à l'âge de 82 ans, au monastère d'Albi.

⁴⁷¹ *Année sainte* [...], vol.5, p.577.

⁴⁷² Jacqueline-Élisabeth Daniel est née en 1571. Elle fait sa profession en 1615. Elle meurt en 1657, à l'âge de 86 ans, au monastère de Bellecour.

⁴⁷³ Marie-Geneviève de Pradel est née en 1631. Elle fait sa profession en 1647. Elle meurt en 1708, à l'âge de 77 ans, au monastère de l'Antiquaille.

⁴⁷⁴ *Année sainte* [...], vol.8, p.47.

⁴⁷⁵ *Année sainte* [...], vol.5, p.167.

⁴⁷⁶ *Année sainte* [...], vol.2, p.347.

⁴⁷⁷ *Année sainte* [...], vol.6, p.445.

⁴⁷⁸ Madeleine-Élisabeth de Lucinge est née en 1604. Elle fait sa profession en 1623. Elle meurt en 1669, à l'âge de 65 ans, au monastère de Turin.

Paul aux Corinthiens, et, dans un petit papier à part, elle avait écrit les paroles suivantes : ‘La charité est patiente et bénigne ; elle n’est point ennuyeuse, point insolente, point ambitieuse, point dédaigneuse ; elle ne se réjouit point de l’iniquité, mais elle se réjouit de la vérité ; elle souffre tout, elle croit tout, endure tout et espère tout.’⁴⁷⁹

L’exercice d’écriture de Madeleine-Élisabeth de Lucinge est très méthodique et mûrement réfléchi : la visitandine trouve la bonne référence, tirée de ses lectures, qui permet d’étayer sa résolution. Cet exemple de réinvestissement d’une lecture par le biais de l’écriture nous montre combien la visitandine est familière des Écritures et en tire des bénéfices salutaires. En cela, la sœur Madeleine-Élisabeth répond bien à la règle selon laquelle « toutes les Sœurs doivent être fort attentives à se perfectionner selon leur institut, par une ponctuelle observation, rapportant à cela toutes les lumières qu’elles recevront, tout aux lectures, conférences, oraisons, Confessions et Predications⁴⁸⁰. »

Prendre une dernière fois la plume et brûler ses papiers

À l’approche de la mort, certaines sœurs prennent une dernière fois la plume : pour se préparer à la mort, [Françoise-Élisabeth Bourgeat⁴⁸¹] « composa un petit exercice dont l’usage journalier enflammait son véhément désir de voir Dieu et de s’unir à lui⁴⁸². » La perspective du trépas peut inciter à se repentir : « Pendant sa maladie, [Françoise-Gillonne de Bréauté] avait écrit à nos Sœurs de Saint-Denis pour leur demander pardon de la mauvaise édification qu’elle croyait leur avoir donnée⁴⁸³. »

Au soir de leur vie, les sœurs sont nombreuses à vouloir brûler leurs écrits. Les abrégés de la vie et des vertus évoquent ces autodafés : « Après sa mort, on n’a pas trouvé une page de sa main, ayant brûlé tout ce qu’elle avait écrit de son intérieur⁴⁸⁴ », lit-on dans la biographie de Françoise-Geneviève Bourcier. De même, Anne-Marie de Thélis brûle « tous les papiers de ses retraites, et les mémoires faits par l’ordre de ses Supérieures, soit sur les grâces qu’elle avait reçues de Notre-Seigneur, soit sur les affaires où elle avait été impliquée avec tant d’humiliation non méritées⁴⁸⁵. » La supérieure lyonnaise Catherine-Aimée de Vauzelles opère un tri dans les documents qu’elle lègue à sa remplaçante : elle « donna l’ordre esprès de remettre à la Supérieure qui lui succéderait tout ce qui se trouvait dans sa cellule, à la réserve des nombreuses lettres qu’on lui avait écrites pour la consulter sur les choses les plus secrètes de l’âme. Toutes furent brûlées devant elle⁴⁸⁶. » La visitandine avait agi de même avec ses écrits personnels : « Quelques temps auparavant, elle avait jeté au feu plusieurs de ses compositions en prose et en vers sur ses états intérieurs. »

⁴⁷⁹ *Année sainte* [...], vol.2, p.734.

⁴⁸⁰ *Article XV*, dans *Règles de saint Augustin et Constitutions* [...], 1652, p.106.

⁴⁸¹ Françoise-Élisabeth Bourgeat est née en 1608. Elle fait sa profession en 1630. Elle meurt en 1675, à l’âge de 67 ans, au monastère de Bellecour.

⁴⁸² *Année sainte* [...], vol.3, p.706.

⁴⁸³ *Année sainte* [...], vol.6, p.147.

⁴⁸⁴ *Année sainte* [...], vol.7, p.379.

⁴⁸⁵ *Année sainte* [...], vol.10, p.274.

⁴⁸⁶ *Année sainte* [...], vol.9, p.236.

Les abrégés explicitent parfois les motivations de ces actes de destruction. Si Marie-Angélique de Lagrave brûle tous ses papiers, c'est pour « qu'il ne restât rien qui pût conserver sa mémoire⁴⁸⁷ ». Catherine-Aimée de Vauzelles refuse l'admiration que suscitent ses écrits : « Quelque temps auparavant, elle avait jeté au feu plusieurs de ses compositions en prose et en vers sur ses différents états intérieurs. Les personnes de confiance à qui elle les avait communiquées lui ayant dit les trouver on ne peut mieux, il n'en avait pas fallu davantage pour la décider à les détruire⁴⁸⁸. » Quant à Anne-Marie de Thélis, elle s'explique à une compagne qui souhaite l'arrêter dans son geste :

Une sœur voulant empêcher la destruction de ces pièces, la vertueuse malade lui répondit par ces belles paroles de saint Ignace, martyr ; 'Je ne serai pas entièrement à Jésus-Christ, sinon lorsqu'il ne paraîtra plus rien de moi aux yeux des créatures'. Elle ne voulut pas qu'on en lût quoi que ce fût, disant : 'Tout doit être sacrifié à Notre-Seigneur.'⁴⁸⁹

Souvent, la destruction des écrits va de pair avec une demande de la part de la visitandine, qui souhaite qu'on garde le silence après sa mort : « Dans ce même sentiment, [Marie-Angélique de Lagrave] pria la Supérieure de ne point donner à l'Ordre l'abrégé de sa vie : elle réitéra sa prière dans un billet trouvé sur elle, ajoutant qu'on ne devait pas lui refuser cette grâce puisqu'il n'y avait, dans toutes ses années, aucune action qui ne pût édifier⁴⁹⁰. » De même, Anne-Marie de Thélis « demanda instamment qu'on ne dît rien d'elle après sa mort, sinon pour lui obtenir des prières⁴⁹¹. » Ce sont l'humilité et la modestie qui guident ces dispositions, comme en témoigne encore cet exemple : les biographes de Madeleine-Victoire de Vichy-Chamron⁴⁹² citent un billet écrit par la sœur : 'Je prie la très-honorée Mère, sous laquelle la divine Providence a destiné de toute éternité que je passe de cette vie en l'autre, de me faire la grâce de ne rien dire de moi, parce que ma vie n'a été qu'une suite d'hypocrisies, étant la plus misérable et la plus superbe de toutes les créatures qui aient jamais été sous le ciel. Je demande encore par aumône un Ave, Maria, de tout l'Institut.'⁴⁹³ Puis elles expliquent que la visitandine « avait écrit tous les billets d'avis de sa mort, ne laissant plus qu'à les dater⁴⁹⁴. »

Les écrits des visitandines et les abrégés de la vie et des vertus sont pourtant des sources précieuses pour l'édification des sœurs. Les rédactrices des abrégés déplorent régulièrement tant les pertes occasionnées par la destruction des écrits que les manques à gagner des biographies qui ne verront pas le jour. « Son humilité nous a privées de ces précieux écrits⁴⁹⁵ », lit-on dans l'abrégé de la vie et des vertus de Marie-Angélique Lagrave.

De même, les biographes de Françoise-Geneviève Bourcier et d'Anne-Thérèse Denizot imaginent bien les bénéfices qui auraient pu être tirés de la lecture

⁴⁸⁷ *Année sainte* [...], vol.5, p.577.

⁴⁸⁸ *Année sainte* [...], vol.9, p.236.

⁴⁸⁹ *Année sainte* [...], vol.10, p.274.

⁴⁹⁰ *Année sainte* [...], vol.5, p.577.

⁴⁹¹ *Année sainte* [...], vol.10, p.274.

⁴⁹² Madeleine-Victoire de Vichy-Chamron est née en 1667. Elle fait sa profession en 1688. Elle meurt en 1737, à l'âge de 70 ans, au monastère de Paray-le-Monial.

⁴⁹³ *Année sainte* [...], vol.8, p.213.

⁴⁹⁴ *Ibid.*

⁴⁹⁵ *Année sainte* [...], vol.5, p.577.

de leurs écrits. Les premières rapportent : « Après sa mort, on n'a pas trouvé une page de sa main, ayant brûlé tout ce qu'elle avait écrit de son intérieur ; perte regrettable, car elle parlait de Dieu et des mystères de la foi d'une façon ravissante⁴⁹⁶. » ; les secondes déplorent : « Ce qu'elle avait écrit de ces divines communications aurait été utile à plusieurs ; mais, en le brûlant avant sa mort, elle a fermé la porte de ce sanctuaire, afin de cacher sa vie avec Jésus-Christ en Dieu⁴⁹⁷. » Certains écrits échappent à la destruction, grâce à des « opérations de sauvetage » entreprises par des compagnes. C'est le cas des écrits d'Anne-Marie de Thélis : « une autre sœur eut l'adresse de soustraire au feu une bonne partie de ces Ecrits, qui respirent la plus solide piété⁴⁹⁸. »

Quant à la volonté de certaines visitandines de ne pas faire l'objet d'une biographie, elle n'est pas toujours entendue par les supérieures. La preuve nous en est fournie par les abrégés eux-mêmes. C'est le cas de la Supérieure de la sœur Françoise-Gillonne de Bréauté qui, « ne lui ayant point promis, crut devoir ne rien accorder à son humilité, afin de ne pas priver notre saint Ordre de l'exemple de ses vertus⁴⁹⁹. » On trouve également un témoignage explicite dans l'introduction à l'*Abrégé de la vie et des vertus de notre généreuse sœur Marie-Marguerite Aulique, décédée en notre Monastère de Thonon*, réalisée par les auteurs de l'Année sainte. Ces dernières expliquent :

Cette vertueuse fille ayant demandé qu'on ne parlât pas d'elle à l'Institut, la très-honorée Mère Marie-Hyacinthe crut devoir respecter cet humble désir ; mais, se reprochant dans la suite sa condescendance et craignant justement de nous avoir privées des exemples édifiants données par cette fervente Religieuse, elle se détermina à écrire cet abrégé vers la fin de sa dernière supériorité, persuadée qu'elle serait utile aux âmes appelées à la vie intérieure⁵⁰⁰.

Les sœurs remarquent : « Il est à regretter que cette notice ne fasse aucune mention de l'âge de cette édifiante sœur, soit à l'époque de son entrée en religion, soit à celle de son décès, dont on n'indique pas non plus la date⁵⁰¹. » L'abrégé ayant été rédigé tardivement, il n'est pas étonnant que ces données soient manquantes.

Cette persistance des supérieures, qui souhaitent rédiger les biographies de toutes leurs filles sans exception, Marie-Éléonore de Matignon⁵⁰² semble l'anticiper, en formulant très clairement ses recommandations. En témoigne ce passage de son abrégé, auquel elle n'a pas échappé :

Ici se termine à peu près tout ce qui nous est resté sur cette chère sœur, car elle avait instamment prié qu'on ne dit rien d'elle après sa mort, ainsi qu'on peut le voir par le billet suivant : 'Je supplie notre très-honorée Mère, avec les plus fortes instances, de ne point parler de moi après ma mort, sinon pour demander les prières de notre saint Ordre. Je conjure aussi toutes mes chères Sœurs de vouloir bien m'accorder un Miserere, en vue des grandes dettes que

⁴⁹⁶ *Année sainte* [...], vol.7, p.379.

⁴⁹⁷ *Année sainte* [...], vol.5, p.659.

⁴⁹⁸ *Année sainte* [...], vol.10

⁴⁹⁹ *Année sainte* [...], vol.6, p.147.

⁵⁰⁰ *Année sainte* [...], vol.7, p.452.

⁵⁰¹ *Ibid.*

⁵⁰² Marie-Éléonore de Matignon est née en 1656. Elle fait sa profession en 1674. Elle meurt en 1734, à l'âge de 78 ans, au monastère de Caen.

j'ai contractées envers la divine justice et pour le petit service que ma sœur a rendu à l'Institut en travaillant au Recueil des Directoires, sous les ordres de notre Mère Anne-Éléonore de Longaunay. Je ne puis assez exprimer combien je désire que ma requête soit agréée et qu'on n'écrive rien de moi.⁵⁰³

La visitandine poursuit :

‘Je respecte à ce sujet l'usage contraire de notre saint Ordre et j'en comprends l'utilité, ayant éprouvé beaucoup de consolation à lire les vies de nos chères devancières ; mais ce serait blesser la vérité que de dire le moindre bien de moi, et augmenter peut-être les peines que j'aurai à souffrir pour l'expiation de tous mes péchés. Je réitère donc, avec tout le sentiment et le désir de mon cœur, la prière que j'ai faite.⁵⁰⁴

Marie-Éléonore de Matignon ajoute une autre recommandation dans son billet :

‘J'ai fort souhaité et demandé que ma dépouille mortelle reposât auprès de celle de ma sœur ; mais je me démetts de ce souhait entre les mains de l'obéissance, priant qu'on n'ait aucun égard à ce que j'ai désiré, me reconnaissant très-indigne d'être mise au rang de nos sœurs défuntes.⁵⁰⁵

Ses biographes commentent :

On voit par ce billet la profonde humilité de notre sœur Marie-Éléonore ; assurément, ce n'étaient pas de simples paroles, mais bien ses véritables sentiments⁵⁰⁶.

L'argument de l'utilité l'a cependant emporté : la vie de la sœur Marie-Éléonore devait servir à édifier les générations suivantes, comme les vies de ses « chères devancières » l'avaient elle-même édifiée.

Une fois les sœurs disparues, leurs écrits - s'ils ont échappé au feu - et leurs abrégés constituent comme des mémoires littéraires des histoires individuelles de chacune. Les écrits de Marie-Joseph Jamon⁵⁰⁷ sont même élevés au rang de reliques. Cette visitandine du Puy-en-Velay étant très reconnue par la population - « nombre de personnes vinrent se recommander à ses prières et réclamer ses conseils⁵⁰⁸ » - l'annonce de son décès suscita la consternation générale et « on vint de tous côtés demander quelque chose qui eût appartenu à la sainte Religieuse⁵⁰⁹ ». Ses biographes rapportent qu'on distribua alors quelques-unes de ses lettres. Cette anecdote témoigne de la valeur hautement symbolique conféré à l'écrit.

⁵⁰³ *Année sainte* [...], vol.7, p.527-528.

⁵⁰⁴ *Ibid.*

⁵⁰⁵ *Ibid.*

⁵⁰⁶ *Ibid.*

⁵⁰⁷ Marie-Joseph Jamon est née en 1712. Elle fait sa profession en 1734. Elle meurt en 1766, à l'âge de 54 ans, au monastère du Puy-en-Velay.

⁵⁰⁸ *Année sainte* [...], vol.6, p.653.

⁵⁰⁹ *Ibid.* p.666.

DES INITIATIVES INDIVIDUELLES À VOCATION COMMUNAUTAIRE

Les résolutions, les descriptions d'états intérieurs sont des textes intimes, qui relèvent de l'écriture de soi. C'est également une écriture pour soi, comme en témoigne la destruction fréquente de ces écrits par leurs auteurs. De manière plus occasionnelle, on rencontre, au détour des abrégés, des initiatives personnelles répondant à des besoins collectifs. Elles sont souvent l'œuvre de visitandines particulièrement douées pour l'écriture.

Les écrits à visée utilitaire

Certaines entreprises ont une visée utilitaire. C'est le cas de cette initiative revenant à Marie-Suzanne Piédenez⁵¹⁰, visitandine de Paray-le-Monial : la religieuse « classa et écrivit, pour tous les jours de la semaine, les noms des martyrs qui sont dans le martyrologe, afin de les glorifier par des actes de vertu⁵¹¹. » À Grenoble, Madeleine-Angélique de la Croix de Chevière⁵¹² rédige des exercices : « dans la semaine, elle adorait Jésus-Christ sous chacun de ses titres et méditait successivement ses adorables mystères⁵¹³. » Ses biographes publient « la méthode qu'elle suivait pour honorer les attributs divins ».

L'abrégé de la vie et des vertus de la Mère Catherine-Christine Branička⁵¹⁴, décédée en 1722 au monastère de Cracovie, nous livre le témoignage d'un travail plus conséquent. Forte de ses talents et de son énergie, la visitandine polonaise s'est lancée dans une grande entreprise de traduction des textes de la Visitation, du français au polonais. Ses compagnes relatent l'apprentissage du français :

On avait commandé à notre jeune sœur d'apprendre la langue française ; elle obéit si bien qu'elle étudiait jour et nuit. Comme elle couchait dans la chambre de la reine quand celle-ci habitait à la Maison, dès qu'elle entendait que Sa Majesté [la reine Marie-Louise de Gonzague, fondatrice de la Visitation à Varsovie] ne dormait pas, elle se levait pour lui répéter ce qu'elle avait appris de la grammaire ou pour lui demander quelques explications. Sa mémoire étant très-heureuse, elle parla et écrivit si parfaitement notre langue, au bout de six mois d'étude, qu'elle put servir de secrétaire et d'interprète aux Mères fondatrices, et que souvent, la prenant pour une Française, on lui demandait combien il y avait qu'elle était en Pologne⁵¹⁵.

Catherine-Christine Branička fait profession à la Visitation en 1660. Elle exerce diverses charges, dont celle d'Assistante. La visitandine met déjà en œuvre ses talents d'écriture :

Avec cet emploi important, on lui laissa le soin des papiers et des affaires de la Maison et la charge de secrétaire de la Supérieure⁵¹⁶.

⁵¹⁰ Marie-Suzanne Piédenez est née en 1635. Elle fait sa profession en 1651. Elle meurt en 1711, à l'âge de 76 ans, au monastère de Paray-le-Monial.

⁵¹¹ *Année sainte* [...], vol.5, p.356.

⁵¹² Madeleine-Angélique de la Croix de Chevière est née en 1650. Elle fait sa profession en 1666. Elle meurt en 1707, à l'âge de 57 ans, au monastère de Grenoble.

⁵¹³ *Année sainte* [...], vol.8, p.166.

⁵¹⁴ Catherine-Christine Branička est née en 1639. Elle fait sa profession en 1660. Elle meurt en 1722, à l'âge de 83 ans, au monastère de Cracovie.

⁵¹⁵ *Année sainte* [...], vol.8, p.505.

⁵¹⁶ *Ibid.*, p.506.

Ses compagnes poursuivent :

La connaissance approfondie qu'elle avait de la langue française lui permit de rendre d'immenses services à la Communauté, spécialement pour la traduction polonaise qu'elle fit, avec la Mère Françoise-Aimée de Thélis, de la Règle, des Constitutions, du Coutumier et des Réponses, travail qui donne à l'une et à l'autre des droits à l'immortelle reconnaissance de nos Monastères de Pologne. On peut dire que notre sœur Catherine-Christine n'a point mangé son pain dans l'oisiveté. Il est surprenant qu'elle ait pu tant écrire, accablée comme elle l'était d'une multitude d'occupations⁵¹⁷.

Signalons un exemple similaire à la Visitation de Strasbourg, où une visitandine entreprit une traduction allemande du Coutumier.

Les écrits à visée récréative

D'autres initiatives ont une visée plus ludique, sans être dénuée d'utilité spirituelle. Regardons ce qu'autorisent les textes normatifs en la matière.

En premier lieu, la Petite coutume évoque une activité collective, « dévote et récréative » : « [les sœurs] font, si elles veulent, des billets ausquels elles écrivent des Saints et Saintes avec quelques vertus selon leur dévotion, qu'elles tirent entre elles aux récréations⁵¹⁸. » Ce divertissement spirituel se pratique aux récréations et les jours de fêtes. La Petite coutume explique comment fabriquer ces billets :

[la sœur Assistante] écrit aussi ou fait écrire des billets que l'on tire la veille de Noël, des Offices de la Cour du petit Roi Jesus, lesquels sont écrits en cette sorte : Vous aurez pour Office en la Cour du Roi Jesus, ou du petit Roi nouveau-né, de lui offrir souvent votre cœur pour berceau, ou de lui chanter un Cantique, ou d'être attentive à ses doux regards [...] Aux billets du jour de saint Valentin, que l'on tire le jour de sa fête à la récréation du matin, l'on n'écrit qu'un Saint et une Sainte. Si l'on a des billets de la Cour du Roi Jesus imprimés, l'on s'en sert, et des autres aussi⁵¹⁹.

Qu'en est-il des autres écrits ? Les Règles et le Coutumier sont quasi silencieux sur ce point. En effet, il faut attendre 1700 pour voir apparaître dans les Règles l'autorisation de composer des textes les jours de fête. La Constitution du silence rappelle aux visitandines qu'elles doivent « gard[er] le silence es heures marquées », pouvant toutefois fredonner des Cantiques ou des Psaumes, « pour se réjouir saintement, ou reprendre haleine ». Suit cette permission : « Es jours des Festes on pourra quelquefois employer le temps destiné aux ouvrages et au silence, à écrire, lire, composer des Cantiques et choses semblables, s'entend celles qui en auroient le talent et le desir, pour mieux employer le temps, sans toutefois nuire au recueillement⁵²⁰. »

⁵¹⁷ *Ibid.*, p.506-507.

⁵¹⁸ *Sur l'Article vingt-cinquième, des Retraites*, dans *Petite coutume* [...], 1748, p.94.

⁵¹⁹ *De la Sœur Assistante*, dans *Petite coutume* [...], 1748, p.134.

⁵²⁰ *De la Constitution du silence*, dans *Règles* [...], 1700, p.12-13. Il est à noter que cet ajout se trouve à la fin des règles ; il fait partie des « quelques points qui ont été omis des Constitutions ».

Les Réponses, la Petite coutume et les abrégés de la vie et des vertus nous apportent davantage d'éclairages. Les Réponses de Jeanne de Chantal font apparaître le désir de certains monastères de donner de petites représentations théâtrales. La fondatrice écrit : « Non, ma chère fille, ce ne sont point jeux défendus, de représenter quelque histoire dévote ; et l'on peut le faire, pourvu qu'on n'y mette pas trop de temps ; que l'on n'en fasse que rarement, comme trois ou quatre fois l'année ; ». S'ensuivent quelques recommandations :

Qu'il ne s'y représente point de mauvais amours, ni mêmes d'autres, tant qu'il se pourra, sinon le divin amour avec l'âme dévote ; ni ne s'y fasse rien contre la modestie, et que l'on laisse son habit dessous, sans jamais se revêtir de ceux des hommes, ni s'accomoder en sorte qui les ressemble [...] ⁵²¹.

La Petite coutume d'Annecy apporte quelques précisions :

Les histoires de dévotion qui nous sont permises, se font à la récréation du soir ou du matin : si elles sont longues, les Sœurs de l'Histoire font l'Oraison devant Complie, et après les Litanies elles vont souper. Les Sœurs du Noviciat en font une tant qu'il se peut : on leur permet de faire quelque action de joyeuseté, que les Sœurs Professes ne feroient pas, le tout néanmoins avec modestie ⁵²².

Quant aux abrégés, quelques-uns d'entre eux conservent la mémoire de visitandines poètes, dont les œuvres divertissent les communautés. La sœur lyonnaise Françoise-Marie-Anne de Rochebonne ⁵²³ est l'une de ces créatrices :

Elle comprenoit le Latin, et étoit en état de lire utilement les Livres composez dans cette Langue. Elle avoit beaucoup de talens pour la Poësie, et une si grande facilité pour faire les Vers qu'il ne lui falloit que très peu de tems pour composer des Pieces entieres qui ont souvent servi à divertir saintement et agréablement la Communauté ⁵²⁴.

Geneviève-Thérèse Cousinot met également ses talents au service des ses compagnes et de ses novices :

Elle avoit mille inventions pour inspirer aux enfants l'amour de Dieu, l'estime de la vertu, le mépris du monde, la vigilance sur soi-même et le souvenir fréquent de la présence de Dieu. Souvent elle leur parlait des devoirs qu'impose le titre de chrétienne et les récréait en leur apprenant des vers de sa composition. Douée de beaucoup d'esprit et d'imagination, elle écrivait fort bien et faisait la joie des récréations de communauté ⁵²⁵.

Claire-Françoise Emond ⁵²⁶ et Marie-Suzanne Piédenuz ont une dévotion particulière à la Vierge, qui inspire leurs écrits :

⁵²¹ Réponse sur la Constitution treizième, des récréations et conversations des Sœurs, dans *Responses* [...], 1665, p.175.

⁵²² Sur l'Article 23. des menues licences, dans *Petite coutume* [...], 1748, p.86-87.

⁵²³ Françoise-Marie-Anne de Rochebonne est née en 1667. Elle fait sa profession en 1685. Elle meurt en 1737, à l'âge de 70 ans, au monastère de Sainte-Marie-des-Chânes.

⁵²⁴ Abrégé des vertus de notre très-honorée sœur Françoise Marie Anne de Rochebonne, decedée en ce 3^{me}. *Monastere De Lyon le 27. Juillet 1737*. Abrégé accompagnant la lettre circulaire De nôtre 3^{me}. Monastere de Lyon, ce 15. Decembre 1737.

⁵²⁵ *Année sainte* [...], vol.7, p.487.

⁵²⁶ Claire-Françoise Emond est née en 1633. Elle fait sa profession en 1657. Elle meurt en 1693, à l'âge de 60 ans, au monastère de Sainte-Marie-des-Chânes.

Les Cantiques admirables qu'elle a composé à l'honneur de Jésus-Christ et [de Marie] font assez voir qu'elle avoit son commerce avec cette Reine des sciences et des arts liberaux, et font un témoignage assuré de l'honneur et du respect qu'elle avoit pour la Mere et pour le Fils⁵²⁷.

Dans les récréations, [Marie-Suzanne Piédenuz] avait toujours à citer quelque trait à la gloire de Marie. Tout son plaisir était de parler et d'écrire sur les grandeurs de cette divine Mère, dont elle a reçu des grâces et des secours particuliers. Elle avait composé un grand nombre de poésies et de cantiques en son honneur, et mis en vers le psautier composé par saint Bonaventure. Ces pieux travaux, loin de la distraire, nourrissaient sa ferveur⁵²⁸.

Ainsi, les religieuses qui écrivent des vers en retirent des bénéfices spirituels. De même, si les poésies et les cantiques agrémentent les récréations, ils participent aussi à l'édification des auditrices et des lectrices.

Ces quelques exemples pris dans les abrégés de la vie et des vertus sont les témoins d'une activité littéraire créative à l'ombre des cloîtres visitandins. Traductions, martyrologe, poésies et cantiques sont les fruits de plumes individuelles, les œuvres de visitandines talentueuses qui écrivent pour leurs communautés. La production d'ouvrages à l'usage des sœurs est loin de se limiter à ce cadre. Au sein des monastères, bien d'autres entreprises d'écriture, généralement collectives, répondent à des besoins communautaires. Les témoignages sont à chercher dans les livres eux-mêmes.

⁵²⁷ *La vie de nostre tres vertueuse sœur Claire Françoise Emond*. Abrégé accompagnant la lettre circulaire De nôtre 3^{me}. Monastere de Lyon, ce 3 janvier 1696.

⁵²⁸ *Année sainte* [...], vol.5, p.355.

« LIRE, ÉCRIRE, RÉÉCRIRE » : LA PRODUCTION DE MANUSCRITS

On connaît l'importance de la copie manuscrite à l'époque moderne, dans les couvents comme dans le siècle : « Les religieuses sont d'actives productrices de ces 'ouvrages à la main', et certaines deviennent de véritables spécialistes⁵²⁹. » Les parents de certaines religieuses considèrent cette activité comme peu formatrice - Philippe Martin cite l'exemple d'un père de visitandine s'en plaignant dans ses Mémoires. La Bibliothèque municipale de Lyon conserve quelques manuscrits réalisés par des visitandines. Ces manuscrits sont le fruit d'un travail de compilation et de (re)composition, qui montre que l'on ne peut réduire l'activité d'écriture à une simple pratique de reproduction. Nous avons choisi de présenter quatre initiatives collectives puis deux initiatives individuelles.

Quatre exemples d'entreprises collectives

*Méditation pour la veille, Traité de l'obéissance*⁵³⁰, *Plusieurs cantiques sur la Nativité de Notre Seigneur, Retraite spirituelle*, ces quatre manuscrits sont des entreprises collectives : en témoignent les nombreuses écritures différentes qui se succèdent au fil des pages.

Le manuscrit *Méditation pour la veille*⁵³¹ [annexe 22] rassemble des méditations et exhortations pour la retraite des dix jours. La présentation du livre est soignée : les visitandines ont veillé à inscrire des titres et à séquencer le texte, le manuscrit ne présente quasiment aucune rature et entre chaque partie sont insérées quelques pages blanches, paginées. Régulièrement, le titre de la partie est rappelé en haut de la page, de manière à faciliter le repérage et la navigation dans l'ouvrage. Au début du manuscrit sont inscrites des réflexions adaptées à chacune des dix journées. À la suite des méditations, les visitandines ont recopié des « lectures tirées de l'écriture sainte pour chaque jour de la retraite ». Ce choix témoigne du souci des religieuses de produire un ouvrage parfaitement adapté à leurs besoins, une sorte de guide pour la retraite, qui doit accompagner la visitandine dans son cheminement spirituel. Sont ensuite consignés des « examens », d'abord un « Examen general de. n. s. Fr. » puis un « Examen pour aider a faire les Confessions annuelles, fait par notre digne mere ». En intégrant les productions de sœurs du monastère, les rédactrices personnalisent un peu plus leur ouvrage.

Le *Traité de l'obéissance*⁵³² [annexe 23] est un recueil de méditations sur l'obéissance, l'humilité, la mort, l'amour du prochain, etc. Les écritures se succèdent dans ce manuscrit, qui est une véritable compilation de réflexions propres à éclairer les visitandines en quête de perfection. Des corrections, des ajouts sont opérés ici et là. Le manuscrit semble avoir connu plusieurs vies, comme en témoignent les marques d'appropriation repérées en divers endroits de

⁵²⁹ Philippe MARTIN, *Une religion des livres (1640-1850)*, Paris, Cerf, Histoire religieuse de la France, 2003.

⁵³⁰ Nous reprenons ici les titres apparaissant dans le catalogue de la Bibliothèque municipale de Lyon. Ces deux titres (*Méditation pour la veille* et *Traité de l'obéissance*) sont quelque peu impropres car ne représentant pas le contenu des manuscrits. Le catalogueur a en effet pris le titre correspondant au premier texte copié au début du manuscrit (une méditation pour la veille de la retraite et un traité de l'obéissance).

⁵³¹ SJ Mss 8/112, *Méditation pour la veille*, XVIII^e siècle, 508 p., 21,5 cm.

⁵³² SJ Mss 12/101, *Traité de l'obéissance*, 1747, 17 cm. Cette mention a été ajoutée sur une page de garde : « Mélanges ascétiques Visitation n°1 ».

l'ouvrage. Ainsi, l'une des pages de garde comporte cette date, « Ce 28^e aoust 1747 », associée à une prière d'intercession : « Saints anges et saints archanges prié pour moy ». Au dos de la page, on peut lire cette citation, inscrite d'une autre main : « B.d.L.I il n'y a rien de plus honteux que d'estre recommandable par lélevation de son estat, et méprisable par la bassesse de la conduite. » Il s'agit d'une citation de Salvien, auteur latin du V^e siècle⁵³³. Enfin, les dernières pages du manuscrit recèlent cette prière : « Vous estes o mon Dieu toute mon esperance pour unir son agonie a celle de notre seigneur ». Ces inscriptions sont autant de traces du rapport intime qui lie l'ouvrage et ses possesseurs successifs.

Ces deux manuscrits - *Méditation pour la veille* et *Traité de l'obéissance* - sont des compilations de morceaux choisis. Leur présentation formelle tend à prouver qu'il ne s'agit ni d'un travail de pure copie ni d'un travail original d'écriture. On peut à ce titre opérer une comparaison avec deux manuscrits entièrement recopiés. Il s'agit d'une *Méthode claire, courte et remplie de Mystères pour passer saintement la semaine*⁵³⁴ et d'un *Recueil de prières choisies*⁵³⁵, qui sont chacun l'œuvre d'une seule plume. Leur présentation, pensée à l'avance, est impeccable. La copiste du *Recueil* a même tracé un cadre sur chaque page pour délimiter l'espace d'écriture. À l'opposé, une pure création aurait vraisemblablement donné lieu à un manuscrit raturé, portant les traces d'hésitations et de modifications. Dans le cas présent, nous nous situons entre les deux : la présentation n'est pas parfaite mais tout de même relativement soignée.

Le troisième manuscrit est composé de cantiques⁵³⁶ [annexe 24] ; il est également l'œuvre de plusieurs plumes. Ces cantiques relèvent d'un genre en vogue au XVII^e siècle, la parodie spirituelle. Le principe est simple : on prend un air connu et on en transforme les paroles. À chaque fois, il est précisé sur quel air le cantique se chante. Le manuscrit commence avec « Plusieurs cantiques sur la nativité de nre seigneur », des « Cantiques sur les solitudes et autres sujets de devotion » et des « Cantiques sur quelques misteres et sur plusieurs sujets ». On trouve ensuite un « Alphabet propre p[ou]r ceux qui veulent estudier les 23 classes de la perfection cy dessous marquez », suivi de cantiques « faits pour des jours de recreation », d'un « Cantique sur chaque chapitre de la Reigle [de] s[ain]t Augustin » et d'un « Cantique de l'amour de nos s[ain]tes observances ».

Il est difficile de savoir si les premiers cantiques ont été simplement recopiés ou s'ils ont été produits par les visitandines. En revanche, les cantiques suivants, écrits pour les récréations, portent les traces de leur contexte de création. On trouve d'abord un « Cantique de solitude par notre chere Mere ». Deux cantiques ont ensuite été composés « pour une des festes de Nre chere mere », dont un

⁵³³ Cette citation est reprise dans des ouvrages sur l'état ecclésiastique tels que la *Retraite ecclésiastique ou choix d'instructions sur les principaux devoirs*, de Barthélémy Maurel.

⁵³⁴ SJ Mss 12/010, *Méthode claire, courte et remplie de Mystères pour passer saintement la semaine*, 70 p., 18 cm. Cette mention a été ajoutée sur une page de garde : « Mélanges ascétiques Visitation n°2 ».

⁵³⁵ SJ Mss 12/052, *Recueil de prières choisies...*, XVIII^e siècle, 176 p., 17 cm.

⁵³⁶ SJ Mss 12/383, *Plusieurs cantiques sur la Nativité de Notre Seigneur*, 1622 [sic.], 303 p. + 11 p., 18 cm.

Un manuscrit de ce genre, intitulé *Cantiques spirituels faits à la Visitassion Ste Marie* et conservé à la Bibliothèque municipale de Troyes, a récemment été étudié par François-Pierre GOY. Le chercheur a notamment répertorié les compositeurs des chants originaux, les titres des cantiques, leurs auteurs et leurs interprètes. Ces deux manuscrits attestent l'existence d'une vie musicale au sein des monastères de la Visitation.

François-Pierre GOY, « La pratique de la parodie spirituelle dans un monastère troyen au XVII^e siècle : les « Cantiques spirituels faits à la Visitassion Ste Marie » (F-T Ms. 1686) », *Cahiers rémois de musicologie, hors-série 1* (2010), p. 9-47. François-Pierre GOY, « La vie musicale au monastère de la Visitation de Troyes au XVII^e siècle », *La Vie en Champagne*, n°75, juillet-septembre 2013.

« lorsqu[ue]lle etoit malade ». Un quatrième s'intitule « Cantique des plaintes de l'amour propre contre nre chere mere sibour qui estoit reine de la feve ». Le manuscrit contient également des énigmes, dont une « sur le Regal que nre chere mere sibour fist a nre communauté le jour de st laurans jour anniversaire de son heureuse arivée ceans envoyé à nos srs du colombier⁵³⁷ ».

Plus surprenant est le « Cantique sur la langue des filles sur l'air le bufet est une folie ». Celui-ci est l'œuvre d'un « poète », dont on ne connaît pas le nom. Le cantique démarre sur ces vers : « Jamais ne vous fier aux filles / ne vous l'avois je pas bien dit / le secret leurs est interdit ». Tout au long de la chanson, le poète décline l'idée que le sexe féminin, par naturel bavard, est incapable de taire un secret : « mais une fille sans parler / cela ne se voit qu'en peinture ». À la suite de ce cantique, la même visitandine a copié un « Cantique de nos Cheres Sœurs de bordeaux par lequel elle repondent aux invectives publiées par le precedent et se chante sur le mesme air ». L'auteur de cette réponse prend la défense du « sexe faible ». Pour étayer son argumentation, elle prend d'abord des exemples dans l'histoire : Porphyre, Cornélie, les Sabines, Thomiris sont des femmes qui ont su garder le secret. Puis l'auteur recourt à des exemples bibliques, évoquant Abigaïl, Sara et Judie. Un troisième cantique, copié à la suite, nous permet de suivre les prolongements de cette joute littéraire, qui a porté le débat sur le devant de la scène judiciaire.

Le quatrième manuscrit est clairement rattaché à la Visitation de Lyon. L'ouvrage, actuellement conservé à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon⁵³⁸, s'intitule *Retraite spirituelle, donnée dans le premier monastère de la Visitation Sainte-Marie de Bellecour, à Lion, en 1754, par le R. P. de Chargey, de la C. de J* [annexe 25]. Le catalogue signale que le texte a été établi d'après les notes des auditrices. Le travail d'écriture est en revanche celui d'une seule visitandine, dont le rôle d'auteur apparaît dans un avertissement au lecteur [document 11]. Ce préambule éclaire le contexte qui a présidé à l'écriture de la *Retraite spirituelle*. La visitandine souligne que le texte se base sur la mémoire des paroles prononcées par le Père de Chargey. Elle met le lecteur en condition, l'avertissant des maladdresses de style découlant de cette entreprise de transcription. La religieuse fait acte d'humilité en vantant l'excellence et la clarté des propos du jésuite qu'elle oppose à sa propre « incapacité ». Elle explicite également l'objectif de cette entreprise, qui est de conserver la trace de la retraite donnée par le Père Alexandre-Pierre de Chargey (1706-après 1762) au monastère de Bellecour, entre le 29 août et le 6 septembre 1754.

Le manuscrit démarre avec un « Avis pour la retraite », suivi de « L'ordre des exercices ». Commence ensuite la retraite à proprement parler, avec une « Conférence pour la veille de la retraite » puis, pour chaque jour, deux méditations, une lecture et une conférence. L'ouvrage n'a pas été terminé ; il s'arrête au milieu du sixième jour, bien qu'il reste encore des pages vierges. La présentation du manuscrit est très soignée : l'écriture est régulière et bien lisible, l'auteur a veillé à séparer les différentes parties, à insérer des alinéas, à souligner les citations latines...

⁵³⁷ Le monastère du Colombier se trouve à Rennes.

⁵³⁸ Ms PA 86, *Retraite publique donnée dans ce premier monastère de la Visitation Sainte-Marie de Bellecour*, XVIII^e siècle, 279 p., 32,8 × 20,5 cm.

Document 11 : Avertissement au lecteur ouvrant le manuscrit PA 86

La Retraite qu'on donne ici sous le nom du R.P. de chargey, a été receüe par memoire. De la il est aisé de conclure qu'elle perd beaucoup de son prix. qu'on ne s'attende donc pas d'y trouver la solidité, la clarté, l'ordre et l'onction qu'elle auroit infailliblement si elle serroit immediatement des mains de son auteur.

il faut avoir entendu le p. de chargey lui-meme pour juger des talens qu'il a receus du ciel. La parole de dieu ne perd rien dans la bouche de cet homme apostolique de ce qu'elle a par elle meme de saint, de grand et d'auguste. s'il descend jusques dans les plus petits details d'une morale convenable à chaque etat cest avec une noble simplicité qui donne de l'estime pour tous les points de la loï, et qui fait qu'on se determine à l'accomplir jusqu'à un iota. en un mot il possede eminentment l'heureux secret de frapper salutairement l'esprit par l'exposition des verités de notre sainte Religion, et de penetrer le cœur des sentimens que cette religion divine est capable de produire.

Nous rapellerons toujours dans cette communauté le temps de cette Retraite comme un tems de graces et de benedictions, et cest pour en preserver le souvenir que nous avons dressé ce memorial. tout ce qu'il a de bon est du p. de chargey. par rapport aux defauts qu'on y remarquera, comme la mauvaise construction des phrases, les termes peu propres à ce qu'on veut enoncer, qu'on les attribue à l'incapacité de la personne qui l'a dressé et qui malgré sa bonne volonté est bien éloignée d'avoir rempli le plan qu'elle s'étoit formé.

Ms PA 86, *Retraite publique donnée dans ce premier monastère de la Visitation Sainte-Marie de Bellecour*, XVIII^e siècle.

Le texte semble très fidèle aux propos du Père de Chargey. À la lecture du manuscrit, on croit entendre le conférencier parler. L'auteur du manuscrit a en effet retranscrit les paroles du jésuite en conservant le style oral. Par exemple, le texte est régulièrement ponctué de l'adresse « mes cheres Sœurs ». Chaque point est extrêmement précis, ce qui signifie que les visitandines ont dû prendre des notes très détaillées. Lorsqu'elle rapporte une lecture, l'auteur du manuscrit inscrit les commentaires du père de Chargey ainsi que les commentaires du directeur, avec en marge le nom de celui qui parle. Le style du père de Chargey est très didactique et ses propos sont adaptés à l'auditoire. Le voici rapportant une expérience vécue dans un autre monastère de la Visitation, en vue d'édifier les visitandines lyonnaises :

Dans une communauté de la Visitation les superieures avoient été contraintes de donner licence à chaque religieuse de pourvoir elle meme à ses besoins, à raison de l'extreme pauvreté du monastere [...]. Cette communauté ayant demandé une retraite publique, il arriva que dans cette retraite au sortir de la conference sur le vœu de pauvreté, toutes les religieuses prièrent de concert la superieure de les remettre à l'observation de la vie commune selon leurs Constitutions. [...] elles cederent chacune une partie de leur petites pensions. La superieure consentit à tout avec joyes, et ces veritbales filles de st. François de sales eurent la consolation de s'édifier naturellement et de rétablir

chez elles la pratique d'une parfaite pauvreté dans laquelle par la grace de dieu, elles se sont maintenues depuis⁵³⁹.

Ce manuscrit est donc un témoignage unique : s'il restitue de manière précise le contenu d'une retraite telle qu'elle a été prêchée par un père jésuite dans un monastère de la Visitation, il manifeste aussi la réception active d'un auditoire qui prend la plume pour garder une trace de ces enseignements et les transmettre à leurs compagnes. Il est difficile de connaître l'usage qui a été fait de ce manuscrit une fois le texte écrit. On remarquera simplement la présence d'un *ephemera* glissé entre ses pages, peut-être au cours d'une lecture...

Au final, ces diverses entreprises remplissent des fonctions à la fois individuelles et collectives. Sur le plan personnel, la copie est d'abord un geste qui permet de s'approprier le texte : elle soutient l'attention à la lecture et favorise la mémorisation. Elle est également un acte de méditation et de prière. Du point de vue de la communauté, l'exercice de compilation a une visée avant tout utilitaire. Les recueils de méditations et les livres de prières sont des outils, des ressources pour le quotidien des sœurs ; on a là les traces d'une pratique créative, par laquelle des lectrices s'emparent des textes lus pour fabriquer leurs propres ouvrages. La composition de cantiques relève de l'édification et du divertissement ; c'est la forme la plus aboutie de création. La mise par écrit des prêches d'un père jésuite est encore un autre genre d'exercice, répondant à un objectif mémoriel. Nous nous proposons maintenant d'examiner deux entreprises individuelles.

Deux exemples d'entreprises individuelles

Les manuscrits intitulés *Sentimens d'une âme sur la pénitence* et *Litanies du saint Ange gardien*⁵⁴⁰ ont chacun été composés par une visitandine. Ce sont de petits ouvrages personnels et personnalisés.

Sentimens d'une âme sur la pénitence

*Sentimens d'une âme sur la pénitence*⁵⁴¹ [annexe 26] est le titre du texte qui ouvre le manuscrit sur une trentaine de pages. Il s'agit de réflexions et pratiques adaptées à des moments bien précis tels que l'oraison, la confession, le travail, la maladie, etc. La copiste a ensuite recopié des « billets » écrits par les deux fondateurs de la Visitation, comme l'indique cette note ajoutée au début de l'ouvrage : « d'une visitandine, volume fait surtout d'extraits de sainte Jeanne de Chantal et de saint François de Sales ». Le premier titre est le suivant :

Copies de plusieurs billets qui se sont trouvés dans les règles de nôtre Digne mere de Chantal d'heureuse memoire ecrite de sa benite main lesquelles regles elle donna en mourant a nôtre tres honore madame de momonrancy. (p.38)

« Madame de momonrancy » est sans doute l'épouse du duc Henri II de Montmorency, qui se retira en 1634 au monastère de Moulins. Elle y fit profession

⁵³⁹ Ms PA 86, *Retraite publique donnée dans ce premier monastère de la Visitation Sainte-Marie de Bellecour*, p.239.

⁵⁴⁰ À nouveau, ces titres sont quelque peu impropres, ne reflétant pas le contenu de l'ensemble des manuscrits.

⁵⁴¹ SJ Mss 12/017 *Sentimens d'une âme sur la pénitence*, 152 p. + 20 p., 17 cm.

en 1641. C'est justement à Moulins, en 1641, que décède Jeanne de Chantal. La fondatrice de la Visitation aurait ainsi confié ses papiers à la religieuse et les écrits auraient ensuite été recopiés afin d'être conservés⁵⁴². Si le titre précédemment mentionné semble avoir été donné par la copiste, le manuscrit comportent diverses occurrences de la première personne du singulier qui renvoient tantôt aux fondateurs de la Visitation, tantôt à Madame de Montmorency :

Resolution renouvelée au commencement de mon année 62 (p.38) [l'adjectif possessif « mon » renvoie à Jeanne de Chantal]

Acte d'abandon de nôtre Digne mere a la providence de Dieu suite de ses resolutions (p.41)

Labrégé des avis de nôtre B. pere et le dernier qu'il ma donné il me dit aussy (p.44) [les pronoms personnels « m' » et « me » renvoient à Madame de Montmorency]

Ce qui estoit écrit dans les premiers feuillets de ses regles apres ses vœux non pas de sa main. (p.47)

On a trouvé de plus dans ses regles un petit billet écrit de la main de nôtre B. p. contenant les mots [...] (p.49)

Copie des papiers qui se sont trouves sur notre digne mere apres sa mort envelopes dans un petit sachet sur lequel étoit cousue une image de la très sainte vierge et lesquels elle a ordonne être mise sur celle dans le sercueil et pria aussi le R.P. de lingende de luy faire tenir entre ses mains lors de son agonie le dessus de l'enveloppe dans laquelle ils estoient cacheté en ses termes. (p.50)

Dedans le paquet étoit deux papiers l'un écrit de la main de nôtre B. p. et lautre de nôtre D. M. (p.51)

L'autre papier est tout écrit de la main de N.D.M. contenant deux pages de grand papier écrit fort menu les signatures sont de son sang. (p.58)

À la suite, on trouve une dizaine de pages qui se distinguent du reste de l'ouvrage. Le texte, copié par la même main, est écrit à la première personne et signé. La signature a été biffée et l'on distingue clairement deux encres, celle de la signature et celle de la biffure, sous laquelle on parvient à lire « sœur Marie Henriette religieuse de la Visitation Ste Marie, Dieu soit chery ». Il s'agirait donc d'un écrit de Marie-Henriette de Montmorency. Le contenu de ce texte nous indique le contexte de sa rédaction, celui d'un renouvellement de vœux⁵⁴³.

Le renouvellement des vœux constitue une étape rituelle importante, qui demande à être préparée ; en témoigne l'attention qui lui est portée par le père

⁵⁴² L'ouvrage a probablement été copié plusieurs fois puisque les Archives départementale de Seine-et-Marne conservent un manuscrit dont le titre évoque les sources précédemment citées : Archives départementales de la Seine-et-Marne, Ms 32, *Copie de plusieurs billets qui se sont trouvez dans les Règles de nostre très digne mère de Chantal, d'heureuse mémoire, écrits de sa bénite main, lesquelles elle donna en mourant à nostre très honorée Madame de Montmorency.*

⁵⁴³ Sur le renouvellement des vœux, voir également page 18.

jésuite Bourdaloue⁵⁴⁴. Les Règles de la Visitation rappellent à cette fin que « [les religieuses] feront chacune la retraite, selon qu'il sera ordonné par la Supérieure⁵⁴⁵. » L'exhortation sur le renouvellement des vœux du Père Bourdaloue précise que les religieuses se préparent « par la retraite, par la revue de leurs fautes, par des œuvres de pénitence⁵⁴⁶ ». Le texte de la visitandine, qu'elle qualifie de « resolution et reconfirmation », est à l'esprit de l'acte de renouvellement tel qu'il est dépeint par le père Bourdaloue ; il est également en résonance avec la formule pour le renouvellement des vœux délivrée par les règles visitandines⁵⁴⁷.

La religieuse commence par honorer Dieu « pour les benefices de notre creation, redemption, conservation et vocation » et pour son « éternelle douceur et providence ». Elle le remercie ensuite de l'avoir appelée à la religion et attirée « au parfait dépouillement et abandonnement » d'elle-même. Puis elle supplie sa « Divine majesté » de « [lui] continuer cette faveur sy precieuse », lui demandant pardon pour ses « ingrattitudes et infidelites a correspondre a votre sainte grace ». La visitandine renouvelle ensuite ses vœux de pauvreté, chasteté et obéissance, puis elle s'en remet à la protection divine, suppliant son maître de lui accorder la grâce nécessaire pour accomplir ses « affections, resignations, resolutions ». Elle invoque enfin la protection de Jésus-Christ, de la Vierge et de quelques saints, puis de François de Sales, Jeanne de Chantal et saint Augustin.

Cet écrit exprime l'engagement personnel de son auteur : « mon intention est, et je la met devant vous, o mon Dieu, ma souveraine misericorde [...] de reconfirmier, aprouver et ratifier tous ce qui est dans cet écrit » ; ce texte reflète également la profonde humilité de la religieuse, qui exprime à plusieurs reprises ses craintes, implorant le secours de la grâce divine : « il m'est impossible d'accomplir ses resolutions et tres cordialles affections sans l'assistance toute puissante de votre divine grace car vous scavez le fond de ma misere et faiblesse » ; « je confesse de rechef que je suis tout a fait incapable de tout bien et d'accomplir aucun de ses desirs et resolution sans l'aide de votre grace extraordinaire et puissante ». Au final, cet écrit recèle des accents intimes, dépassant le simple acte formel de renouvellement des vœux. La visitandine ne s'est pas contentée de recopier le modèle fourni par la règle ; elle a rédigé un texte personnel et développé, qui donne davantage de force à ses résolutions.

À la suite de cet écrit, la copiste a inscrit des maximes des saints fondateurs. Puis, sur une vingtaine de pages, on trouve un passage, dont la source n'est pas mentionnée, qui se trouve extrait de l'ouvrage de Jacques Nouët, *L'homme d'oraison, ses retraites annuelles*⁵⁴⁸. Il s'agit de la fin de la troisième méditation du second tome, recopiée mot pour mot. En voici les premières lignes :

La fin de cette meditation est de recueillir par forme de repetition tous les bons sentimens et les saintes resolutions que vous avez prises durant les exercices. Je les marque icy selon l'ordre et la fin des meditations que vous avez

⁵⁴⁴ Lorsque le père François de Paule Bretonneau publie les *Exhortations et instructions chretiennes* du Père Bourdaloue, il consacre un chapitre au renouvellement des vœux. *Exhortations et instructions chretiennes, Par le Pere Bourdaloue, de la Compagnie de jesus, Tome Premier*, A Paris, Aux dépens de Rigaud, Directeur de l'Imprimerie Royale, 1721, p.236-257.

⁵⁴⁵ *Constitution XLVI, Du renouvellement et Confirmation des Vœux dans Règles [...]*, 1645, p.310.

⁵⁴⁶ Table et Abrégé Exhortation sur le Renouvellement des vœux de Religion, dans *Exhortations et instructions chretiennes*, [...], 1721.

⁵⁴⁷ *Formule du Renouvellement de Vœux des Sœurs de la Visitation*, dans *Règles [...]*, 1645, p.9-11 des annexes.

⁵⁴⁸ *L'homme d'oraison, Ses retraites annuelles, Tome second, Par le R. Pere Jacques Nouët, de la Compagnie de Jesus*, Paris, François Muguet, 1674, p.359-363.

faites chaque jour, pour vous en faire voir la liaison et vous laisser un abrégé de la perfection que vous devez acquérir.

Suivent les dix points correspondant aux dix jours de retraite. L'ouvrage se termine sur quelques maximes de Jeanne de Chantal.

Comme les manuscrits précédents, cet ouvrage est une compilation sur-mesure, à la différence près qu'il a été réalisé par une seule copiste. Notons que le manuscrit a été composé en plusieurs étapes ; en témoignent la variation des encres d'un endroit à l'autre du texte et les différentes épaisseurs de trait, liées aux changements de plume. Ce manuscrit reflète l'importance accordée aux écrits des fondateurs de la Visitation, qui prennent valeur de reliques. En effet, pour les visitandines, le moindre écrit de François de Sales et de Jeanne de Chantal - fût-il un petit billet de quelques mots - est chargé de symboles. Les religieuses s'attachent ainsi à conserver la mémoire et à cultiver l'esprit de leurs bienheureux fondateurs. En témoigne également la copie de cette citation de François de Sales, à la fin du manuscrit : « de notre saint fondateur ma chere fille disons toujours ou aimer Dieu ou mourir car la vie sans l'amour est tout a fait pire que la mort ».

Les litanies du saint Ange gardien

Le titre de ce second manuscrit correspond lui aussi au début de l'ouvrage, qui s'ouvre sur *Les litanies du saint Ange gardien*⁵⁴⁹ [annexe 27]. Ce petit manuscrit est l'œuvre de Françoise-Gertrude Bombelle, dont le nom apparaît dans la formule de renouvellement des vœux.

Cet ouvrage contient plusieurs marques de personnalisation. La première page comporte d'abord une demande d'intercession auprès de sainte Françoise et sainte Gertrude. La religieuse se place ainsi sous la protection de ses saintes patronnes. On trouve ensuite deux indications concernant la réalisation du manuscrit : « Ce 26 mars 1780 fait a St Evre en 1780 », « Et finit decrire en 1781 ». La visitandine a également inscrit cette prière : « Requies quam In pace amen ».

Comme son titre l'indique, ce manuscrit est un « Recueil de differante Prieres », sélectionnées par sœur Françoise-Gertrude [annexe 28]. Les prières sont adressées à des saints ou adaptées à des moments précis (l'oraison, la préparation à la mort, l'avent, etc.). On remarque la présence de deux prières à réciter « quand il tonne », qui témoigne sans doute d'une crainte particulière de l'orage chez la religieuse. Nouvel indice de personnalisation, la visitandine a recopié, à la suite des litanies du saint ange gardien, un « sentiments affectueux de ste gertrude, apres la sainte communion ».

En clin d'œil à la Visitation, on trouve une prière à saint François de Sales, une prière à sainte Chantal, et une « priere pour demander le secours de nos sœurs defunte ». La formule de renouvellement des vœux fait également écho à la Visitation. La religieuse a en effet recopié la formule délivrée par les règles de

⁵⁴⁹ SJ Mss 12/359, *Les litanies du saint Ange gardien*, 1780-1781, 16 cm.

l'ordre⁵⁵⁰, qu'elle a signée de son nom, « sr francoise gertrude De Bombelles D.S.B ».

Ce recueil offre ainsi des ressources pour prier en diverses circonstances et pour pallier aux sécheresses. Il est destiné à accompagner la religieuse toute sa vie, comme en témoigne les diverses prières pour se préparer à la mort. Une inscription sur la page de titre signale que le manuscrit a été donné - peut-être légué - « à Mle de la Coste ».

Ces quelques manuscrits visitandins nous donnent une idée de la variété de la production écrite au sein des monastères. Les visitandines ont composé des ouvrages uniques, sur mesure, répondant à leurs besoins. Rappelons que la production de florilèges manuscrits est une pratique très courante aux XVII^e et XVIII^e siècles : de nombreux laïcs réalisent leurs propres livres de piété, à leur usage personnel. Les exercices de copie, de recomposition et de création qui ont concouru à l'élaboration de ces manuscrits attestent que les sœurs ne se cantonnent pas à recopier des ouvrages de la première à la dernière page. Ils font des monastères féminins des lieux d'expression de la culture écrite dans toute sa diversité.

⁵⁵⁰ *Formule du Renouvellement de Vœux des Sœurs de la Visitation*, dans *Règles [...]*, 1645, p.9-11 des annexes.

CONCLUSION

Ce parcours dans les sources lyonnaises figure la diversité des usages de l'écrit dans les monastères visitandins. Les occasions de prendre la plume sont en effet très nombreuses, avec des finalités variées. On écrit pour administrer, gérer, communiquer, édifier, se perfectionner, faire œuvre de mémoire... Pour conclure sur ce vaste sujet, nous avons sélectionné quelques thématiques transversales ressortant de notre étude.

L'écrit est d'abord un élément essentiel dans la constitution et la transmission de l'identité de la Visitation. Il sert en premier lieu à codifier et à uniformiser la vie des communautés. La règle écrite constitue en effet un socle commun à tous les monastères, contribuant à assurer l'unité de l'ordre. Les fondateurs sont d'ailleurs très attachés au maintien de l'« esprit de la Visitation, qui ne respire et n'inspire que paix, union, charité, humilité, simplicité, douceur et prévenance⁵⁵¹. » Cette norme a été pensée, construite, affinée, à travers une longue et minutieuse entreprise éditoriale, dont nous avons entrevu quelques étapes. Au quotidien, elle se vit et s'incarne dans des pratiques. Ainsi les visitandines reçoivent-elles régulièrement la recommandation de « pratiquer au pié de la lettre tout ce qui nous est marqué, et dans l'esprit de notre Institut, qui est humble, simple et doux en charité⁵⁵². » L'écrit permet ensuite de structurer l'organisation des communautés. Les pratiques en la matière, nous l'avons vu, sont extrêmement codifiées ; en témoignent par exemple les nombreux modèles et formules mis à la disposition des sœurs, que ces dernières n'ont plus qu'à compléter. Rien n'est laissé au hasard : normes de présentation, informations à consigner dans les registres, lieux où conserver les documents sont décrits dans le détail. Cette précision contribue à homogénéiser les pratiques au sein de l'ordre. Ainsi le conservateur du musée de la Visitation de Moulins nous confiait-il que lorsqu'il pénètre dans un monastère, il sait précisément où il trouvera tel ou tel document et sous quelle forme celui-ci se présentera. L'écrit est également le vecteur privilégié de la communication entre les différentes communautés de l'ordre. L'envoi des lettres circulaires et des abrégés de la vie et des vertus constitue un puissant instrument de cohésion. Bernard Dompnier explique qu'« au moment où elles mettent en place l'obligation de l'échange régulier de circulaires, les visitandines innovent fortement, guidées à la fois par le souci de trouver une manière de resserrer les liens entre maisons et par le mode particulier de sociabilité qui découle des Constitutions de l'ordre⁵⁵³. » L'historien écrit encore : « Les lettres manifestent à leur manière un raffinement de 'l'être ensemble' qui pourrait être

⁵⁵¹ *Exhortation sur le second Article de la Règle*, dans *Instructions et exhortations [...] Tome I*, 1747, p.41.

⁵⁵² *Instruction sur la dix-septième Constitution*, dans *Instructions et exhortations [...] Tome II*, 1748, p.128.

« La lettre tue, mais l'esprit vivifie. » : ce propos de la seconde Épître de Paul aux Corinthiens a été commenté par saint Augustin dans son *De spiritu et littera*. Les fondateurs de la Visitation s'approprient cette référence biblique. :

Il ne nous serviroit de rien, Nos cheres Sœurs, de lire et relire exactement tous les mois notre sainte Règle, nos Constitutions et le Directoire, si nous ne faisons pas cette lecture avec de sérieuses réflexions sur nous-mêmes, et avec une attention particuliere sur notre conduite, comme notre digne Mere nous le recommande. Il faut examiner si nous sommes fidelles à nous acquitter de tout ce qui nous est prescrit à la lettre, et sur-tout si nous en suivons l'esprit ; car Jesus-Christ nous avertit que la lettre tue, et que c'est l'esprit qui vivifie. (*Instruction sur la vingt-quatrième Constitution*, dans *Instructions et exhortations [...] Tome II*, 1748, p.241.)

Les deux tomes des *Instructions et exhortations à l'usage des monastères de la Visitation* - qui reprennent en partie les Réponses de Jeanne de Chantal - contiennent pas moins de quarante occurrences des expressions « à la lettre » et/ou « selon l'esprit ».

⁵⁵³ Bernard DOMPNIER, « 'La cordiale communication de nos petites nouvelles' : les lettres circulaires, pratique d'union des monastères », art. cit., p.284-285.

tenu comme trait distinctif de la Visitation⁵⁵⁴. » Enfin, l'écrit est l'outil par excellence de transmission de la mémoire. Rappelons que l'ordre de la Visitation n'a pas de supérieure générale et que les monastères sont très indépendants les uns des autres. Le partage des mêmes normes, l'échange épistolaire, la transmission des biographies des religieuses et des récits sur l'histoire des communautés sont donc les composantes essentielles de l'unité de l'ordre.

Si la Visitation a son identité propre, on observe tout de même une certaine proximité entre les pratiques visitandines et celles d'autres congrégations féminines de l'époque. Les similitudes portent à la fois sur les finalités et sur les normes de l'écrit. L'étude d'Agnès Cousson nous a offert un regard stimulant sur les règles de l'échange et sur l'écriture de soi chez les religieuses de Port-Royal. Une étude générale comparative permettrait sûrement de mettre en lumière d'autres similitudes et de pointer les particularités propres à chaque congrégation. Rappelons que l'envoi des lettres circulaires et des abrégés de la vie et des vertus est une pratique originale, que les visitandines partagent avec les carmélites. Les affinités sont également sensibles en termes de domaines d'écriture investis. La biographie constitue en effet le genre privilégié des religieuses. Deux explications peuvent être mises en avant. Il faut d'une part souligner la place de l'hagiographie dans la littérature spirituelle de l'époque et la nécessité de disposer de modèles pour édifier les religieuses. D'autre part, il est à noter que l'activité d'écriture féminine est circonscrite par l'esprit misogyne de l'époque. Ainsi le terrain de la biographie spirituelle a-t-il été concédé aux religieuses, quand bien même on considérait les femmes comme un « sexe peu propre ce semble à de pareils ouvrages⁵⁵⁵ ». On remarquera dans notre étude l'absence de toute écriture savante, en écartant toutefois les initiatives « historiographiques » - mais rappelons que celles-ci ont d'abord un objectif édifiant et mémoriel. C'est là un contraste majeur avec les communautés d'hommes, dont le dynamisme et le foisonnement intellectuel n'est plus à prouver. Ce dynamisme s'exprime dans une production littéraire abondante et variée, en particulier chez les bénédictins qui ont une longue tradition d'érudition. Comme pour la lecture, ces différences entre milieu féminin et milieu masculin sont liées aux finalités mêmes des congrégations. Les maisons féminines n'ont pas vocation à la connaissance savante. La curiosité et la raison ne sont pas jugées utiles pour atteindre la perfection spirituelle.

L'articulation entre l'individuel et le collectif est un autre aspect essentiel à souligner. Les pratiques d'écriture, comme les pratiques de lecture, laissent transparaître l'individualité des sœurs. Le geste d'écriture lui-même est très personnel : chaque graphie est l'expression d'une individualité propre. À ce titre, le livre du couvent est comme un mémorial des individualités. Il garde en effet la trace de la présence des religieuses qui prennent la plume chaque année pour renouveler leurs vœux. Les écritures malhabiles voisinent avec les écritures fines et élégantes ; les écritures chancelantes sont le témoin du passage des années. Parfois même, la religieuse n'ayant plus la force de tenir la plume, son dernier renouvellement est inscrit par une compagne. Les compétences sont également des données profondément individuelles - nous avons vu que les officières chargées des écritures étaient justement choisies pour leurs talents en la matière. Enfin, au

⁵⁵⁴ *Ibid.*, p.300.

⁵⁵⁵ Cette citation est issue de l'approbation de la vie de l'ursuline Armelle Nicolas, écrite par Jeanne de Royer, Supérieure du couvent des ursulines de Vannes. *Approbaton de Monsieur de Kerlivio Vicaire Général de Monseigneur l'Illustrissime Evêque de Vannes, dans Le triomphe de l'amour divin dans la vie d'une grande servante de Dieu nommée Armelle Nicolas, Décédée l'An de Nôtre-Seigneur 1671....*, Vannes, Jean Galles, 1676.

sein d'une vie communautaire qui tente de gommer les identités personnelles et les singularités de chacune, une place est tout de même dévolue à l'expression de soi, par le biais de l'écriture intime ; les abrégés nous en ont livré quelques exemples. Rappelons toutefois que l'activité d'écriture s'inscrit dans les normes de la communauté. L'écriture de soi reste ainsi prise dans des codes, révélant rarement directement la personnalité des sœurs. Certaines sœurs entretiennent un rapport singulier à l'écriture tout au long de leur existence : nous avons sélectionné l'un de ces parcours de vie, que nous présentons en annexe [annexe 29]⁵⁵⁶. Nous souhaiterions également ouvrir une nouvelle piste de recherche sur la pratique d'écriture des abrégés. Disposant parfois de la biographie d'une même sœur sous plusieurs de formes, nous les avons confrontées entre elles. Nous nous sommes alors aperçue que le contenu des biographies n'était pas identique selon qu'elles étaient écrites dans le livre du couvent, imprimées pour être envoyées aux autres sœurs, insérées dans l'Année sainte ou imprimées sous forme de livre. Un travail comparatif pourrait donc s'avérer instructif.

« Les femmes qui écrivent sont dangereuses » : nous pourrions ainsi détourner le titre de l'ouvrage de Laure Adler et de Stefan Bollmann⁵⁵⁷, tant les dangers de l'écriture sont nombreux au monastère. La correspondance et l'écriture individuelle ouvrent en effet la porte à plusieurs écueils, risquant de mettre à mal la pratique de certaines règles et vertus. Le principal risque est de tomber dans les travers de la vanité. À ce titre, Linda Timmermans rappelle : « L'écriture féminine ne posait pas de problème tant que les intentions édifiantes prédominaient sur les intentions doctrinales ou sur l'épanchement orgueilleux de soi : tant que la dévote suivait, au moins en apparence, la volonté de son directeur ; tant que les considérations théoriques ne surgissaient pas à la surface pour condamner une pratique en fait largement répandue⁵⁵⁸. » Remarquons que les sœurs qui écrivent avec talent font souvent l'admiration de leurs compagnes. La reconnaissance exprimée par leurs paires est alors source de confusion, de mécontentement, voire de culpabilité, car nuisant à l'une des vertus cardinales de la Visitation, l'humilité. Un autre risque est lié aux dangers de l'expérience mystique, lorsqu'elle est conduite jusqu'à l'excès. Nous avons rencontré un exemple où un directeur brûlait les écrits d'une sœur allée « trop loin » dans la ferveur. Cette question gagnerait sans doute à être approfondie. Notons que la frontière peut parfois être tenue entre l'orthodoxie et l'hétérodoxie, entre l'adhésion et le rejet. Au temps de la querelle du pur amour par exemple, les biographies de certaines visitandines ont été réécrites afin de ramener les « excès » mystiques dans la norme ecclésiale⁵⁵⁹. La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus a par ailleurs rencontré un premier accueil mitigé, avant de connaître une formidable diffusion, par le biais de l'écrit⁵⁶⁰.

⁵⁵⁶ Pour des raisons méthodologiques, nous avons choisi de traiter les abrégés de la vie et des vertus de manière thématique mais il aurait également été intéressant d'étudier ces quelques destinées singulières.

⁵⁵⁷ Laure ADLER, Stefan BOLLMANN, *Les femmes qui lisent sont dangereuses*, Paris, Flammarion, 2006.

⁵⁵⁸ Linda TIMMERMANS, *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, op.cit., p.590-591.

⁵⁵⁹ Jacques LE BRUN, « La Visitation et la spiritualité du pur amour au temps de la querelle du quietisme », dans Bernard DOMPNIER, Dominique JULIA, (dir.), *Visitation et Visitandines aux XVII^e et XVIII^e siècles*, op.cit., p.441-460. Dans l'ouvrage *Sœur et amante*, Jacques LE BRUN note par ailleurs que bon nombre de biographies publiées dans la réédition de l'*Année sainte* au XIX^e siècle ont été corrigées. L'historien relève « la suppression ou l'atténuation de tout ce qui pouvait alors apparaître comme mystique, au sens extraordinaire de la mystique, de ce qui était alors jugé trop intime ou choquant, au bénéfice d'un moralisme assez neutre. » Jacques LE BRUN, *Sœur et amante : les biographies spirituelles féminines au XVII^e siècle*, Genève, Droz, 2013, p.20.

⁵⁶⁰ Maryline MASSE, « La Visitation et la dévotion du Sacré-Cœur », dans Bernard DOMPNIER, Dominique JULIA, (dir.), *Visitation et Visitandines aux XVII^e et XVIII^e siècles*, op.cit., p.461-482.

Lorsque s'achève le XVIII^e siècle et au moment où notre étude prend fin, les visitandines prennent une dernière fois la plume, parfois avant de retirer leur voile définitivement⁵⁶¹. Dans les années 1790-1792, des officiers municipaux font le tour des monastères pour dresser des inventaires et procès-verbaux sur l'état des communautés et de leurs biens. La Bibliothèque municipale de Lyon conserve cinq documents relatifs à ces visites⁵⁶². Chaque visitandine a apposé sa signature - ou une simple croix pour les converses - à côté de la formule par laquelle elle déclare souhaiter continuer la vie commune. De 1790 à 1792, les religieuses vivent en sursis, avant que le décret du 18 août 1792 ne supprime les congrégations religieuses. Scellant des milliers de destins, ce décret est une éclatante manifestation du pouvoir de l'écrit.

Un certain nombre de communautés vont renaître de leurs cendres après la Révolution. L'histoire de la Visitation continue alors de s'écrire jusqu'à notre XXI^e siècle. En 2010, le quatrième centenaire de la fondation de l'ordre a été commémoré à la fois par les communautés visitandines et par les historiens, à travers un grand colloque tenu à Annecy. Les historiens de la Visitation s'accordent pour souligner la richesse et la variété des sources de cet ordre, qui en font un terrain d'étude fécond. Nous ne pouvons qu'insister sur la force de l'écrit, à travers ses fonctions d'archivage et de conservation, et conclure sur cette citation de Jacques Derrida, auteur d'une théorie sur « l'écriture comme trace » : « avant d'être l'objet d'une histoire, l'écriture ouvre le champ de l'histoire⁵⁶³ ».

⁵⁶¹ Gwénaél MURPHY, *Les religieuses dans la Révolution française*, Paris, Bayard, 2005.

⁵⁶² Ms Coste 306, *Etat des religieuses et sœurs converses existantes dans la maison de la Visitation Sainte Marie premier monastere de Lyon situé rue Sala Paroisse d'Ainay [...]* Lyon, 7 janvier 1791.

Ms Coste 306, *Procès-verbal [...]* constatant que les dames religieuses de la Visitation Ste-Marie, rue Sala, veulent continuer la vie commune, Lyon, 7 janvier 1791.

Ms Coste 307, *Liste des religieuses et sœurs converses du monastère de la Visitation Ste-Marie de l'Antiquaille*, Lyon, 3 mai 1790.

Ms Coste 307, *Procès-verbal dressé le 8 janvier 1791 [...]* constatant que les religieuses de Ste-Marie de l'Antiquaille, qui sont au nombre de 42, ont déclaré vouloir continuer la vie commune, Lyon 8 janvier 1791.

Ms Coste 308, *Etat des religieuses composant la communauté de la Visitation de Ste-Marie, dite des Chaînes dressé [...]* le 15 sept. 1792.

⁵⁶³ Jacques DERRIDA, *De la grammatologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1967, p.42.

Sources

Bibliothèque municipale de la Part-Dieu, Lyon

Textes normatifs

SJ HO 003/44, *Règles de St Augustin et constitutions pour les sœurs Religieuses de la Visitation sainte Marie*, Lyon, Vincent de Cœursillys, 1645.

800206, *Règles de saint Augustin et Constitutions pour les Sœurs Religieuses de la Visitation*, Paris, Antoine Vitré, 1652.

SJ HO 003/39, *Règles De St Augustin Et Constitutions Et Directoire Pour Les Sœurs Religieuses De La Visitation*, Paris, Langlois, 1700.

SJ HO 001/152, *Coustumier et Directoire pour les Sœurs Religieuses de la Visitation de Sainte Marie*, Lyon, Vincent Cœursilly, 1628.

SJ HO 001/36, *Coustumier et Directoire pour les Sœurs Religieuses de la Visitation de Sainte Marie*, Paris, Sébastien Huré, 1637.

SJ HO 001/37, *Coustumier et Directoire pour les Sœurs Religieuses de la Visitation de Sainte Marie*, Paris, François Muguet, 1667.

SJ A 338/350, *Responses de nostre Très-Honorée et digne Mere Jeanne Françoise Fremiot, sur les regles, constitutions, et coustumier de nostre Ordre de la Visitation sainte Marie*, Paris, 1632.

SJ A 338/351, *Reponses de nostre Très-Honorée et digne Mère Jeanne Françoise Frémiot. Sur les regles, constitutions, et coustumier de nostre Ordre de la Visitation Sainte Marie. Enrichies en cette seconde edition d'une table [...] avec des notes [...]*, Paris, 1665.

SJ HO 002/355, *Petite coutume de ce monastère de la Visitation Sainte Marie d'Annessy*, Paris, Claude Herissant, 1748.

314061, *La manière de donner l'habit aux sœurs de la visitation de Ste Marie*, Lyon, 1634.

B 511796, *La Maniere de donner l'habit aux sœurs de la Visitation de sainte Marie*, Lyon, Pour Vincent de Cœursilly, 1643.

B 509355, *La Manière de donner l'habit aux sœurs de la Visitation de Sainte Marie*, Lyon, Charles Mathevet, 1666.

Chomarar A 5139, *La manière de Donner l'Habit et de recevoir à la Profession les Sœurs de la Visitation Sainte Marie*, Lyon, Librairie de Sauvignet et Cie, 1836.

SJ A 338/360, *La journée spirituelle, pour faciliter la pratique du directoire, à l'usage des religieuses de la Visitation sainte Marie*, Aurillac, J.J. Viallanes, 1727.

Ouvrages salésiens

SJ A 337/2, *Les Epistres spirituelles du bien-heureux François de Sales...*, Lyon, Pour Vincent de Cœursilly, 1628.

SJ A 337/284, *Les Vrais Entretien spirituels du bien-heureux François de Sales, Evêque et Prince de Genève, Instituteur, et Fondateur de l'Ordre des Religieuses de la Visitation Ste Marie*, Lyon, Pour Vincent de Cœursilly, 1630.

Correspondance

K 11828, CHANTAL (Jeanne-Françoise Frémyot de), *Correspondance*, Édition critique établie et annotée par BURNS (Marie-Patricia), Paris, Le Cerf, 1986-1996, 6 vol.

Vies de sœurs

- Année sainte de la Visitation

SJ V 360/1-12, *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte Marie*, Annecy, Burdet, 1867-1871, 12 vol.

Février : vol.2, 1867.

- *Abrégé de la vie et des vertus de notre chère sœur Marie-Dorothée de Beaumont de Monthaud, décédée en notre Monastère de Saint-Marcellin, le 3 février 1776, âgée de 73 ans, dont 51 de profession*, p.2-11.

- *Abrégé de la vie et des vertus de notre très-honorée sœur Marie-Renée de Guéroust, décédée en notre Monastère d'Orléans, le 4 février 1663, âgée de 65 ans, dont 35 de profession*, p.91-101.

- *Abrégé de la vie et des vertus de la très-honorée Mère Françoise-Angélique Brûlart, décédée en notre Monastère de Dijon, le 7 février 1746, âgée de 86 ans, dont 70 de profession*, p.177-198.

- *Abrégé de la vie et des vertus de la très-honorée Mère Claude-Agnès Daloz, décédée en notre Monastère de Crémieux, le 8 février 1634, âgée de 34 ans, dont 11 de profession*, p.210-218.

- *Abrégé de la vie et des vertus de notre chère sœur Marie-Marthe Bérardier, décédée en notre Monastère de Beaune, le 13 février 1710, âgée de 59 ans, dont 43 de profession*, p.337-349.

- *Abrégé de la vie et des vertus de notre bien-aimée sœur Marie-Françoise de Saint-Chamond, décédée au premier Monastère de Lyon, le 27 février 1667, âgée de 47 ans, dont 31 de profession*, p.551-556.

- « *Le 24 février 1648, dit la Mère de Chaugy, mourut au Monastère de Nevers notre chère sœur Marie-Péronne de Gerbais, [...]* », p.630-631.

- *Abrégé de la vie et des vertus de notre chère sœur Françoise-Madeleine de Lancin, décédée en notre premier Monastère de Lyon, le 25 février 1674, âgée de 38 ans, dont 15 de profession*, p.667-672.

- *Abrégé de la vie et des vertus de la très-honorée Mère Madeleine-Élisabeth de Lucinge, décédée en notre Monastère de Turin, le 27 février 1669, âgée de 65 ans, dont 46 de profession*, p.711-749.

Mars : vol.3, 1867.

- *Abrégé de la vie et des vertus de notre vénérée sœur Marthe-Séraphique d'Apchon de Ponsein, décédée en notre premier Monastère de Lyon, le 22 mars 1703, âgée de 85 ans, dont 69 de profession, p.547-566.*
- *Abrégé de la vie et des vertus de notre généreuse sœur Françoise-Élisabeth Bourgeat, décédée en notre premier Monastère de Lyon, le 28 mars 1675, âgée de 67 ans, dont 45 de profession, p.702-707.*

Mai : vol.5, 1868.

- *Abrégé de la vie et des vertus de notre respectable sœur Paule-Jéronyme Favrot, décédée en notre Monastère de Nancy, le 3 mai 1672, âgée de 81 ans, dont 50 de profession, p.70-90.*
- *Abrégé de la vie et des vertus de la très-honorée Mère Marie-Julienne La Fontaine, décédée en notre Monastère de Vienne en Autriche, le 5 mai 1734, âgée de 58 ans, dont 31 de profession, p.122-140.*
- *Abrégé de la vie et des vertus de notre chère sœur Marie-Geneviève de Pradel, décédée en notre second Monastère de Lyon, dit de l'Antiquaille, le 10 mai 1708, âgée de 77 ans, dont 61 de profession, p.164-170.*
- *Abrégé de la vie et des vertus de la très-honorée Mère Louise-Catherine Vernat, décédée en notre troisième Monastère de Lyon, dit des Chaînes, le 10 mai 1689, âgée de 84 ans, dont 56 de profession, p.242-253.*
- *Abrégé de la vie et des vertus de notre sœur Louise-Gasparde de Saint-Paul, décédée en notre Monastère de Langres, le 15 mai 1695, âgée de 88 ans, dont 72 de profession, p.336-346.*
- *Abrégé de la vie et des vertus de notre chère sœur Marie-Suzanne Piédenuz, décédée en notre Monastère de Paray-le-Monial, le 15 mai 1711, âgée de 76 ans, dont 60 de profession, p.353-356.*
- *Abrégé de la vie et des vertus de notre très-honorée sœur Marie-Angélique de Lagrave, décédée en notre Monastère d'Alby, le 24 mai 1689, âgée de 82 ans, dont 66 de profession, p.561-579.*
- *Abrégé de la vie et des vertus de notre chère sœur Anne-Thérèse Denizot, décédée en notre Monastère de Dijon, le 31 mai 1755, âgée de 53 ans, dont 36 de profession, p.653-662.*

Juin : vol.6, 1868.

- *Abrégé de la vie et des vertus de la très-honorée Mère Jeanne-Françoise Le Vayer, décédée en notre Monastère de Chaillot, le 3 juin 1725, âgée de 42 ans, dont 19 de profession, p.71-87.*
- *Abrégé de la vie et des vertus de la dévote Mère Claude-Agnès Anjorant, décédée en notre Monastère de Bourges, le 5 juin 1720, âgée de 65 ans, dont 49 de profession, p.120-136.*
- *Abrégé de la vie et des vertus de notre vertueuse sœur Françoise-Gillonne de Bréauté, décédée en notre second Monastère de Paris, le 11 juin 1693, âgée de 33 ans, dont 18 environ de noviciat et quelques jours de profession, p.140-147.*
- *Abrégé de la vie et des vertus de notre respectable sœur Marie-Anne-Sophie de Rottembourg, décédée en notre Monastère de Nancy, le 6 juin 1775, âgée de 89 ans, dont 72 de profession, p.149-174.*
- *Abrégé de la vie et des vertus de notre très-honorée sœur Gabrielle-Henriette de Clermont-Montoison, décédée en notre deuxième Monastère de Lyon, dit de l'Anticaille, le 15 juin 1681, âgée de 67 ans, dont 50 de profession, p.243-252.*

- *Abrégé de la vie et des vertus de la vénérable Mère Françoise-Agnès Flocard, décédée en notre Monastère de Mâcon, le 18 juin 1664, âgée de 46 ans, dont 29 de profession, p.429-448.*
- *Abrégé de la vie et des vertus de notre très-honorée sœur Madeleine-Élisabeth de Valpergue, décédée en notre Monastère de Turin, le 23 juin 1673, âgée de 63 ans, dont 22 de profession, p.553-559.*
- *Abrégé de la vie et des vertus de notre humble et dévote sœur Marie-Joseph Jamon, décédée en notre Monastère du Puy, le 27 juin 1766, âgée de 54 ans, dont 32 de profession, p.628-667.*

Juillet : vol.7, 1869.

- *Abrégé de la vie et des vertus de notre vénérable sœur Claude-Agnès Barrin, décédée en notre Monastère de Rennes, le 3 juillet 1698, âgée de 81 ans, dont 65 de profession, p.51-65.*
- *Abrégé de la vie et des vertus de notre chère sœur Marie-Agnès Bout de Saint-Didier, décédée en notre second Monastère de Grenoble, le 5 juillet 1690, âgée de 65 ans, dont 49 de profession, p.102-106.*
- *Abrégé de la vie et des vertus de notre chère sœur Françoise-Geneviève Bourcier, décédée en notre Monastère de Saint-Denis, l'année 1689, âgée de 55 ans, dont 36 de profession, p.377-380.*
- *Abrégé de la vie et des vertus de notre généreuse sœur Suzanne-Angélique Masson, décédée en notre Monastère d'Orléans, vers 1695, âgée de 31 ans, dont 10 de profession, p.439-451.*
- *Abrégé de la vie et des vertus de notre généreuse sœur Marie-Marguerite Aulique, décédée en notre Monastère de Thonon, p.452-461.*
- *Abrégé de la vie et des vertus de notre fervente sœur Geneviève-Thérèse Cousinot, décédée en notre second Monastère de Paris, le 19 juillet 1697, âgée de 60 ans, dont 44 de profession, p.485-492.*
- *Abrégé de la vie et des vertus de notre fervente sœur Marie-Anne-Thérèse Girard, décédée en notre premier Monastère de Lyon, le 21 juillet 1751, âgée de 31 ans, dont 15 de profession, p.517-524.*
- *Abrégé de la vie et des vertus de notre chère sœur Marie-Éléonore de Matignon, décédée en notre Monastère de Caen, le 21 juillet 1734, âgée de 78 ans, dont 60 de profession, p.526-528.*
- *Abrégé de la vie et des vertus de notre respectable sœur Marie-Catherine de Saint-Marcel, décédée en notre premier Monastère de Grenoble, le 24 juillet 1748, âgée de 82 ans, dont 63 de profession, p.579-586.*

Août : vol.8, 1869.

- *« Le second jour d'août 1657, dit la Mère de Chaugy, décéda en notre Monastère de Lyon en Bellecour, notre chère Sœur Jacqueline-Élisabeth Daniel, [...] », p.46-47.*
- *Abrégé de la vie et des vertus de la très-honorée sœur Françoise-Jéronyme de Villette, décédée en notre Monastère de Chalon-sur-Saône, l'année 1665, âgée de 71 ans, dont 48 de profession, p.112-142.*
- *Abrégé de la vie et des vertus de notre fervente sœur Madeleine-Angélique de la Croix de Chevière, décédée en notre premier Monastère de Grenoble, l'année 1707, âgée de 57 ans dont 41 de profession, p.158-170.*
- *Abrégé de la vie et des vertus de notre fervente sœur Madeleine-Victoire de Vichy-Chamron, décédée en notre Monastère de Paray-le-Monial, le 9 août 1737, âgée de 70 ans, dont 49 de profession, p.206-215.*

- *Abrégé de la vie et des vertus de notre fervente sœur Marie-Constance de Cornulier, décédée en notre second Monastère de Rennes, l'année 1730, âgée de 39 ans, dont 22 de profession*, p.429-439.
- *Abrégé de la vie et des vertus de notre très-honorée Mère Catherine-Christine Branička, décédée en notre Monastère de Cracovie, le 22 août 1722, âgée de 83 ans, dont 62 de profession*, p.494-538.
- *Abrégé de la vie et des vertus de notre très-honorée sœur Marie-Éléonore de Ponsein, décédée en notre premier Monastère de Lyon, le 26 août 1696, âgée de 76 ans, dont 60 de profession*, p.595-607.

Septembre : vol.9, 1870.

- *Abrégé de la vie et des vertus de ma très honorée mère Catherine-Aimée de Vauzelles, décédée en notre premier Monastère de Lyon, le 10 septembre 1679, âgée de 56 ans, dont 37 de profession*, p.220-237.
- « *Le 28 septembre 1654, dit la Mère de Chaugy, décéda, en notre Monastère de l'Antiquaille à Lyon, notre chère sœur Marie-Alphonsine Gambin* », p.752-753.

Octobre : vol.10, 1870.

- *Abrégé de la vie et des vertus de notre très-honorée sœur Anne-Marie de Thélis, décédée en notre premier Monastère de Lyon, le 10 octobre 1701, âgée de 56 ans, dont 37 de profession*, p.258-274.

Novembre : vol.11, 1870.

- *Abrégé de la vie et des vertus de notre très-honorée sœur Claude-Séraphique Pellet, décédée en notre premier Monastère de Lyon, le 22 novembre 1717, âgée de 76 ans, dont 59 de profession*, 564-581.

- Autres sources

805226, *Abrege de la vie et des vertus de notre très-chere sœur Anne-Marie Pillet, dite Simplicienne* [...], [s.l.n.d].

355632, *La vie de la vénérable Mère Susanne-Marie de Riants de Villerey, religieuse de l'ordre de la Visitation dans la maison de l'Antiquaille de Lyon (1639-1724)*, Lyon, Valfray, 1726.

Rés 363329, *Recueil de la vie et des vertus de sœur Marie Aymee de Bullioud, religieuse de l'Ordre de la Visitation Ste Marie...*, Lyon, Pour Vincent de Cœursillys Marchand Libraire en ruë Tupin, à l'enseigne de la Fleur de Lys, 1633.

Autres imprimés

VACHET (l'Abbé), *Les anciens couvents de Lyon*, Lyon, Vitte, 1895, p.575-612.

Manuscrits

Ms 857, *Histoire de l'ordre de la Visitation de Sainte Marie, institué par St François de Sales, évêque et prince de Genève*, XVII^e siècle, 361 feuillets, 36,3 × 24 cm.

Ms 858, *Histoire du monastère de la Visitation d'Annecy*, XVII^e siècle, 193 feuillets, 22,8 × 17 cm.

Ms 1426, *Histoire de la fondation du monastère de la Visitation Sainte-Marie de Lyon, dit de Bellecour, second de l'Institut*, XVII^e siècle, 91 feuillets, 22,8 × 17 cm.

Ms Coste 305, *Histoire De la fondation du Monastère De la Visitation ste Marie De la Ville de Lyon dit de Bellecour Second de l'Institut*, XIX^e siècle, 153 feuillets, 30 × 31,9 cm.

SJ Mss 8/112, *Méditation pour la veille*, XVIII^e siècle, 508 p., 21,5 cm.

SJ Mss 12/017, *Sentimens d'une âme sur la pénitence*, 152 p. + 20 p., 17 cm.

SJ Mss 12/101, *Traité de l'obéissance*, 1747, 17 cm.

SJ Mss 12/359, *Les litanies du saint Ange gardien*, 1780-1781, 16 cm.

SJ Mss 12/383 *Plusieurs cantiques sur la Nativité de Notre Seigneur*, 1622 [sic.], 303 p. + 11 p., 18 cm.

Archives départementales du Rhône, Section ancienne

34H 20-21 [Bellecour], *Réceptions, constitutions de dot, actes divers, 1615-1789*.

34H 40 [Bellecour], *Quittances de fournisseurs, 1709-1786*.

34H 49 [Antiquaille], *Extraits d'un manuscrit sur la fondation du second couvent de la visitation écrit par une religieuse de ce couvent, 1663*.

34H 62 [Antiquaille], *Comptes généraux des dépenses 1767-1787*.

34H 166-168 [Sainte-Marie-des-Chânes], *Registres de professions, de conformations de vœux et de sépultures, 1641-1769*.

34H 182-184 [Sainte-Marie-des-Chânes], *Inventaire des meubles et effets du couvent, 1659-1744*.

34H 187 [Sainte-Marie-des-Chânes], *Factures de fournisseurs ; honoraires d'hommes d'affaires, 1645-1745*.

34H 191-192 [Sainte-Marie-des-Chânes], *Recettes et dépenses du couvent, 1715-1735*.

Bibliothèque de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon

Ms PA 86, *Retraite publique donnée dans ce premier monastère de la Visitation Sainte-Marie de Bellecour*, XVIII^e siècle, 279 p., 32,8 × 20,5 cm.

Musée de la Visitation, Moulins

Lettres circulaires et Abrégés de la vie et des vertus

Monastère de Bellecour

Lettre circulaire de mars 1667.

Lettre circulaire du 9 juillet 1682.

Lettre circulaire du 23 juillet 1750.

Lettre circulaire du 9 mai 1725.

Monastère de l'Antiquaille

Lettre circulaire de novembre 1698.

Monastère de Sainte-Marie-des-Chânes

Lettre circulaire du 16 décembre 1733.

Lettre circulaire du 15 décembre 1737.

Abrégés accompagnant des lettres circulaires de Sainte-Marie-des-Chânes :

- *Vie de Marie-Marguerite Rougeault.*

- *La vie de nostre tres-vertueuse sœur Claire Françoise Emond, décédée en 1693.*

- *Abrégé des vertus de notre très-honorée sœur Françoise Marie Anne de Rochebonne, decedée en ce 3^{me}. Monastere De Lyon le 27. Juillet 1737.*

Autre

Journal des sçavans, combiné avec les Mémoires de Trévoux, Suite des CLXX Volumes du Journal des sçavans, Juillet 1758, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1758, p.446-456. Exemplaire de l'Université de Gand, consulté sur Googlebooks.

Œuvres de François de Sales Évêque et Prince de Genève et Docteur de l'Église, Édition complète..., Tome sixième, Les Vrays entretiens spirituels, Annecy, J. Niérat, 1895, [en ligne], disponible sur : <<http://booksnow1.scholarsportal.info/ebooks/oca10/4/oeuvresf06fran/oeuvresf06fran.pdf>>

Bibliographie

L'écrit à l'époque moderne

Une culture de l'écrit

BÉROUJON (Anne), *Les écrits à Lyon au XVII^e siècle : Espaces, échanges, identités*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, La Pierre et l'Écrit, 2009.

CHARTIER (Roger), *Inscrire et effacer : Culture écrite et littérature (XI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Gallimard et le Seuil, Collection Hautes Études, 2005.

MARTIN (Henri-Jean), *Livre, pouvoir et société à Paris au XVII^e siècle*, Genève, Droz, 1999, 2 vol.

MARTIN (Philippe), *Une religion des livres (1640-1850)*, Paris, Cerf, Histoire religieuse de la France, 2003.

MARTIN (Philippe), « Marginalia. Lire pieusement une plume à la main aux XVIII^e-XIX^e siècles », dans CHÂTELLIER (Louis), MARTIN (Philippe) (dir.), *L'écriture du croyant*, Turnhout, Brepols, 2005, p.101-111.

MARTIN (Philippe) (dir.), *Ephemera catholiques : l'imprimé au service de la religion (XVI^e-XXI^e siècles)*, Paris, Bibliothèque Beauchesne, 2012.

ROCHE (Daniel), « Les pratiques de l'écrit dans les villes françaises du XVIII^e siècle », dans CHARTIER (Roger) (dir.), *Pratiques de la lecture*, Paris, Payot et Rivages, 1993, p.201-263 (1^{ère} édition 1985).

L'écrit en milieu monastique

BERTRAND (Paul), « L'écrit du quotidien au bas Moyen Âge ou le 'degré zéro' de la diplomatie », dans *Le manuscrit dans tous ses états, cycle thématique 2005-2006 de l'IRHT*, Paris, IRHT, 2006 (Ædilis, Actes, 12), [en ligne], disponible sur : <<http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/13/99/48/PDF/ecrits-quotidien.pdf>>

BOUTER (Nicole) (dir.), *Écrire son histoire : les communautés régulières face à leur passé*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2005.

DOMPNIER (Bernard), FROESCHLÉ-CHOPARD (Marie-Hélène) (dir.), *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, Histoires croisées, 2000.

HENRYOT (Fabienne), *Livres, bibliothèques et lecture dans les couvents mendiants (Lorraine, XVI^e - XVIII^e siècles)*, Genève, Droz, Cahiers d'Humanisme et Renaissance, vol.110, 2013.

HENRYOT (Fabienne), « Croire, savoir, se souvenir : Typologie des gestes de l'écrit dans l'univers régulier à l'époque moderne », dans *Lire Demain : Des*

manuscrits anciens à l'ère digitale. Reading Tomorrow : From Ancient Manuscripts to the Digital Area, actes du colloque international de Lausanne, 23-25 août 2011, Suisse, 2011.

HUREL (Daniel-Odon) (dir.), *Érudition et commerce épistolaire : Jean Mabillon et la tradition monastique*, Paris, Vrin, 2003.

MARTIN (Philippe), HENRYOT (Fabienne) (dir.), *Dom Augustin Calmet : Un itinéraire intellectuel*, Paris, Éditions Riveneuve, Actes académiques, 2008.

BRUYÈRE (Gérard), « Ménestrier et l'écriture de l'histoire », dans SABATIER (Gérard) (dir.), *Claude-François Ménestrier : Les Jésuites et le monde des images*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, La Pierre et l'Écrit, 2009, p.219-239.

Un jésuite lyonnais, Claude-François Menestrier (1631-1705) : Histoire, image et érudition, exposition du 17 septembre au 31 décembre 2005 à la Bibliothèque municipale de Lyon, [exposition virtuelle], disponible sur : <<http://www.bm-lyon.fr/expo/virtuelles/menestrier>>

Femmes, écriture, religion

ARNOULD (Jean-Claude), STEINBERG (Sylvie) (dir.), *Les Femmes et l'écriture de l'histoire (1400-1800)*, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008.

BAJOMÉE (Danielle), DOR (Juliette), HENNEAU (Marie-Élisabeth) (dir.), *Femmes et livres*, Paris, L'Harmattan, 2007.

BERNOS (Marcel), *Femmes et gens d'Église dans la France classique, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Cerf, 2003.

BONS (Renée), « Lire et écrire chez les religieuses de l'Ouest aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans DOMPNIER (Bernard), FROESCHLÉ-CHOPARD (Marie-Hélène) (dir.), *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, Histoires croisées, 2000, p.255-275.

BROUARD-ARENDS (Isabelle), PLAGNOL-DIÉVAL (Marie-Emmanuelle) (dir.), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007.

CHAPRON (Emmanuelle), « Écoles charitables et économie du livre au XVIII^e siècle : les livres à l'usage des élèves des ursulines », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°59-4, 2012, p.33-50.

COURCELLES (Dominique de), VAL JULIAN (Carmen) (dir.), *Des femmes et des livres, France et Espagne, XIV^e-XVII^e siècles*, Paris, École Nationale des Chartes, 1999.

COUSSON (Agnès), « Les Tentations de la Correspondance : l'exemple d'Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly », *XVII^e Siècle*, n° 244, vol.61, 2009, p.493-509.

DINET (Dominique), *Religion et société : les réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI^e – fin XVII^e siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, 2 vol.

DINET (Dominique), *Au cœur religieux de l'époque moderne : Études d'histoire*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2011.

HENNEAU (Marie-Élisabeth), « Un livre sous les yeux, une plume à la main : De l'usage de la lecture et de l'écriture dans les couvents de femmes (XVII^e-XVIII^e siècles) », dans BROUARD-ARENDS (Isabelle) (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p.69-80.

MARTIN (Philippe), « La congrégation de Notre-Dame face au livre », dans DOMPNIER (Bernard), FROESCHLÉ-CHOPARD (Marie-Hélène) (dir.), *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, Histoires croisées, 2000, p.235-254.

PERROT (Michelle), *Mon histoire des femmes*, Paris, Éditions du Seuil, Points Histoire, 2006.

ROULLET (Antoine), « Le savoir contemplatif : les religieuses et les limites de la connaissance (Espagne, XVI^e siècle) », *Revue historique*, 2013, vol.665, n°3, p.119-143.

TIMMERMANS (Linda), *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Champion, Champion Classiques, 2005.

TIPPELSKIRCH, (Xenia von), « Histoires de lectrices en Italie au début de l'époque moderne », *Revue de synthèse*, 2007, n°1-2, p.181-208.

Hagiographie et écriture de soi

ALBERT (Jean-Pierre), « Hagiographiques », dans *Terrain*, n°24, 1995, mis en ligne le 7 juin 2007, [en ligne], disponible sur : <<http://terrain.revues.org/3115>>.

COUSSON (Agnès), *L'écriture de soi : Lettres et récits autobiographiques des religieuses de Port Royal*, Paris, Honoré Champion, 2012.

JAMES (Geneviève) (dir.), *De l'écriture mystique au féminin*, Sainte-Foy - Paris, Presses de l'Université de Laval - L'Harmattan, Religions, cultures et société, 2005.

LE BRUN (Jacques), « À corps perdu. Les biographie féminines du XVII^e siècle », dans MALAMOUD (Charles), VERNANT (Jean-Pierre) (dir.), *Corps des dieux*, Paris, Gallimard, Le temps de la réflexion, 1986.

LE BRUN (Jacques), *Sœur et amante : les biographies spirituelles féminines au XVII^e siècle*, Genève, Droz, 2013.

LEJUSTE (Jean-Marc), « Ephemera et vies exemplaires de Visitandines », dans MARTIN (Philippe) (dir.), *Ephemera catholiques : l'imprimé au service de la religion (XVI^e-XXI^e siècles)*, Paris, Beauchesne, Bibliothèque Beauchesne, 2012, p.207-239.

LOUPÈS (Philippe), « La bonne mort en religion : l'exemple des Ursulines de Bayonne sous l'Ancien Régime », dans *Mabilion*, vol. 64, 1992.

MARTIN (Philippe), « Lire et écrire en dévotion », dans ARNOUL (Élisabeth), BARDET (Jean-Pierre), RUGGIU (François-Joseph) (dir.), *Les écrits du for privé en Europe du Moyen Âge à l'époque moderne : Enquêtes, analyses, publications*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2010, p.457-474.

POUTRIN (Isabelle), *Le voile et la plume : Autobiographie et sainteté féminine dans l'Espagne moderne*, Madrid, Bibliothèque de la Casa de Velazquez, 1995.

POUTRIN (Isabelle), « La lecture hagiographique comme pratique religieuse féminine (Espagne, XVI^e-XVII^e siècles) », dans *Mélanges de la Casa de Velazquez*, 2003, vol.22, n°2, p.79-96.

SETH (Catriona), *La fabrique de l'intime : Mémoires et journaux de femmes du XVIII^e siècle*, Paris, Robert Laffont, Bouquins, 2013.

SUIRE (Éric), *La sainteté française de la Réforme catholique : XVI^e-XVIII^e siècles : d'après les textes hagiographiques et les procès de canonisation*, Pressac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2001.

SUIRE (Éric), « Des usages du livre hagiographique sous l'Ancien Régime », dans *Revue française d'histoire du livre*, vol.133, 2012, p.87-104.

Visitation et Visitandines

BARBICHE (Bernard), HENNEAU (Marie-Élisabeth), VISMARA (Paola), [...], (dir.), *L'ordre de la Visitation, 1610-2010*, Annecy, Archives départementales de Haute-Savoie, Milan, Silvana Editoriale, 2012.

en particulier :

- HENNEAU (Marie-Élisabeth), « La Visitation au fil du temps : regard critique sur un processus d'écriture d'une histoire (XVIII^e-XIX^e siècles) », p.27-42.

- TRUCHET (Bernadette), « Les circulaires, un miroir de la vie visitandine : l'exemple de Montluel (1820-1990) », p.65-76.

BEAUSSIER (Patrice), *Le monastère de la Visitation d'Issoudun (1644-1792)*, CREDI Éditions, 2^e édition revue et augmentée, 2010.

CARR (Thomas M.), « Les Épîtres spirituelles de Jeanne de Chantal et le commerce épistolaire conventuel : un secrétaire spirituel au féminin », dans *Œuvres et critiques*, vol.35, 2010, p.9-20.

CATTA (Étienne), *La vie d'un monastère sous l'Ancien Régime : la Visitation Sainte-Marie de Nantes (1630-1792)*, Paris, J. Vrin, Études de théologie et d'histoire de la spiritualité, 1954.

DEVOS (Roger), *Vie religieuse féminine et société : l'origine sociale des visitandines d'Annecy aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Annecy, Académie salésienne, 1973.

DOMPNIER (Bernard), JULIA (Dominique), (dir.), *Visitation et Visitandines aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2001, p.277-300.

en particulier :

- BRIAN (Isabelle), « La Lettre et l'esprit : Jeanne de Chantal, directrice spirituelle », p.53-68.

- DOMPNIER (Bernard), « Les visitandines, les monastères et la Visitation, Parcours dans les sources et l'historiographie », p.9-29.

- DOMPNIER (Bernard), « 'La cordiale communication de nos petites nouvelles' : les lettres circulaires, pratique d'union des monastères », p.277-300.

- LE BRUN (Jacques), « La Visitation et la spiritualité du pur amour au temps de la querelle du quiétisme », p.441-460.

DUVIGNACQ-GLESSGEN (Marie-Ange), *L'Ordre de la Visitation à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Le Cerf, Histoire religieuse de la France, 1994.

MURPHY (Gwénaél), *Les religieuses dans la Révolution française*, Paris, Bayard, 2005.

RIDEAU (Gaël), « Vie régulière et ouverture au monde aux XVII^e et XVIII^e siècles : la Visitation Sainte-Marie d'Orléans », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 52-4, p.24-49.

ROUEZ (Sonia), « La Visitation et la diffusion de la dévotion à sa fondatrice : la publication et la circulation des *Vies* de Jeanne de Chantal », dans *Religieux, saints et dévotions : France et Pologne, XIII^e-XVIII^e siècles*, Cahiers du Centre d'Histoire « Espaces et Cultures », n°16, Université Blaise-Pascal / Clermont-Ferrand II, Presses Universitaire Blaise-Pascal, 2003, p.103-118.

SARRET (Philippe), *Le monastère de la Visitation d'Aurillac, 1651-1792, une communauté féminine dans une petite ville*, mémoire de maîtrise, Université de Clermont-Ferrand II, 1993.

Table des encadrés et illustrations

Document 1 : L'élection de la Supérieure.....	20
Document 2 : La visite annuelle.....	21
Document 3 : Extraits de la Petite coutume d'Annecy : modèles pour le livre de compte et pour l'inventaire général.....	23
Document 4 : Les textes normatifs : chronologie.....	26
Document 5 : Copie des <i>Lettres portant permission de réimprimer les Regles et autres Livres des Religieuses de sainte Marie</i> (1650).....	37
Document 6 : Sceau de la Visitation.....	42
Document 7 : Les frais d'impression des lettres circulaires et abrégés.....	61
Document 8 : « Encart publicitaire » à la fin d'une lettre circulaire du monastère de Clermont-Ferrand.....	64
Document 9 : Gravure sans titre illustrant le <i>Traité de l'amour de Dieu</i>	67
Document 10 : Chronologie de « l'affaire des faux et des vrais Entretiens ».....	76
Document 11 : Avertissement au lecteur ouvrant le manuscrit PA 86.....	107

Table des matières

INTRODUCTION.....	6
DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	10
L'ÉCRIT POUR ORGANISER LA VIE DES COMMUNAUTÉS.....	14
L'écrit au quotidien.....	14
« <i>Ecrire [et archiver] les affaires du monastère</i> ».....	14
Le matériel.....	14
Les officières.....	15
La sœur archiviste.....	17
Les élections et la visite annuelle.....	20
<i>De la norme à la pratique.....</i>	22
La tenue des registres.....	22
Les papiers.....	23
Les pratiques dans les abrégés de la vie et des vertus.....	24
L'écrit pour fixer les règles : les entreprises de publication.....	26
<i>Les Règles et Constitutions.....</i>	26
<i>Le Coutumier et le Directoire.....</i>	28
<i>Les Réponses de Jeanne de Chantal.....</i>	33
<i>Autres livres à l'usage des sœurs.....</i>	34
<i>De l'économie du livre : cadre juridique et coûts.....</i>	35
Cadre juridique.....	36
Exemplaires et coûts.....	37
L'ÉCRIT POUR COMMUNIQUER.....	39
La correspondance en milieu visitandin.....	39
<i>Le cloître et la lettre.....</i>	39
Les règles de l'échange épistolaire.....	39
Les règles formelles de la communication écrite.....	41
<i>La correspondance des supérieures.....</i>	43
<i>La correspondance privée.....</i>	47
Typologie des abrégés de la vie et des vertus.....	50
<i>Les abrégés dans le livre du couvent : un document interne au monastère.....</i>	50
<i>Les abrégés envoyés avec les lettres circulaires.....</i>	50
<i>Les abrégés dans des ouvrages mémoriels.....</i>	50
<i>Les autres formes d'abrégés, à destination d'un public plus élargi.....</i>	51
Lettres circulaires et abrégés : de la production à la réception.....	53
<i>La rédaction.....</i>	53
<i>L'impression et l'envoi.....</i>	59
<i>La réception et l'archivage.....</i>	64
L'ÉCRIT POUR FAIRE ŒUVRE DE MÉMOIRE ET D'HISTOIRE.....	67
Publier les écrits salésiens.....	67
<i>L'entreprise de publication des Épîtres.....</i>	68
<i>L'entreprise de publication des Entretiens.....</i>	70
<i>La publication et la promotion d'ouvrages sur François de Sales.....</i>	76
Écrire l'histoire de l'ordre.....	80
<i>Les vies des premières sœurs.....</i>	80
<i>L'histoire des différentes maisons de l'ordre.....</i>	81
Les intentions de la fondatrice.....	81

Quelques exemples rencontrés dans les abrégés de la vie et des vertus.....	82
Louise-Gasparde de Saint-Paul, « historiographe » lyonnaise.....	84
<i>Une démarche plus historique : l'Abbé Vachet et le Père Ménéstrier.....</i>	85
L'ÉCRIT POUR S'ACCOMPLIR SPIRITUELLEMENT.....	89
L'écriture intime à travers les abrégés de la vie et des vertus.....	89
<i>Novices et jeunes professes prennent la plume.....</i>	89
<i>Écrire ses résolutions.....</i>	90
<i>Écrire à la demande d'un prescripteur.....</i>	93
<i>Des initiatives personnelles.....</i>	95
<i>Prendre une dernière fois la plume et brûler ses papiers.....</i>	96
Des initiatives individuelles à vocation communautaire.....	100
<i>Les écrits à visée utilitaire.....</i>	100
<i>Les écrits à visée récréative.....</i>	101
« Lire, écrire, réécrire » : la production de manuscrits.....	104
<i>Quatre exemples d'entreprises collectives.....</i>	104
<i>Deux exemples d'entreprises individuelles.....</i>	108
Sentimens d'une âme sur la pénitence.....	108
Les litanies du saint Ange gardien.....	111
CONCLUSION.....	113
SOURCES.....	117
BIBLIOGRAPHIE.....	124
TABLE DES ENCADRÉS ET ILLUSTRATIONS.....	129
TABLE DES MATIÈRES.....	130